



1 – Rapport de présentation

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 11/12/2024



Rapport de Présentation

Livret 1 : Diagnostic territorial

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Version pour approbation décembre 2024

*Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi
en date du 11/12/2024*

A. Avant-propos (page 3)

B. Cadrage territorial et contexte supra-intercommunal (page 7)

C. Fonctionnement territorial intercommunal (page 10)

1. Démographie (page 10)
2. Habitat (page 22)
3. Emploi (page 29)
4. Tourisme (page 51)
5. Commerce et équipement (page 63)
6. Mobilité (page 78)

D. Analyse du bâti et de la morphologie urbaine (page 86)

1. Consommation foncière (page 86)
2. Evolution des espaces habités et formes urbaines (page 95)

E. Analyse Paysagère (page 104)

1. L'identité paysagère (page 104)

F. Analyse patrimoniale (page 112)

1. Le patrimoine bâti (page 112)

G. Analyse Environnementale (page 150)

1. Les risques naturels et technologiques (page 150)
2. Energie / Climat (page 168)
3. Les ressources (page 183)
4. Biodiversité et Trame Verte et Bleue (page 201)

Avant-propos **A**

Qu'est-ce qu'un PLUi **1**

Qu'est-ce qu'un PLUi

Un document de planification répondant à un cadre législatif

Le PLUi est un outil de gestion du développement territorial et urbain à une échelle intercommunale. Il permet de concrétiser une véritable démarche de projet de territoire. Ce document est par ailleurs fondamental car il a des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi et comment construire ?

Le PLUi est un document de planification qui présente précisément les choix retenus en matière de développement. Ainsi, le PLUi est un réel outil de gestion du territoire. Il spatialise notamment :

- Les principes de développement et d'aménagement durables dans le PADD,
- Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement,
- Certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.

Le PLUi se compose des pièces suivantes :

- **Le rapport de présentation** : qui contient le diagnostic territorial, l'État Initial de l'Environnement (EIE), la justification des choix retenus pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'Évaluation Environnementale du projet. Plus particulièrement, le diagnostic du PLUi devra être établi « au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques ».
- **Le Projet d'Aménagement** pace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de **et de Développement Durables (PADD)** : « clef de voûte » du PLUi, qui affirme les grandes orientations de développement (sous forme écrite et cartographique) pour le devenir du territoire.

- **Le règlement et les pièces graphiques** : il traduit les orientations du PADD en termes d'occupation des sols, de constructibilité, de qualité urbaine et environnementale...
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation**
- **Les Annexes** : qui regroupent notamment les servitudes d'utilité publique impactant le territoire.

Le présent diagnostic est une pièce du rapport de présentation. Il fait état des dynamiques territoriales, du contexte patrimonial et environnemental du territoire. La plupart des données présentées relatives aux dynamiques territoriales sont issues du dernier recensement de l'INSEE de 2019. Cependant, certaines des cartes et des graphiques présentent des données de 2016. Ces chiffres étaient ceux utilisés lors de la rédaction de la première version du diagnostic qui a permis la rédaction du PADD. Ils ont, de manière générale, peu évolués par rapport à l'année 2019 et sont révélateurs des dynamiques en cours sur le territoire de la CdC.

Qu'est-ce qu'un PLUi

Un document de planification répondant à un cadre législatif

Le PLUi devra respecter les objectifs du développement durable définis à l'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme imposant :

« 1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
 - b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
 - e) Les besoins en matière de mobilité ;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- 4° La sécurité et la salubrité du public ;
- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

En 2014, avec la loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové dite Loi ALUR, le PLUi devient un instrument de lutte contre l'étalement urbain. Le rapport de présentation du PLUi doit, désormais, analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble de l'espace bâti, et exposer les modalités permettant de densifier ces espaces, tout en limitant la consommation des espaces agricoles, naturels ou forestiers. En outre, le PLUi devra établir un inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation des espaces de stationnement.

Le PLUi, en application de la législation préexistante :

- Doit présenter au sein de son rapport de présentation « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » et justifier son projet d'aménagement et de développement durables « au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCoT [...] » (L.151-4) ;
- Doit fixer « des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » par le biais de son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) (L.151-5) ;
- Ainsi, la loi ALUR renforce les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les PLUi en intégrant systématiquement l'étude de densification dans les rapports de présentation des PLUi et en précisant les obligations du PLUi en matière d'analyse et d'objectifs relatifs à la consommation d'espace.

La loi Climat et résilience promulguée le 22 août 2021 accélère et renforce la lutte contre l'étalement urbaine. Cette loi prévoit de diminuer progressivement l'artificialisation des sols pour arriver à la zéro artificialisation nette en 2050. Pour atteindre cet objectif, il est attendu, une réduction de 50% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation d'espaces entre 2011 et 2021. Cet objectif doit se traduire dans les PLU(i), avec notamment l'identification réel des besoins du territoire en matière de consommation d'espaces. Cet impératif permet de garantir la prospérité du territoire tout en garantissant la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Qu'est-ce qu'un PLUi

Un projet commun

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est l'occasion de disposer d'un document de planification commun pour l'ensemble du territoire. La réflexion de l'équilibre des territoires, entre développement urbain et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, est pertinente à l'échelle intercommunale. Ce document permet la mise en œuvre d'un projet de territoire élaboré à l'échelle intercommunale. Celui-ci s'affranchit des limites communales et tend vers une cohérence territoriale à l'échelle des 24 communes du territoire.

Un PLUi était déjà existant sur le territoire et approuvé le 20 novembre 2014, il ne couvrait cependant que 13 communes.

Les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont les suivantes :

- Ablon, Barneville-la-Bertan ; Cricqueboeuf ; Equemauville ; Fourneville ; Genneville ; Gonnevill-sur-Honfleur ; Honfleur ; La Rivière-Saint-Sauveur ; Le Theil-en-Auge ; Pennedepie ; Quetteville ; Vasouy

Les communes ayant un PLU

- Beuzeville (2019)
- Fatouville-Grestain (2005)

La commune ayant une Carte Communale :

- Manneville-la-Raoult

Les communes sous Règlement National d'Urbanisme :

- Berville-sur-Mer ; Bouleville ; Conteville ; Fiquefleur-Equainville ; Foulbec ; Saint-Maclou ; Saint-Pierre-du-Val ; Saint-Sulpice-de-Grimbouville

Ainsi, le conseil communautaire, par délibération en date du 2 avril 2019 prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal unique.

Il a été décidé que le PLUi devrait poursuivre les objectifs suivants :

- Préserver les qualités paysagères et environnementales du territoire, en protégeant les milieux et sites remarquables (littoral, vallées, zones humides, boisements, plateau bocager...), leur biodiversité, dans un objectif de développement durable, de conservation de la qualité du cadre de vie, de lutte contre les inondations et de réduction de l'empreinte humaine (impacts climatiques, qualité de l'air et ressources énergétiques).
- Consolider le rôle de l'agriculture dans l'économie rurale et l'entretien des paysages, en réduisant la consommation foncière, le mitage et l'habitat dispersé, en préservant les éléments de la trame bocagère, en protégeant l'outil productif agricole et en permettant ses évolutions vers une diversification de l'activité et un développement des filières courtes, locales et/ou de proximité.
- Affirmer une économie touristique fondée sur le patrimoine et la culture, en préservant l'architecture normande et les motifs paysagers naturels récurrents (haies, vergers, mares, etc...), en valorisant le littoral et les projets culturels des pôles urbains tout en développant une offre touristique de pleine nature irriguant l'arrière-pays, et en améliorant les mobilités douces touristiques ou de loisirs en articulation avec les grands itinéraires cyclables.
- Développer une offre d'accueil économique diversifiée, en dynamisant et en développant l'ensemble portuaire, ainsi qu'en structurant une offre foncière et immobilière permettant de bénéficier des grandes dynamiques de l'axe Seine et de l'A13 tout en répondant aux besoins des entreprises locales de proximité.
- Organiser le maintien de la croissance résidentielle, en luttant contre la vacance par réhabilitation du parc ancien tout en poursuivant la construction neuve, dans un objectif de structuration du territoire par une armature urbaine hiérarchisée, de développement d'une offre de logements diversifiée favorisant la mixité sociale, et de rééquilibrage Est/ Ouest des habitants.
- Offrir aux habitants des services diversifiés et accessibles, en confortant le maillage des pôles de services existants, en développant des équipements de qualité, hiérarchisés et bien localisés, en adaptant l'offre de services aux besoins des enfants et des personnes âgées, en renforçant l'offre de formation locale, la desserte numérique du territoire et l'usage des nouvelles technologies.
- Organiser les mobilités, particulièrement les flux domicile / travail en cohérence avec le développement souhaité, en mettant en place des solutions vers les pôles d'emplois et de services internes et externes au territoire, en renforçant l'offre de transport en commun et les modes de déplacements durables et alternatifs, ainsi qu'en favorisant les connexions au réseau ferroviaire

Cadrage territorial et contexte supra-communal *B*

Contexte territorial *1*

Un territoire aux dynamiques extra-régionales

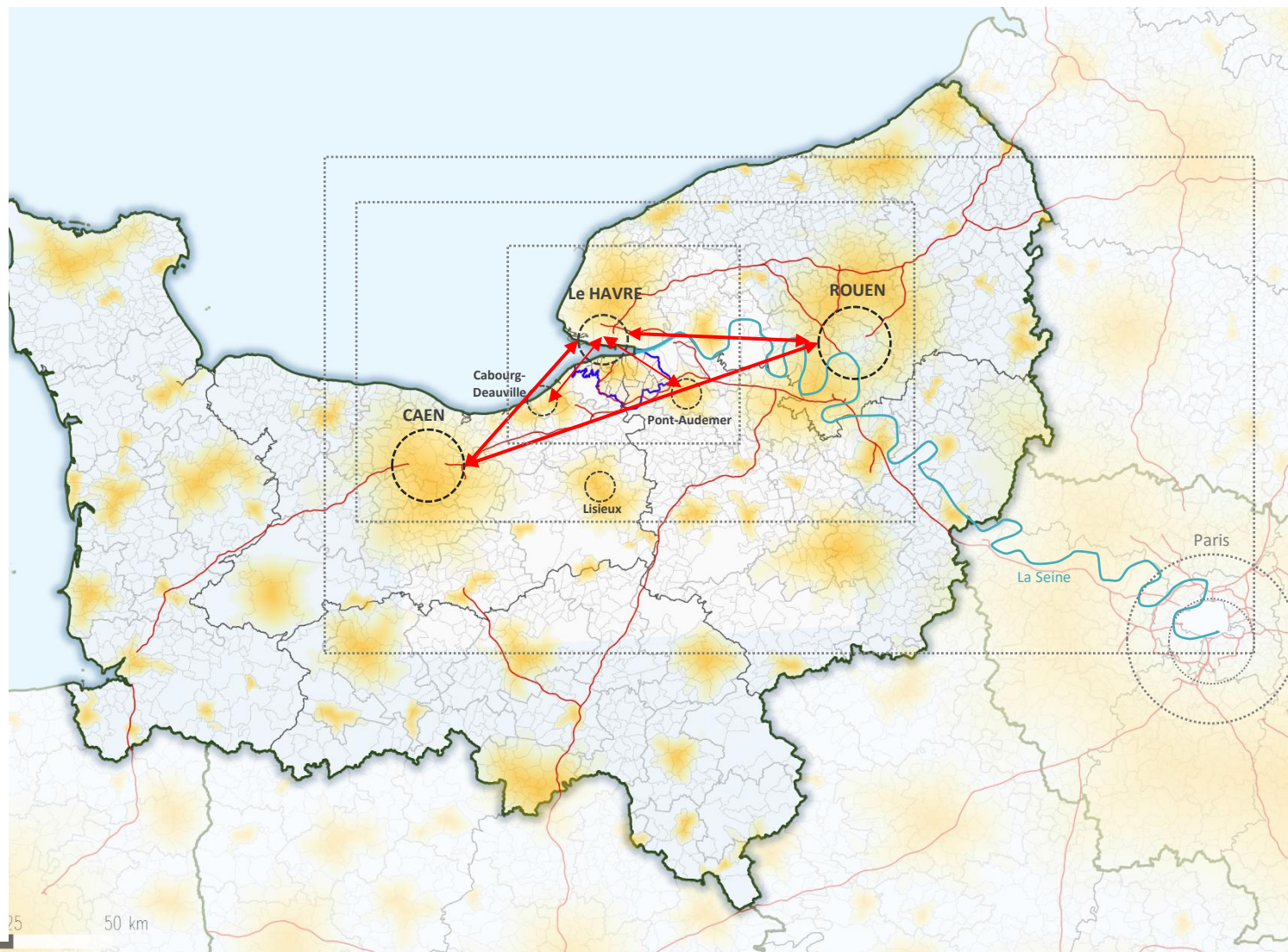
Contexte territorial

Un territoire intégré dans une tri-polarité aux enjeux extra-métropolitains

La Communauté de Communes du Pays d'Honfleur Beuzeville se situe à la jonction de deux départements normands : 12 communes se trouvent dans le Calvados, et 11 dans le département de l'Eure. Desservie par des axes structurants (A13 qui relie Rouen à Caen depuis Paris, et l'A29 qui, connecté à cet axe, permet de rejoindre le Havre et Amiens).

Il en résulte des dynamiques distinctes à l'échelle de la région et au-delà :

- Le rayonnement touristique de la ville d'Honfleur (5,2 millions de touristes en 2021) constitue une attractivité économique et résidentielle de premier plan au sein d'un cadre de vie estuarien préservé
- Le territoire bénéficie d'une armature routière régionale, en reliant Beuzeville à Caen ou Rouen en 50min, et Honfleur au Havre en 30min via le pont de Normandie
- Se situe sur l'axe fluvial de la Seine, support économique aux enjeux internationaux : l'alliance des ports du Havre, de Rouen et de Paris pour développer le transport fluvial (fret et passagers) à travers le GIE HAROPA, constitue le premier port français pour le commerce extérieur et dessert plus de 600 ports à travers le monde.
- L'intercommunalité est concernée par la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine



Contexte territorial

Analyse des aires urbaines 2020

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes.

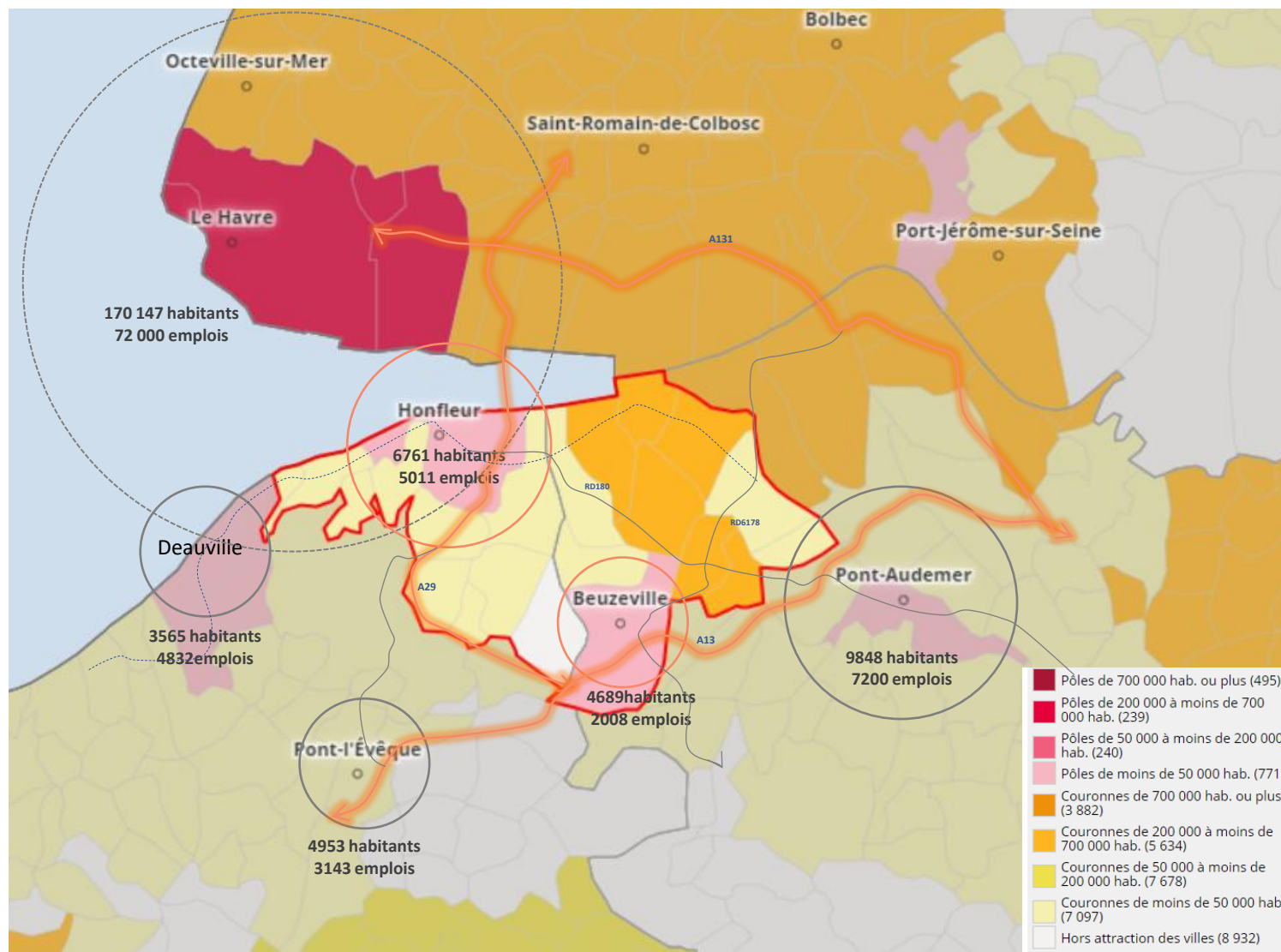
Ce zonage succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

La ville du Havre est le principal pôle démographique et économique à proximité du territoire : situé à 25 km de la CCPHB, son aire d'influence s'étire jusqu'à la frange Est du territoire intercommunal : les communes de Berville, Conteville, Fatouville notamment sont incluse dans la 2^e couronne du pôle havrais.

Une seconde strate de polarité émerge à la lecture des aires urbaines : celle de Pont-Audemer, Honfleur, Beuzeville et Deauville : ces communes constituent des pôles d'emploi pour leur bassin de vie proche.

Honfleur, avec 6 761 habitants et 5 011 emplois en 2021, est considéré comme le pôle le plus important du territoire, à proximité directe du port du Havre et traversée par l'axe de l'A29.

Beuzeville, au Sud du territoire, constitue le pôle secondaire en termes de poids économique et démographique : il irrigue ses communes périphériques et tire parti de son positionnement sur l'A13 entre Pont-L'Évêque et Pont-Audemer.



Fonctionnement territorial intercommunal **C**

Démographie **1**
Une attractivité résidentielle
avérée

Poids démographique

Etat actuel et évolution

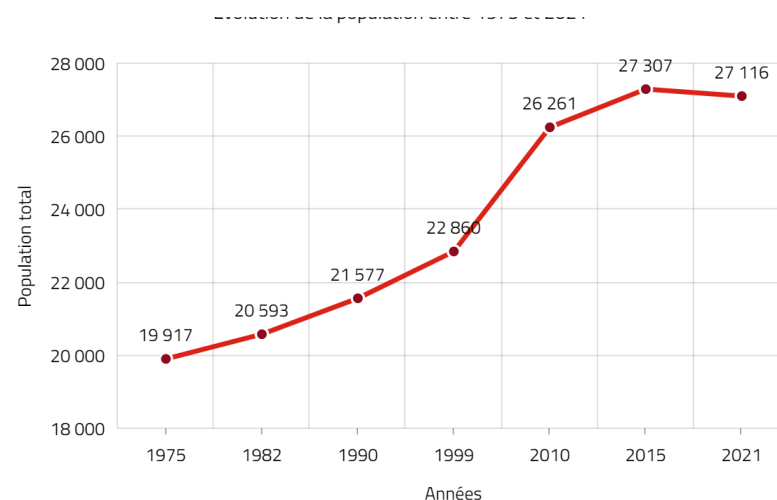
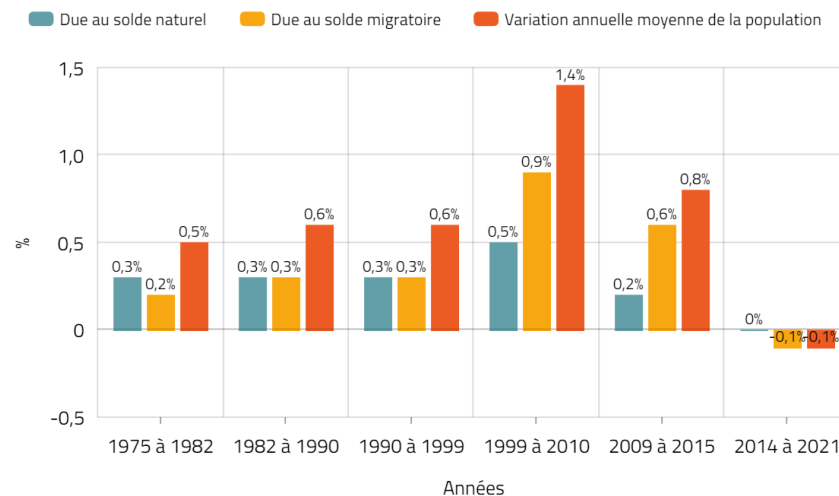
Avec 27 116 habitants en 2021, la CdC Honfleur-Beuzeville est le 30^e EPCI en termes de poids démographique à l'échelle de la région Normandie.

Sur la période 1975-2021, la population a globalement augmenté 36%, selon un rythme moyen de 0,7% par an. C'est entre 1999 et 2010 que l'évolution a été la plus significative, avec un taux de croissance annuel moyen 1,4%. Sur la dernière période, entre 2009 et 2021, l'augmentation de la population s'est ralentie. Le taux de croissance annuel moyen est désormais de -0,1%.

L'évolution démographique est due principalement à un solde migratoire positif sur l'ensemble des communes, hormis Honfleur. La ville-centre a vu ainsi sa population diminuer selon un rythme moyen de -1,6 % par an (-1 332 habitants entre 2010 et 2021) au profit des communes périphériques : La Rivière-Saint-Sauveur notamment, gagne près de 614 habitants supplémentaires sur cette même période. La commune de Beuzeville se démarque par une forte évolution démographique : elle dispose d'une attractivité avérée depuis plus de 30 ans et qui s'accroît sur les dix dernières années : le taux de croissance annuel moyen avoisine les 1,7% entre 2009 et 2015.

Cependant, sur ces dernières années, l'attractivité migratoire du territoire semble s'essouffler, puisque le solde migratoire est négatif sur la période 2014-2021.

Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2021



Poids démographique

Etat actuel et évolution

A l'échelle des EPCI voisines, l'évolution de la population illustre une tendance globale à la périurbanisation et à l'attractivité résidentielle des secteurs retro-littoraux.

Si les EPCI Normands et Eurois à proximité de la CdC PHB gagnent globalement de la population (hormis la CdC Cœur Côte Fleurie), les dynamiques infra-communautaires mettent en lumière un contraste démographique entre les polarités littorales et leur bassin de vie.

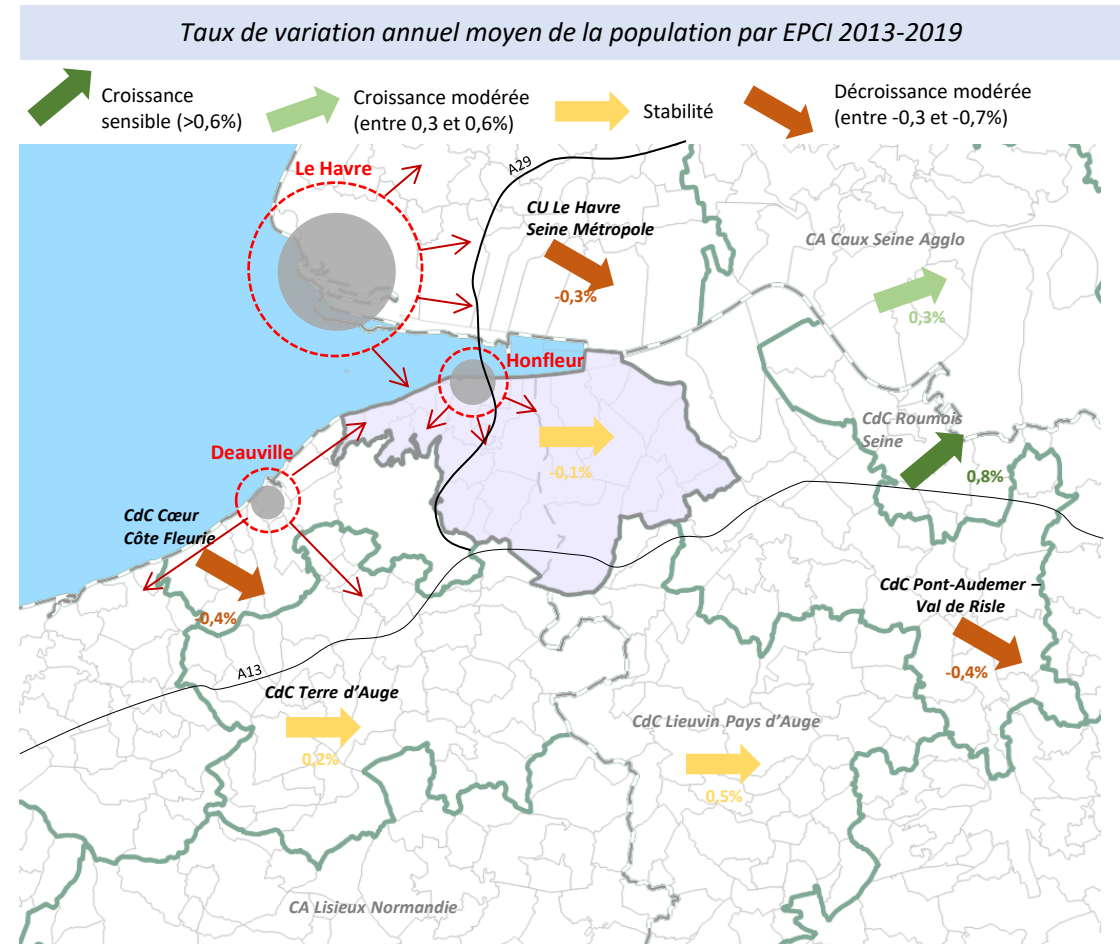
En effet, le phénomène de décroissance de la population de la ville-centre au profit des communes périphériques que connaît la ville d'Honfleur est partagé sur les communes de Deauville et surtout du Havre, qui a perdu 24 847 habitants entre 1999 et 2021.

A contrario les communes situées sur l'arrière-pays du littoral connaissent une augmentation de leur population, et notamment dans la CdC Lieuvain Pays d'Auge ou dans la CdC Roumois Seine.

Evolution de la population 2014-2021

Taux de Croissance Annuel Moyen

- CdC Cœur Côte Fleurie 20 632 habitants en 2021 → -0,4% par an
- Le Havre 166 058 habitants en 2021 → -0,6 % par an
- CdC Lieuvain Pays d'Auge 20 367 habitants en 2021 → +0,1%
- CdC Roumois Seine 41 622 habitants en 2021 → +0,8%



Poids démographique

Etat actuel et évolution

Les dynamiques communales sur les dix dernières années démontrent des dynamiques démographiques distinctes selon la situation géographique des communes.

Il apparaît en premier lieu une concentration de la population sur 2 secteurs géographiques : la commune d'Honfleur complétée par ses communes voisines La Rivière-Saint-Sauveur et Equemauville, regroupe 42% de la population intercommunale. Beuzeville avec près de 5000 habitants représente 16%. Honfleur et Beuzeville comptabilisent donc 6 habitants sur 10 à l'échelle de la CCPHB.

Honfleur accueille 1 habitant sur 4 (25%) du territoire de la CCPHB, mais ce poids démographique tend à diminuer. Sur les dix dernières années, la commune a perdu 1 332 habitants.

Les communes qui enregistrent la plus importante hausse démographique sont les communes de la Rivière-Saint-Sauveur, Berville-sur-Mer et Cricqueboeuf.

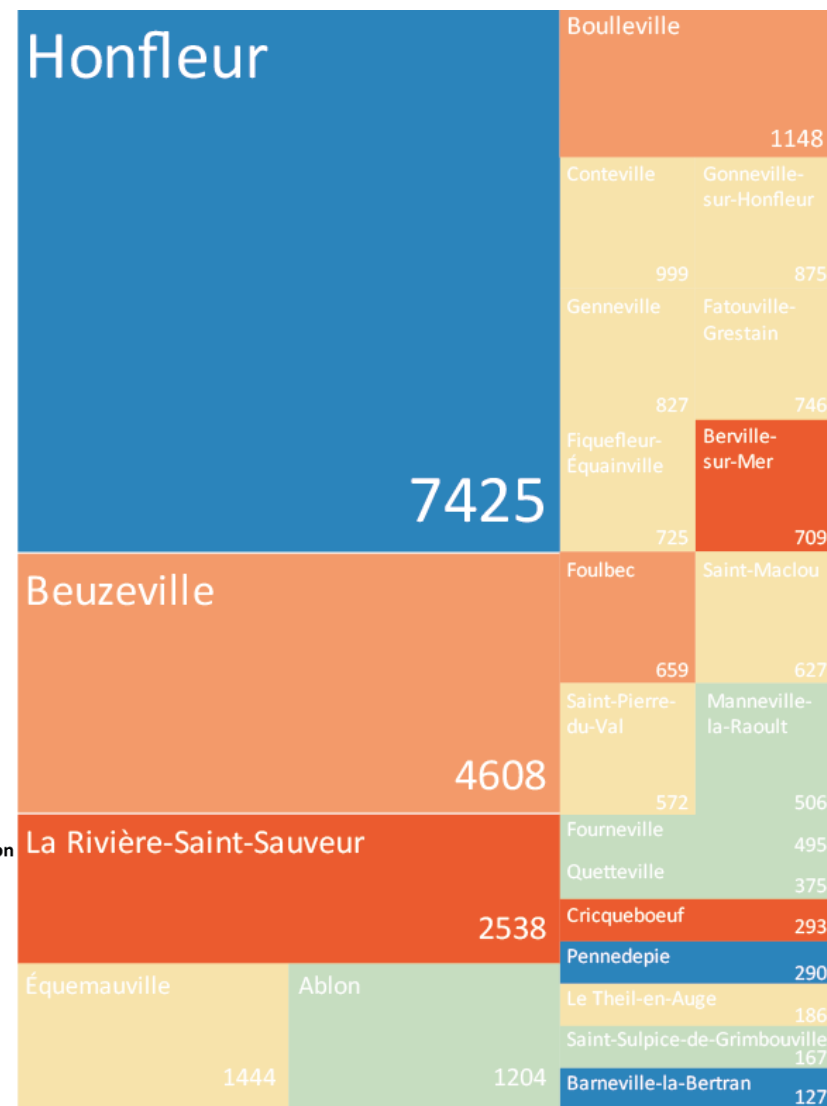
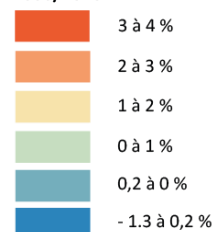
Le graphique ci-contre montre le poids démographique de chaque commune. Même si la population a évolué, le poids démographique reste le même.

En 2021, 6 communes disposent d'un taux moyen annuel d'évolution lié aux apports naturels négatif, toutes sont situées dans le Calvados, sur la côte nord-ouest du territoire :

- Équemauville(-1,9%),
- Barneville-la-Bertran (-1,1 %),
- Cricqueboeuf (-0,2 %),
- Pennedepie (-0,1 %),
- Honfleur (-0,2%),
- Gonneville-sur-Honfleur (-0,4).

A l'inverse, un taux d'évolution annuel lié au solde naturel positif et parfois élevé dans les communes positionnées à l'est du territoire, plus de 0,8 % dans les communes de Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Conteville, Foulbec, Boulleville et Theil-en-Auge au sud de l'EPCI.

Evolution de la population
2006/2016



Poids démographique

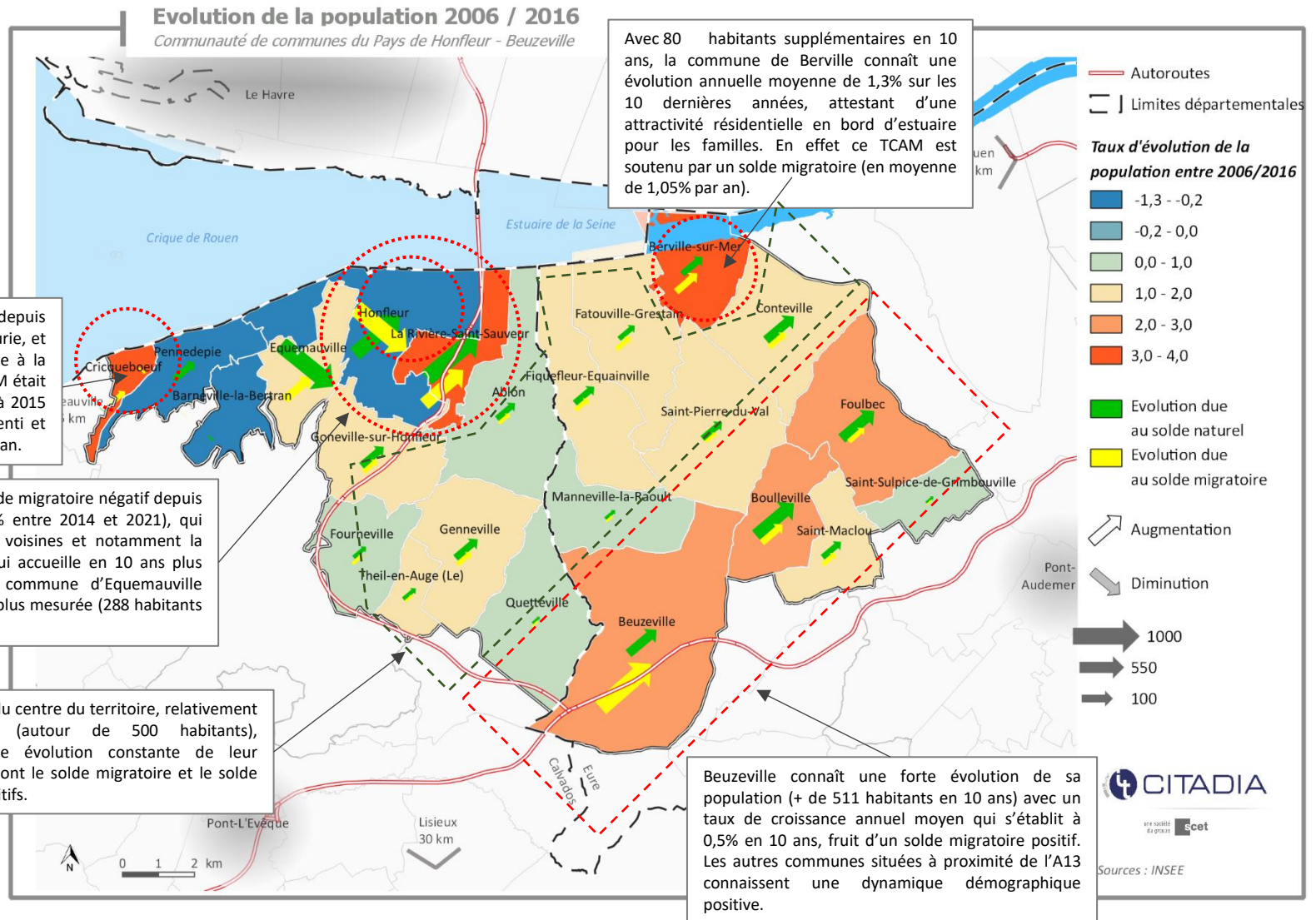
Etat actuel et évolution

La représentation cartographique des évolutions démographiques par commune donne à voir la notion d'attractivité résidentielle, selon l'évolution du solde migratoire ou naturel. La carte, réalisée en 2019, rend compte de tendances encore d'actualité avec les données de 2021.

La commune de Cricqueboeuf accueille depuis 2009 le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, et connaît alors une attractivité communale à la fois résidentielle et économique. LE TCAM était élevé justement sur la période de 2009 à 2015 (+8,9%). Cependant, en 2021 il s'est ralenti et est maintenant de -2,1% en moyenne par an.

Honfleur connaît un solde migratoire négatif depuis plusieurs années (-1,6% entre 2014 et 2021), qui profite aux communes voisines et notamment la Rivière-Saint-Sauveur qui accueille en 10 ans plus de 500 habitants. La commune d'Equemauville connaît une croissance plus mesurée (288 habitants supplémentaires).

Les communes du centre du territoire, relativement peu peuplées (autour de 500 habitants), connaissent une évolution constante de leur population, et dont le solde migratoire et le solde naturel sont positifs.



Une population vieillissante

Une distinction géographique entre Côte Fleurie et communes euroises

L'**indice de jeunesse** est un **indicateur** qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

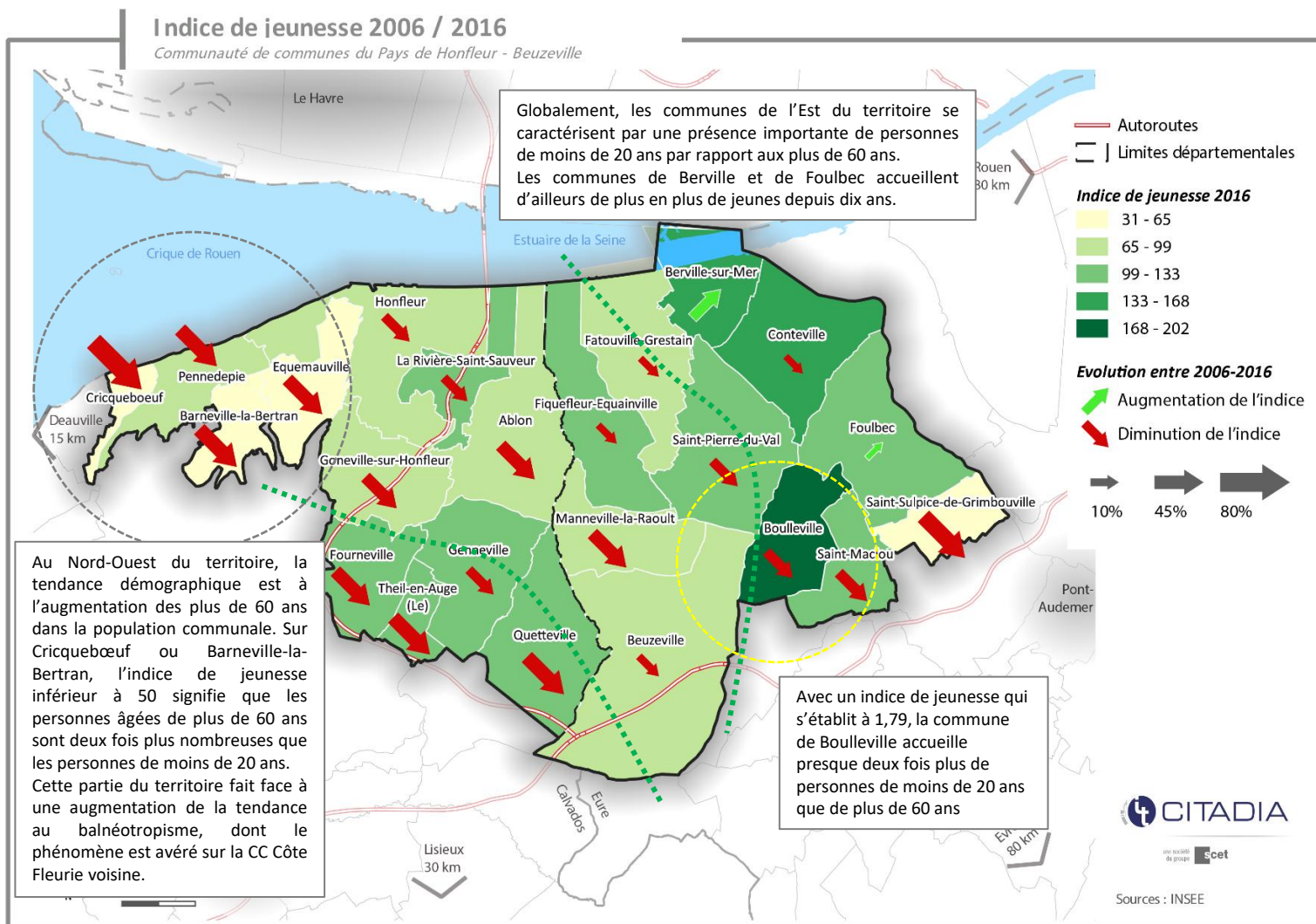
A l'échelle du territoire, l'indice est de 0,85 en 2021 et à tendance à diminuer (il était de 0,92 en 2016) : le vieillissement de la population est un phénomène constaté sur la quasi-totalité des communes du territoire.

A titre de comparaison, sur le territoire de la CC Côte Fleurie, l'indice de jeunesse est de 0,35.

Sur la CU le Havre Seine Métropole, cet indice s'élève à 0,96.

Sur la CC Pont Audemer/Val de Risle, l'indice est de 0,91 et sur la CC Terre d'Auge il est de 0,71.

La frange Est littorale est donc plus impactée par le vieillissement de la population, et concernée par une attractivité résidentielle pour les séniors (présence d'équipements de santé à Cricqueboeuf, proximité de Deauville, cadre de vie naturel préservé...). La frange Est est globalement plus jeune, du fait de son dynamisme économique et du desserrement des agglomérations voisines (Pont-Audemer, Le Havre notamment) facilité par la présence d'axes structurants. La carte ci-contre, bien que réalisée avec des données de 2016, rend compte de ces tendances.

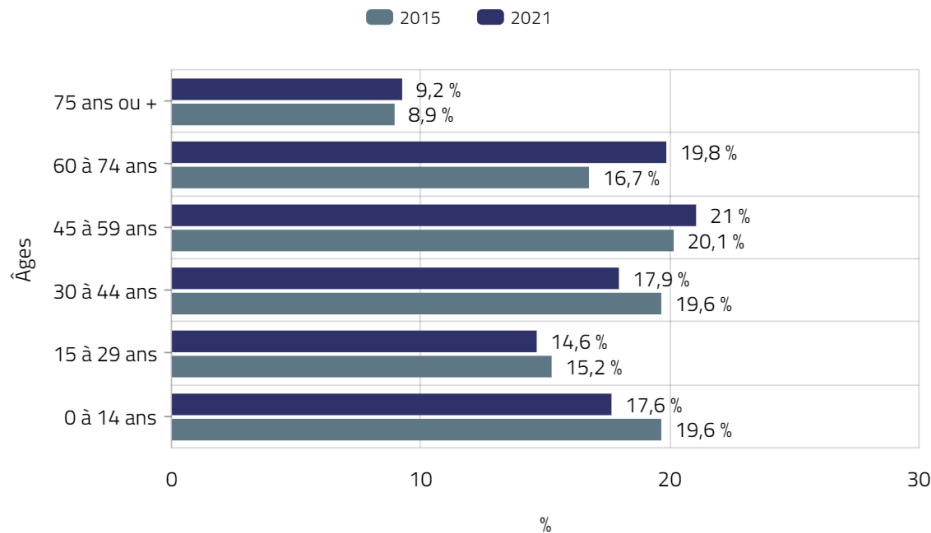


Une population vieillissante

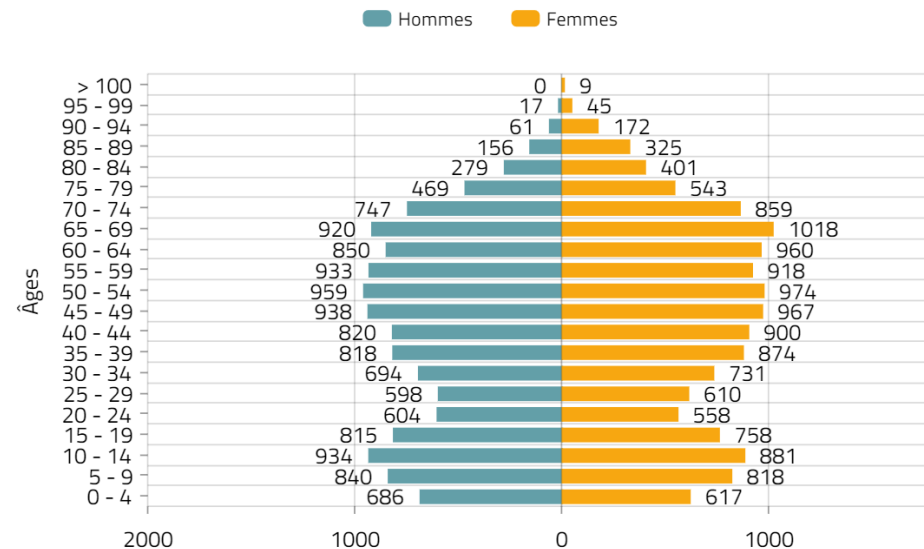
Une représentativité des séniors qui s'accélère

- Le poids des jeunes a diminué sur les dix dernières années, en particulier les tranches d'âge correspondant aux primo-accédants et jeunes ménages. En effet, les 15-44 ans ne représentent plus que 33 % de la population en 2021 contre 40 % 10 ans plus tôt.
- Les moins de 15 ans perdent de la population et ne représentent plus que 17,6 % de la population totale contre 20 % en 2013.
- Le poids des seniors (60 ans et plus) dans la population totale est orienté à la hausse, ils représentent 28% de la population en 2021 contre 25 % en 2013.
- La part des 45 -59 ans reste stable avec 21 % de la population.

Évolution de la structure de la population par âge entre 2015 et 2021



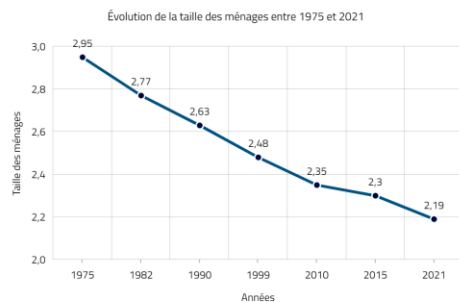
Pyramide des âges



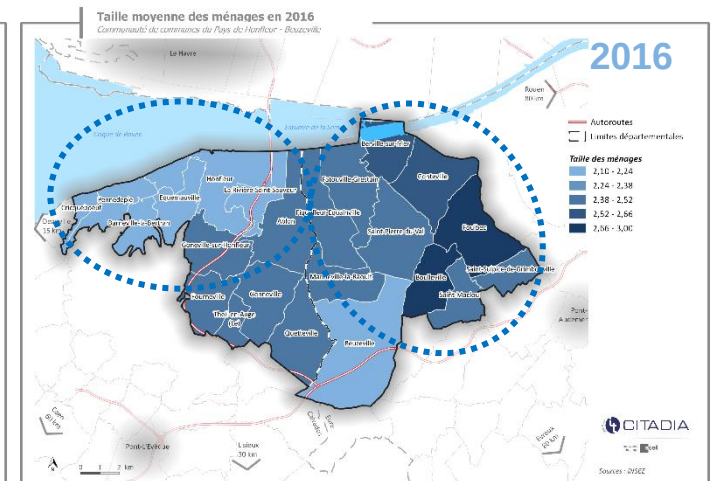
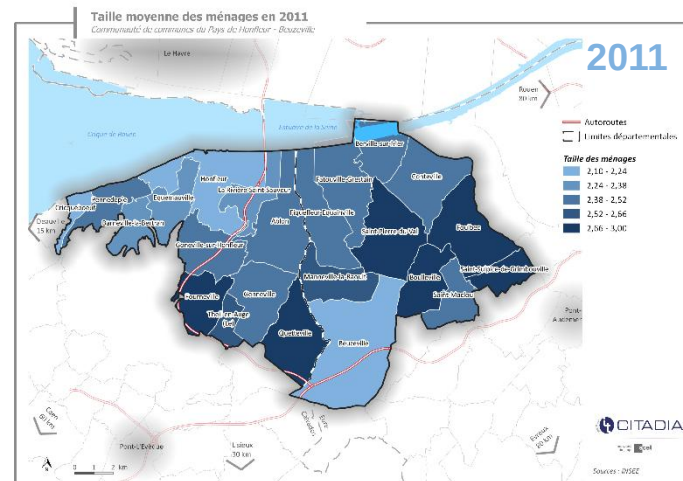
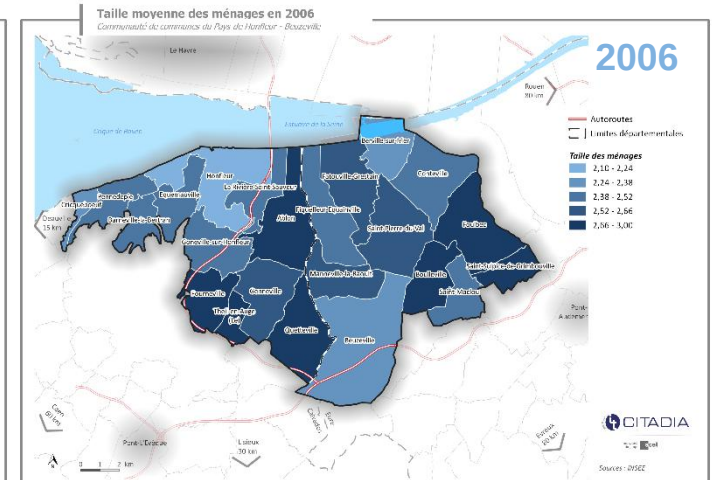
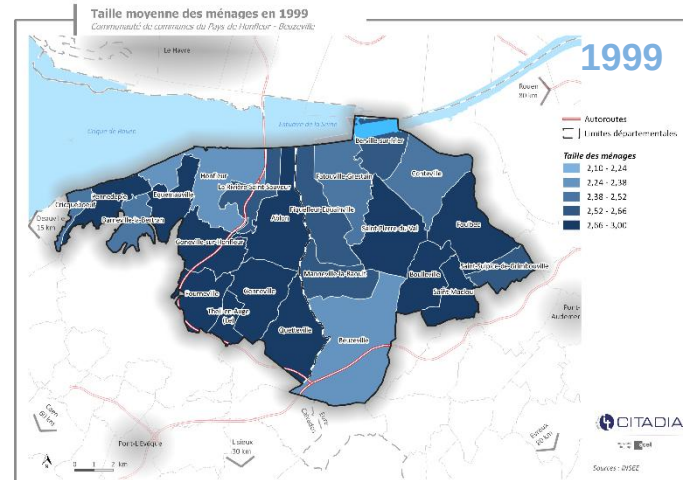
Une décohabitation progressive

Une composition des ménages distincte entre littoral et frange Est

La dynamique constatée en termes de structure des ménages suit une tendance lourde à l'échelle nationale : **sur le territoire de la CCPHB, la taille moyenne des ménages est orientée à la baisse : 2,19 personnes par ménage en 2021 contre 2,3 en 2015**, reflet du phénomène de desserrement des ménages (séparation, veuvage, décohabitation). Si le nombre de personnes par ménages n'a cessé de diminuer depuis plus de vingt ans sur le territoire, l'évolution constatée entre 1999 et aujourd'hui met en lumière une baisse marquée sur les communes littorales dont Honfleur, tandis que les communes estuariennes en partie Euroise se composent aujourd'hui de ménages plutôt familiaux (+ de 2,5 personnes en moyenne sur cette frange du territoire).



Une taille moyenne des ménages plus élevée que sur le département du Calvados (2,1 personnes) mais plus faible que le département de l'Eure (2,27 personnes).



Une décohabitation progressive

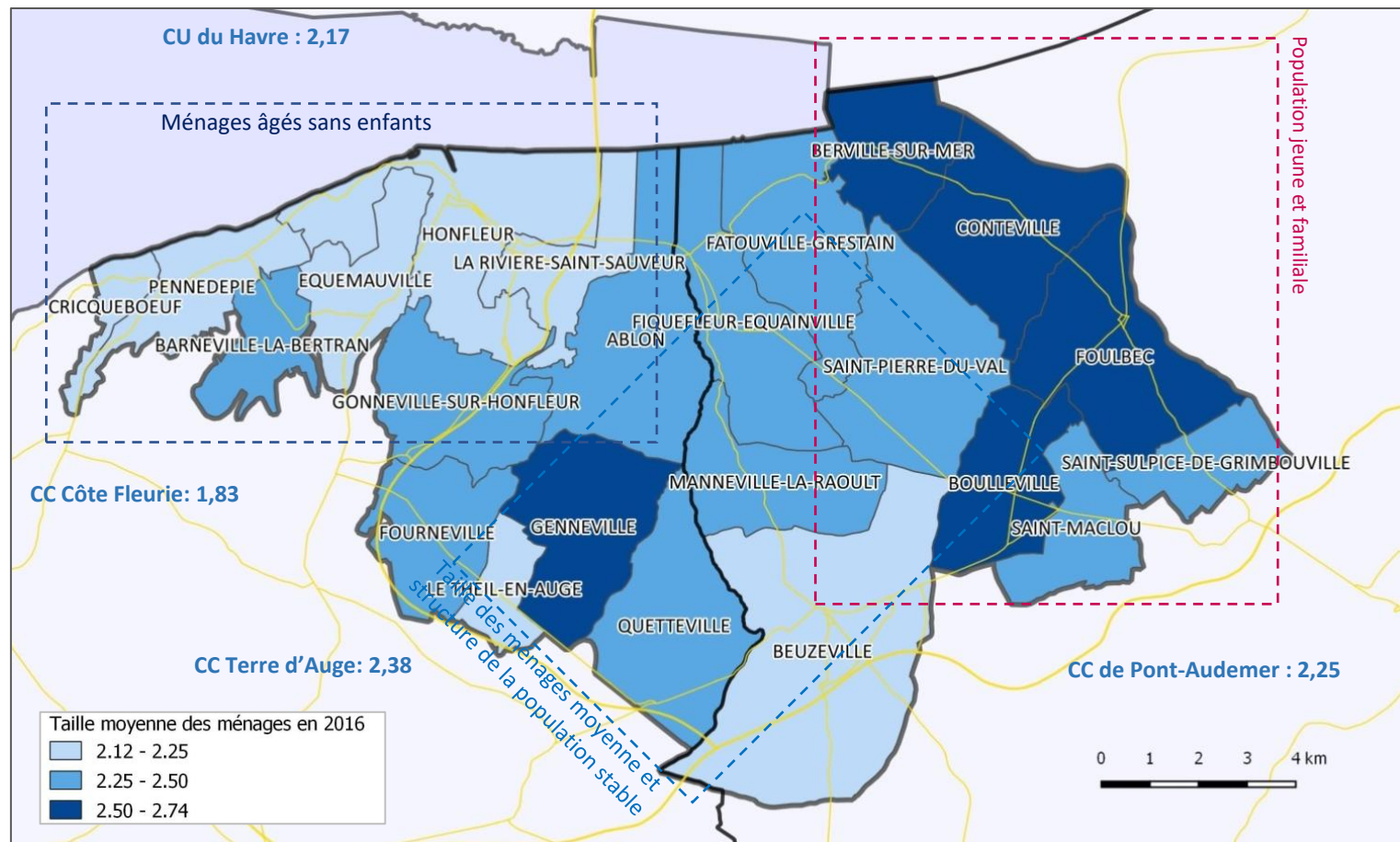
Une composition des ménages distincte entre littoral et frange Est

La taille moyenne des ménages varie entre 2 personnes par ménage à Honfleur et 2,8 pour Bouleville.

Les ménages les plus grands se situent principalement à l'est du territoire.

A l'inverse, les plus petits ménages se situent dans les communes de la côte nord-ouest et dans les communes les plus urbanisées comme Honfleur, Beuzeville et La Rivière Saint-Sauveur.

La carte, ci-contre, bien que réalisée en 2019 rend compte de cette tendance.

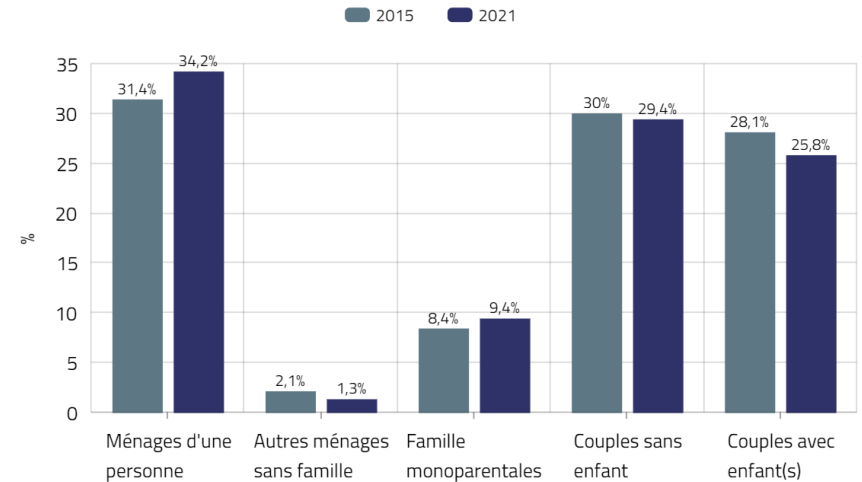


Une décohabitation progressive

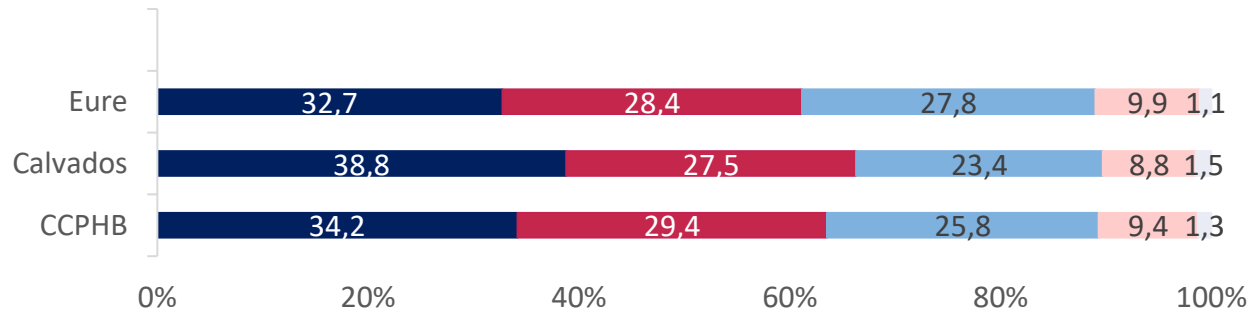
Une majorité de personnes seules ou couples sans enfants

- Les couples avec enfants ne représentent plus que 25,8 % des ménages de la communauté de communes, contre 28,1 % en 2015. Sur les périodes 2015-2021 le nombre de familles est le seul connaissant cette diminution, comparé aux autres compositions familiales. Seule la catégorie « autres ménages sans famille » est également en diminution sur cette période, passant de 2,1 % à 1,3%. La catégorie « couples sans enfant » diminue que très légèrement sur la période passant de 30% à 29,4%.
- Plus d'un tiers des ménages de l'EPCI sont composés d'une seule personne. Leur part et leur effectif ne cessent de progresser.
- Les familles monoparentales sont en augmentation dans la structure de la population. et représentent 9,4 % des ménages en 2021.

Évolution de la composition des ménages entre 2015 et 2021



Composition familiale en 2021 (source INSEE)



■ Ménages d'une personne ■ Couples sans enfant ■ Couples avec enfant(s)
■ Famille monoparentale ■ Autres ménages sans famille

Une décohabitation progressive

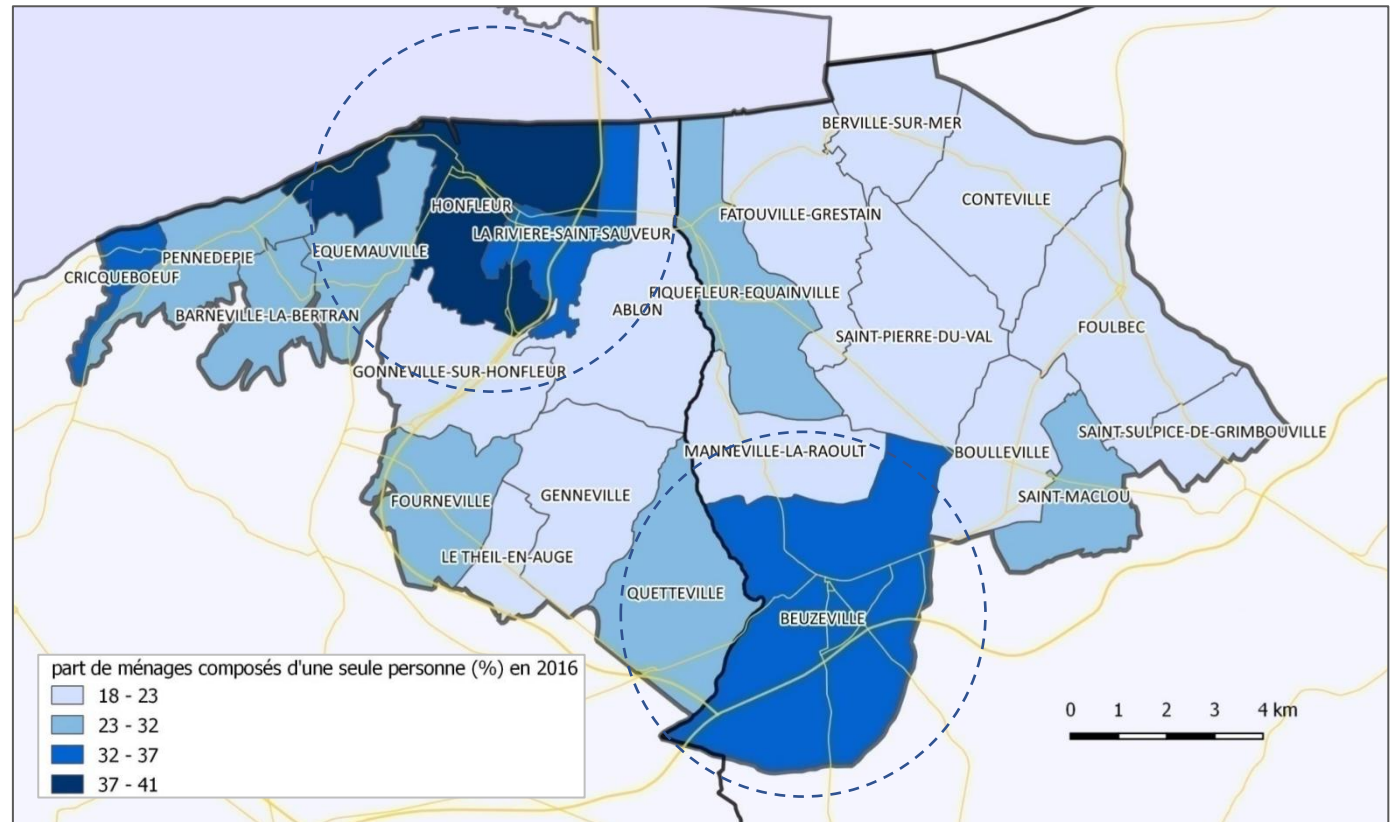
Les pôles urbains, secteurs qui concentrent les petits ménages

En 2021, 63,6% des ménages sont composés de 2 personnes ou moins. A noter que plus d'un ménage sur trois est une personne seule .

La proportion de personnes seules est supérieure à la moyenne de l'EPCI dans 3 communes du territoire : Honfleur (44,4 %), Beuzeville (38,1 %) et La Rivière-Saint-Sauveur (40,9%). Ces dernières sont principalement des communes urbaines.

Les communes littorales situées au nord-ouest du territoire présentent également une part importante de ménages composés d'une seule personne. A l'inverse, la proportion de personnes seules est égale ou inférieure à 21 % dans trois communes : Boulleville (18,3 %), Le Theil-en-Auge (19,5 %) et Foulbec (20,3 %).

Bien que réalisée avec des données de 2016, la carte ci-contre rend compte de ces tendances toujours à l'œuvre sur le territoire en 2021.



Dynamiques démographiques

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Une croissance démographique positive depuis 40 ans, portée par les communes du Sud du territoire, qui s'essouffle légèrement ces dernières années.
- Honfleur, la ville-centre en déclin démographique au profit des communes périphériques.
- Beuzeville, comme de plus en plus attractive connaît l'un des soldes migratoires les plus importants du territoire.
- Communes en façade littorale Nord-Ouest en déclin démographique / Frange Est en forte augmentation.
- Un indice de jeunesse aujourd'hui à l'équilibre qui tend à diminuer face au vieillissement global de la population.
- Une population familiale mais aux contrastes marqués géographiquement : taille des ménages en forte réduction sur les communes du Calvados, et composition familiale qui reste stable sur les communes de l'Eure.
- Les communes les plus peuplées sont celles accueillant davantage de personnes seules et couples sans enfant (Honfleur et Beuzeville).

→ Taux de Croissance Annuel Moyen de 0,35% entre 2009 et 2021

→ 6 habitants sur 10 vivent à Honfleur ou Beuzeville.

→ Beuzeville gagne plus de 500 habitants sur les dix dernières années (solde migratoire).

→ Un indice de Jeunesse à 0,85 (minimum de 0,28 à Cricquebœuf, maximum 1,81 à Boulleville).

→ 2,19 personnes par ménage en moyenne.

→ + d'1 ménage sur 3 est composé d'une personne seule.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Assurer le maintien de l'équilibre générationnel sur le territoire en poursuivant l'accueil de familles sur les pôles urbains.
- Relancer l'attractivité de la ville centre et celles des communes littorales en frange Ouest par le développement de produits adaptés.
- Anticiper le vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire par une programmation en équipements et logements spécifiques.
- Prendre en compte le contraste démo-géographique entre la frange littorale Ouest et les communes de l'Est du territoire en déclinant une offre cohérente par commune.
- Reconquérir les espaces délaissés et le parc vacant dans le centre-ville de Honfleur dans une logique de modération de l'extension urbaine sur la commune voisine.

Fonctionnement territorial intercommunal C

Habitat 2

Parc de logements

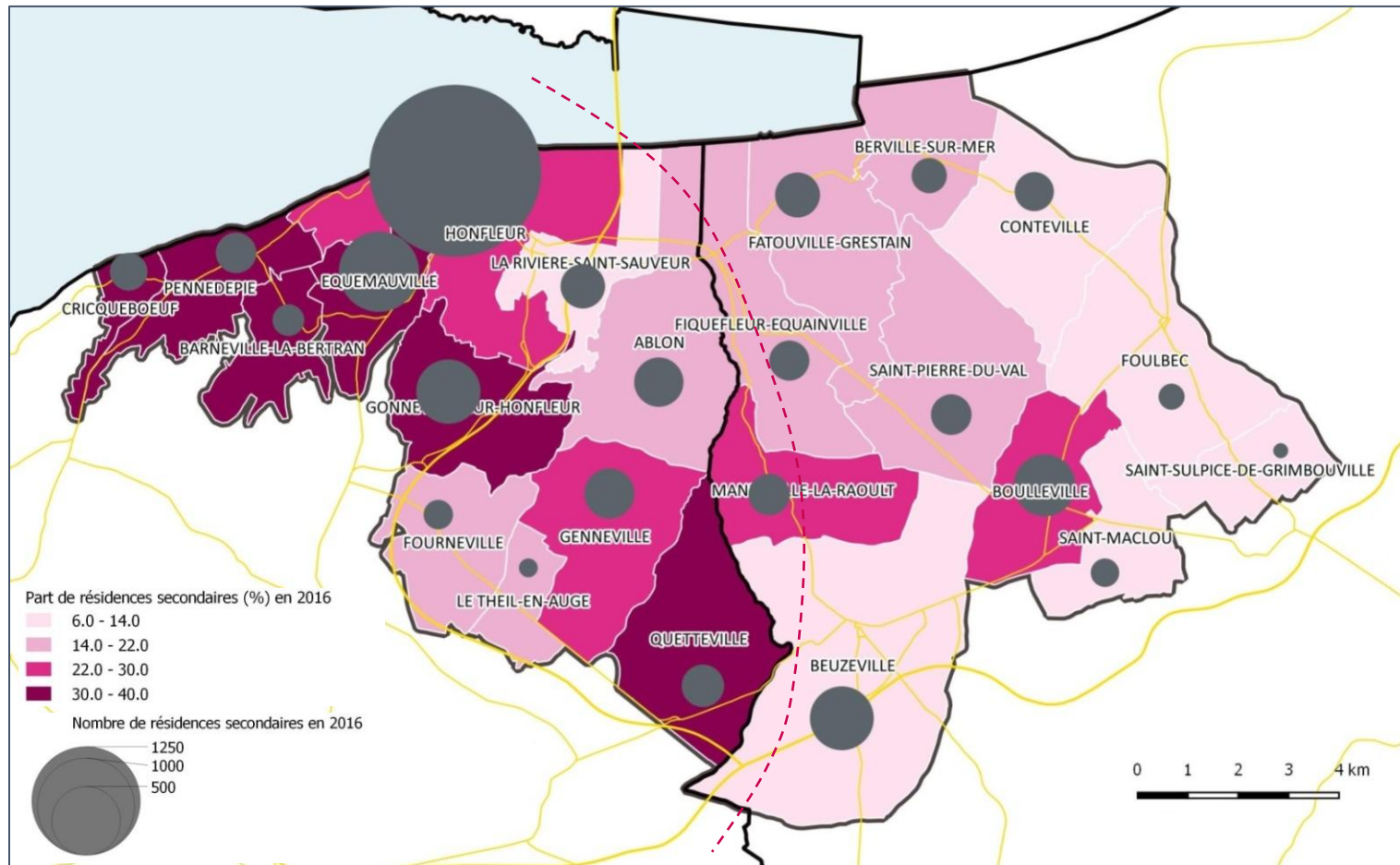
Etat actuel et évolution

En 2021, 13 communes sur 23 comptent plus de 20 % de résidences secondaires.

Une part de résidences secondaires supérieure à 30 % dans 4 communes, toutes sont localisées dans le Calvados et principalement au nord-ouest : Barneville-la-Bertran (39,3 %), Cricquebœuf (30,9 %), Gonneville-sur-Honfleur (31,3 %) et Équemauville (41,6 %).

Trois communes disposent d'une part de résidences secondaires inférieure à 10 % : La Rivière-Saint-Sauveur (6,4 %) et Beuzeville (8,8 %) et Foulbec (8,2 %).

13 communes ont vu leur part de résidences secondaires augmenter entre 2015 et 2021. A l'inverse, 10 communes, présentent une baisse du nombre de résidences secondaires : Équemauville, Fournerville, Genneville, Gonneville-sur-Honfleur, Pennedepie, Quetteville, Boulleville, Foulbec Manneville-La-Raoult et Fiquefleur-Equainville. La carte ci-contre, réalisée avec des données de 2016, rend compte de cette tendance toujours d'actualité.



Si l'on compare l'EPCI aux autres territoires du Calvados, on constate que le taux de résidences secondaires demeure moins élevé que pour d'autres communes littorales. A titre d'exemple, certaines communes des communautés de communes de la Côte Fleurie et de Normandie Cabourg Pays-d'Auge disposent d'un taux de résidence secondaire qui avoisine les 80 % (Villers-sur-Mer : 83 %, Cabourg : 80 %). Il y a donc un maintien de la fonction résidentielle sur la communauté de communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville.

Parc de logements

Caractéristiques et typologie des logements du territoire

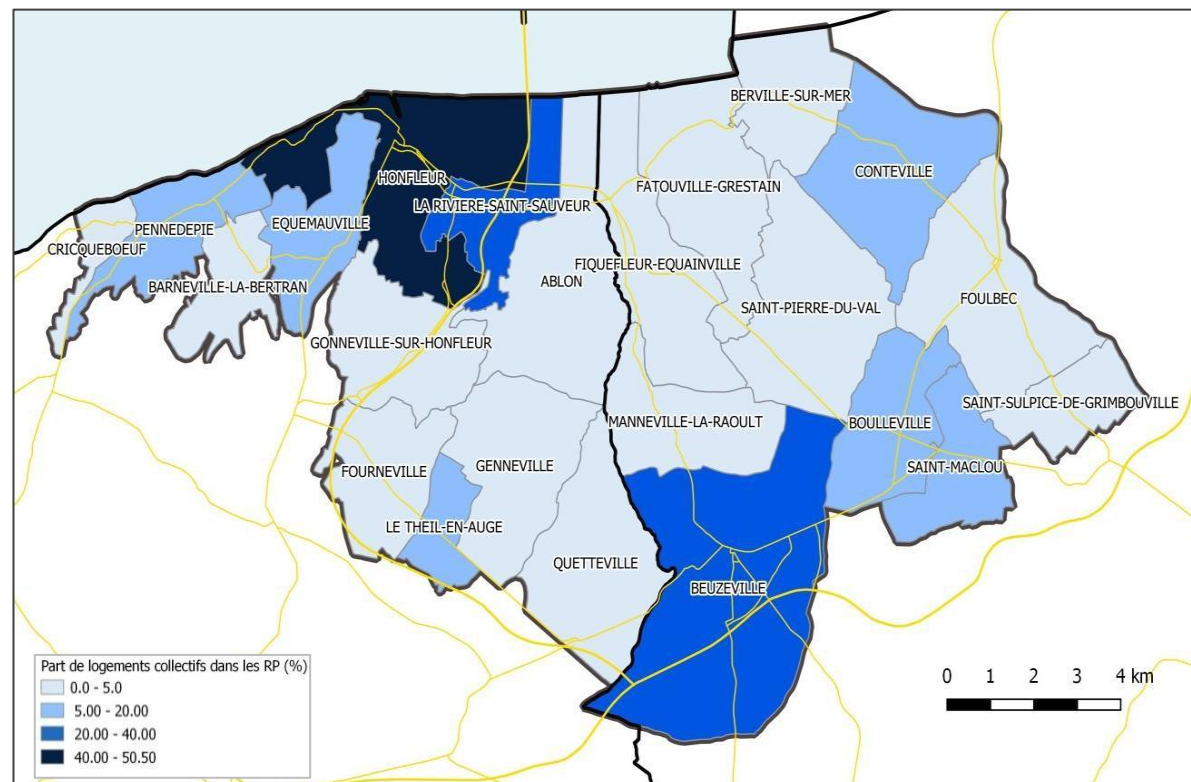
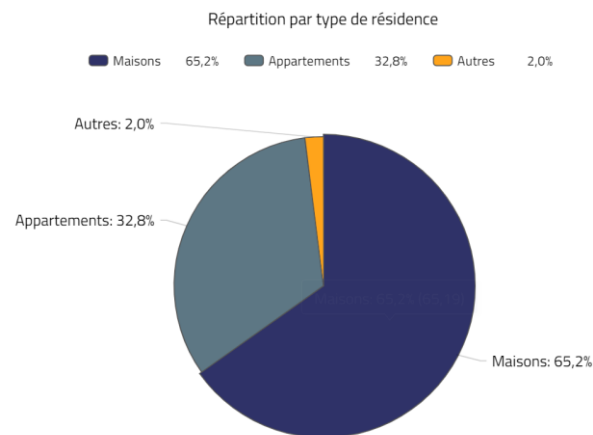
A l'échelle de l'EPCI, une structure stable dans le temps avec **près de ¾ de logements individuels**.

Une part de logements individuels de **65,2 %**, plus élevée que la moyenne départementale du Calvados (57,2 %) mais plus faible que celle de l'Eure (73,2 %)

Les **32,4 %** de logements collectifs sont principalement concentrés sur les 3 communes les plus urbanisées :

- Honfleur : 59,4 % du parc communal est constitué de logements collectifs.
- Beuzeville : 30,6 % du parc communal est constitué de logements collectifs.
- La Rivière Saint-Sauveur : 34,3 % du parc communal est constitué de logements collectifs.

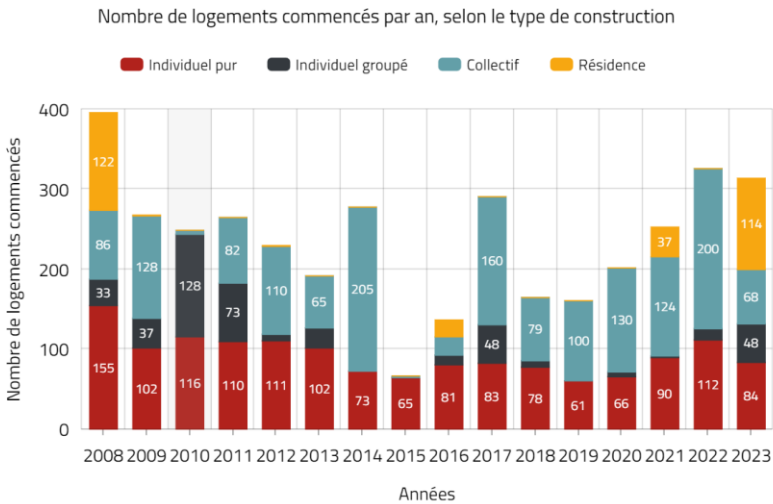
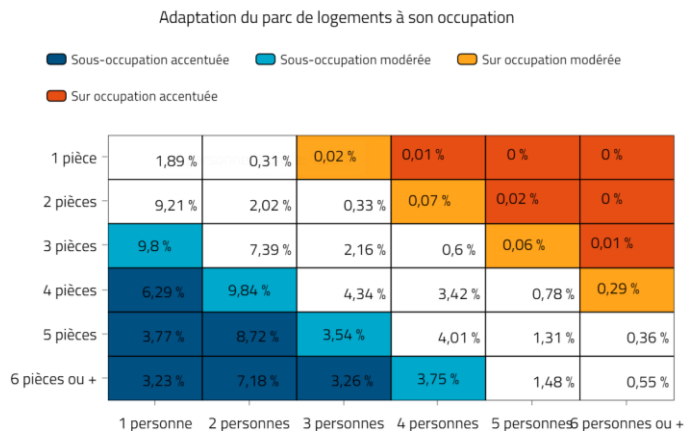
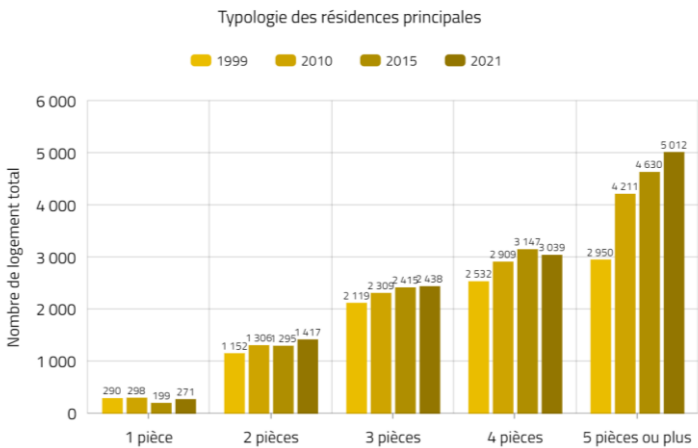
La carte ci-contre rend compte de cette répartition.



Parc de logements

Caractéristiques et typologie des logements du territoire

En 2021, 65,2 % des logements du territoire sont des maisons, contre 32,8 % d'appartements. Cela se ressent notamment dans la typologie des résidences principales. En effet, 66,2 % des résidences du territoire sont des logements de 4 pièces ou plus. Or nous l'avons vu, la taille des ménages est dans diminution. Un tiers des ménages du territoire sont des ménages d'une personne. Ainsi, en 2021 on comptait 59,35 % de logements sous-occupés.



Cependant, en regardant la dynamique de construction de ces dernières années on remarque qu'une diversification de l'offre de logements en cours sur le territoire. En effet, sur les 3794 logements construits entre 2008 et 2023, 41 % étaient des logements collectifs. On remarque également que ces logements sont de plus petites tailles. Il y a une augmentation des logements de 3 pièces et moins sur le territoire depuis 2008.

Parc de logements

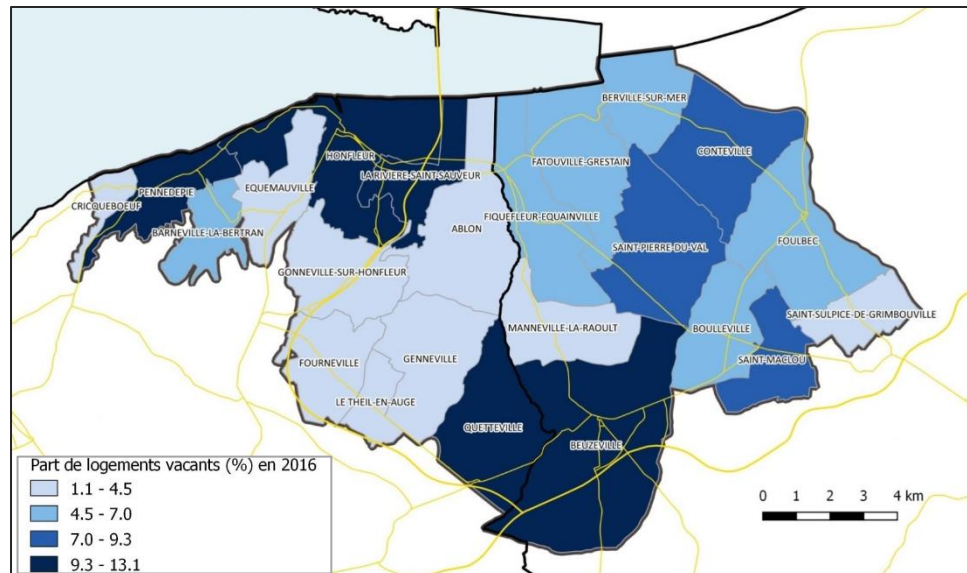
Etat actuel et évolution

Selon l'INSEE en 2021 il y a **8,6 % de vacance** sur la communauté de communes du Pays d'Honfleur Beuzeville : un taux de vacance assez élevé, supérieur aux moyennes du département du Calvados (6,6 %) et de l'Eure (8%).

Mais des réalités multiples :

- Un taux de vacance nettement plus élevé dans certaines communes : La Rivière-Saint-Sauveur (11,4 %), Honfleur (13,1 %), Quetteville (10,1 %), Beuzeville (7 %)
- A l'inverse, un taux de vacance inférieur à 5% dans 9 communes et même très faible dans certaines communes : Ablon (3,5 %), Gonneville-sur-Honfleur (3,8 %), Équemauville (2,4 %), ...

Les causes de la vacance peuvent être multiples. Sur la commune de Honfleur par exemple, le nombre élevé de logements vacants peut notamment s'expliquer par la présence d'un secteur sauvegardé qui entraîne de fortes prescriptions architecturales et patrimoniales. En effet, les bâtiments situés dans ce périmètre sont souvent des maisons étroites, sur plusieurs étages, nécessitant des interventions mais du fait de leur classement les travaux sont très encadrés et souvent coûteux, ce qui freine leur réalisation.



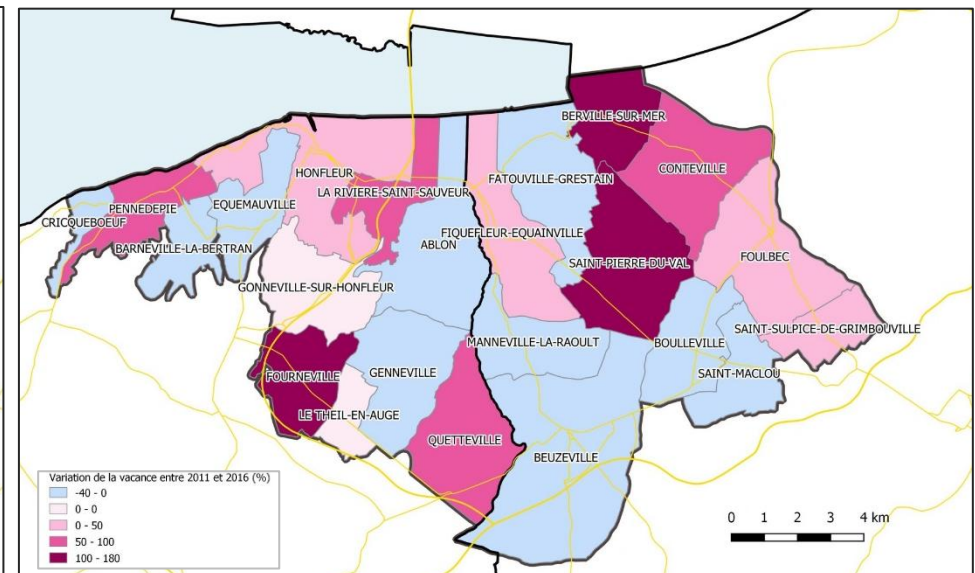
Si nous prenons comme source de référence le fichiers nationaux LOVAC, le taux de vacance dans la communauté de communes est de 8,8% en 2021. Cette base de données fait apparaître que la vacance est en diminution sur le territoire car elle était de 9,5 % en 2019.

Sur les communes présentes dans la base de données, seulement 3 ont un taux de vacance en augmentation :

- Honfleur de 10,1 % à 10,7 %
- Conteville de 7,6% à 8,5%
- Fatouville-Grestain de 9,4% à 10,3%

On note également que la commune de Bouleville a vu sa vacance nettement diminuer entre 2019 et 2021 passant de 8,4 à 6%, soit un taux considéré comme « normal » et signe d'un marché immobilier fluide.

Les cartes ci-dessous, bien que réalisée avec des données de 2016 rendent compte de ces tendances, qui sont les mêmes sur le territoire depuis plusieurs années.



Parc de logements

Logements sociaux, une offre inégalement répartie sur le territoire

1 508 logements sociaux HLM au 1 janvier 2021 sur la communauté de communes du Pays d'Honfleur Beuzeville (source : RPLS 2022). Le parc est constitué à 67 % de logements collectifs, dont 55% se trouvent à Honfleur.

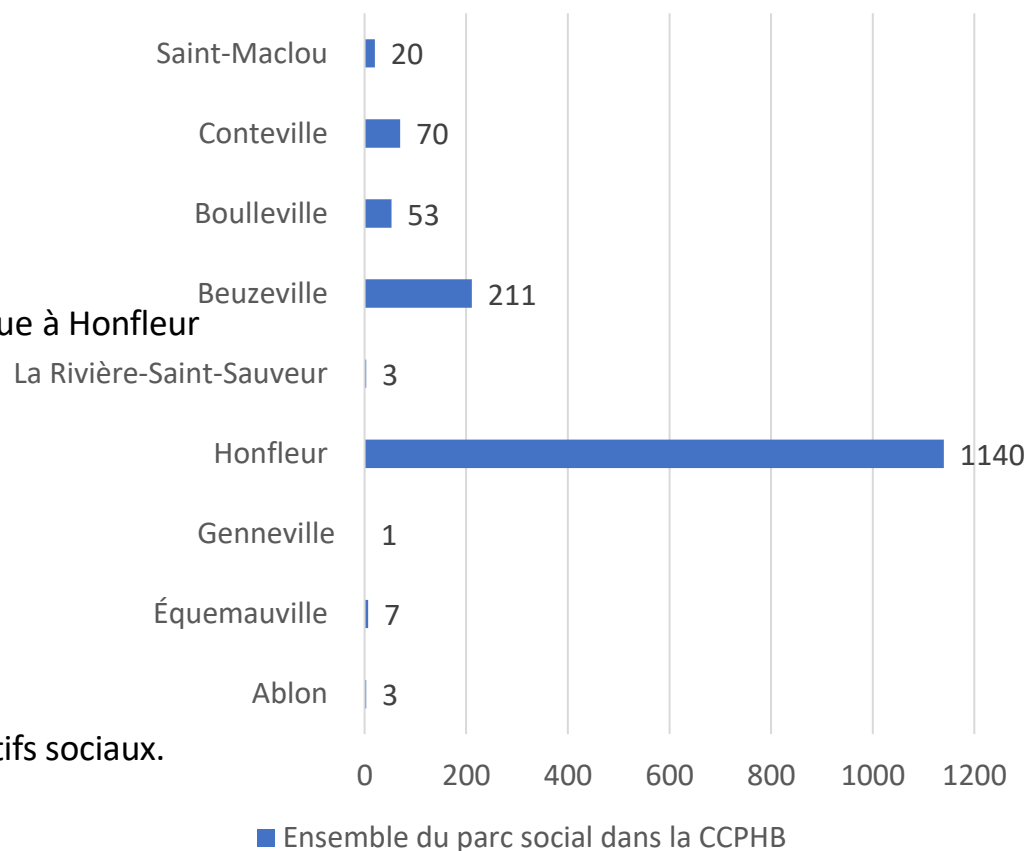
La majeure partie des logements sociaux se situe à Honfleur, soit 1 140 logements.

- Honfleur concentre 25 % de la population de CCPHB.
- Proportion de 30 % de logements locatifs sociaux/résidences principales à Honfleur et 11% dans la CCPHB.
- 76 % du parc de logements sociaux de l'intercommunalité se situe à Honfleur
- Une production récente qui conforte la domination de Honfleur dans la répartition des logements locatifs sociaux.

Beuzeville : un faible taux de logements locatifs sociaux au regard de son rôle de polarité.

- Beuzeville : 211 logements, soit 14 % du parc.
- 9% des résidences principales sont des logements locatifs sociaux.

Ensemble du parc social dans la CCPHB



SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- L'occupation des logements demeure la résidence principale pour 70% du parc, une part moins importante qu'à l'échelle du département.
- Une représentativité de la résidence principale concentrée à l'Est du territoire. A contrario les communes de la frange littorale Ouest disposent de 50 à 60% de résidences principales.
- La moitié des communes du territoire dispose de plus de 20% de résidences secondaires : il s'agit des communes situées entre Honfleur et Deauville.
- 1 logement sur 5 construit entre 2006 et 2013 est une résidence secondaire.
- Une part de logements vacants préoccupant sur les communes urbaines (13,1% sur Honfleur et 7% sur Beuzeville).
- Les logements collectifs sont concentrés sur 3 communes : Honfleur, La Rivière-St-Sauveur et Beuzeville.
- Seuls 13% de T1 ou T2 alors qu'un ménage sur trois est une personne seule.
- Une localisation de logements sociaux centrée principalement à Honfleur.
- Une typologie du parc social inadaptée au profil de la demande (manque de logements type T1/T2).

→ Le territoire compte 17 480 logements en 2021 → 11 985 correspondent à des résidences principales (soit 70% du parc).

→ 3 789 correspondent à des résidences secondaires (soit 22% du parc).

→ 1 512 correspondent à des logements vacants (soit 8,6% du parc).

→ 66% des résidences principales sont composées de 4 pièces ou plus.

→ 80% de communes disposent d'une part de LLS inférieure à 1%.

→ 3 logement locatif social sur 4 se situe à Honfleur.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Répondre à tous les parcours résidentiels et à l'évolution de ces derniers** : accession / locatif / seniors / etc. selon les secteurs et favoriser les fluidités au sein des différents segments de parc.
- Privilégier les actions sur le parc existant en cœur de bourg sur les communes en développement.
- Viser la réhabilitation, l'amélioration, et l'adaptation du parc des propriétaires occupants.
- Permettre un rééquilibrage territorial de l'offre en logements locatifs sociaux au travers une approche multi-échelle (quartiers, communes et territoire communautaire).
- Développer l'offre en petits logements sociaux individuels (T1/T2) répondant à la demande et aux capacités des ménages.
- **Répondre à la diversité des demandes** : « vieillissement » / habitat adapté PMR, pression sur les petits logements T1-T2 et peu de mobilité sur cette offre (jeunes, aînés, sortant de structures,...).

Fonctionnement territorial intercommunal C

Emploi 3

Une dynamique économique bi-polaire
portée par les flux des axes
structurants

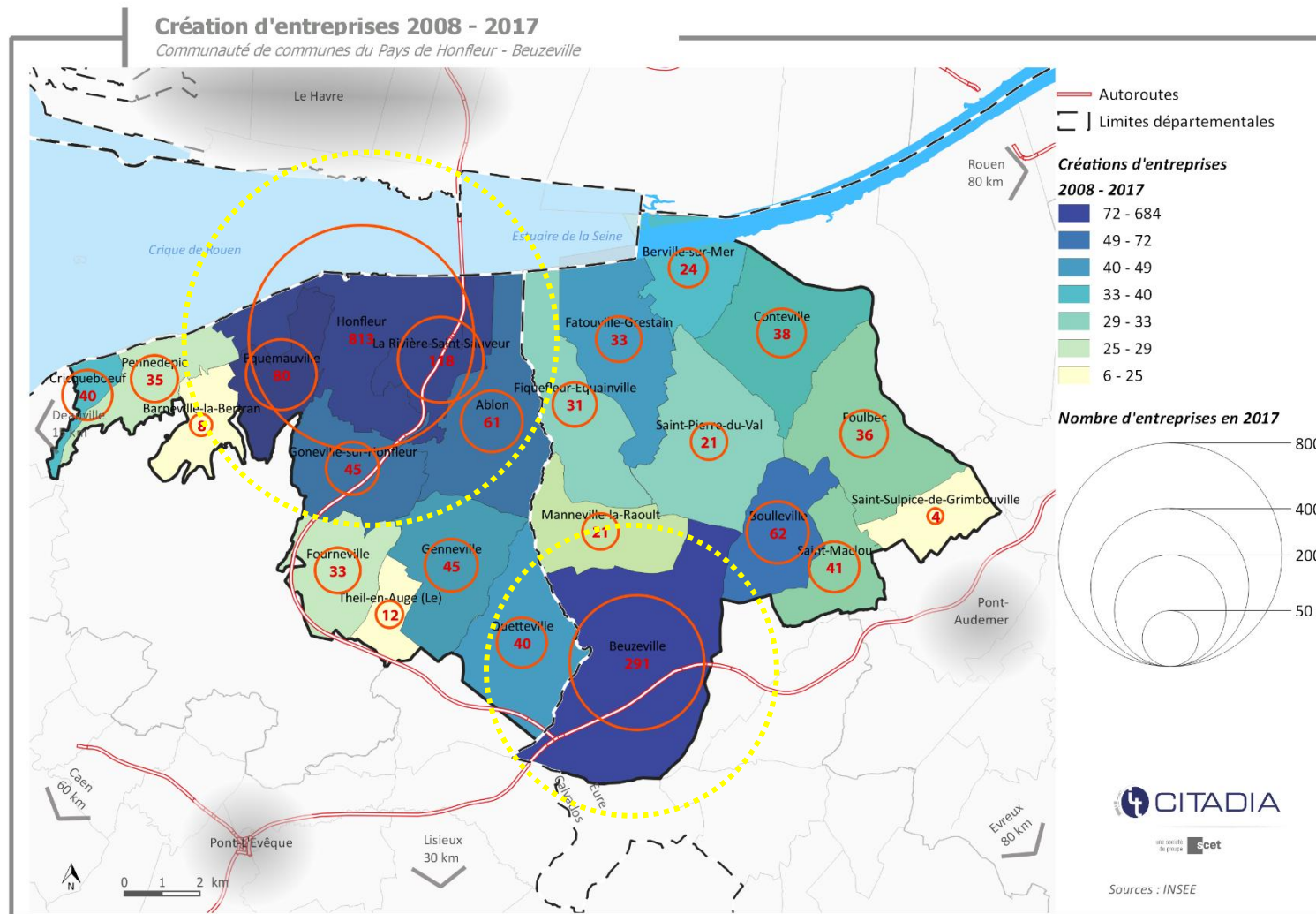
Honfleur, moteur de l'économie endogène du territoire

Des entreprises localisées dans les pôles d'emplois

L'intercommunalité du Pays d'Honfleur-Beuzeville comptabilise en 2022 2 687 **entreprises**, dont la moitié sont concentrées sur la commune d'Honfleur et la Rivière-Saint-Sauveur. La commune est spécialisée dans les services et le commerce : 9 entreprises sur 10 concernant des services marchands sur la ville-centre.

En dehors du pôle d'Honfleur, Beuzeville se distingue en termes de créations d'entreprises sur les dix dernières années (25 entreprises par ans depuis 2008), la commune concentre par ailleurs 16% des entreprises du territoire intercommunal.

La carte ci-contre fait état de ces tendances, bien que réalisée avec des données de 2017.



Emploi et population

Une forte évolution de l'emploi sur le territoire, concentré sur Honfleur et Beuzeville

En 2021, **10 550 emplois** sont recensés sur le territoire de la CdC du Pays de Honfleur-Beuzeville.

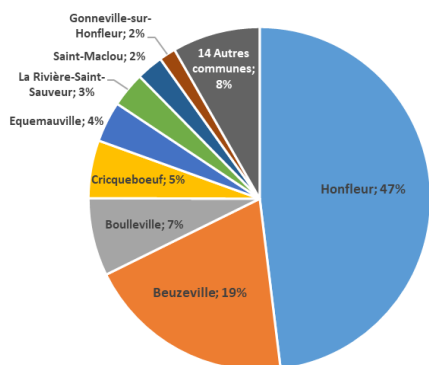
Près de la moitié des emplois du territoire se concentrent sur la commune de Honfleur, et **près de 3 emplois sur 4 se regroupent à Honfleur, Beuzeville et Bouleville.**

Equemauville et la Rivière Saint-Sauveur et Gonneville-sur-Honfleur constituent la zone économique périphérique de la ville d'Honfleur avec un nombre d'emplois représentant 10% du volume total du territoire.

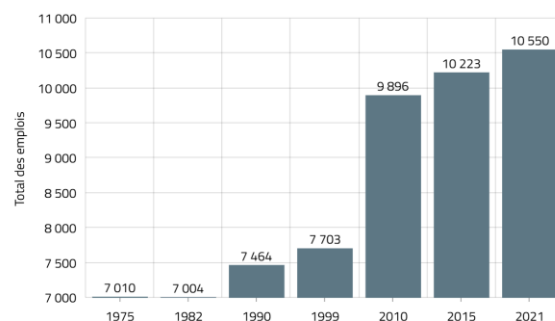
Cricquebœuf se caractérise par un nombre d'emplois qui correspond à la présence sur la commune du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie construit en 2009, représentant plus de 300 emplois.

Le nombre d'emplois est passé de 7 703 emplois en 1999 à 10 550 en 2021, soit un **gain « net » de 2847 emplois** en 20 ans.

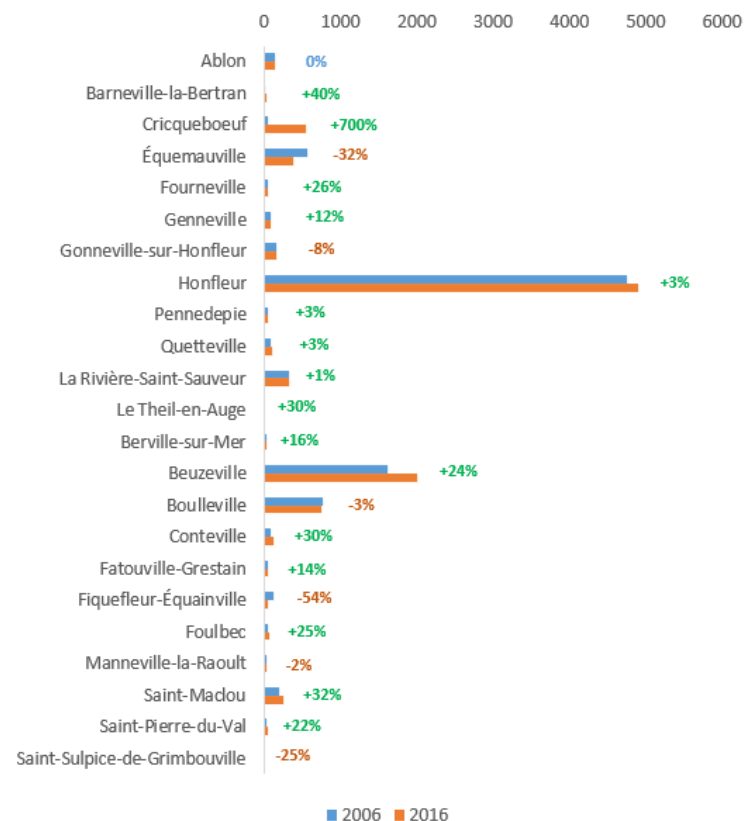
Répartition du nombre d'emplois en 2016



Évolution du nombre d'emplois



Évolution de l'emploi 2006-2016



Emploi et population

Une dynamique de l'emploi moins marquée que celle de la population

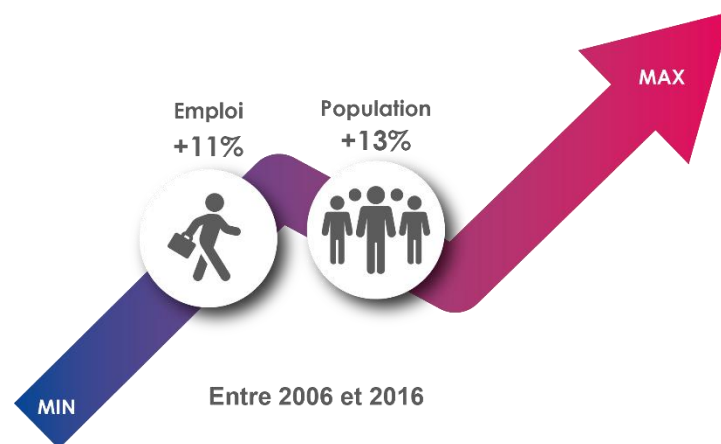
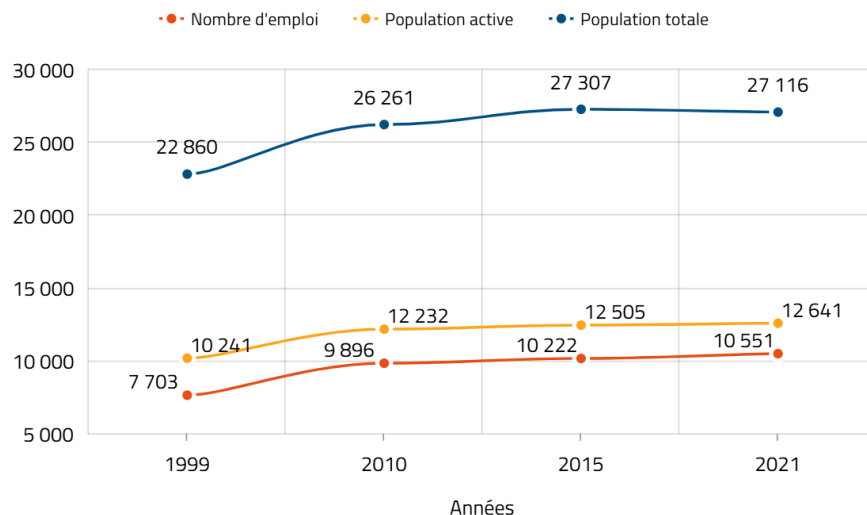
Cette évolution globale de l'emploi, corrélée à celle de la population sur la même période, met en lumière la **tendance à la résidentialisation sur l'ensemble du territoire** : la population augmente plus vite que le nombre d'emplois.

Le territoire accueille constamment de nouveaux habitants, sans pour autant que le nombre d'emploi suive la même trajectoire : la population de la CCPHB a donc tendance à travailler en dehors de leur commune de résidence, et/ou à l'extérieur du territoire intercommunal.

Il est à noter que **60% des emplois créés pendant la dernière décennie l'ont été sur les seules communes de Honfleur et Beuzeville**. Ces dynamiques sont à corrélérer notamment aux aménagements de zones d'activités économiques opérés sur cette même période.

L'analyse fine de l'évolution récente de l'emploi et des actifs permet de mettre en évidence de fortes disparités territoriales : si Beuzeville connaît une augmentation forte du nombre d'emploi et de sa population, l'autre pôle d'emploi principal du territoire, à savoir la ville d'Honfleur, fait face à une déprise démographique au profit de ses communes périphériques : entre 2008 et 2021, la ville centre perd des habitants, tandis que dans le même temps Equemauville et La Rivière-Saint-Sauveur en gagnent un peu de population.

Évolution du nombre d'emplois, de la population active et de la population totale

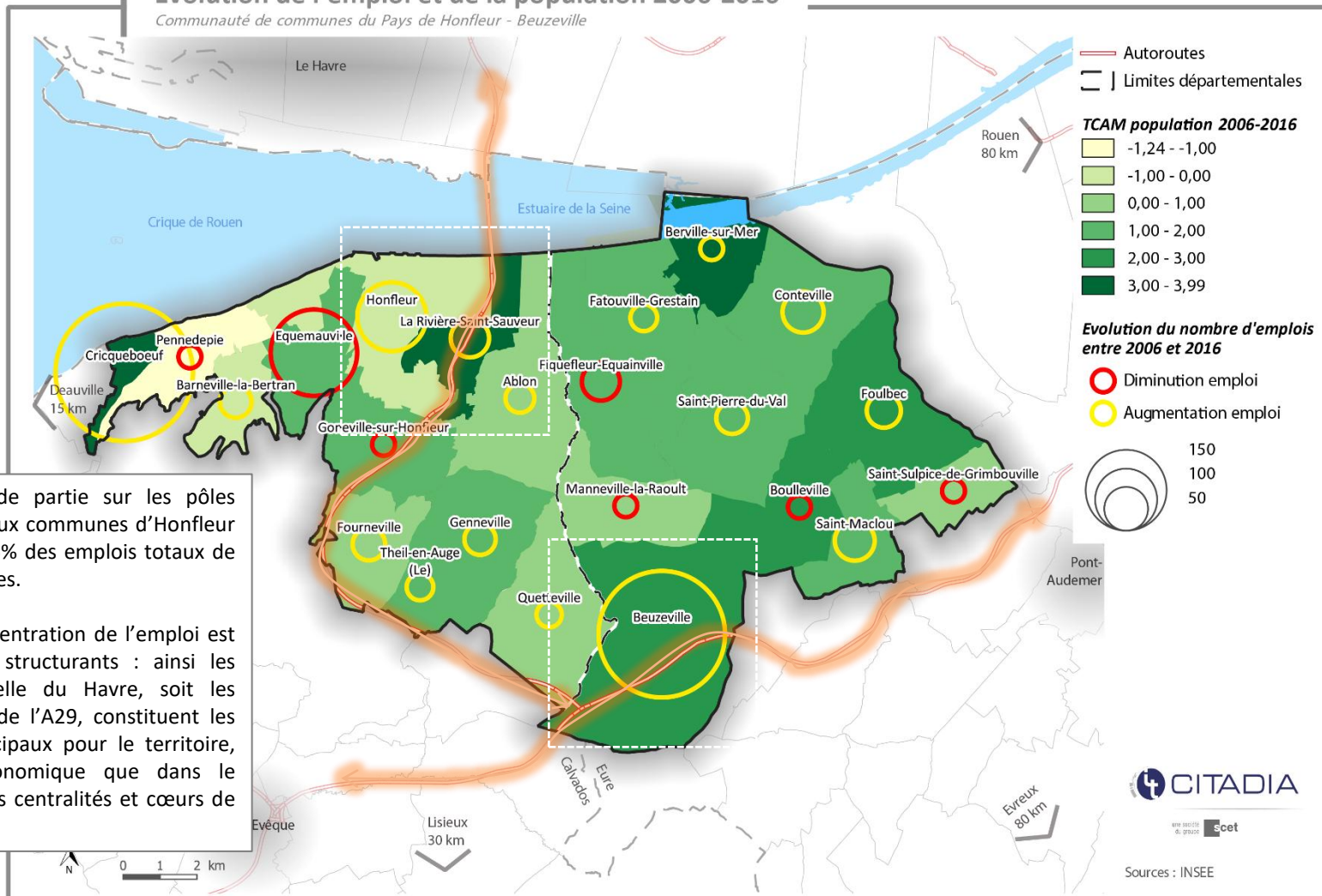


Emploi et population

Une dynamique de l'emploi qui suit celle de la population

Evolution de l'emploi et de la population 2006-2016

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



L'emploi se situe en grande partie sur les pôles urbains du territoire : les deux communes d'Honfleur et Beuzeville concentrent 66% des emplois totaux de la Communauté de Communes.

La localisation de cette concentration de l'emploi est corrélée à celle des axes structurants : ainsi les liaisons Caen-Rouen, et celle du Havre, soit les infrastructures de l'A13 et de l'A29, constituent les vecteurs économiques principaux pour le territoire, tant dans l'animation économique que dans le positionnement séculaire des centralités et cœurs de bassins de vie.

Etat des lieux des Zones d'Activités

Un foncier économique désormais tendu

Les zones d'activités constituent des vecteurs de développement économique.

En effet, bien que l'activité économique se développe également en dehors des zones d'activités, ces dernières constituent l'offre principale pour l'accueil de nouvelles entreprises (développement exogène) ou le développement des entreprises locales (développement endogène).

Une offre foncière en zone d'activités permet le regroupement des activités économiques déjà présentes sur le territoire ce qui favorise la mutualisation de services (restauration, covoiturage...) et la synergie de certaines activités.

En 2020, la CdC du Pays Honfleur-Beuzeville dénombre 12 Zones d'activités (dont le projet du Parc d'Activité Calvados Honfleur non finalisé), pour un total de 311 ha cessibles (c'est-à-dire en décomptant les surfaces non vendables aux entreprises de types voies, aménagements paysagers...). Sur ces 311 ha, 303 ha sont déjà occupés par 131 établissements (2635 salariés).

Par conséquent, seuls 8 ha sont encore disponibles pour les entreprises, soit un taux d'occupation du foncier des ZAE de 97%.

Les zones d'activités situées sur la commune d'Honfleur représentent 67% de la surface totale des ZAE du territoire intercommunal. Les autres Zones d'Activités se trouvent sur Bouleville/St-Maclou (60ha) et Beuzeville (Zone de la Carellerie, d'une surface de 52 ha, et qui dispose d'un foncier disponible de 5ha).

EPCI	# ZAE	Nom de la ZAE	Communes	Nombre d'éts en ZAE	Effectifs salariés cumulés	Surfaces aménagées		Surfaces cessibles		Surfaces vendues		Surfaces disponibles		Surfaces à aménager
						Espace (en ha)	Espace (en ha)	Espace (en ha)	Part (en %)	Espace (en ha)	Part (en %)	Espace (en ha)	Part (en %)	
CC de Beuzeville	1	Foulbec	Foulbec	n.c.	n.c.	1	1	1	100%	0	0%	3		
	2	Carellerie	Beuzeville	23	615	52	47	42	90%	5	10%	0		
	3	Zone de St Maclou	St Maclou	7	180	37	34	34	100%	0	0%	0		
	4	Zone de Bouleville	Bouleville	17	401	22	21	21	100%	0	0%	10		
Total CC du canton de Beuzeville				47	1196	112	103	98	95%	5	5%	12		
CC du Pays de Honfleur	5	Honfleur 1	Honfleur	9	300	28	27	27	100%	0	0%	0		
	6	Honfleur 2	Honfleur	34	430	65	51	51	100%	0	0%	0		
	7	Honfleur 3	Honfleur	13	139	8	8	8	100%	0	0%	0		
	8	Honfleur Sud	Honfleur	17	422	39	34	31	91%	3	9%	2		
	9	Terre-Plein GMPR	Honfleur	11	148	45	45	45	100%	0	0%	0		
	12	Projet Village de Marques	Honfleur	0	0	52	43	43	100%	0	0%	0		
Total CC du Pays de Honfleur				84	1439	237	208	205	14%	3	2%	2		
Total EPCI Beuzeville Honfleur				131	2635	349	311	303	97%	8	3%	15		

Source : Observatoire foncier CCI Portes de Normandie

Etat des lieux des Zones d'Activités

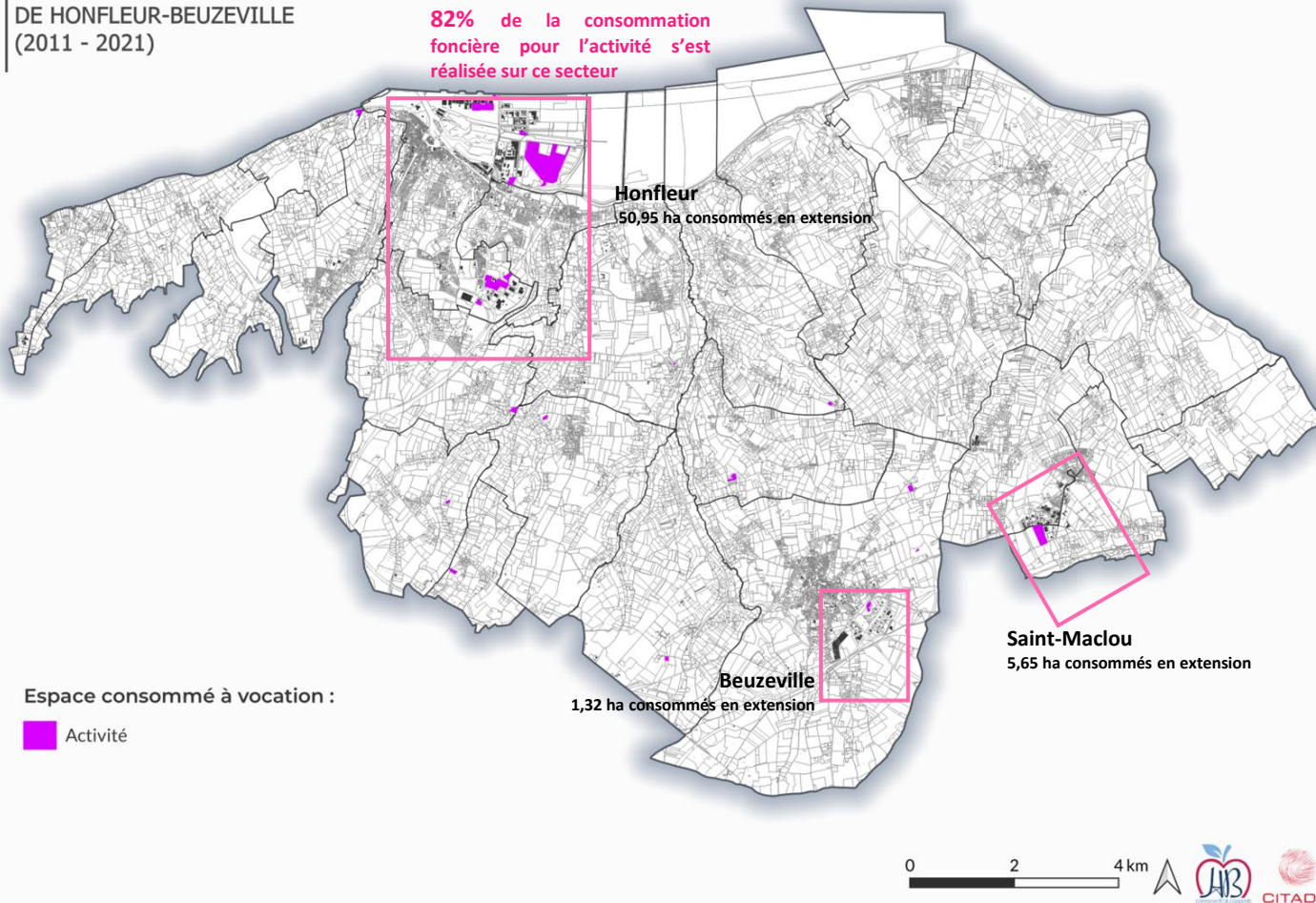
Dynamiques de commercialisation

Entre 2011 et 2021, **62,28 ha ont été consommés par l'activité économique sur le territoire de la CdC Honfleur-Beuzeville**, soit 28% de la consommation d'espaces totale du territoire.

Ces extensions des zones d'activités se sont réalisées en grande majorité (44,65 ha soit 91 % de des surfaces consommées pour l'activité économique) dans 4 communes du territoire :

- Saint-Maclou (5,65 ha, soit 9% de la consommation foncière totale à vocation d'activité) ;
- Beuzeville (1,32 ha soit 2% de la consommation foncière totale à vocation d'activité) ;
- Honfleur (55,95 ha, soit 82% de la consommation foncière totale à vocation d'activité).

CONSUMMATION D'ESPACE
DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
(2011 - 2021)



Etat des lieux des Zones d'Activités

Vers une requalification des espaces mutables

Vocation et spécialisation des zones d'activités

Ces zones d'activités ne sont pas toutes spécialisées et certaines accueillent ainsi tout type d'activité industrielle, artisanale et commerciale. La spécialisation des zones d'activités sur un territoire permet de rendre lisible l'organisation du développement économique, les choix et stratégies d'une collectivité. Le PLUi devra veiller à éclairer cette organisation. Une organisation peu lisible peut engendrer certains risques :

- Conflits d'usage entre industries et commerces au sein des zones,
- Mitage et mutation de cellules,
- Absence de lisibilité de la zone,
- Eloignement des polarisations commerciales vis-à-vis des zones agglomérées

Pour autant, la diversité des activités demeure une richesse, si celle-ci participe à la mixité fonctionnelle de la zone et donc à sa pérennité et son insertion dans le tissu urbain et économique local.



Indice de concentration d'emploi

La présence des zones d'activités : une concentration de l'emploi sur 3 communes

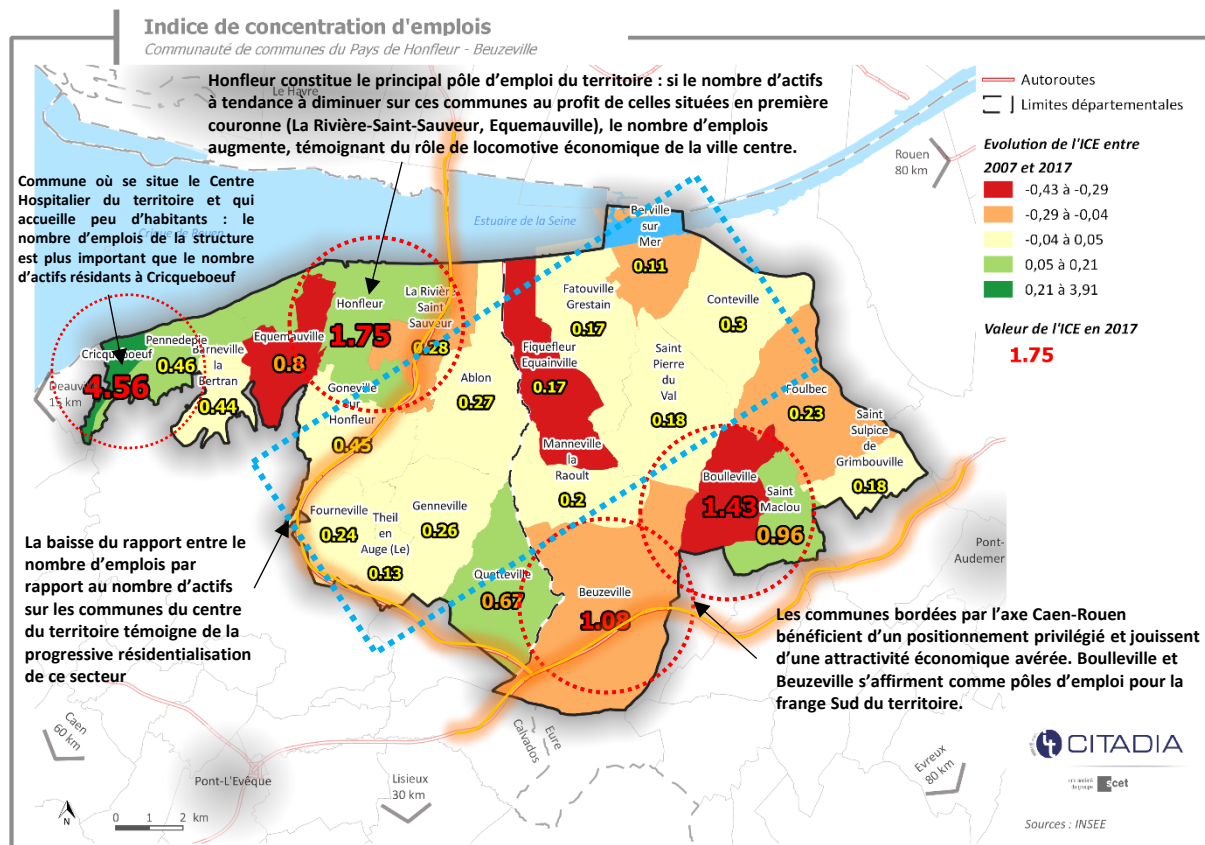
L'indicateur de Concentration de l'Emploi reste stable entre 2007 et 2021 (0,92).

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville compte 92 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur son territoire en 2021.

Dans sa globalité, le territoire est donc plutôt dépendant des influences économiques voisines et se situe dans une logique de dynamique résidentielle.

L'évolution de cet indicateur à l'échelle communale montre des dynamiques importantes de résidentialisation ou à l'inverse des dynamiques économiques communales. On note une croissance résidentielle à l'œuvre sur le territoire, celle-ci correspond à une population active qui augmente de manière plus rapide que celle des emplois du territoire. A l'échelle du territoire, l'analyse de l'ICE confirme le rôle de polarité économique joué par Honfleur (ICE de 1,94 en 2021) et Beuzeville (ICE de 0,98), complété par Boulleville (Ice de 1,41) et Criqueboeuf (5,18 d'ICE) qui correspondent aux seules communes du territoire à offrir depuis dix ans plus d'emplois que d'actifs.

Certaines communes littorales voient leur ICE augmenter (Pennedepie et Criqueboeuf), ainsi que Saint-Maclou (développement de la zone industrielle) mais globalement l'ensemble des communes disposent d'un ICE faible qui traduit une augmentation plus rapide de leurs actifs résidents que de leur offre d'emplois. Ce phénomène corrobore les constats tirés de l'éloignement progressif des actifs vis-à-vis des lieux d'emplois.



9 emplois pour 10 actifs dans la zone de la CCPHB. Cette carte, bien réalisée avec des données de 2017 expose ces tendances qui sont toujours à l'œuvre sur le territoire.

Dépendance aux pôles d'emplois

Lieu de travail des résidents du territoire

Polarités internes

En 2021, **26% des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence.**

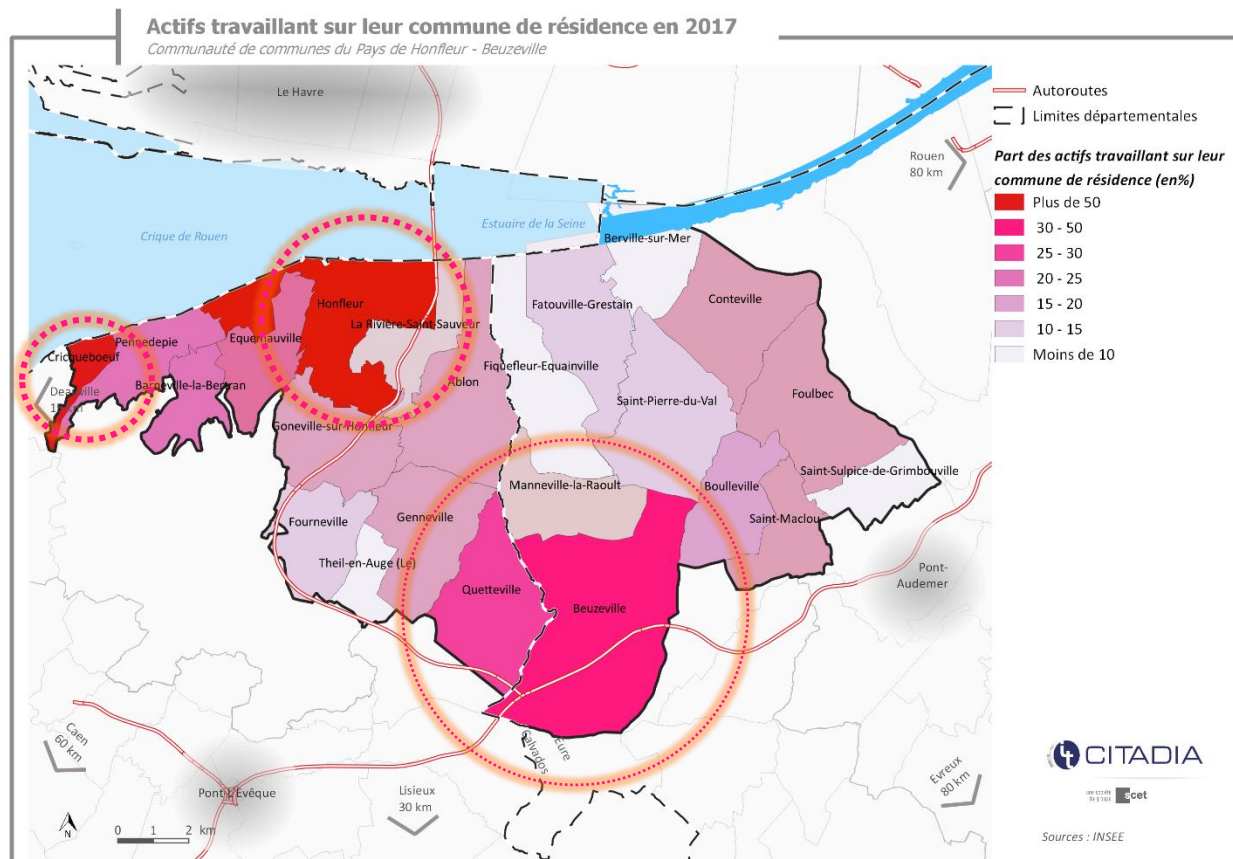
Sur les principaux pôles urbains extérieurs à l'intercommunalité (Le Havre, Rouen, Caen) ce sont en moyenne $\frac{3}{4}$ des résidents qui travaillent sur leur commune de résidence.

L'analyse infra-territoriale de la CdC Pays de Beuzeville-Honfleur met en lumière une proportion importante (55%) à l'échelle de la commune d'Honfleur ce qui signifie que moins de la moitié des Honfleurais quittent la commune pour travailler. Sur la commune de Beuzeville, qui compte près de 2000 emplois soit un emploi sur cinq à l'échelle communautaire, ce sont 1/3 des habitants qui travaillent sur leur commune de résidence.

Sur Cricqueboeuf, la 44% des résidents travaillent sur leur commune, phénomène dû à la présence du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, un des principaux pourvoyeurs d'emplois du territoire.

Cet indicateur, couplé aux précédents permet de mettre en exergue le rôle polarisant de Honfleur et Beuzeville à l'échelle de la frange Sud du territoire. A contrario, nombre de petites communes sont extrêmement dépendantes des territoires voisins.

Cette carte, bien réalisée avec des données de 2017 expose ces tendances qui sont toujours à l'œuvre sur le territoire.

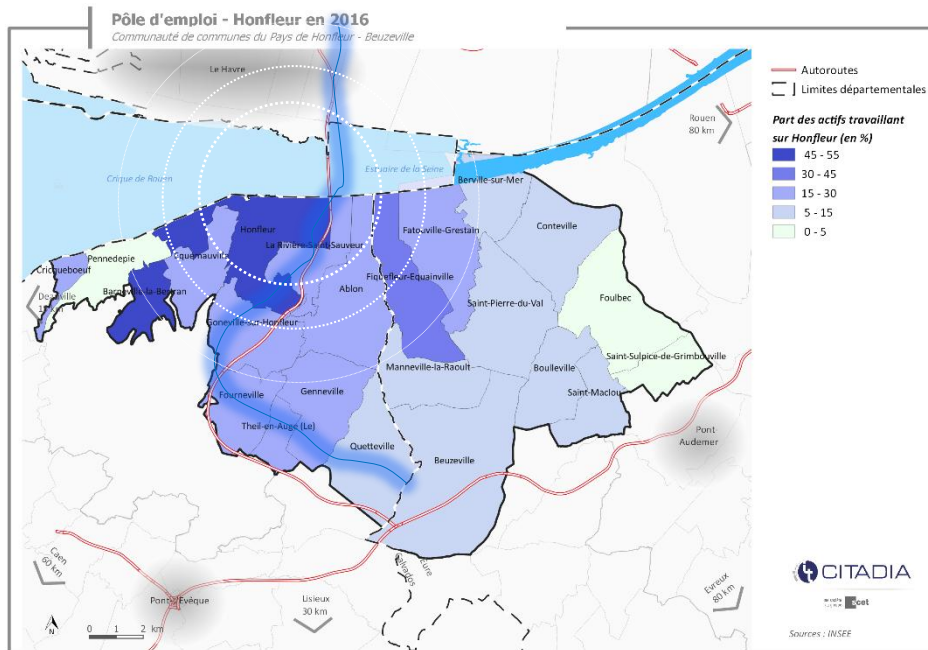


Dépendance aux pôles d'emplois

Lieu de travail des résidents du territoire

On observe en premier lieu une forte dépendance des communes au centre du territoire aux bassins d'emplois principaux internes que sont Honfleur et Beuzeville.

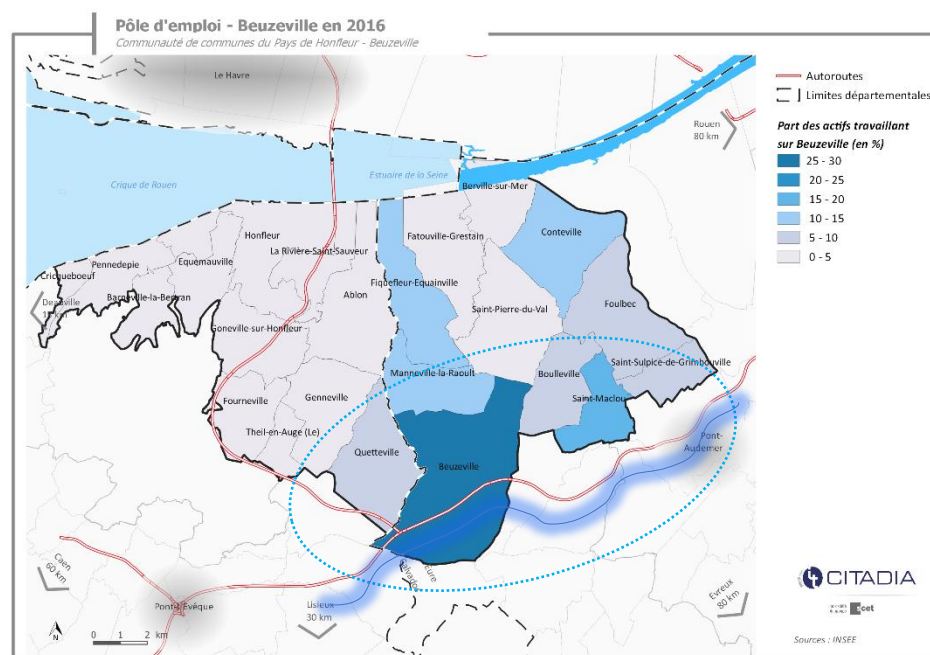
Sur les 12 641 actifs recensés sur la CCPHB en 2021, 8 529 soit **74% travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence**. Mais ce constat ne va pas de pair avec un départ des actifs vers des pôles extérieurs au territoire, au contraire, l'analyse des flux domicile-travail démontre une forte polarisation des communes pôles internes puisque **45% des flux convergent vers Honfleur ou Beuzeville**. La ville de Honfleur demeure le pôle privilégié au regard de l'importance des trajets domicile-travail.



Ainsi, parmi la totalité des actifs qui travaillent en dehors de leur commune de résidence sur le territoire du Pays d'Honfleur-Beuzeville, près de 3000 travaillent sur la ville d'Honfleur, soit 1/3 des flux domicile-travail quotidiens.

La commune de Beuzeville demeure un lieu d'emploi qui polarisent les flux internes au territoire puisqu'à l'échelle de l'intercommunalité un habitant sur 10 travaille sur cette commune.

Les cartes ci-dessous font état de ces tendances, bien que réalisées avec des données de 2017.

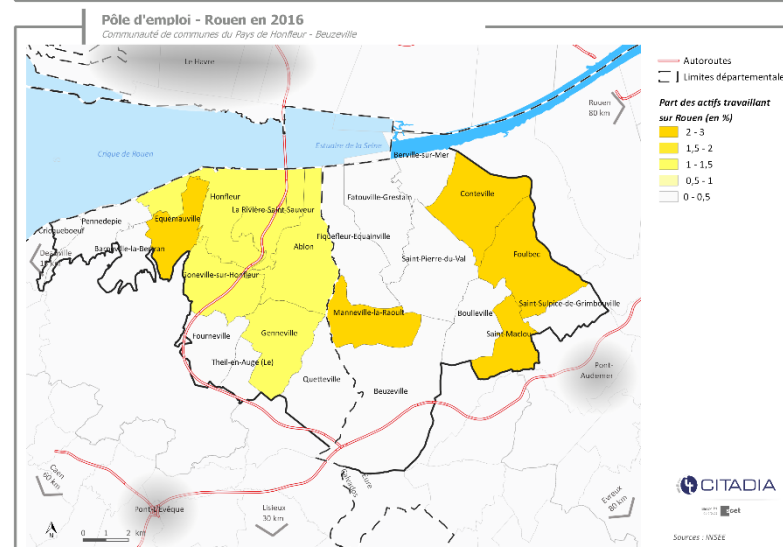
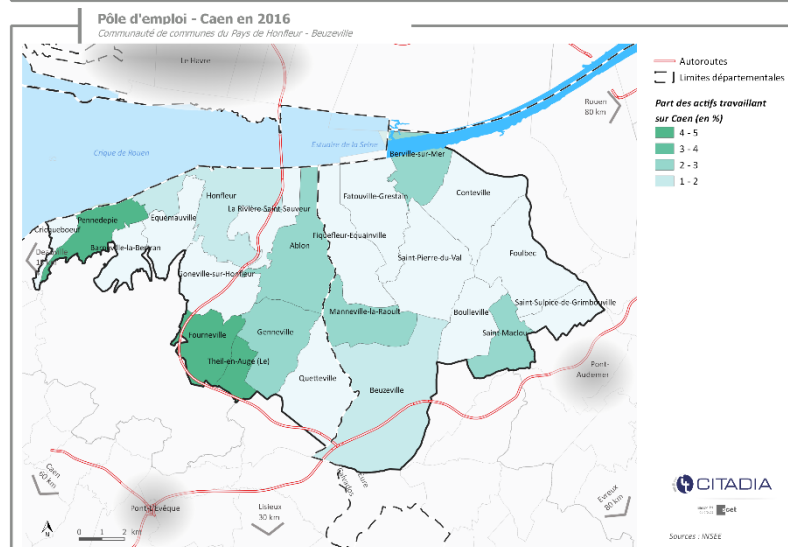
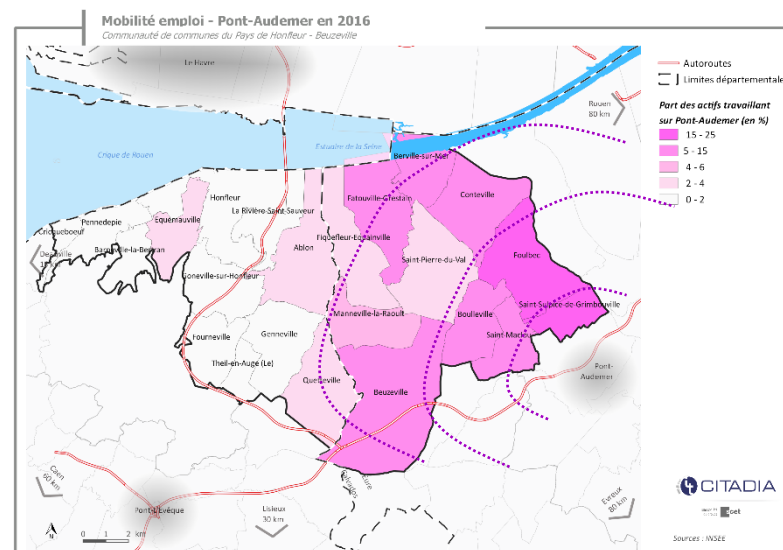
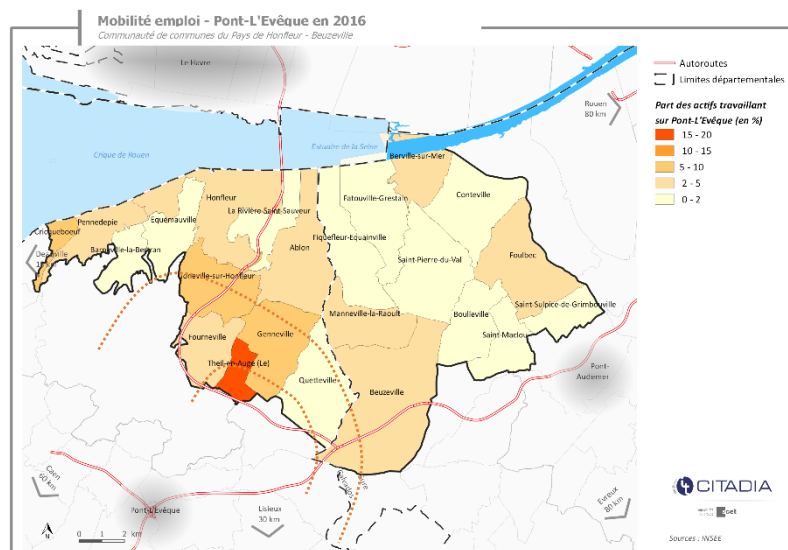


Ces analyses font ressortir les dynamiques engendrées par la présence des axes qui traversent le territoire :

- L'A13 irrigue les communes du Sud de la CCPHB, et détermine les flux d'emplois locaux vers Beuzeville.
- L'A29 structure un axe Nord-Sud depuis le Havre vers l'échangeur Caen-Rouen et constitue la colonne vertébrale en termes de flux économiques pour les communes du Calvados.

Dépendance aux pôles d'emplois

Lieu de travail des résidents du territoire



Dépendance aux pôles d'emplois

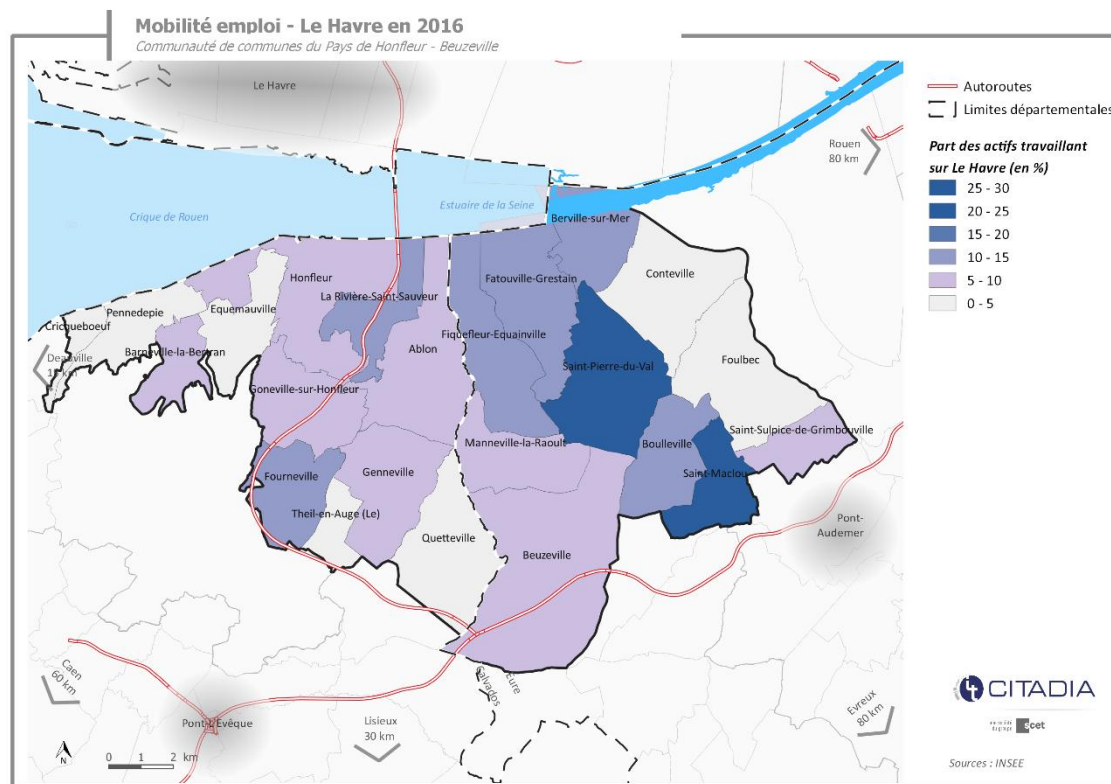
Lieu de travail des résidents du territoire

Polarités externes

Les principaux flux domicile-travail sortants du périmètre du Pays d'Honfleur-Beuzeville sont à destination de la ville du Havre : plus de 1000 actifs résidents sur le territoire (soit 13%) se rendent quotidiennement sur ce pôle d'emploi. Les communes situées au Nord du territoire sont naturellement les plus concernées : sur la Rivière-Saint-Sauveur, Ablon, Berville ou Fatouville-Grestain, ce sont entre 10 et 15% des actifs qui se rendent quotidiennement sur le pôle Havrais. Globalement, l'ensemble des communes du territoire connaît un mouvement de flux domicile-travail vers la ville du Havre.

La ville Pont-Audemer représente le deuxième pôle d'emploi en termes de flux journaliers : ce sont près de 500 actifs résidents sur le territoire qui quittent Honfleur-Beuzeville pour travailler sur la ville de l'Eure. Il s'agit d'ailleurs de la première destination d'emploi pour les communes de Foulbec et Saint-Sulpice ou 1/5 actifs y travaille quotidiennement.

Enfin, Pont-l'Évêque constitue un lieu de travail dont la provenance des flux est plus diffuse : 3% des résidents du territoire s'y rendent quotidiennement pour aller travailler. La carte ci-contre fait état de ces tendances, bien que réalisée avec des données de 2016.



La population active du territoire

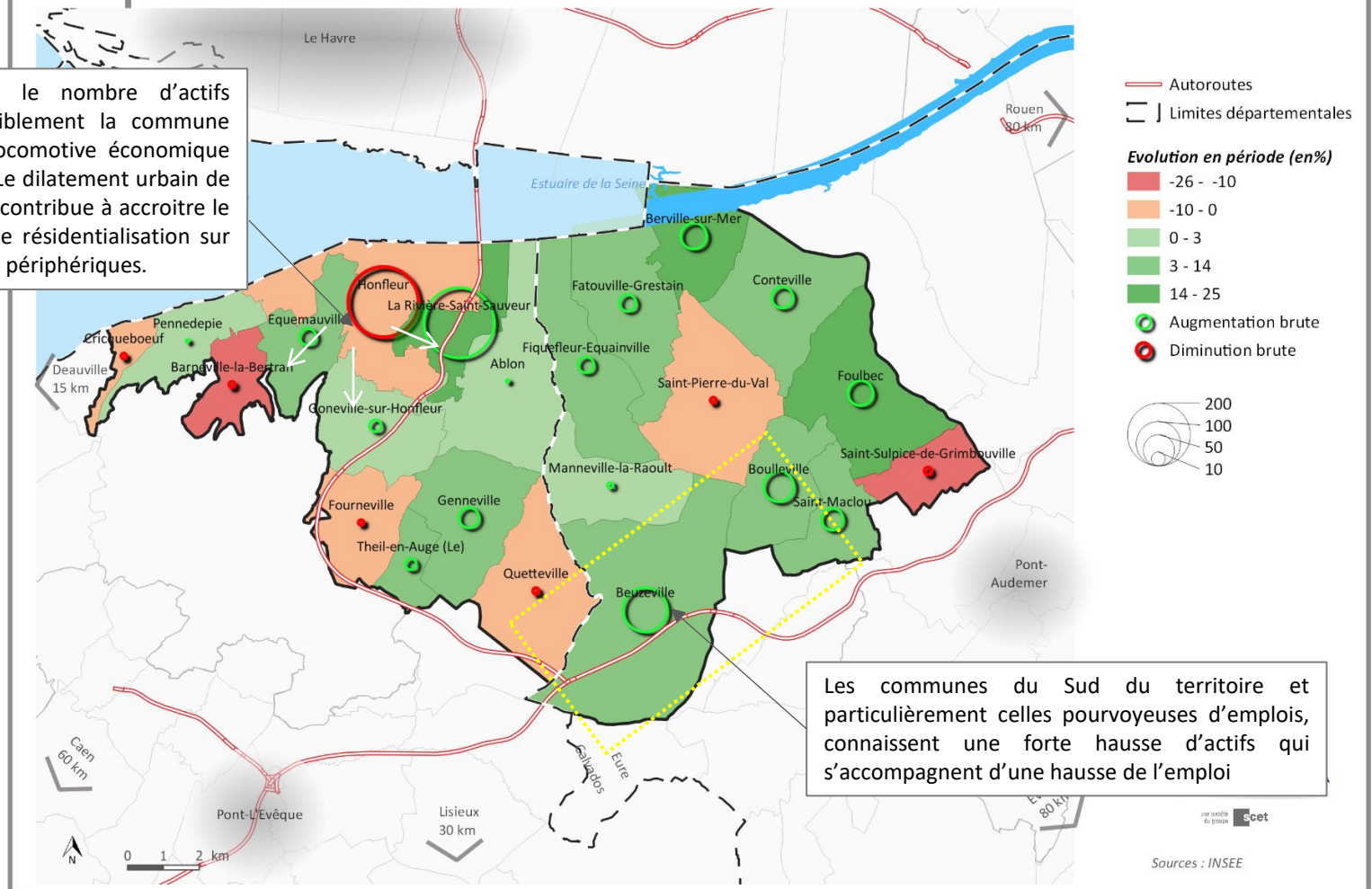
Répartition géographique

En dehors de la ville-centre, la répartition du tissu de la population active sur le territoire correspond peu ou prou à celle de l'emploi : le pôle d'emplois connaît globalement une forte attractivité résidentielle. La carte ci-contre, bien que réalisée avec des données de 2016 rend compte de tendances qui sont toujours à l'œuvre sur le territoire.

Sur Honfleur le nombre d'actifs diminue sensiblement la commune demeure la locomotive économique du territoire. Le dilatement urbain de la ville-centre contribue à accroître le phénomène de résidentialisation sur les communes périphériques.

Evolution du nombre d'actifs entre 2011 et 2016

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



La population active du territoire

Répartition géographique

La ville de Honfleur rassemble 24 % des actifs du territoire (soit 3042 actifs et plus de deux fois moins d'actifs que d'emplois).

En 2007, la ville-centre concentrait près de 33% des actifs du territoire. Sur la dernière décennie, la représentation de la ville-centre en nombre d'actifs par rapport à la totalité du territoire passe de 1/3 à ¼.

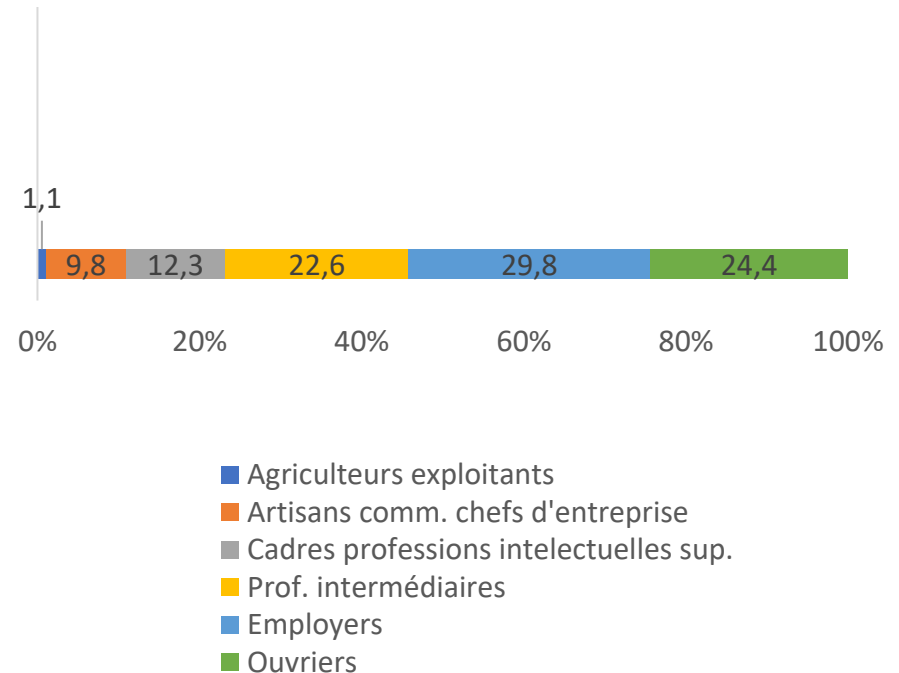
Sur 2010-2021, elle perd 597 actifs et gagne 117 emplois.

Dans le même temps, la commune de la Rivière Saint-Sauveur connaît un gain d'actifs significatif (274 actifs en dix ans) et représente en 2021 près de 10% des actifs du territoire alors qu'elle accueille à peine 3% des emplois. Cette dynamique traduit le phénomène de déprise résidentielle que connaît la ville de Honfleur depuis plus de dix ans.

Avec une hausse de 1000 actifs sur la commune en 20 ans, la commune de Beuzeville demeure la plus attractive du territoire. Le nombre d'emplois suit la même dynamique avec un gain net de près de 802 emplois sur cette même période. Située sur l'axe Caen-Rouen et à moins de 45 min de la ville du Havre, la commune connaît une forte attractivité économique et résidentielle qui irrigue le bassin de vie Sud du territoire.

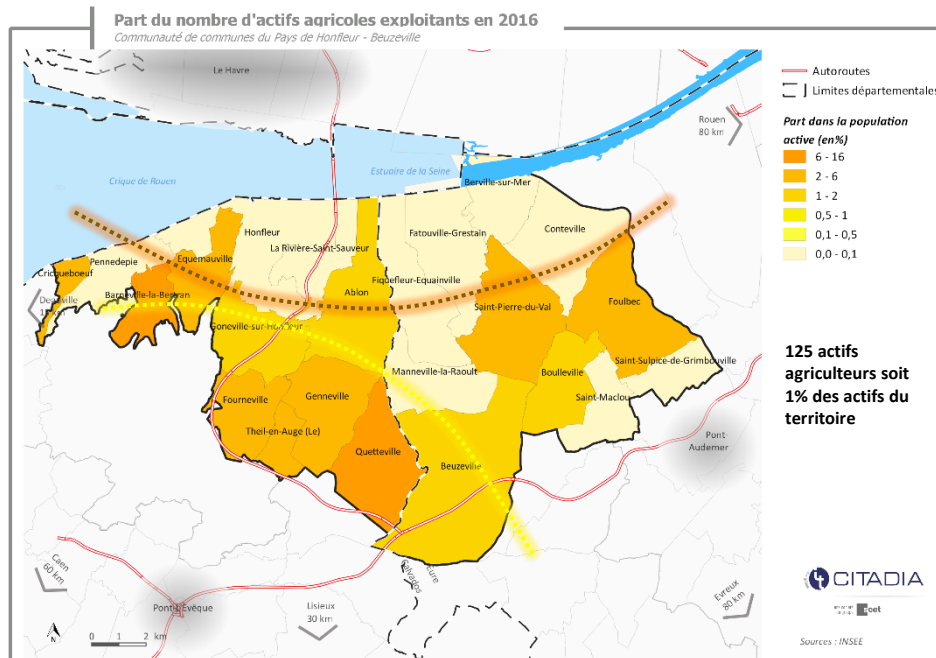
En 2021, plus d'un actif sur 2 vivant sur le territoire est employé ou ouvrier. La part d'agriculteurs est très faible, tandis que celle des professions intermédiaires et des cadres demeure importante, et représentée sur les communes proches des pôles urbains (voir cartes suivantes).

Répartition des actifs par CSP en 2021



Répartition géographique des catégories socio-professionnelles

Des cadres représentés sur la frange Ouest desservie par l'A29, les agriculteurs exploitants sur l'arrière-pays

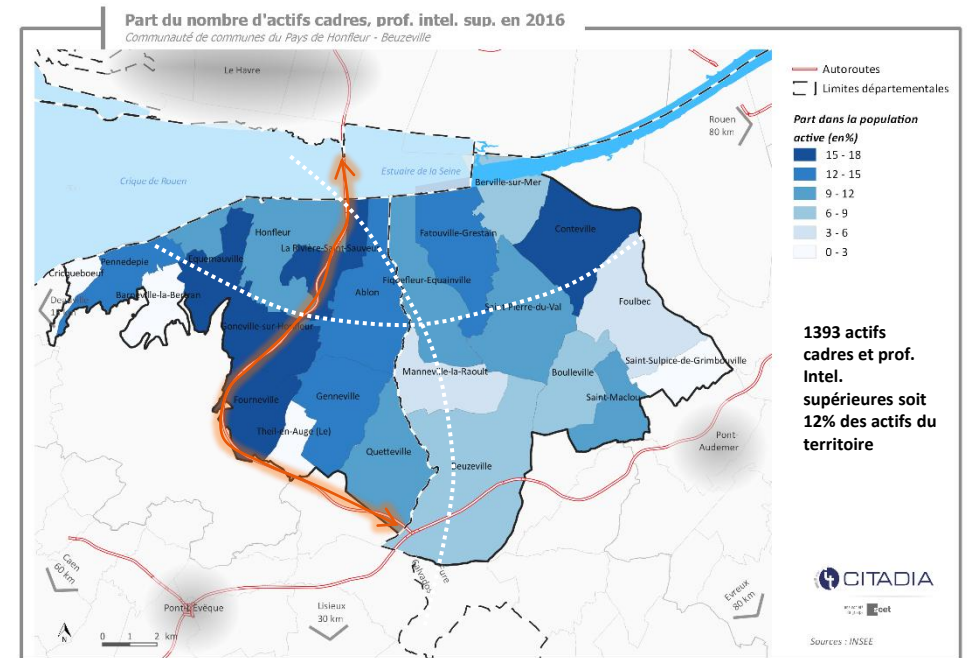


L'influence de l'aire urbaine de Le Havre s'illustre par le tissu d'actifs sur les communes

de l'estuaire et de Honfleur : polarisés vers ces deux bassins d'emplois, la part d'agriculteurs dans la population active de ces communes demeure très faible.

Les communes éloignées des principales polarités territoriales, résidentielles et peu peuplées, se caractérisent par une typologie géographique plus rurale : habitat diffus, paysage bocager et exploitations agricoles préservées.

L'ensemble des communes en frange Ouest et Sud comptent une forte proportion d'agriculteurs par rapport aux autres communes.

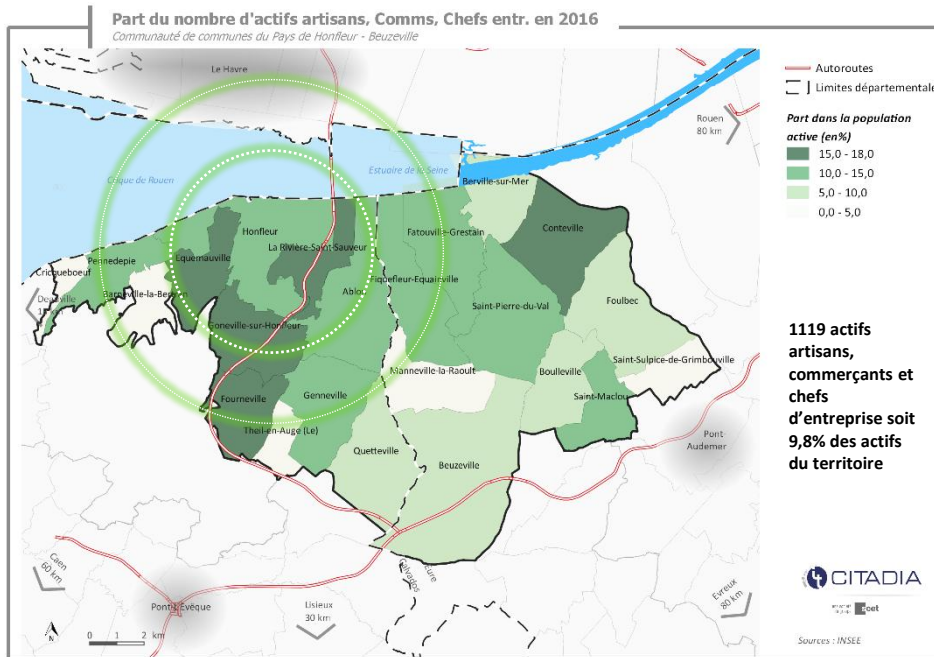


La part du nombre d'actifs communaux représentée par les cadres et professions intellectuelles supérieures coïncide globalement avec celle des flux domicile-travail vers les pôles d'Honfleur et Le Havre (Nord du territoire et communes irriguées par l'A29) : la tertiarisation de l'emploi est également corrélée au coût du foncier relativement élevé sur ces franges du territoire et aboutit à une attractivité résidentielle pour les catégories socio-professionnelles supérieures.

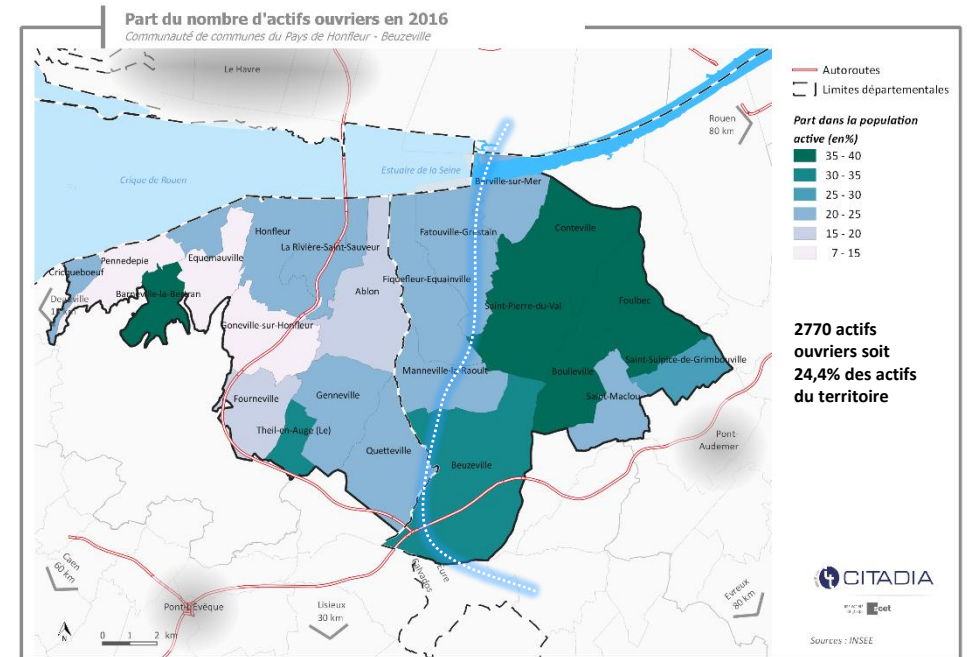
Même si ces cartes ont été réalisées avec des données de 2016, les tendances restent les mêmes en 2021.

Répartition géographique des catégories socio-professionnelles

Une forte représentativité des commerçants autour du pôle d'Honfleur, les ouvriers sur la partie Est



Sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville, les communes proches de la ville centre et à fortiori celles où le nombre d'actifs travaillant sur Honfleur est le plus représenté, se distinguent par la part élevée (entre 12 et 18% des actifs communaux) de commerçants et artisans. Cela s'explique notamment par la dynamique touristique forte de la ville d'Honfleur, doté de nombreux services et commerces de gamme intermédiaire, et dont le rayonnement s'illustre notamment en termes de catégories socio-professionnelles des résidents des communes voisines.

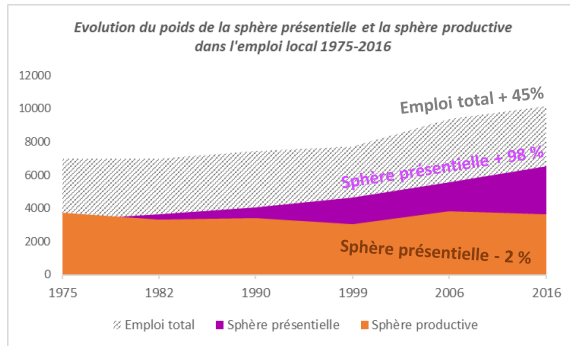


La part d'ouvriers dans la population active par commune fait apparaître une distinction géographique et socio-professionnelle : une frange Est où cette catégorie est fortement présente (plus d'un actif sur 3 sur les communes de Foulbec/Boulleville/Saint-Pierre du Val notamment) et une frange Ouest dont la proximité des pôles urbains de Honfleur et du Havre induit à la fois une résidentialisation accrue et une confirmation de la tertiarisation de l'emploi, donc des actifs.

L'économie présentielle liée aux dynamiques de périurbanisation

La réponse aux besoins locaux, de plus en plus représentée

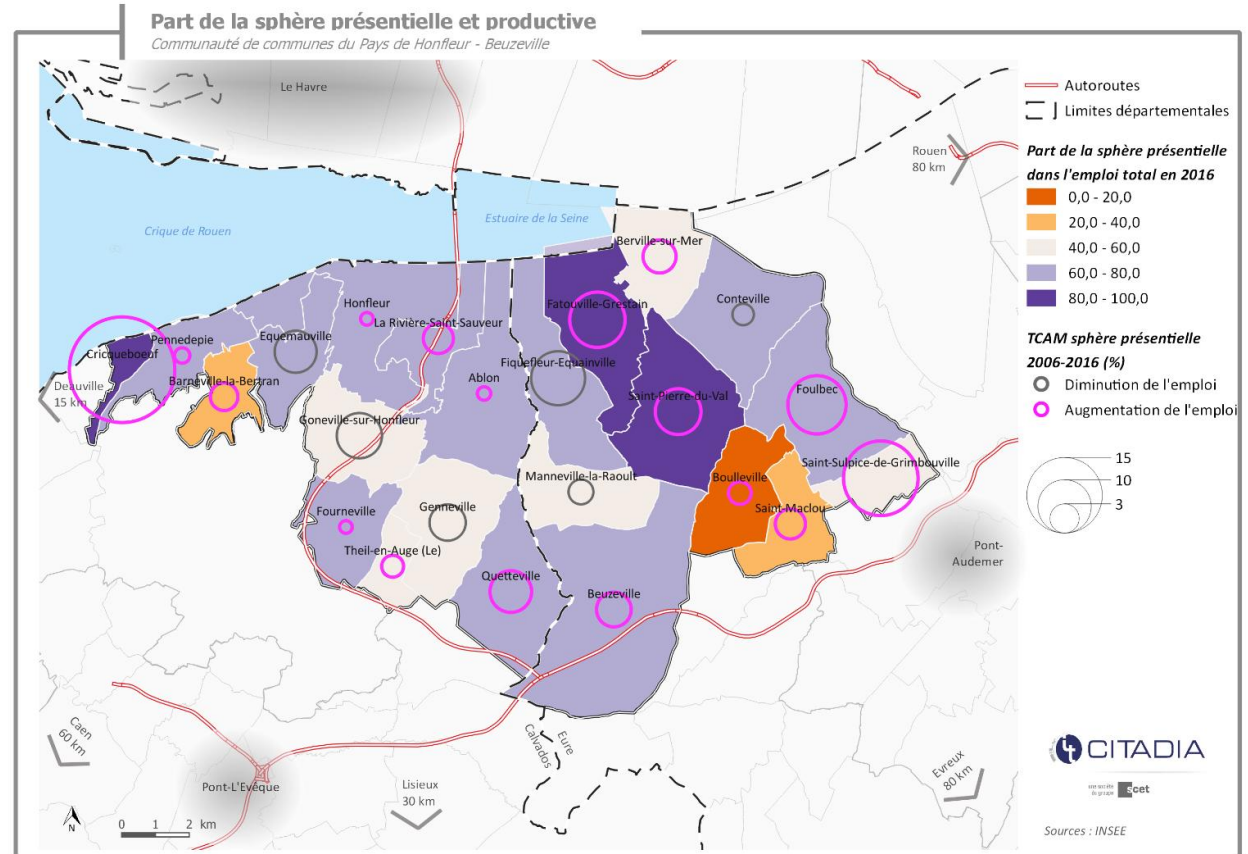
En 2021, 64,5% des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville appartiennent à la sphère présentielle, contre 35,6% à la sphère productive.



La sphère présentielle se renforce à un rythme soutenu (54,4% des emplois en 2000), traduit par une forte attraction résidentielle, d'habitants et de touristes. Parallèlement, les emplois correspondant à la sphère productive, qui ont connu une forte baisse depuis les années 1970 ne régressent plus depuis le début des années 2000. La carte ci-contre, bien que réalisée avec des données de 2016 rend compte de ces tendances.

Les activités présentielles (commerces, services) sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives (industrie, agriculture) produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone.

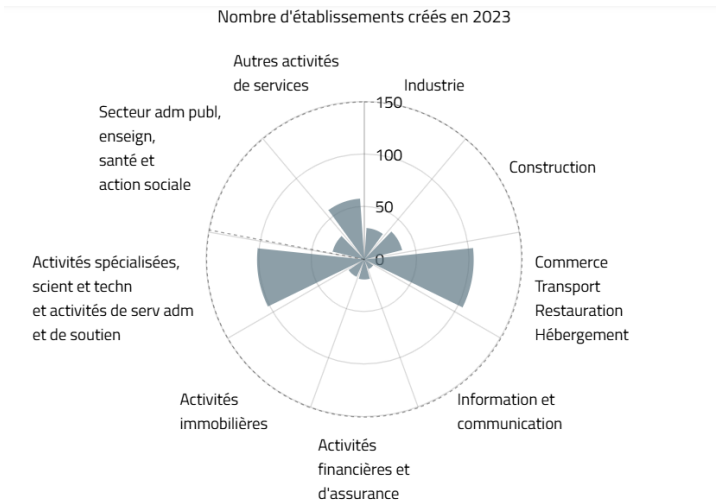
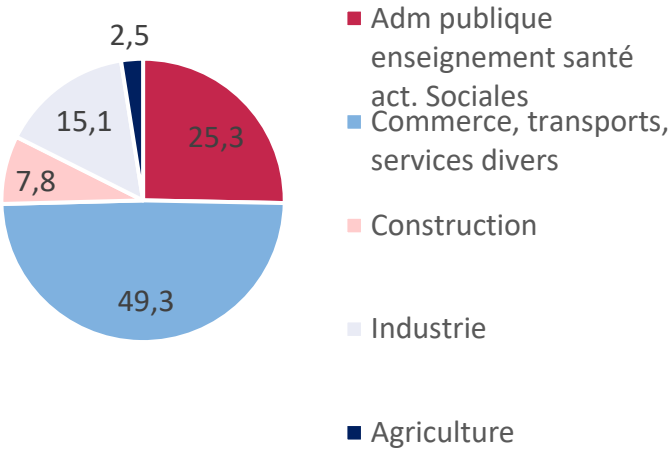


Volume d'emploi par secteur d'activité

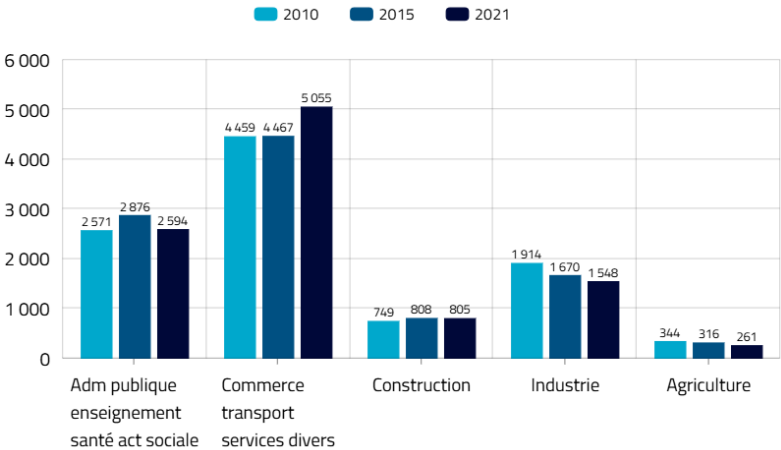
Une traduction directe par le développement de l'emploi tertiaire

Au regard des données INSEE en date de 2021, 74,6 % des emplois sur le territoire de Honfleur-Beuzeville sont strictement tertiaires (marchand et non).
Près de la moitié des emplois présents sur la CCPHB correspond au domaine des commerces et services.

Cette représentativité est inférieure aux communautés de communes voisines que sont la CC Côte Fleurie, où le secteur des commerces et services représente plus de 6 emplois sur 10, où la Communauté Urbaine du Havre (51% des emplois)

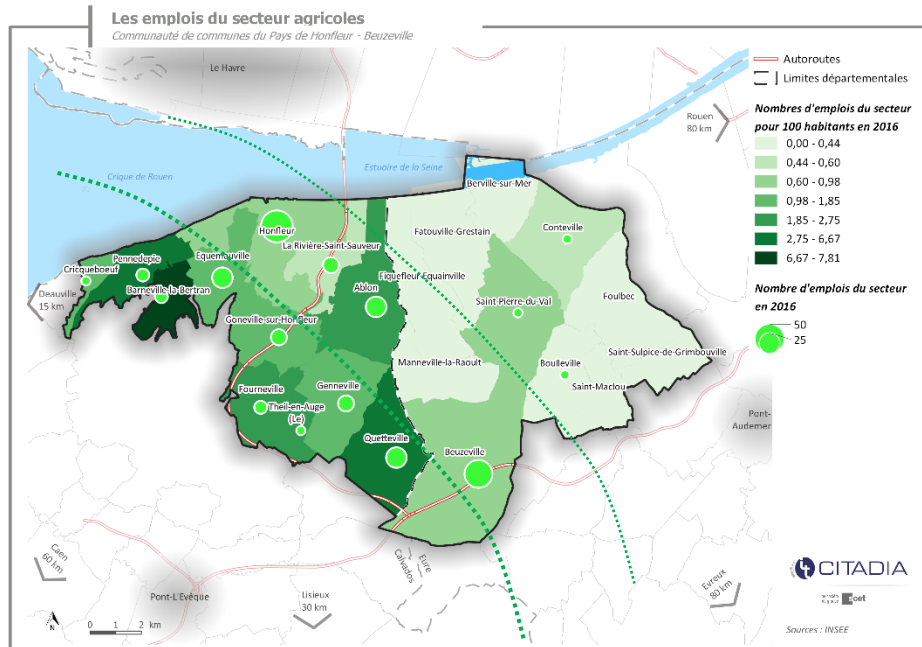


Évolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2010 et 2021



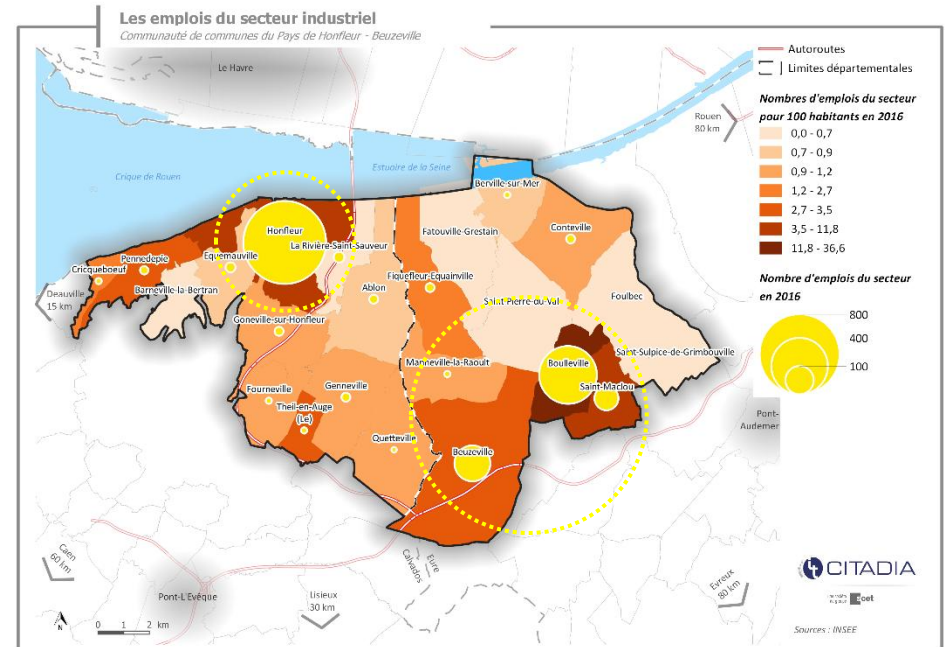
Volume d'emploi par secteur d'activité

L'emploi agricole sur la frange Sud-Ouest et l'industrie concentrée en zones d'activités



Un **secteur agricole** peu représenté globalement mais important sur les communes situées en frange Ouest du territoire, et particulièrement pour les communes plus rurales telles que Barneville-la-Bertran ou Quetteville. A contrario, la frange Est constitue le secteur où l'agriculture est le moins représentée dans l'emploi local.

L'agriculture est plus représentée dans les communes en frange Ouest (Barneville, Le Theil-en-Auge, Quetteville...).



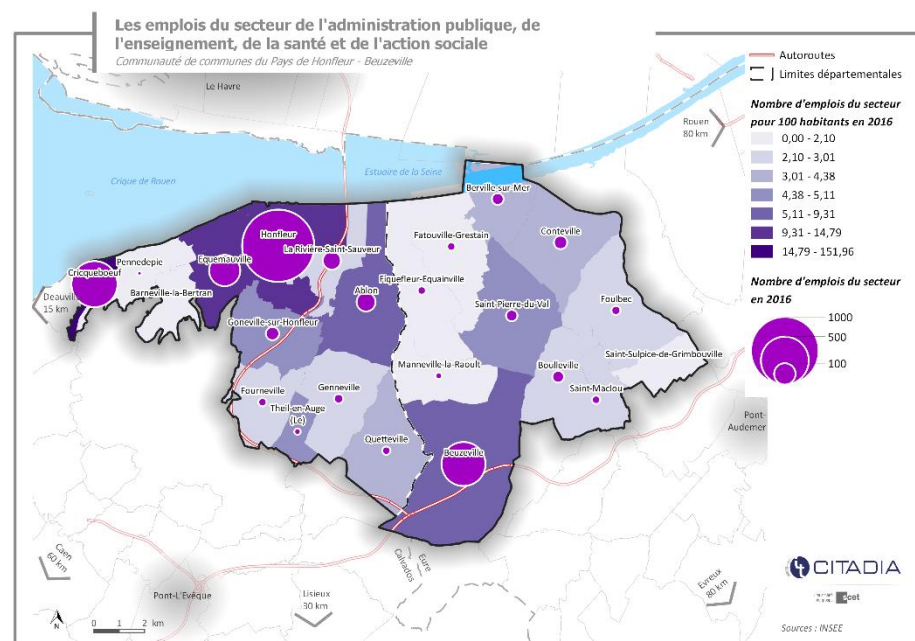
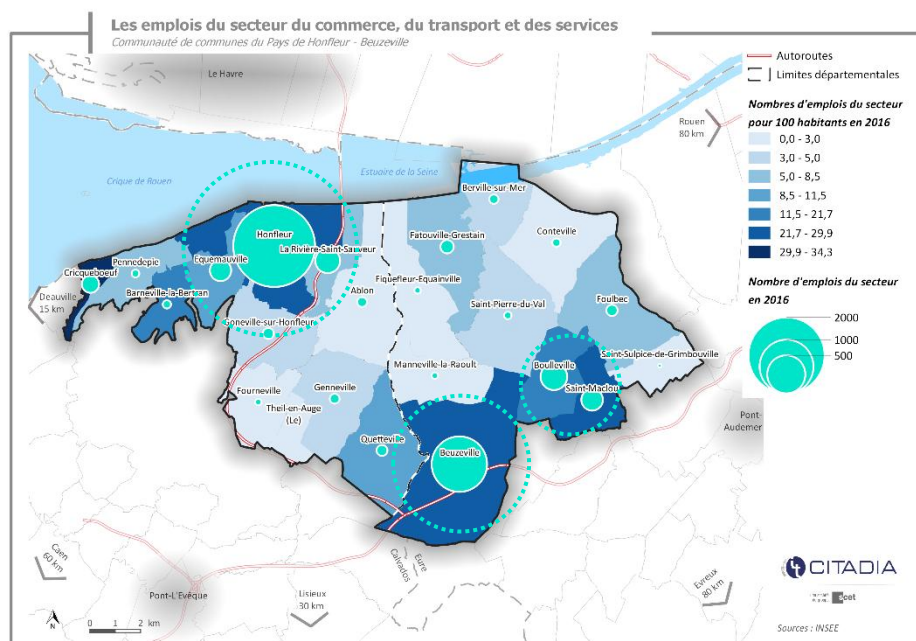
Un **secteur industriel** majoritairement localisé sur le **secteur de Beuzeville et celui de Honfleur**. Les axes structurants du territoire sont le support de Zones d'Activités qui concentrent les activités industrielles. De fait, les communes de la Bouleville et Saint-Maclou intègrent une part importante d'emploi dans le secteur industriel dans l'emploi local et représentent plus d'un tiers des emplois de ce secteur à l'échelle de la CCPHB. Les trois communes de Honfleur, Beuzeville et Bouleville concentrent près de 90% des emplois industriels du territoire.

9 emplois sur 10 dans le secteur industriel se situent sur Beuzeville, Bouleville et Honfleur.

Bien que réalisée avec des données de 2016, ces cartes reflètent des tendances toujours en cours sur le territoire.

Volume d'emploi par secteur d'activité

Le tertiaire marchand et non marchand représenté dans les pôles urbains



Le secteur du tertiaire marchand se concentre majoritairement au sein des pôles d'emplois, et particulièrement sur la polarité centrale, Honfleur et Beuzeville dénombrant **75% des emplois du territoire dans ce secteur**. Si ce secteur constitue l'aire commerciale principale du territoire, on observe globalement un poids important du tertiaire marchand sur les communes attractives en périphérie de la ville-centre : sur la Rivière-Saint-Sauveur ou Equemauville, la moitié des emplois communaux correspondent au secteur du commerce et des services. Cette concentration de l'emploi tertiaire marchand (commerces, services) répond notamment aux besoins issus de la hausse de la population sur cette frange du territoire, mais aussi à une pression saisonnière touristique. On observe un poids équivalent de ce secteur dans l'emploi local sur les communes de Bouleville et Saint-Maclou.

Les emplois correspondant au tertiaire non marchand (administration, enseignement et santé) se concentrent globalement dans les pôles urbains et la frange Nord du territoire. **Cricquebœuf et Equemauville concentrent ¼ des emplois de ce secteur** à l'échelle du territoire. Cela s'explique notamment par la présence du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie située sur la commune de Cricquebœuf.

Les cartes ci-dessus, bien que réalisées avec des données de 2016 exposent ces tendances.

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Une polarisation économique interne, dominée par le pôle honfleurais et complétée par le rôle structurant des zones d'activités de Beuzeville et Boulleville/Saint-Maclou.
- La polarité honfleuraise constitue un pôle d'emploi majeur, porté par un développement endogène.
- Une attractivité économique avérée sur les polarités économiques internes mais soumis à une résidentialisation progressive.
- L'A13 constitue le support des principales zones d'activités et l'axe structurant de développement économique du territoire.
- La ville-centre connaît une perte d'actifs au profit des communes périphériques induisant de fortes mobilités. Beuzeville connaît une importante attractivité économique et voit son nombre d'actifs fortement augmenter.
- Une distinction socio-professionnelle géographique : la catégorie de cadres et professions intellectuelles supérieures est représentée sur les communes irriguées par l'A29 et proche d'Honfleur, tandis que les employés et ouvriers se retrouvent majoritairement sur les communes de l'Eure.
- Le poids du commerce et du service de plus en plus important dans l'emploi local, à l'inverse de celui de l'industrie.

→ Le territoire compte 10 551 emplois en 2021 dont les ¾ se situent sur Honfleur, Beuzeville et Boulleville.

→ Sur 311 ha de Zones d'Activités, 8 ha soit 2% sont disponibles.

→ 62,28 ha ont été consommés par le développement économique ces 10 dernières années, principalement localisés sur 3 communes : Honfleur, Beuzeville et Saint-Maclou.

→ Indicateur de Concentration d'Emploi qui s'établit à 0,92.

→ 45% des flux domicile-travail convergent vers Honfleur.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Affirmer une structuration de l'offre foncière à vocation économique en lien avec l'armature du territoire.
- Redynamiser le secteur secondaire en s'appuyant sur les atouts du territoire : maintenir une mixité fonctionnelle dans les quartiers et améliorer l'intégration des activités artisanales en milieu urbain.
- Accompagner l'offre foncière en lien avec la tertiarisation de l'économie locale et régionale (économie présentielle) et les caractéristiques du tissu économique local.
- Consolider, structurer et valoriser les savoir-faire locaux.
- Conserver un tissu économique diversifié tout en recherchant les secteurs pouvant avoir un effet moteur sur le territoire.
- S'appuyer sur les structures et infrastructures existantes en tant que leviers du développement économique : aménagement numérique, desserte routière et ferroviaire, flux internes au territoire.

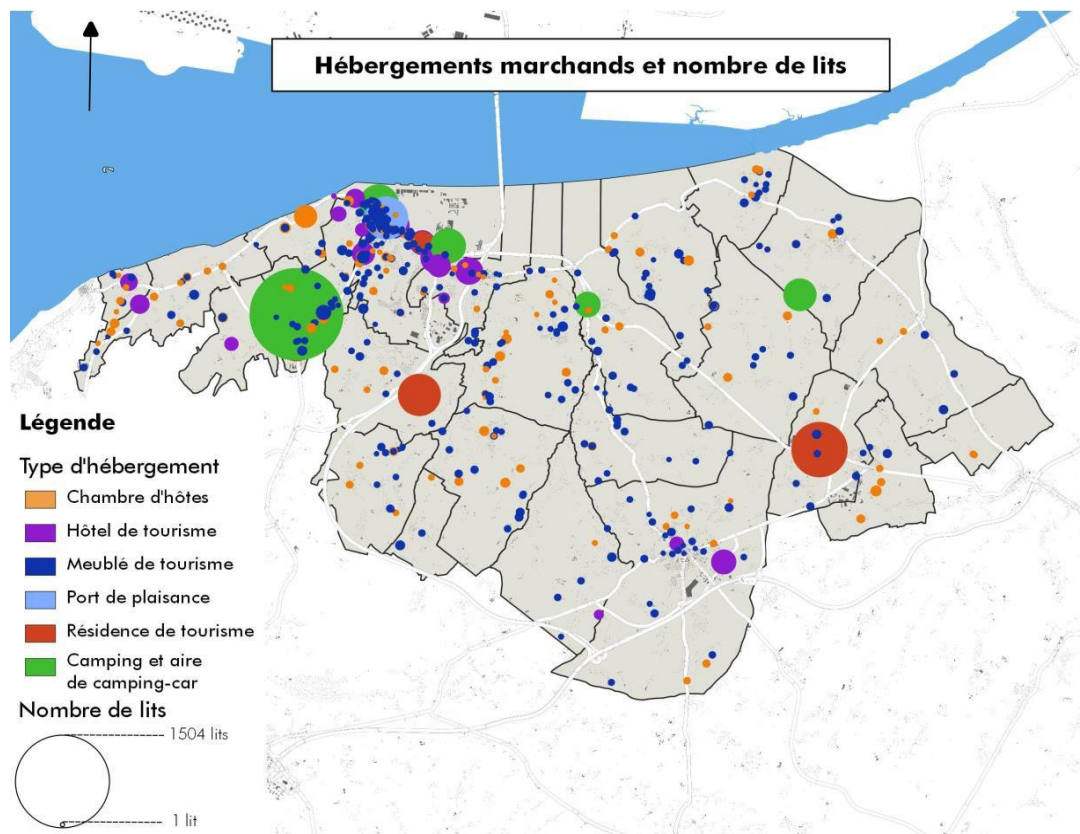
Fonctionnement territorial intercommunal C

Tourisme 4

Des lits marchands concentrés sur Honfleur

Chiffre clés:

- 11 346 lits dans l'hébergement marchand soit 2,4 habitants pour 1 lit contre 13,4 habitants pour 1 lit en Normandie .
- 9 296 lits sont situés à l'ouest de la vallée de la Morelle, qui correspond au territoire situé dans le Calvados, soit 81,9%.
- Plus de 1000 lits sont concentrés dans le quartier «Saint-Catherine »de Honfleur.
- 984 hébergements marchands pour 11 346 lits.
- Une offre en chambres d'hôtes et en meublés de tourisme (gîtes) répartie sur tout le territoire.
- 35 hôtels pour 2300 lits. Un hôtel 5 étoiles et quatre 4 étoiles.



Commune	Nombre de lits
ABLON	230
BARNEVILLE-LA-BERTRAN	88
BERVILLE-SUR-MER	83
BEUZEVILLE	362
BOULLEVILLE	645
CONTEVILLE	325
CRICQUEBŒUF	134
EQUEMAUVILLE	2142
FATOUVILLE-GRESTAIN	161
FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE	201
FOULBEC	41
FOURNEVILLE	75
GENNEVILLE	144
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	807
HONFLEUR	4644
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	770
LE THEIL-EN-AUGE	24
MANNEVILLE-LA-RAOULT	73
PENNEDEPIE	186
QUETTEVILLE	56
SAINT-MACLOU	57
SAINT-PIERRE-DU-VAL	89
SAINT-SULPICE-DE-GRIMBOUVILLE	9
Total général hébergement marchand	11346

Le prix des hébergements:

Les prix sont variables selon le taux d'occupation, la saison et surtout la localisation (plus le centre-ville de Honfleur est proche et plus l'hébergement sera potentiellement cher). En haute saison, un hôtel 3 étoiles dans le centre de Honfleur coûtera au minimum 100€ la nuit pour une chambre double. En camping, celui d'Honfleur propose une semaine d'emplacement tente pour 130€. En chambre d'hôte, les tarifs débutent aux alentours de 60€ la nuit et peuvent monter jusqu'à près de 400€ la nuit. Le tarif des meublés de tourisme est plus difficile à évaluer car la prestation varie énormément selon le logement.

Une forte présence de gîtes et de chambres d'hôtes

Chiffres clés:

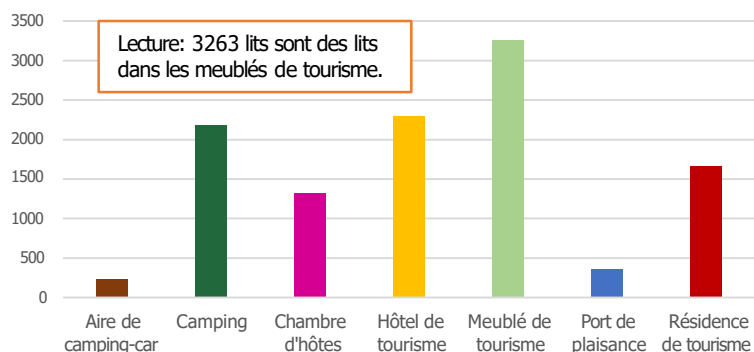
- Une offre limitée en camping, 20% d'hébergements en plein air contre 50% au niveau Normand
- Surreprésentation des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Ces données indiquent que les touristes privilégient sur le territoire les courts séjours, recherchant un service de qualité (chambres d'hôtes) pour une « escapade » en Normandie.

- Selon l'office de tourisme (OT) un taux d'occupation aux alentours de 80% en période estivale. La moyenne annuelle est d'environ 50%.

Type d'hébergement	Nombre de lit moyen
Aire de camping-car	240
Camping	437
Chambre d'hôte	6
Hôtel de tourisme	65,7
Meublé de tourisme	4,6
Port de plaisance	360
Résidence de tourisme	333,6
Total	11,5

Nombre de lits par types d'hébergements

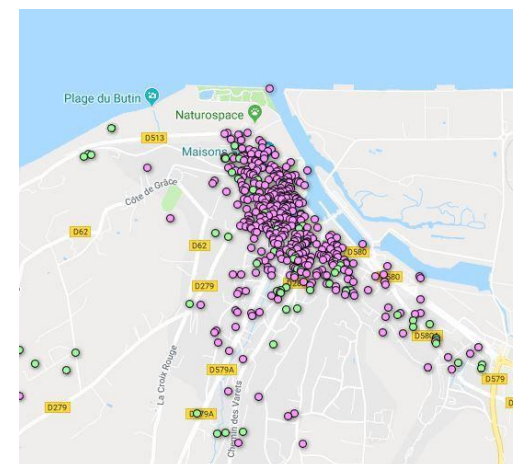


La labellisation des hébergements: plusieurs labels permettent de classer les hébergements et d'orienter les clients vers le bien qui leur correspond le mieux. Outre le classement des hôtels (étoiles), nous pouvons citer « Clevacances », « Gîte de France » ou encore « Charmance ». Ces labels sont un gage de qualité pour le territoire.

AirBnB: Créé en 2008, la plateforme américaine s'est placée comme un acteur incontournable de l'hébergement touristique. Depuis juillet 2018 Airbnb collecte la taxe de séjour et la reverse ensuite aux municipalités concernées, limitant la perte fiscale pour les territoires.

AirBnB propose plusieurs types d'hébergements (logement entier, chambre privée ou chambre d'hôtel). La gamme de prix va d'environ 50€ la nuit à plus de 800€ la nuit selon le bien en location.

La location Airbnb impact le marché locatif local et des nuisances (notamment sonores) peuvent en découler. Selon l'observatoire Airbnb il y a 510 offres sur Honfleur (en Aout 2017).



Source: <http://observatoire-airbnb.fr/normandie/honfleur>

Les gîtes (meublé de tourisme) et les chambres d'hôte sont les types d'hébergements touristiques présents de manière importante sur le territoire. Ces hébergements sont pertinents dans la logique d'escapade de deux trois jours pour découvrir le patrimoine Honfleurais, ou pour un week-end familial à la campagne. Le camping, hébergement préférentiel pour le tourisme balnéaire à la semaine, compte pour 20%.

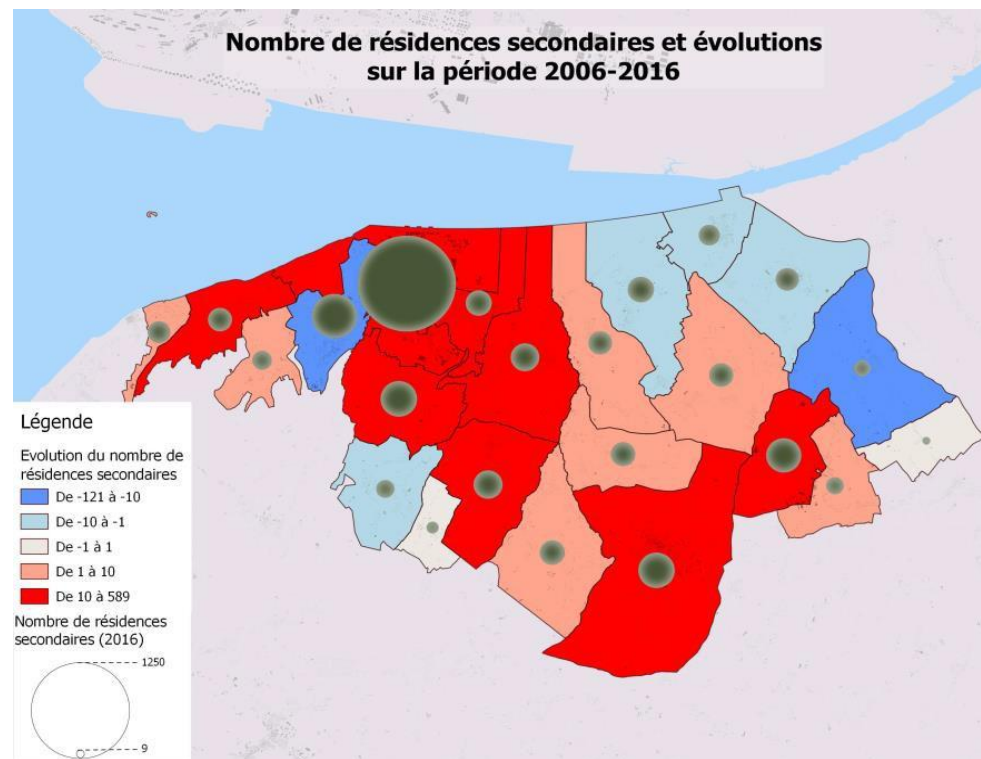
L'importance de la résidence secondaire dans l'hébergement touristique

Chiffres clés:

- L'hébergement non marchand regroupe le logement chez les amis, la famille et/ou dans les résidences secondaires.
- 3 627 résidences secondaires sur le territoire soit 21% des logements. En France métropolitaine ce taux est de 9,4%.
- La part était de 17% en 2006, le chiffre est en augmentation
- En considérant qu'il y a 5 lits par résidence secondaire, nous pouvons estimer à 15 565 le nombre de lits dans les résidences secondaires, soit plus que dans l'hébergement marchand.
- Honfleur compte 1 598 résidences secondaires soit 7 990 lits. Il y avait 661 résidences secondaires en 2006.
- Au niveau Normand, 40% de l'investissement total dans le tourisme a lieu dans les résidences secondaires (sur la période 2014-2015-2016). C'est le premier poste d'investissement touristique.
- Selon un sondage IFOP, seul 40% des propriétaires louent leur résidence secondaire dont la moitié de manière régulière.

Le territoire dispose d'un nombre conséquent de résidences secondaires (plus de 20% du parc). On reproche généralement aux résidences secondaires, de constituer des lits froids et d'avoir un faible taux d'occupation comparé à l'hébergement marchand, ce qui peut amener à la création de « ville morte » en période creuse. De plus, la demande extraterritoriale pour ces résidences augmente le prix des propriétés au détriment des acquéreurs locaux. Ces lits peuvent être également contraignant pour les collectivités qui doivent assurer des services publics pour une occupation partielle du logement.

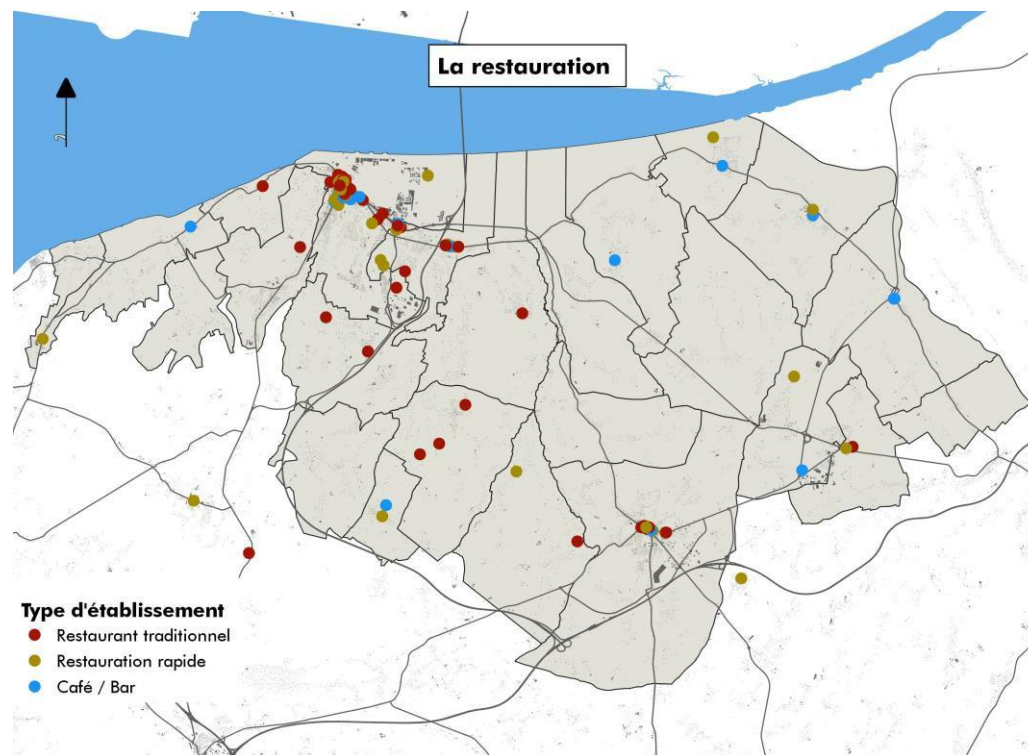
Cependant le marché des résidences secondaires permet de réhabiliter, rénover et valoriser certains logements qui n'auraient potentiellement pas trouvé preneur sur le marché classique.



Une offre en restauration concentrée sur la commune d'Honfleur

Chiffres clés:

- 190 établissements.
- 163 dans le Calvados, 27 dans l'Eure.
- 68% des établissements de restaurations sont à Honfleur, et en particulier dans le centre de Honfleur.
- Les communes rurales, notamment de l'Eure, ne possèdent pas ou peu de restaurants.
- Selon «Tripadvisor »la majorité des restaurants d'Honfleur proposent de la cuisine Française et local mais le choix reste présent. Relativement peu de franchises.
- La restauration est le troisième poste d'investissement touristique après les résidences secondaires et les hôtels.
- Selon le CRNT, 22% de l'emploi touristique sont produits par les restaurants et les cafés même si ce chiffre est en léger recul (-3,3%) en Normandie.
- +9,3% d'investissement dans la restauration entre la période 2014-2016 et 2011-2013 en France. +18,1% en Normandie.
- 91 millions d'euros/an en moyenne d'investissement dans la restauration en Normandie, soit 17% de l'investissement total.
- Par extrapolation, il est possible d'estimer à 17,5 millions d'euros l'investissement annuel dans la restauration sur le secteur de la Côte Fleurie.



L'offre en restaurants est concentrée sur la commune de Honfleur, les communes voisines disposent de beaucoup moins de restaurants et ils visent souvent une autre clientèle, plus locale.

Outre les retombés économiques et en termes d'emploi, les restaurants sont une vitrine pour la gastronomie et le terroir local.

En effet, la qualité et l'ancrage territorial des restaurateurs est essentiel pour la gastronomie Normande et ces derniers sont une porte d'entrée vers les savoir-faire locaux en matière de production agricole de qualité et de spécialités régionales. Ainsi de nombreux restaurants de Honfleur propose une cuisine « Normande » à partir de produits locaux ce qui participe à l'attractivité touristique: «on vient à Honfleur également pour la découverte de la gastronomie Normande dans un bon restaurant! »

Ce secteur est en forte croissance au niveau régional.

Une offre fournie pour les activités culturelles et artistiques

Le territoire des impressionnistes:

Honfleur est reconnu comme une ville d'Art et d'Histoire. En ce sens, le nombre de galerie d'Art privé participe autant que les musées officielle à l'attractivité et au dynamisme culturelle de la ville. Selon «les pages jaunes »il y a 27 galeries d'art à Honfleur.



Les loisirs sur le site de l'OT:

Le site de l'OT recense 40 activités sur sa page « je profite sur place: Loisirs ». Nous pouvons par exemple noter: des centres équestres, du parachutisme, des visites guidées, des distilleries, des promenade en bateau, des sports-loisirs (tennis, bowling, piscine...)...

Le village des marques ou «Honfleur Normandy Outlet »:

Ouvert depuis novembre 2017, ce centre commercial regroupe plus de 80 marques détaxées, dont un magasin Galeries LaFayette. En permettant, notamment aux touristes étrangers, d'accéder à la mode française, ce centre commercial participe à l'attractivité du territoire. La part des touristes étrangers au village des marques est estimé à 30%. Le panier moyen en détaxe est estimé à 331 euros.

Le territoire propose de nombreuses activités correspondant à l'image d'Honfleur. La destination possède donc l'éventail d'activités en lien (galeries d'art, musées, visite du patrimoine...), complété par le village des marques et les commerçants locaux pour l'activité shopping. Cependant certaines activités touristiques sont limitées sur le territoire: la vie nocturne d'Honfleur est peu dynamique, les activités sportives touristiques peu développées et les «activités natures »restent en retrait.

L'INSEE ressece 9 sites touristiques sur le territoire de la CCPHB:

Nom	Commune	Type de site	Fréquentation
Blockhaus de la Gare	Honfleur	Mémoire	480 (2017)
Eglise St-Catherine	Honfleur	Religieux	26 440 (2014)
Naturospace	Honfleur	Parc animalier	94 619 (2017) 73 299 (2012)
Clocher St-Catherine	Honfleur	Musée	12 322 (2015)
Maison Satie	Honfleur	Musée	23 861 (2017) 21 650 (2012)
Musée Eugène Boudin	Honfleur	Musée	35 465 (2017) 30 087 (2012)
Labyrinthe du Pays d'Honfleur	Equemauville	Parc à thème	6 872 (2016) 4 534 (2011)
Manoir d'Apreval	Pennedepie	Patrimoine	6 346 (2017) 4 745 (2012)
Musée du Vieux Honfleur	Honfleur	Musée	23 506 (2017) 17 823 (2012)

Un tourisme de croisière en augmentation constante

Les croisières fluviales:

Les croisières fluviales sont effectuées sur des bateaux plus petits, permettant la navigation sur la Seine. 127 bateaux ont ainsi fait escale dans le bassin d'Honfleur, au plus près du centre historique (et donc sans navette à prévoir). Ces bateaux peuvent accueillir entre 100 et 150 passagers et font généralement escale durant une nuit à Honfleur. L'OT vend des visites guidées aux croisiéristes pour plus de 65 000€ par an.

Les croisières maritimes:



Source: Rapport d'activité de l'OT 2018

Le nombre d'escale de bateaux de croisière maritime est en augmentation depuis une dizaine d'années. Le record du nombre d'escales a donc été atteint en 2018 avec 55 escales effectuées (+200% en 10 ans) et 37 978 passagers dont 70% sont allés dans le centre-ville de Honfleur.

En ajoutant les retombées liées à l'accueil des équipages (19 000 membres), on estime à 700 000€ les retombées sur l'activité économique pour Honfleur. La clientèle de ces croisières est en quasi-exclusivité étrangère et en grande majorité britannique.

Les limites du tourisme de croisière:

Quelques problématiques découlent de l'accueil de bateaux de croisière:

- l'espace d'amarrage des bateaux est limité
- en débarquant à 150 (pour le fluvial) ou à 500-800 individus (croisière maritime), l'arrivée groupée de ces touristes peut donner un « sentiment d'invasion » aux habitants.
 - enfin, les bateaux de croisières, en particulier maritime sont une source de pollution, notamment aux particules fines, à l'oxyde de soufre et d'azotes non négligeables.

Les labels du territoire : excellence et image de marque



Le Label qualité tourisme: Créé par l'Etat il rassure les professionnels du tourisme qui proposent des services de qualité et que les clients peuvent choisir en toute confiance. En 2016, 16 établissements disposaient du label dont les deux bureaux de l'OT ou le Naturospace.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et l'Appellation d'Origine Protégée (AOP): label permettant d'identifier un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu (sauf pour . Nous pouvons noter sur le territoire la présence de « l'AOC Calvados » et de « l'AOC Calvados Pays d'Auge » permettant de zoner la production de l'eau de vie. Les fromages sont également mis en avant par « l'AOP Camembert de Normandie », par « l'AOP Pont-l'Évêque » et par « l'AOP Livarot ». Les AOP/AOC sont complétés par les IGP comme « l'IGP Volaille de Normandie ».



La station classée de tourisme: classement de l'Etat pour les communes mettant en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant à mettre en valeur leurs ressources naturelles et patrimoniales ainsi que permettre la fréquentation pluri saisonnière du territoire.

Le classement est prononcé par décret pour une durée de 12 ans, il a pour objectif, au regard du développement durable, de structurer la politique de développement touristique du territoire. Par exemple, les communes adhérentes sont dans l'obligation de faire un diagnostic sur le logement saisonnier.

Une offre pour le tourisme de nature existante mais limitée, peu mise en avant par la communication touristique

Source: Site web de l'OT



Etat des lieux de l'offre en randonnée:

- 21 circuits de randonnées pédestres soit 161 km, dont 87km accessibles aux VTT et 55km à la randonnée équestre.
- 6 circuits présentés CCPHB mais sur les ex-communes de l'intercommunalité.
- Les mots clés les plus présents sont: panorama; forêt; balade; rivière; campagne et estuaire.
- 6 itinéraires exclusivement vélo pour 118km, en voies partagés ou en voies propres. Ils font entre 15 et 25km et permettent de se balader en vélo entre les centres-bourgs: « De Beuzeville à la Seine », « Autour du Mont-Louvet », « Vallée de la Corbie » « Beuzeville-Honfleur par la vallée de la Morelle »... Actuellement, le territoire ne se positionne pas comme une destination vélo. A noter tout de même la présence de deux véloroutes d'envergure nationales.
- Une offre très fortement concentrée sur l'arrière-pays et sur l'estuaire de la Risle.
- La CCPHB ne dispose pas de parcours de santé/parcours sportif.



Le tourisme équestre:

Bien que la Normandie soit reconnue comme une terre d'équitation, la communication d'Honfleur-Beuzeville présente de manière très partielle les activités équestres possibles sur le territoire. Pourtant, le territoire dispose de plusieurs haras et centre équestre mais les potentielles randonnées et stages ne sont pas évoquées sur le site de l'OT. Cette offre reste donc dans un domaine confidentiel.

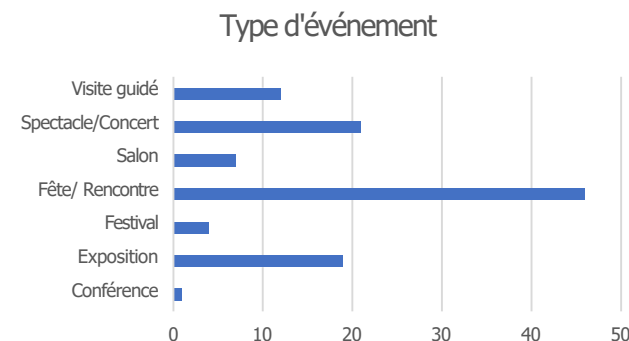
Le CRTN présente la Normandie comme une destination cheval et entretient une page web destinée exclusivement au tourisme équestre. Il y est présenté entre autres les itinéraires et hébergements dédiés.

Le site de l'OT dispose bien d'une section randonnée présentant les circuits à pied, cheval ou vélo. Cependant le tourisme de nature, et les possibles excursions liées ne sont pas présentées ailleurs sur le site. Cette partie du développement touristique n'est pas la principale mise en avant et ne fait pas partie des raisons d'attraction touristique du territoire. Toutefois, nous avons noté précédemment que les paysages d'estuaires et de campagne préservés qu'offre le territoire présentent un potentiel pour l'accueil d'un certain type de public (slow-tourisme, cyclo-tourisme, tourisme vert....).

De nombreuses manifestations, à destination des touristes comme des locaux

Etude de l'agenda des manifestations 2018:

- Plus de 110 événements, sur des thématiques diverses.
- Les thématiques les plus présentes sont les fêtes de village, le patrimoine et la musique.
- Les mois de juillet et Août sont les plus chargés en événements.
- 47 événements à Honfleur et 36 à Beuzeville soit 75%.
- Honfleur est la ville qui dispose le plus d'événements en direction des touristes (Festivals de Théâtre et de Cinéma, expositions d'arts, concerts...).
- La commune de Beuzeville organise plus d'événements à destination des locaux: fêtes de village diverses (loto, soirée à thème, brocante), événements sportifs, théâtre...
- Les autres communes regroupent quasi exclusivement des événements de type fête de village (brocante, fête de marins à Berville-sur-Mer...) et des visites guidées sur le petit patrimoine local (phare de Fatouville-Grestain par exemple).



Les visites guidées individuelles:

Les visites guidées peuvent être organisées par différentes entités (office du tourisme, pays d'Art et d'Histoire, Maison de l'estuaire...). Les thèmes diffèrent selon l'organisateur et l'espace sur lequel la visite prend forme. L'OT organise des visites surtout en lien avec le patrimoine et la culture (ci- contre). Les visites « nature » sont moins présentes et organisées notamment par la maison de l'estuaire. Elles comprennent des randonnées découvertes ou des sorties sur une thématique précise (les insectes, le paysage, les oiseaux...). Selon la maison de l'estuaire, ces visites ont du mal à attirer du public et l'origine des quelques participants est très souvent locale.

Visites	Langue	Programmées		Effectuées		Annulées		Participants	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
VISITES REGULIERES									
Histoire et Légendes : Nocturne	Français	48	49	37	28	11	21	741	486
Vieux Quartiers	Français	113	103	57	50	56	53	623	691
VISITES PONCTUELLES									
Saint-Valentin	Français	1	1	1	1	0	0	36	15
Gourmande	Français	4	3	3	3	1	0	35	37
Journée du Patrimoine	Français	2	1	2	1	0	0	27	25
Pâques	Français	1	1	1	1	0	0	37	30
Légendes et Sorcellerie	Français	2	2	2	2	0	0	43	67
Gens de Mer	Français	2	2	0	1	0	1	56	27
Eugène et la Poupée	Français	2	3	2	1	0	2	26	21
Pays d'Art et d'Histoire	Français	5	5	5	3	0	1	84	51
Fin d'année	Français	2	2	2	2	0	0	40	44
TOTAL		182	172	112	93	68	78	1748	1494

Les visites guidées groupées:

Le service groupe d'Honfleur propose des visites organisées pour les groupes. Ainsi 808 groupes pour 19 901 personnes ont été accueillies, pour un chiffre d'affaires de 123 390€ pour l'OT. Plus de la moitié des clients sont des voyageurs ou des croisiéristes, les associations, scolaires, administrations et entreprises représentent les autres clientèles. Plusieurs formules sont proposées, à la demi ou à la journée, exclusivement à Honfleur ou élargissant à la Côte Fleurie. Environ 60% des participants sont français, 28% sont britanniques.

Les manifestations du territoire prennent en grande partie place à Honfleur ou Beuzeville même si le public cible est différent (touriste ou locaux). Les thématiques principales sont en lien avec la culture: patrimoine, musique, cinéma, théâtre... Cependant une grande partie des événements sont des fêtes de village et des brocantes qui sont à destination à la fois des touristes et des locaux. Les manifestations sportives et de loisir (Ball-Trap de Fatouville, soirée jeux de société à Beuzeville...) sont beaucoup moins nombreuses et ont un intérêt limité pour les touristes. Enfin des événements en lien avec la nature et la biodiversité existent mais disposent d'une fréquentation quasiment exclusivement locale et peu fournie.

Une forte pression touristique qui engendre des impacts négatifs sur le territoire

Problématique de perte d'identité et de « ville musée »: Le grand nombre de touristes sur un territoire peut amener à une hyperspécialisation dans le secteur du tourisme. Les commerces dédiés aux habitants disparaissent pour laisser place aux attractions touristiques et les habitants fuient une ville qui ne leurs proposent plus les services dont ils ont besoins. La ville devient alors une « ville musée », a seule vocation touristique qui ne dispose plus de l'authenticité qui faisait son charme (exemple de Venise). Cette hyperspécialisation peut amener à une perte d'activité pour les secteurs pas concernés, ou en concurrence, avec l'activité touristique. Dans le pire des cas une baisse de l'intérêt touristique peut être observé.

Ce phénomène est accentué par le tourisme de groupe (voyages organisés en car ou en croisière) ou des attroupements d'une cinquantaine de touristes peuvent gêner la circulation piétonne et participer à un sentiment d'invasion chez les locaux.

Problématique environnementale:

- Urbanisation nécessaire pour l'accueil des visiteurs ;
- Accès au territoire avec un mode carboné (voiture, bateau, bus...), participe au réchauffement climatique et à la pollution de l'air ;
- Perturbation de la faune et de la flore dans les zones naturelles trop fréquemment fréquentées (notamment littorales).

Problématique de pressions sur les services publics:

L'augmentation de la population, notamment en période estivale, engendre une sur utilisation des services publics. Ainsi les réseaux seront plus facilement engorgés (eaux, assainissement, électricité...). Le ramassage-traitement des déchets et la propreté de la ville sont par exemple des services publics qui doivent être renforcés en raison de la pression touristique (poubelles des hôtel-restaurants en plus).

Problématique d'inflation:

- Hausse des prix immobilier dû à la demande en résidences secondaires.
- Hausse du coût de la vie pour certains services (« prix touriste »).
- Impact à la baisse l'attractivité résidentiel des zones concernées.

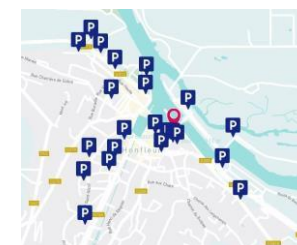
Prix médian du m² à Honfleur:
3710€

Prix médian du m² à Beuzeville:
1900€

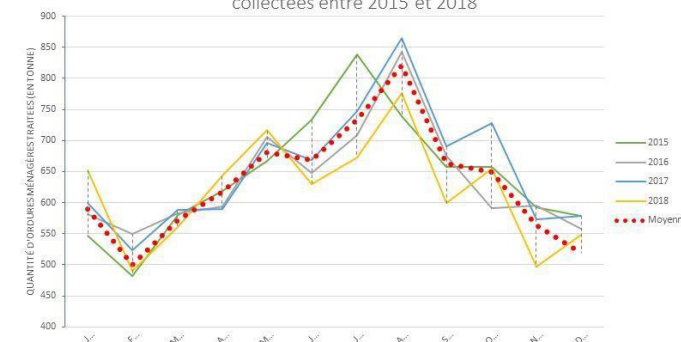
Source: <https://immobilier.statistiques.notaires.fr>

Problématique de circulation et de stationnement:

- Concentré sur le littoral durant la période estival ;
- Augmenté par la quasi-absence de réseau cyclable pour la mobilité intra territoriale des touristes.



Evolution mensuelle du tonnage d'Ordures Ménagères résiduelles collectées entre 2015 et 2018



Note: Les tonnages présentés sont des extrapolations et ne prennent pas en compte les déchets gérés par le privé

Source: Service Gestion des déchets
CCPHB

Honfleur, ville la plus touristique de la CCPHB est, en raison des visiteurs quelle reçoit chaque année, soumise à une pression touristique importante. Le tourisme, pourvoyeur d'emplois et moteur de ce territoire, peut, cependant, parfois être difficile à vivre au quotidien pour les habitants qui voient des services être remplacés par d'autres, des difficultés pour circuler (à pied comme en véhicule) ou encore le prix des logements augmenter.

Ces phénomènes prennent sens au regard de la population communale d'Honfleur qui est en diminution. La transformation d'Honfleur en « ville musée », uniquement dédiée au tourisme est donc une menace à éviter. En effet, Honfleur, vidée de ses habitants, perdrait à n'en pas douter de son charme, et alors de son attractivité touristique.

Tourisme

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Des chambres d'hôtes et des meublés de tourisme surreprésentés par rapport aux moyennes régionale et nationale. Le camping est sous représenté.
- Une part importante de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes classés, signe d'un accueil de qualité.
- Une offre d'hôtel diversifiée, allant de une à cinq étoiles. Les trois étoiles représentent plus de la moitié des hôtels.
- Une offre d'hébergement et de restauration concentrée sur le littoral et particulièrement sur Honfleur. La restauration participe, en travaillant les produits locaux, à la renommée gastronomique du territoire.
- Plus de 20% du parc de logement est en résidences secondaires. Les résidences secondaires sont, en Normandie, le premier poste d'investissement touristique.
- Une offre d'activités tournée vers la culture et le patrimoine. Les activités natures et sports sont peu présentes et surtout très peu mise en avant sur le territoire.
- 172 visites individuelles programmées, en quasi-exclusivité à Honfleur, en 2018 par l'OT pour environ 1500 participants.
- Près de 20 000 personnes ont participé aux visites organisées par le service groupe.
- 110 manifestations en 2018, à la fois pour les locaux et les touristes.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Conforter la notoriété internationale d'Honfleur.
- Maintenir l'authenticité du territoire.
- Préserver les paysages caractéristiques de la CCPHB qui garantissent son attractivité.
- Développer l'offre en hébergement variée et qualitative.
- Promouvoir le tourisme dans l'arrière-pays d'Honfleur.
- Diversifier l'offre touristique pour prolonger la durée moyenne des séjours et développer le tourisme de proximité (activités de sports loisirs, manifestations culturelles, ...).
- Améliorer l'accessibilité et les mobilités du territoire, en transports en commun et en liaisons cyclables notamment.

Fonctionnement territorial intercommunal C

Commerces et équipements 5

Un rayonnement commercial
supra-territorial en voie de
développement, un tissu
d'équipements de proximité

Equipements

Méthodologie

La **base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE** est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme. Ils se répartissent en trois gammes :

- **Gamme de proximité** : École maternelle, pharmacie, boulangerie, la poste...
- **Gamme intermédiaire** : Collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public...
- **Gamme supérieure** : Lycée, maternité, hypermarché...

Une commune qui possède au moins la moitié des équipements d'une gamme est considérée comme pôle d'équipement de ladite gamme.

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes et **met en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population.**

Les équipements les plus rares s'implantent dans les communes les plus peuplées, qui disposent également des équipements les plus fréquents.

De ce fait, on observe un emboîtement des pôles : tous les pôles intermédiaires sont aussi pôles de proximité et tous les pôles supérieurs sont également pôles intermédiaires.

Équipements et services

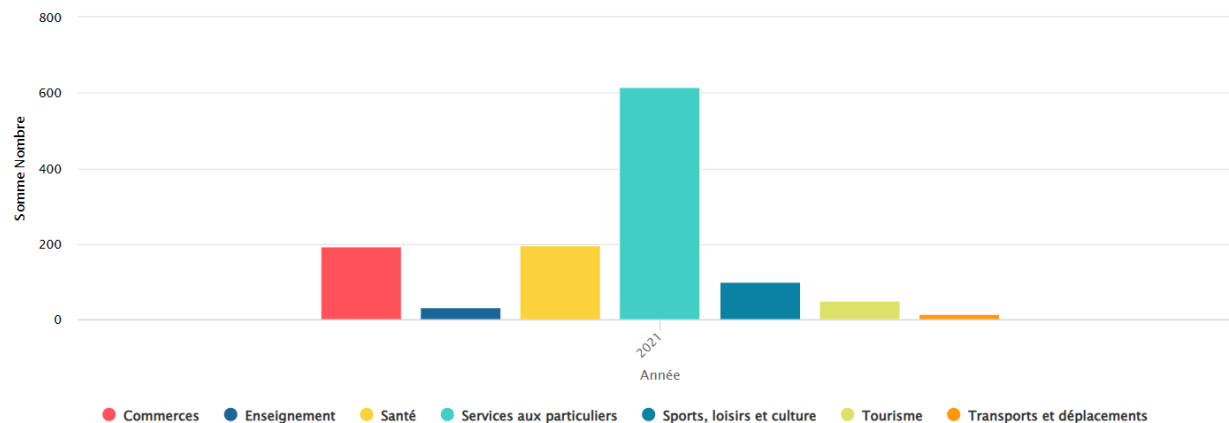
Un tissu représenté par l'offre en services de proximité

Au total, le territoire de Honfleur-Beuzeville recense **1201 équipements, services et commerces de la BPE de l'INSEE en 2021**.

- Sur la totalité des équipements, commerces et services, près **de 70% d'entre eux font partie de la gamme de proximité**, présents sur l'ensemble des communes du territoire.
- Les équipements/commerces/services de la gamme intermédiaire représentent 25% des équipements du territoire, et dont 6 équipements sur 10 se concentrent sur la commune d'Honfleur.
- Les équipements de la gamme supérieure sont au nombre de 85 sur le territoire, et 13 des 23 communes n'en possèdent pas. **55% des équipements de cette gamme se concentrent sur Honfleur**

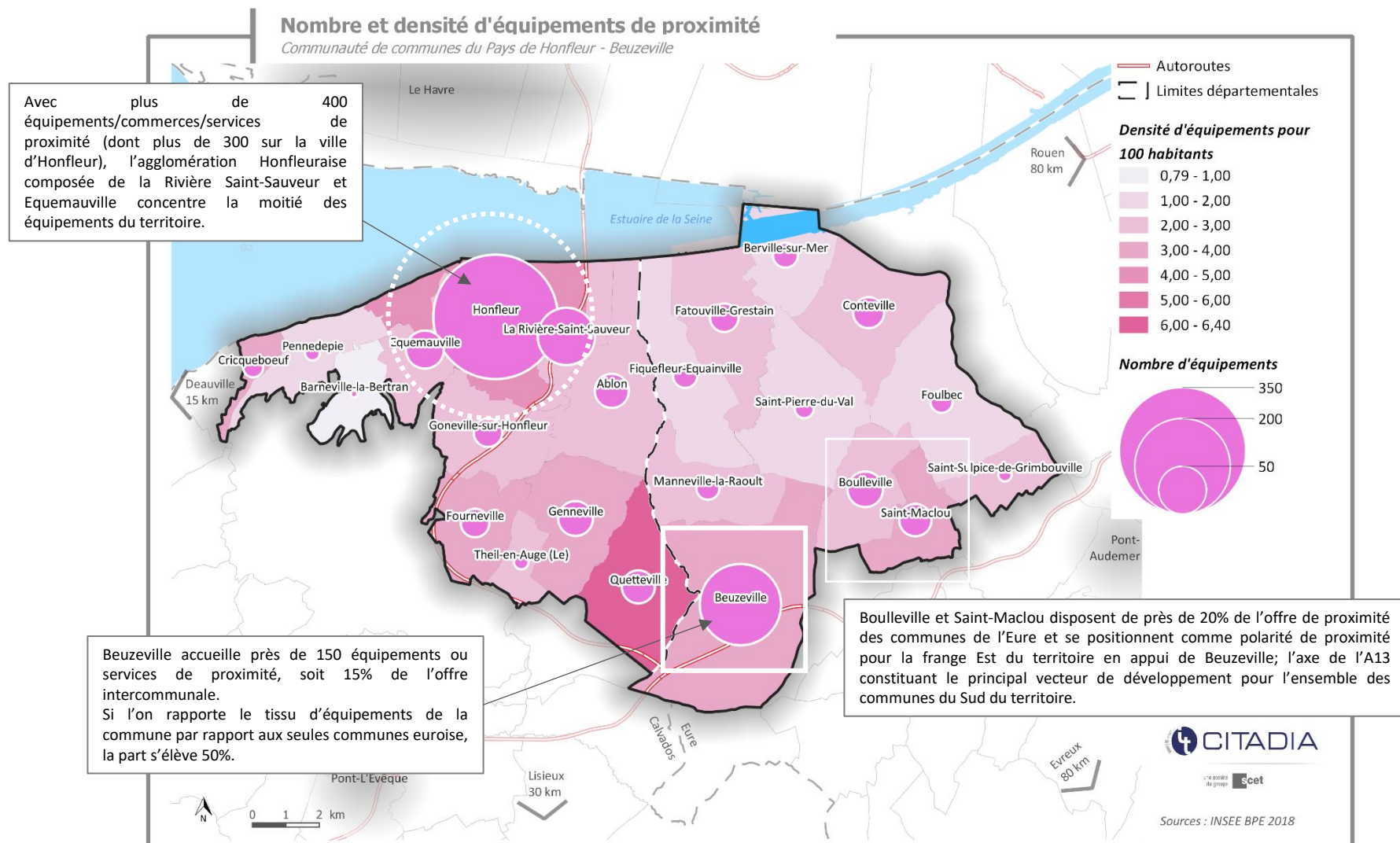
Si le maillage d'équipements de proximité révèle le rôle fondamental de la commune dans la vie quotidienne des habitants de la communauté de communes, les cartes relatives au positionnement des équipements de gamme intermédiaire et a fortiori de gamme supérieure mettent en exergue les bassins de vie du territoire.

Ressortent nettement : Beuzeville, Honfleur et ses communes périphériques, ainsi que la frange littorale à l'ouest du territoire.



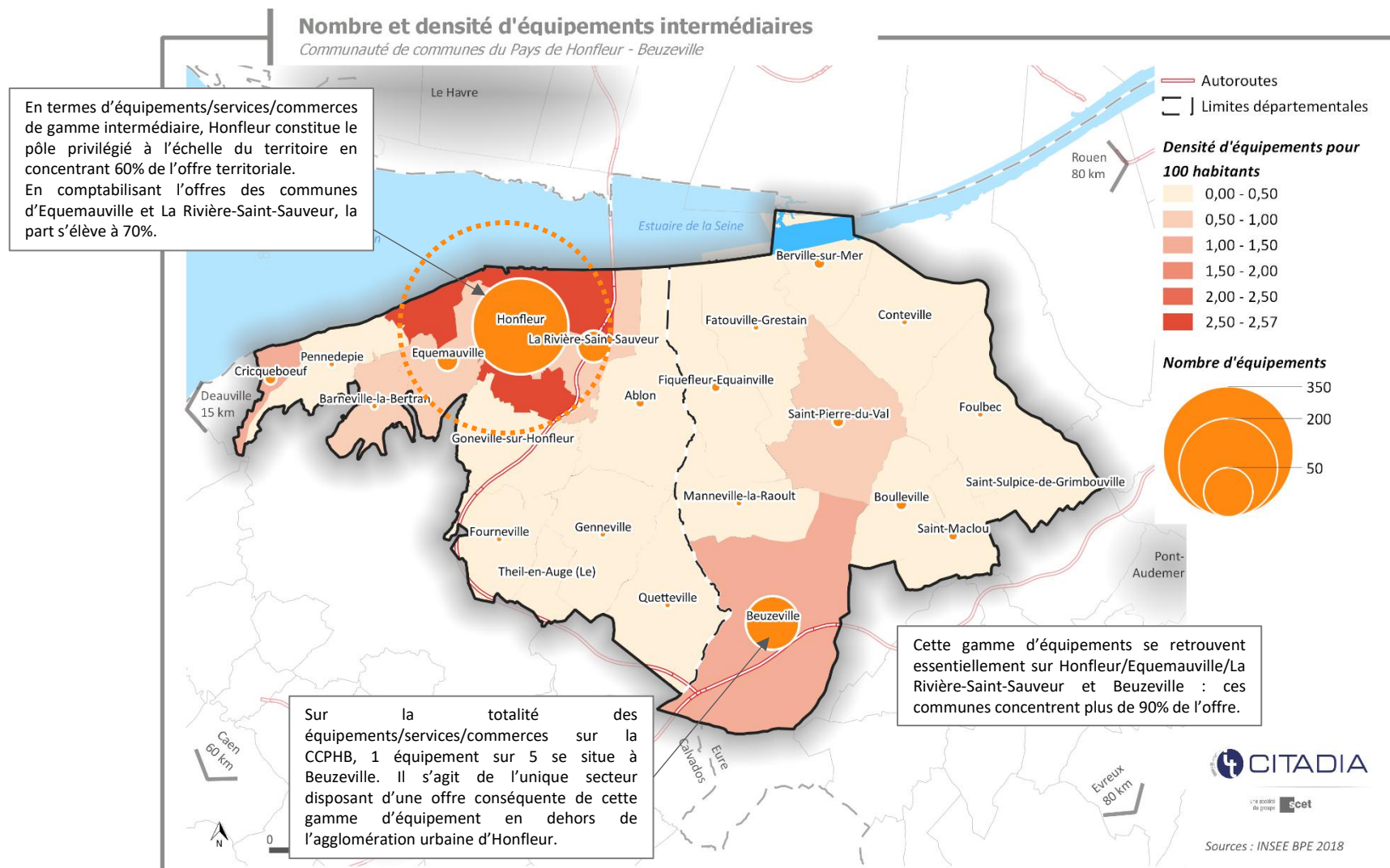
Equipements

Une offre de proximité présente sur toutes les communes, concentrée sur les pôles d'emplois et de population



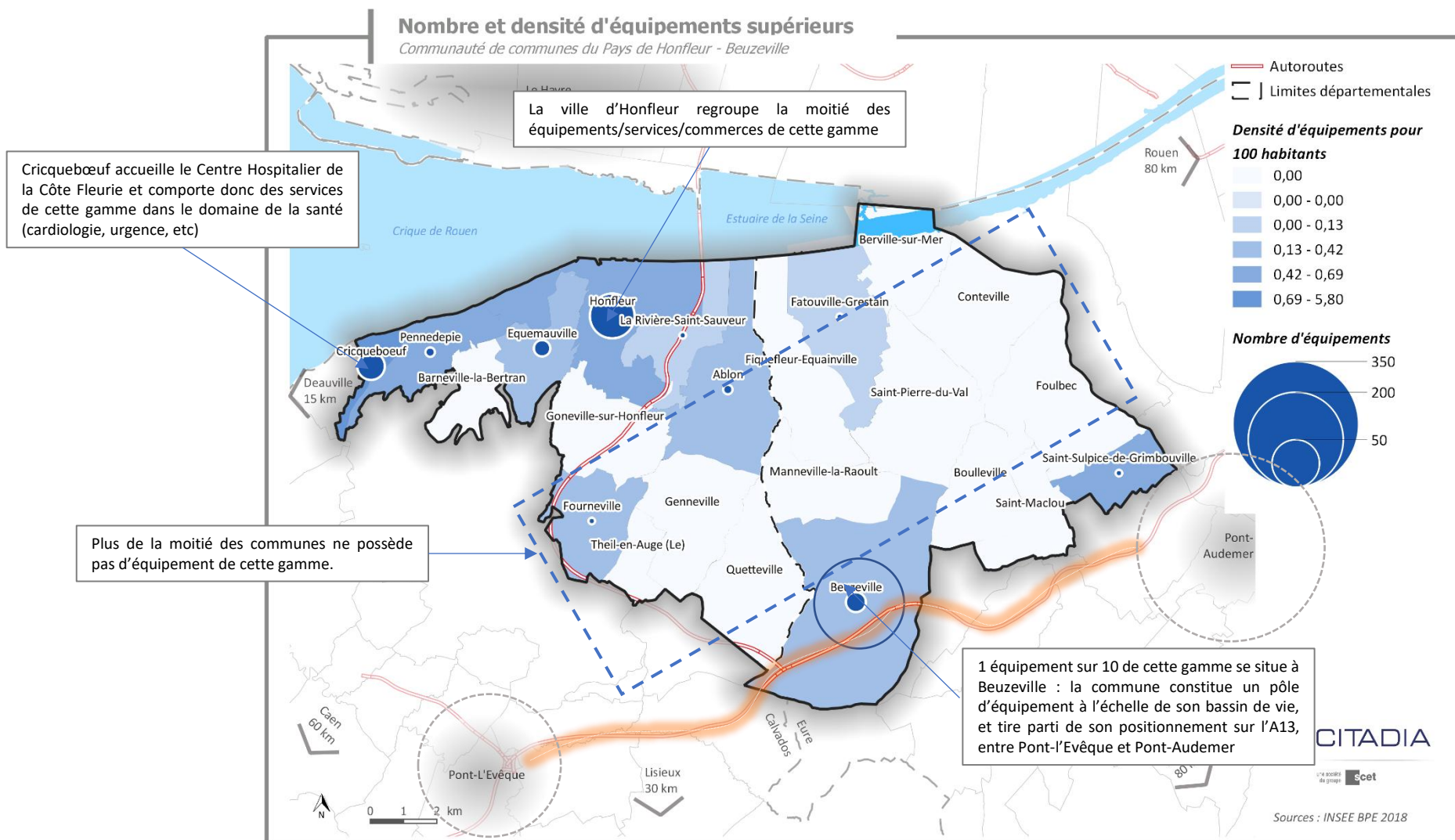
Equipements

Une gamme intermédiaire située essentiellement sur deux pôles urbains



Equipements

Une gamme supérieure d'équipement située à proximité des axes



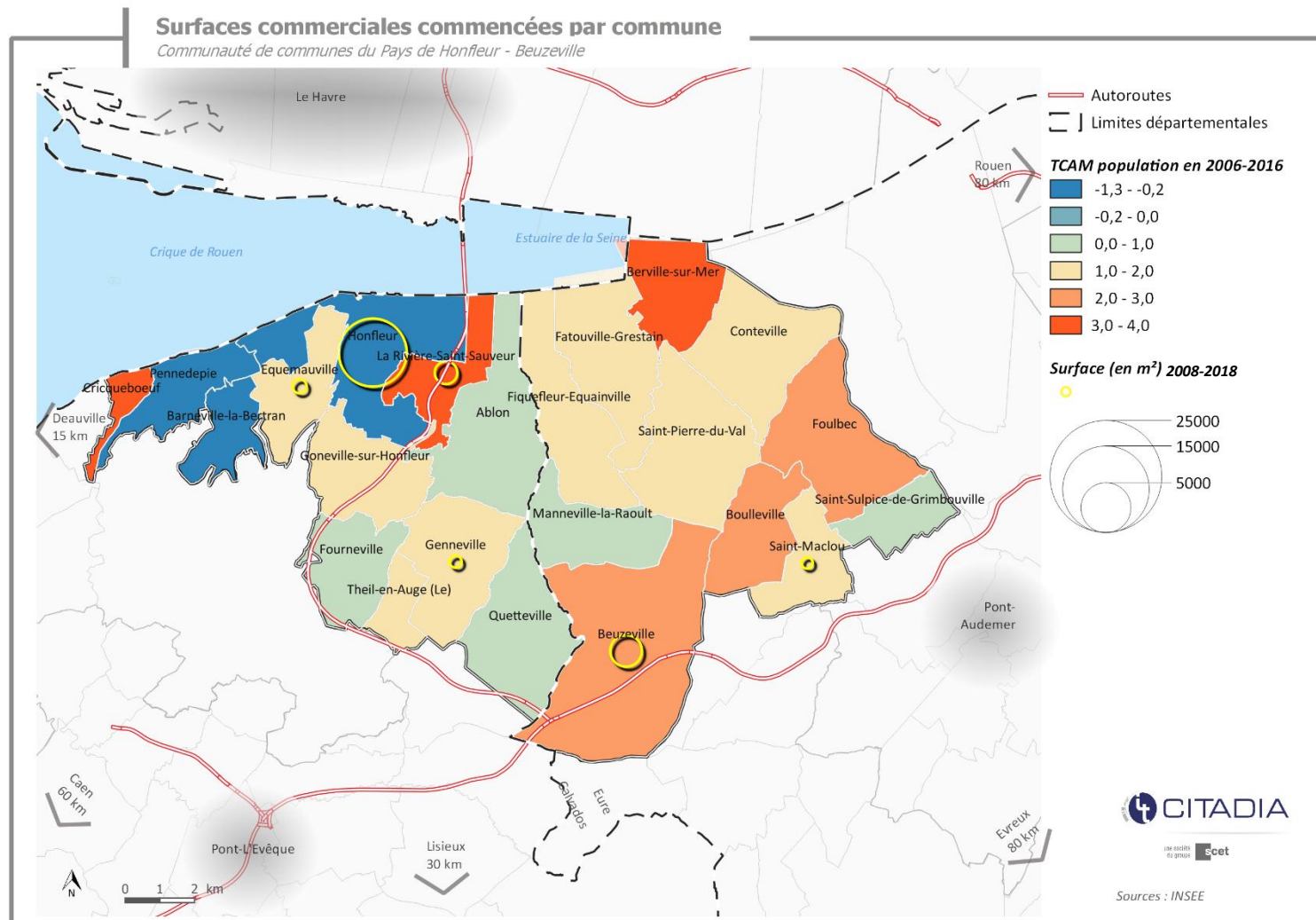
Dynamique commerciale selon les surfaces commencées entre 2008 et 2018

Les nouvelles surfaces commerciales commencées entre 2008 et 2018 représentent au total 3,3 hectares, dont 2,5 hectares (soit près de 80%) sont situés sur la commune d'Honfleur.

L'ouverture récente de grandes surfaces commerciales (notamment Normandy Outlet, livré en 2017 et représentant une surface de 13000m² qui sera portée à 18000m² en 2020) va permettre de redynamiser la structure commerciale honfleuraise et d'accroître son aire de chalandise.

Pour autant, le renforcement de l'offre commerciale sur le territoire n'est pas sans conséquence sur l'équilibre généré à l'échelle de l'agglomération avec un risque à moyen terme de déséquilibre si la croissance commerciale devient déconnectée de l'évolution démographique et des besoins de consommation.

Bien que réalisée avec des données de 2016 et de 2018 la carte ci-contre met en avant ces tendances.



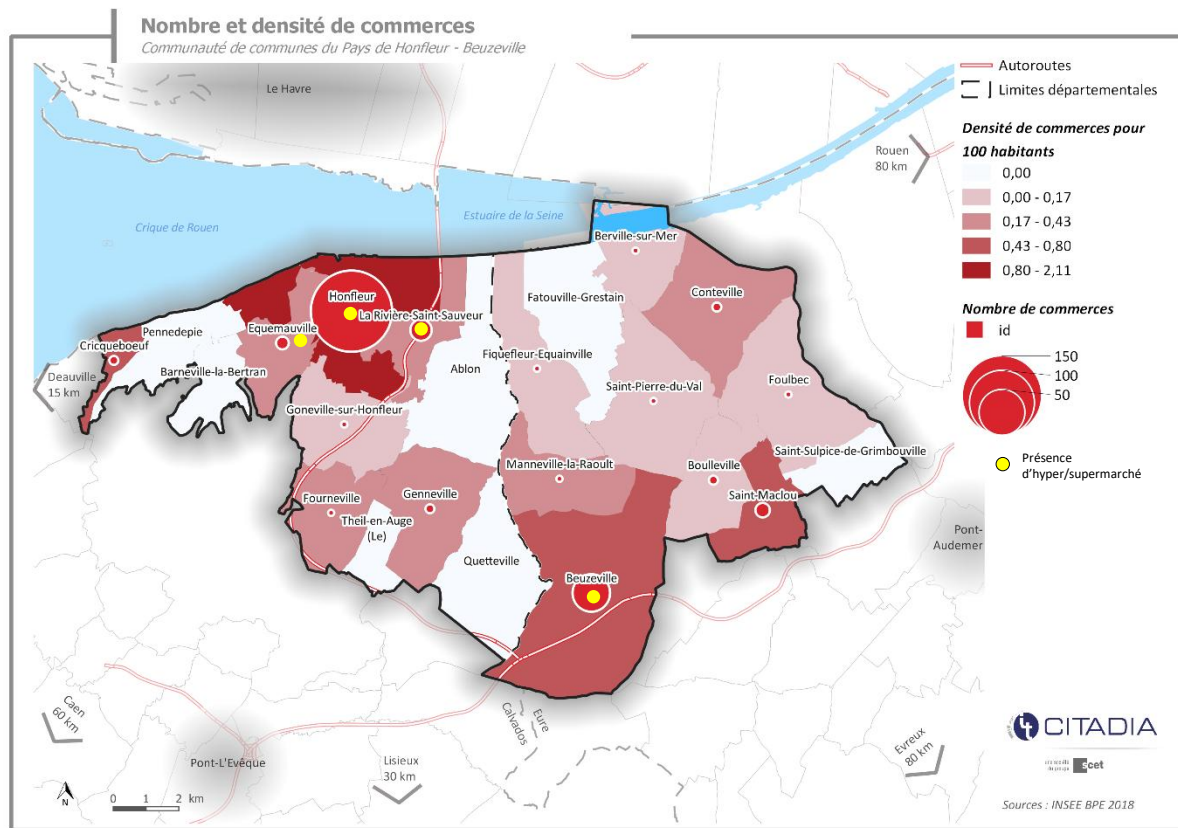
Densité commerciale et chalandise

Armature commerciale : l'agglomération honfleuraise et Beuzeville comme aires de chalandise principales

- 7 communes du territoire ne disposent **pas de commerces de proximité** et regroupent 3095 habitants (soit **11%** de la population totale) ;
- 11 communes disposent de **un ou deux commerces de proximité** et regroupent 7 808 habitants (soit **18%**) ;
- Les communes de Equemauville et la Rivière Saint-Sauveur accueillent 16 commerces pour une population de 3 982 habitants (soit 14% de la population du territoire).
- La commune de Beuzeville se caractérise par une offre commerciale importante avec 34 commerces, ce qui correspond à 7 commerces pour 1000 habitants
- La commune de **Honfleur** concentre **70% des commerces** recensés sur le territoire, pour une population de 7 425 habitants soit **¼ de la population totale**.

Le territoire de Honfleur-Beuzeville comptabilise en 2021 194 commerces. Sur la totalité de ces commerces à l'échelle intercommunale, 3 commerces sur 4 se situent sur Honfleur et la Rivière Saint-Sauveur. La seule commune de Honfleur dispose de 60% de l'offre commerciale de proximité du territoire et une proportion similaire pour l'offre commerciale en Grande et Moyenne Surface. Cette typologie de commerce se retrouve sur trois autres communes : Equemauville, La-Rivière-Saint-Sauveur et Beuzeville. L'agglomération urbaine de Honfleur exerce une attractivité commerciale sur une aire de chalandise élargie et démontre une fonction urbaine clairement affirmée pour le reste du territoire.

Bien que réalisée avec des données de 2018, la carte ci-contre met en avant ces tendances toujours à l'œuvre sur le territoire.



Densité commerciale et chalandise

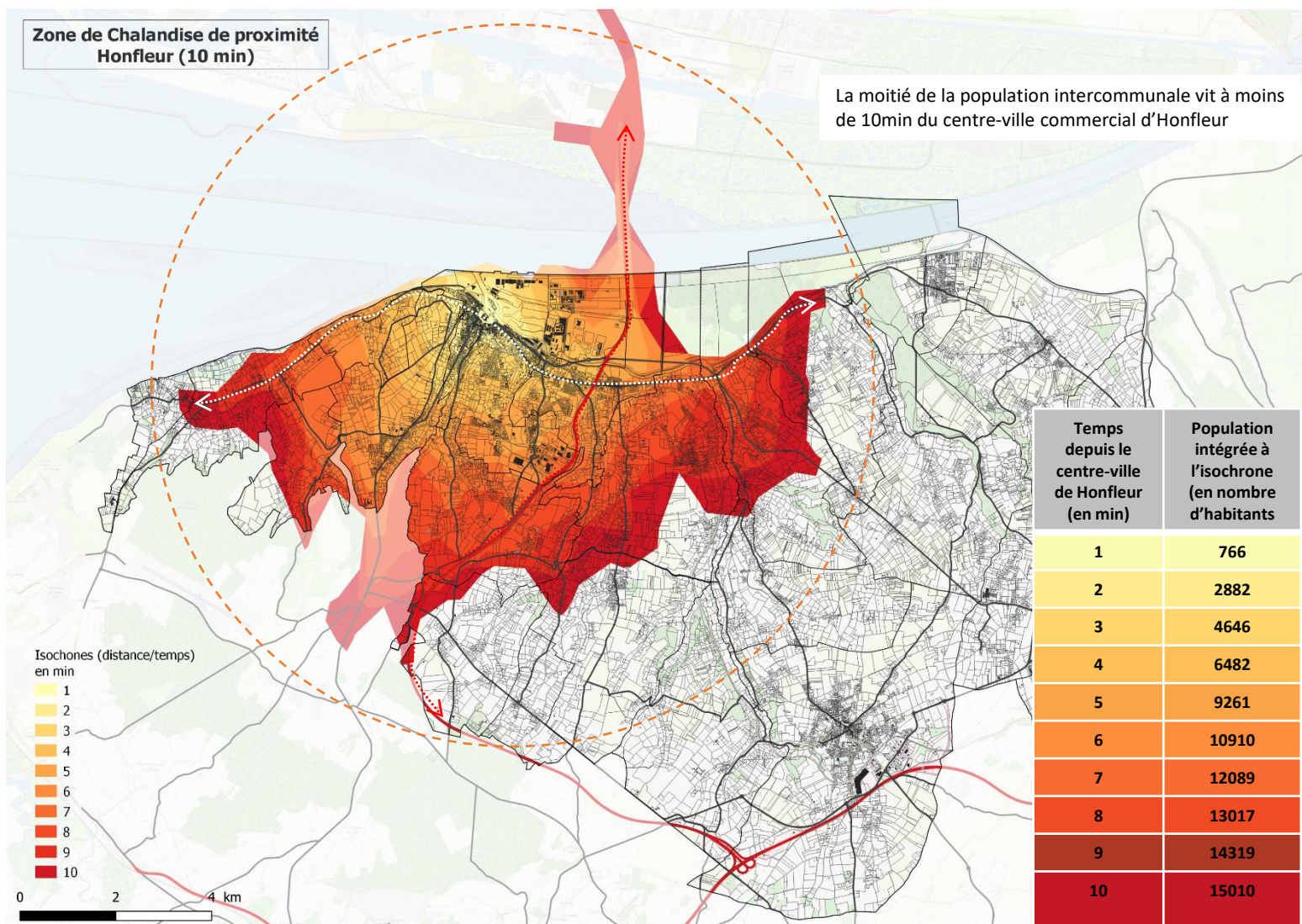
Zones de chalandise principales : Honfleur comme locomotive commerciale

En cartographie, une courbe **isochrone** est une courbe géométrique délimitant les points accessibles par un véhicule – terrestre ou aérien – en un temps donné.

L'analyse effectuée à partir du centre-ville d'Honfleur (le Vieux Bassin) et selon une durée de 10min en véhicule motorisé permet d'illustrer la zone de chalandise de proximité depuis la ville-centre.

L'isochrone généré montre la proximité en termes de temps de circulation entre les communes situées sur la RD513/RD312 et surtout l'accessibilité depuis l'axe de l'A29 qui permet de relier le port d'Honfleur à celui du Havre en moins de 10 min (sans prendre en compte la densité de flux sur le Pont de Normandie).

La zone de chalandise de Honfleur ainsi représentée englobe 15010 habitants, soit 54% de la population intercommunale.



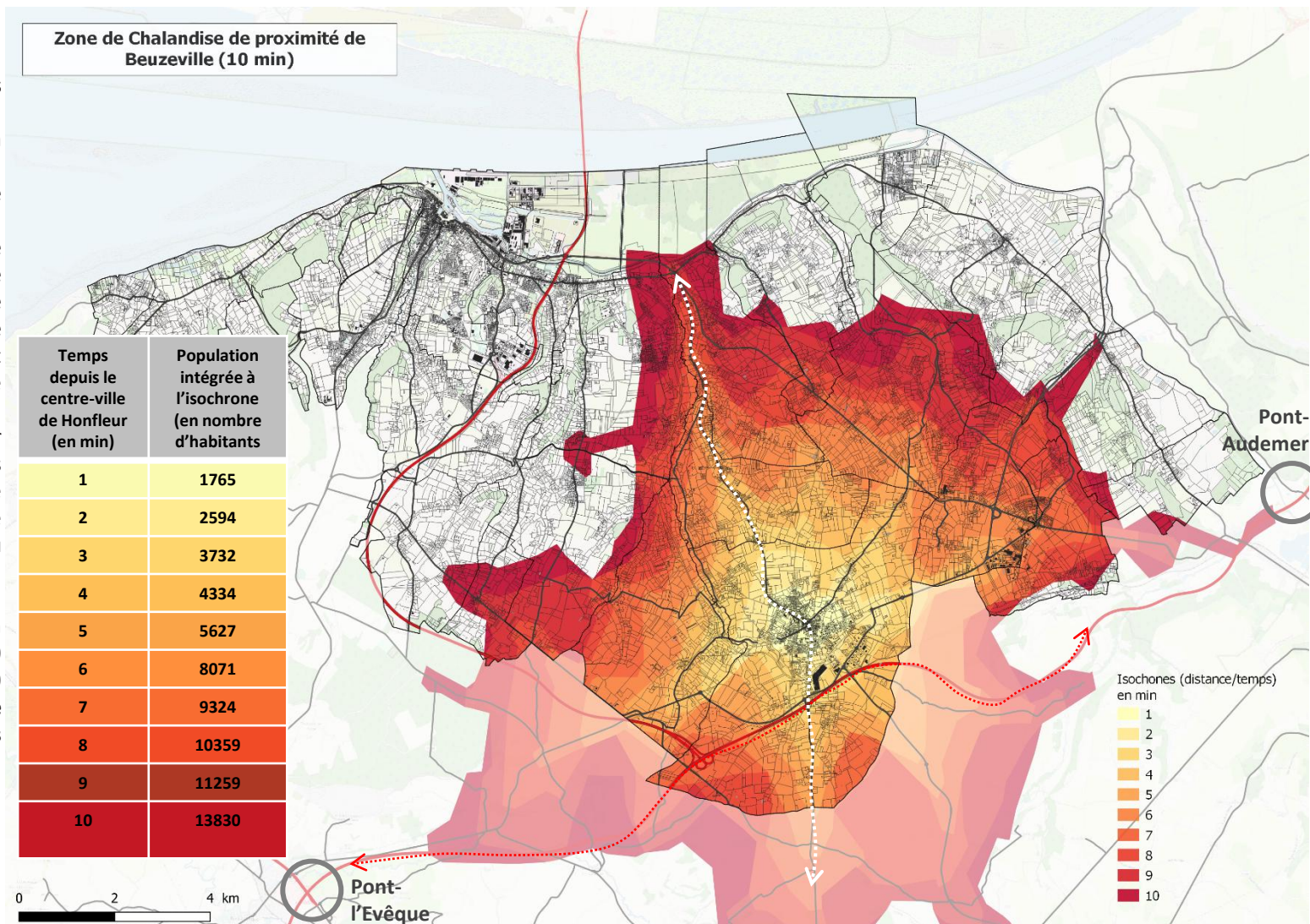
Densité commerciale et chalandise

Beuzeville : une offre de proximité dense au rayonnement extra-communautaire

L'isochrone selon le même pas de temps (10min) effectué à partir de la place de la République à Beuzeville met en évidence l'étendue de la zone de chalandise : un trajet de 10min depuis le centre-ville de Beuzeville permet à la fois de rejoindre les entrées de ville de Pont l'Eveque (4662 hab.) et de Pont-Audemer (10230 hab.), et d'accéder à la RD513 depuis l'axe de la RD22.

La zone de chalandise inclut par ailleurs plusieurs communes extérieures au territoire intercommunal, telles que Le Torpt, Saint-André-d'Hebertot ou Toutainville (1344 hab.).

Au total, la zone inclus dans son périmètre plus de 13 800 habitants, dont environ 10000 se situent au sein de l'intercommunalité, soit plus d'un tiers de la population.



Densité commerciale et chalandise

Zone de chalandise à l'échelle du piéton : la structure commerciale bicéphale d'Honfleur

L'analyse en isochrone a été réalisée également en prenant le piéton comme référence, et un temps de 15 minutes pour déterminer une zone de chalandise piétonne (notion d'hyper-proximité).

La localisation des commerces de détail est issue de l'exploitation des Fichiers Fonciers 2018.

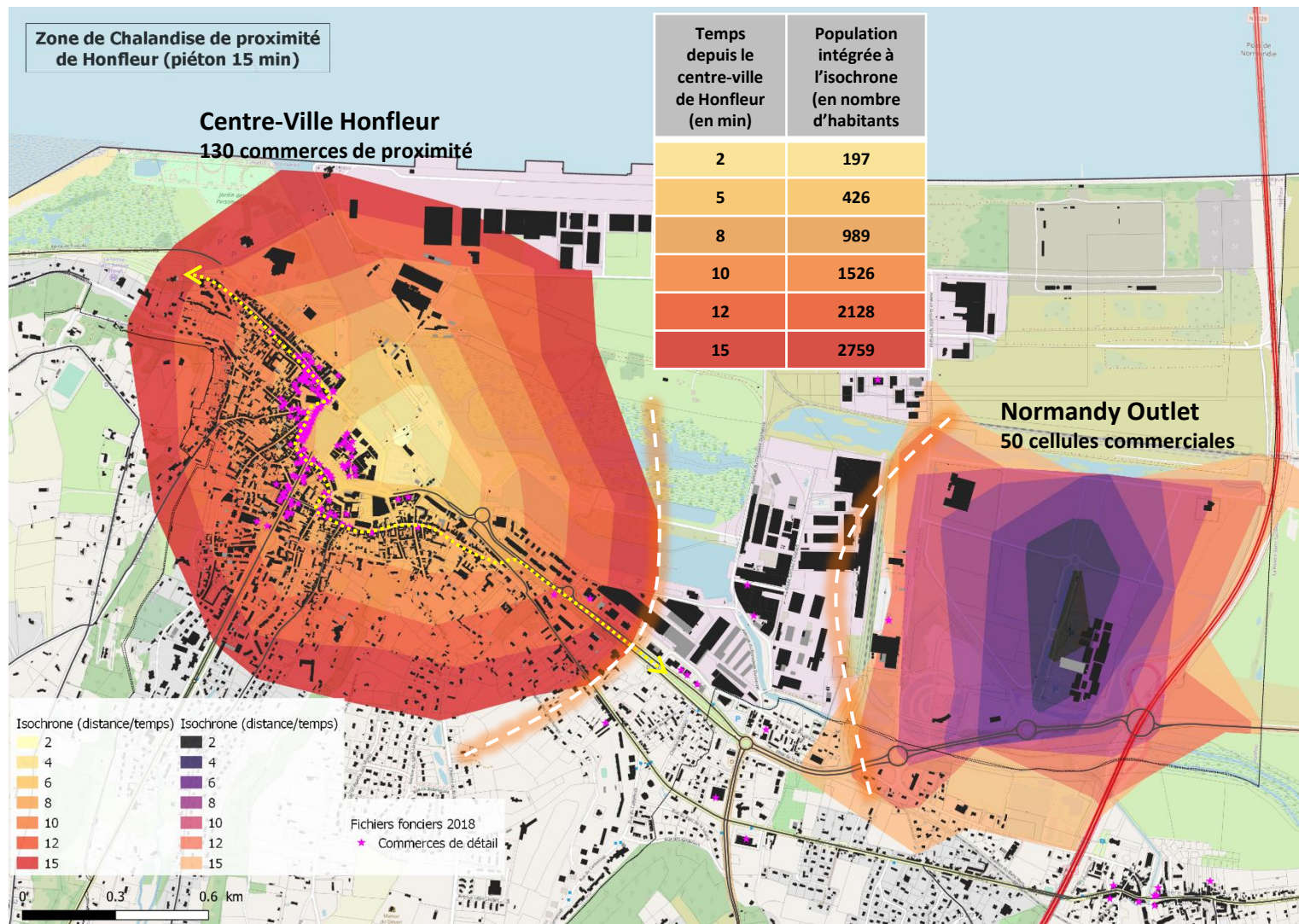
Deux isochrones sont calculés : le premier à partir du Vieux Bassin, et le deuxième selon la localisation du centre commercial Normandy Outlet.

La représentation donne à voir la centralité commerciale autour du bassin d'Honfleur et le double rôle (axe viaire urbain / rue piétonne commerçante) joué par la RD513 – boulevard Charles V – qui se poursuit sur le Quai Lepaulmier et la RD580, Cours Jean de Vienne.

Ce sont près de 3000 habitants qui ont accès en moins de 15 minutes à pied aux principaux commerces de proximité du centre-ville.

La deuxième polarité commerciale de la commune, le Normandy-Outlet, correspond à une logique d'implantation routière, et son accessibilité répond aujourd'hui à celle des véhicules motorisés, les axes que sont l'A29 et la RD580 constituant des coupures en termes de continuités piétonnes.

Ces deux polarités fonctionnent donc de manière totalement indépendante, et les zones de chalandise ne s'imbriquent pas.



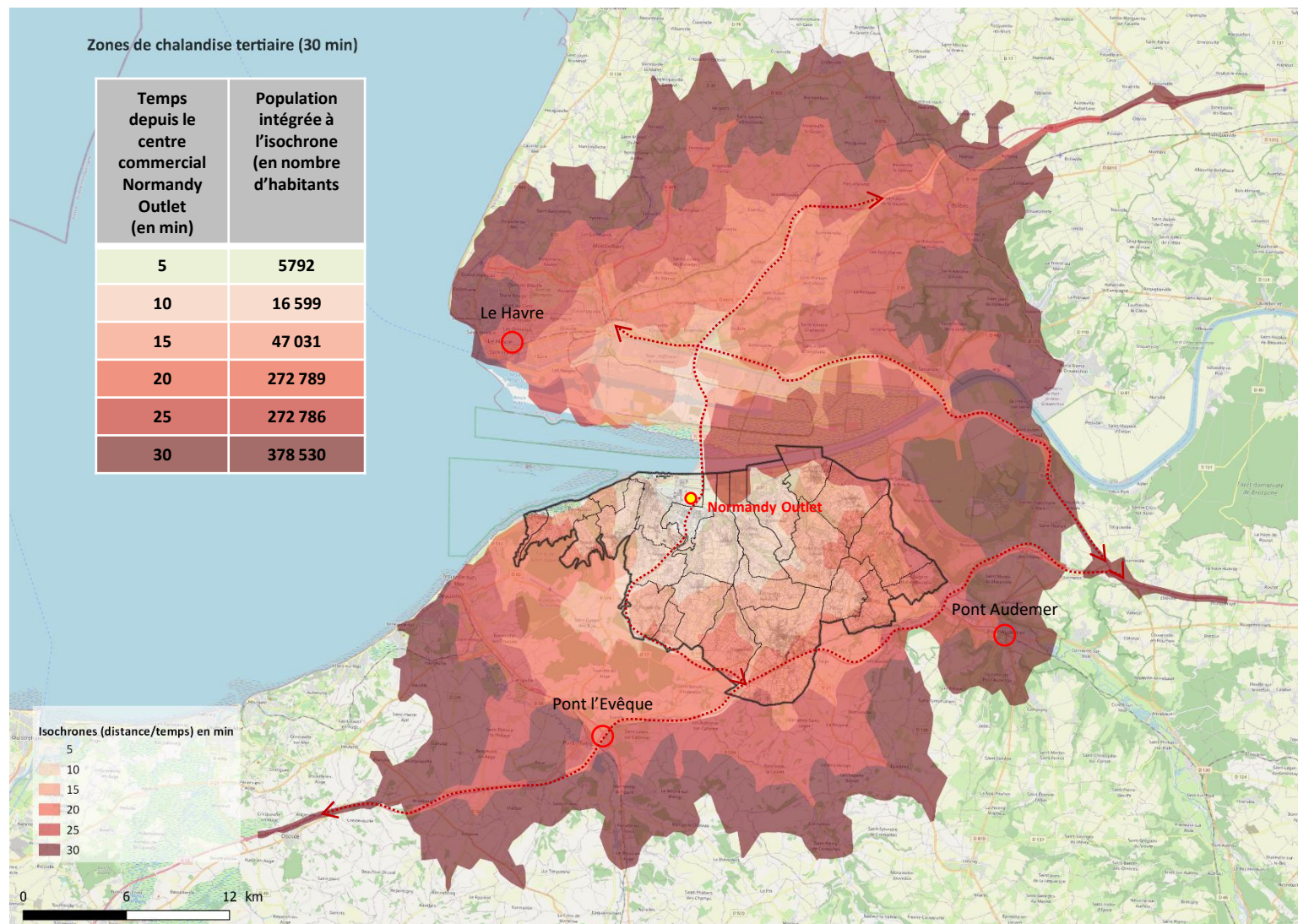
Densité commerciale et chalandise

Normandy Outlet : un espace commercial au rayonnement extra-régional

Le centre commercial Normandy Outlet, dont la première phase a été livrée en 2017 avec 13 000m² d'espace commercial, est constitué en Village des Marques et accueille aujourd'hui 50 commerces. Une deuxième phase est en cours d'aménagement avec la création de 30 cellules commerciales supplémentaires.

Le site accueille en 2018 1,3 millions de visiteurs et possède une renommée grandissante à l'échelle nationale et européenne.

Sa localisation à proximité directe de l'A28 permet d'être aisément accessible depuis les territoires voisins : en se positionnant à 20min de la métropole havraise et à moins de 30 min de Pont-Audemer et de Pont l'Évêque, son aire de chalandise tertiaire s'étend sur une surface qui regroupe près de 380 000 habitants, soit plus d'un normand sur dix.



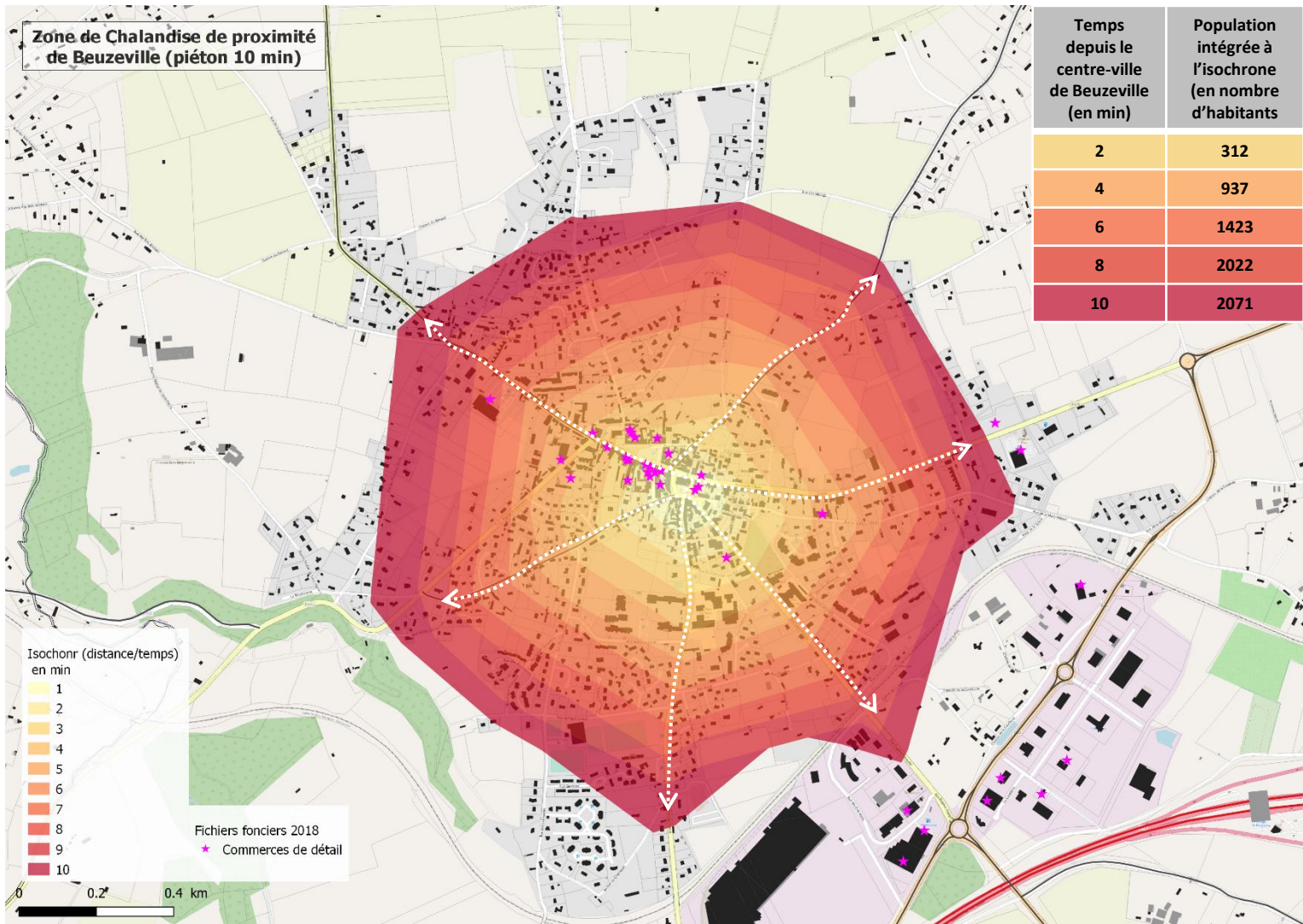
Densité commerciale et chalandise

Une structure concentrique du bourg de Beuzeville

L'analyse de l'isochrone piéton de 10min sur Beuzeville à partir de la Place de la République met en lumière la trame urbaine en étoile du centre-ville et l'accessibilité piétonne de sa zone de chalandise : la centralité commerciale est identifiée clairement autour de la place de la République et de la Rue Constant Fouché, et le réaménagement récent de la place centrale, qui élargit et requalifie la piétonnisation de l'espace public en même temps qu'il offre du stationnement pour véhicules motorisés, optimise les déplacements chalandis en cœur de ville. Le commerce de proximité est directement accessible par tous les modes de transport et favorise l'attractivité commerciale de la commune.

L'isochrone démontre que 2071 habitants sont à moins de 10 min à pied de cette centralité, soit 45% de la population communale.

La Zone d'Activités de Beuzeville ne comporte pas de commerce de proximité et ne rentre pas en concurrence avec l'offre du cœur de ville.

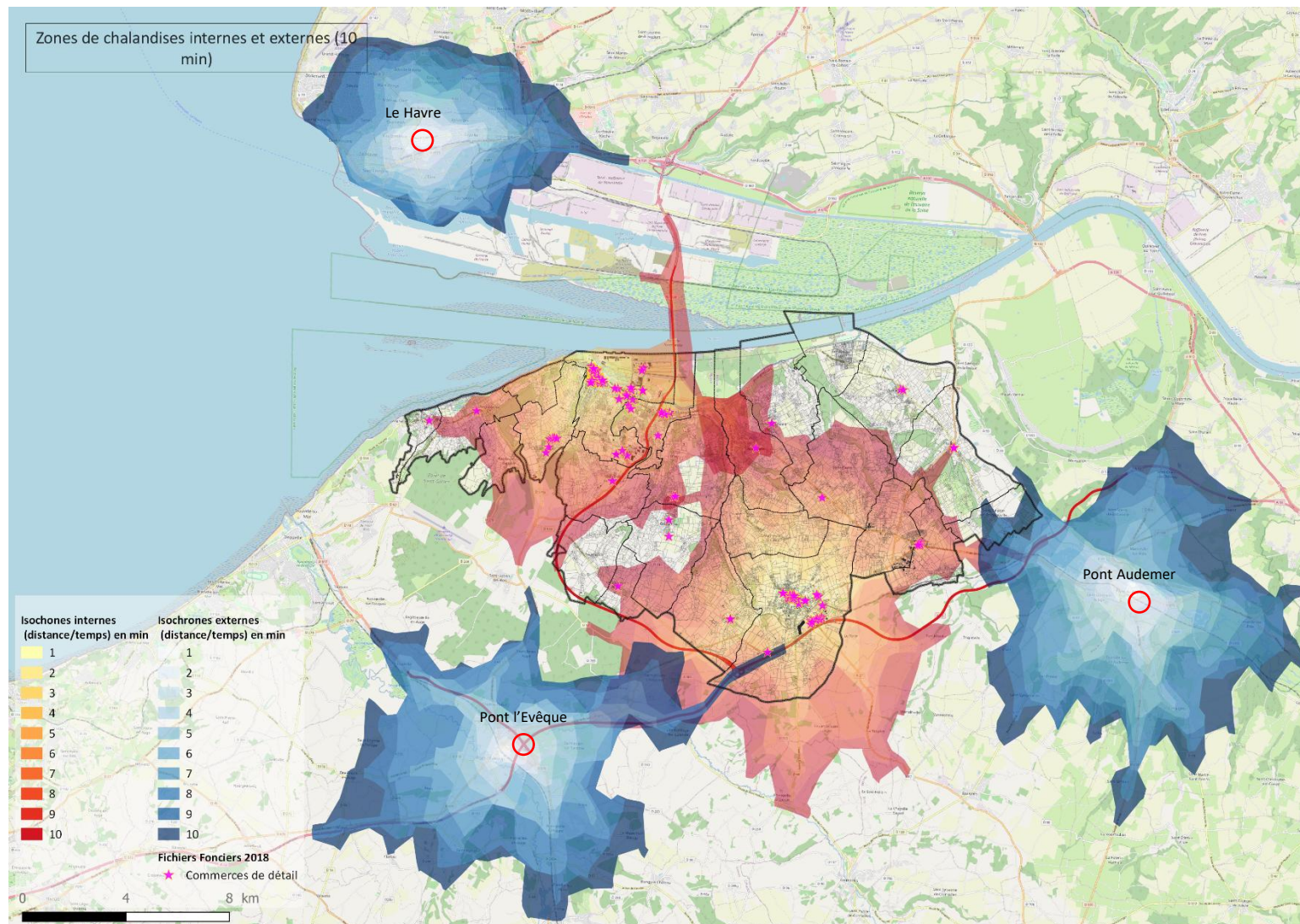


Densité commerciale et chalandise

Une offre commerciale intercommunale indépendante des pôles voisins

La représentation des isochrones sur l'ensemble des pôles (internes et externes) et leur zone de chalandise met en lumière la notion d'autonomie commerciale interne au territoire de la Communauté de Communes : les deux polarités commerciales que sont Honfleur et Beuzeville couvrent près de 80% de la population du territoire dans un rayon de 10 minutes. La traversée de l'A29 et de l'A13 constitue les vecteurs d'un rayonnement commercial élargi.

L'influence des pôles majeurs voisins (Le Havre, Pont-l'Évêque et Pont-Audemer) n'impacte que peu le territoire : seule une partie de Beuzeville et de Saint-Sulpice se trouve dans la zone de chalandise de proximité (10 min) de pôles voisins. L'échangeur de l'A29 et de l'A131 se trouve à l'intersection des isochrones d'Honfleur et du Havre sans que le temps/distance de 10 min ne se rencontre depuis leur centre-ville respectif, témoignant d'une absence de concurrence commerciale extra-territoriale à l'échelle d'une zone de chalandise de proximité (10min)



Equipements, commerces et services

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- La commune d'Honfleur concentre la grande majorité des équipements de gamme supérieure et constitue le pôle commercial et de service principal du territoire. Beuzeville avec un tissu commercial de plus en plus concentré est considéré comme le pôle principal de la frange Sud du territoire et pour nombre de communes extérieures au territoire.
- Une structure commerciale beuzevillaise concentrique, située à moins de 10 min à pied pour près de la moitié de la population communale.
- Croissance des m² commerciaux sur deux secteurs : la périphérie Honfleuraise et le centre-bourg de Beuzeville.
- L'hyper-centre d'Honfleur constitue le premier pôle commerçant de la communauté de communes en termes de densité commerciale et de fréquentation. Une structure commerciale bi-céphale sur Honfleur qui met en lumière les enjeux d'accessibilité et de mobilité entre le centre commercial Normandy Outlet (dédié à la voiture) et le tissu commercial de centre-ville pour le chaland piéton.
- Un axe d'entrée de ville sur Honfleur support d'enjeu de requalification commerciale : le Cours Jean de Vienne.
- Le centre commercial Normandy Outlet intègre 10% de la population régionale dans son aire de chalandise tertiaire.
- Un rayonnement commercial qui dépasse largement les limites administratives du territoire intercommunal.

→ 7 équipements sur 10 concernant la gamme de proximité.

→ Honfleur concentre plus de la moitié des équipements de la gamme supérieure.

→ 80% des surfaces commerciales créées entre 2007 et 2017 l'ont été sur Honfleur.

→ 8 communes sur 10 disposent de moins de deux commerces.

→ La zone de chalandise de proximité d'Honfleur englobe la moitié de la population intercommunale, celle de Beuzeville concerne 1/3 de la population.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Renforcer l'attractivité commerciale de l'hyper-centre honfleurais et requalifier son entrée de ville.
- Garantir le maintien d'un équilibre géographique et quantitatif répondant aux différentes échelles de rayonnement.
- Prendre en compte de nouvelles formes de commerces (drive, e-commerce, plateformes de producteurs...).
- Promouvoir un équilibre entre les pôles commerciaux de rayonnement supra-communal/inter-quartier et les centralités des communes.
- Améliorer la clarification et la lisibilité des sites d'implantation commerciale, ainsi que la qualité urbaine des grands pôles commerciaux (paysages, accès, confort, stationnement) en tirant parti de projets phares (Normandy Outlet dont la desserte tous modes doit être améliorée).
- Maintenir une offre attractive et diversifiée au plus près des habitants et notamment dans les centralités afin d'éviter un recours systématique à la voiture.
- Développer une offre commerciale répondant aux besoins quotidiens des habitants dans les communes pôles, dans une logique de revitalisation et d'animation des centres-bourgs (poursuivre la démarche engagée sur Beuzeville en cœur de ville).

Fonctionnement territorial intercommunal C

Les mobilités 6

Mobilité

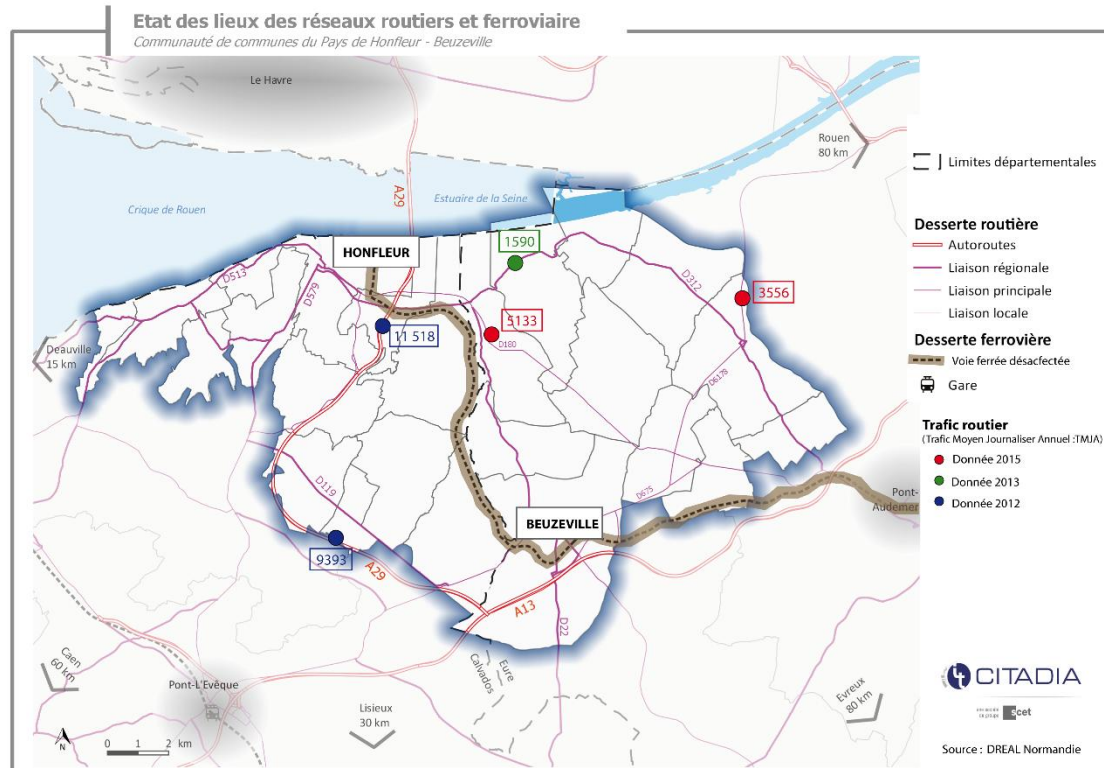
Honfleur, point de convergence des flux routiers

Les infrastructures de transport présentes sur le territoire sont principalement tournées vers les modes de transport motorisés :

- 2 autoroutes traversent le territoire et connectent la Communauté de Communes aux pôles urbains régionaux et à Paris (via l'A13).
- Le maillage de petites routes et des routes départementales est bien fournis. Il permet une accessibilité à l'ensemble des communes.
- L'absence de gare ferroviaire en fonctionnement.
- Une fréquence et une amplitude horaire du transport collectif peu satisfaisante.
- Un réseau pédestre et cyclable tourné vers un usage touristique et récréatif.

Avec près de 22000 flux quotidiens dont 15% de poids lourds, le Pont de Normandie entre Honfleur et Le Havre génère des flux routiers quotidiens important. La configuration de l'estuaire fait de la commune de Honfleur un point de convergence des flux routiers.

La sur-mobilisation du réseau routier pour l'ensemble des déplacements (professionnel, quotidien, touristique, récréatif, etc.) génère des flux importants.



Mobilité

Les modes de déplacements des lieux de résidence et lieux d'emploi

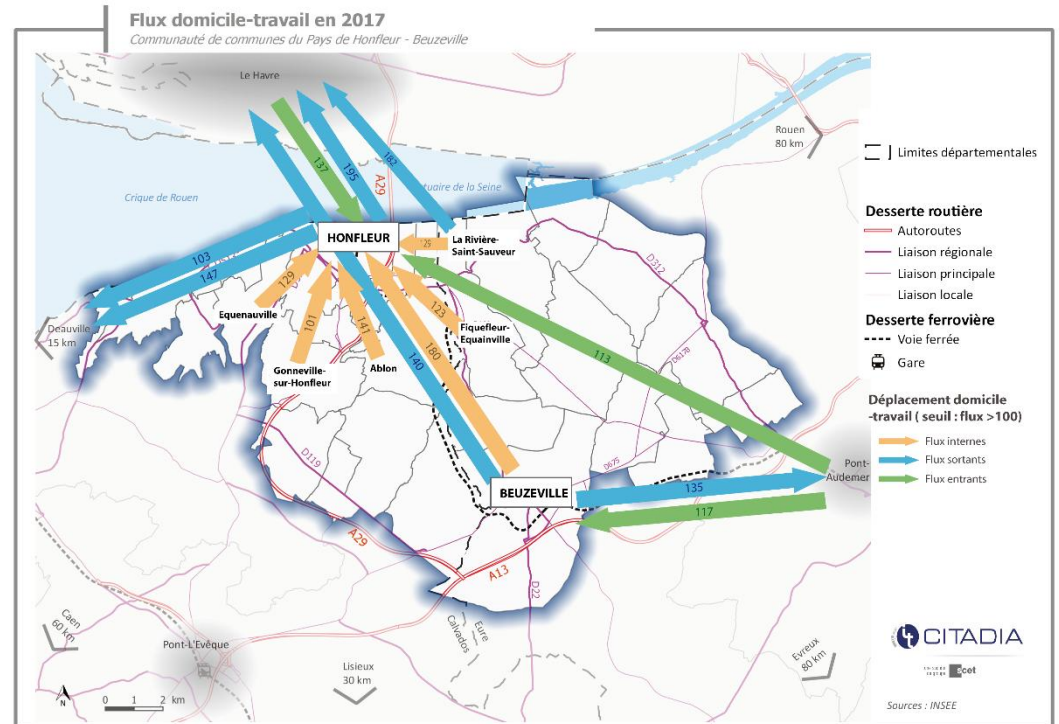
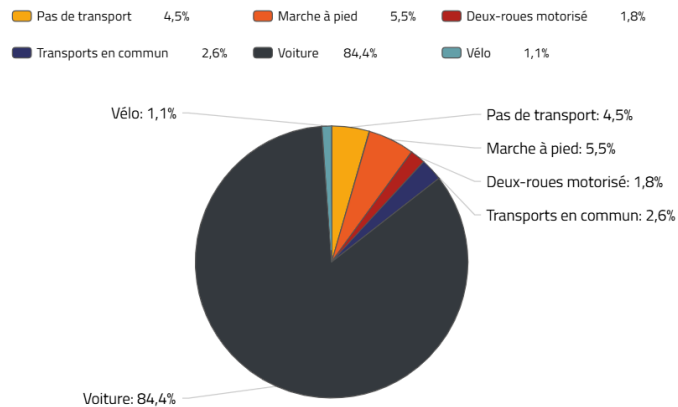
L'analyse des flux domicile – travail met en évidence la dynamique quotidienne des déplacements depuis le lieu de résidence des habitants.

- 42% des déplacements des lieux de résidence vers les lieux de travail sont internes. L'ensemble des flux majeurs sont en direction du pôle d'emploi de Honfleur.
- 41% des déplacements des lieux de résidence vers les lieux de travail sont externes. L'ensemble des flux majeurs sont en direction de 4 pôles d'emploi : Le Havre , Deauville, Trouville-sur-Mer et Pont-Audemer.
- 17% des déplacements des lieux de résidence vers les lieux de travail sont entrants. L'ensemble des flux majeurs sont en direction des 2 pôles d'emploi principaux du territoire : Honfleur et Beuzeville.

Bien que réalisée avec des données de 2017, la carte ci-contre rend compte de ces tendances toujours en cours sur le territoire.

La commune de Honfleur concentre la majorité des flux de tous types. Elle est le point de convergence des flux principaux recensés.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2021



Mobilité

Le réseau viaire support du transport collectif

L'offre de transport collectif se structure sur le maillage routier existant. La ligne ferroviaire reliant la gare de Honfleur n'est plus en fonctionnement depuis 2000. Depuis cette date, l'offre de transport collective est supportée par les véhicules motorisés (autocars, co-voiturage, bus)

L'offre publique est gérée par la région via le réseau de mobilité NOMAD et par le réseau urbain de Honfleur via le réseau H.O. BUS. Cette offre est complétée par l'offre d'autobus privé depuis l'application de la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », de 2015.

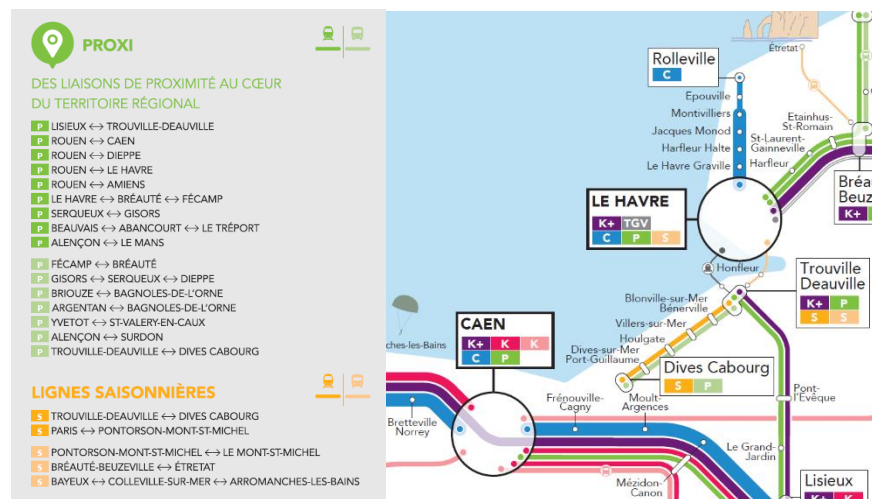
Le réseau régional regroupe tous les transports régionaux non urbains et scolaires : train, cars, transports à la demande et co-voiturage (Karos). La Communauté de Communes est peu intégrée dans le réseau régional. Une seule ligne dessert le territoire : la ligne saisonnière « Dives Cabourg / Le Havre. C'est la commune de Trouville-Deauville qui joue le rôle de relais sur cette partie du littoral en concentrant 4 lignes du réseau.

L'offre de transport urbain est présente à Honfleur. Elle est composée de deux lignes régulières et de circuit de transport scolaire. La tarification mise en place est abordable (0,5€ / l'unité, 10€ pour la carte mensuelle et des abonnements annuels adaptés pour les familles et les seniors).

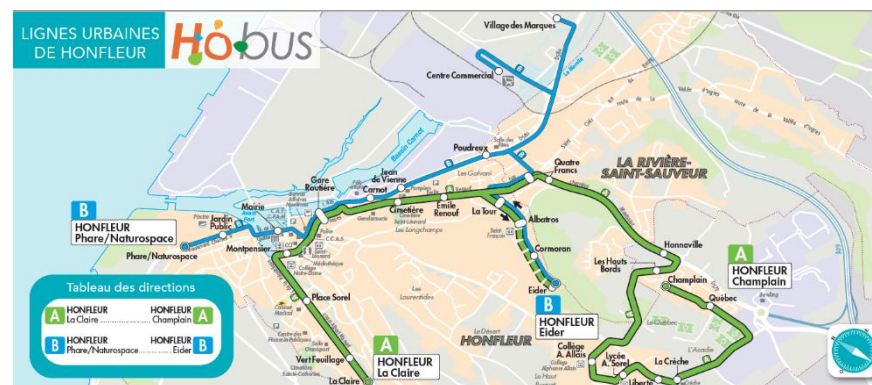
La ligne A est la ligne la plus structurée avec une amplitude journalière allant de 6h50 à 19h30 pour une fréquence de bus tous les 40 minutes environs par arrêt. La ligne B et les lignes destinées aux équipements scolaires ont une amplitude journalière réduite.

Actuellement le réseau de transport urbain ne permet pas de concurrencer efficacement l'automobile dans les choix des modes de déplacement quotidien.

Extrait du réseau de transport NORMAD



Extrait du réseau de transport H.O. BUS



Mobilité

Une utilisation du vélo et de la marche récréative et touristique.

Les aménagements pédestres et cyclables présents sur le territoire sont orientés vers une pratique récréative et touristique. La collectivité est traversée par les voies-vélo de l'Euro Vélo 4 reliant Roscoff (Finistère) à Kiev (Ukraine) et de la Seine à Vélo. Ces grandes routes sont complétées par un maillage communal alliant circuits de randonnées et voies cyclables.

En 2021, la part des déplacements piétons et cyclables pour les déplacements domicile/travail ne représentent que 6,6% des ménages dont seulement 1,1% des ménages qui prennent le vélo pour aller au travail.

Ce constat local fait écho au constat national (www.ecologie.gouv.fr). L'usage de la marche à pied et du vélo dans les déplacements quotidiens (achats de biens, accès aux services publics et aux lieux de travail) restent faibles.

L'objectif de l'Etat est d'atteindre 9% des trajets à vélo pour 2024 via un Plan Vélo.

A l'échelle de la planification urbaine, les collectivités peuvent agir sur plusieurs aspects :

- Choisir une localisation des projets d'habitat, des lieux de travail et de consommation adaptés et accessibles pour la marche et le vélo.
- Réserver des espaces pour des aménagements cyclables et piétons sécurisés.



Le Baromètre Parlons vélo des villes cyclables est la plus grande enquête sur le vélo jamais réalisée en France.

Plaidoyer « Parlons vélo » initié par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB)

Source : www.parlons-velo.fr

21 circuits de randonnées pédestres



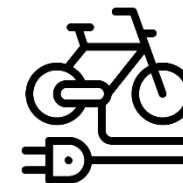
Localisation préférentielle dans l'arrière-pays et sur l'estuaire de la Risle.



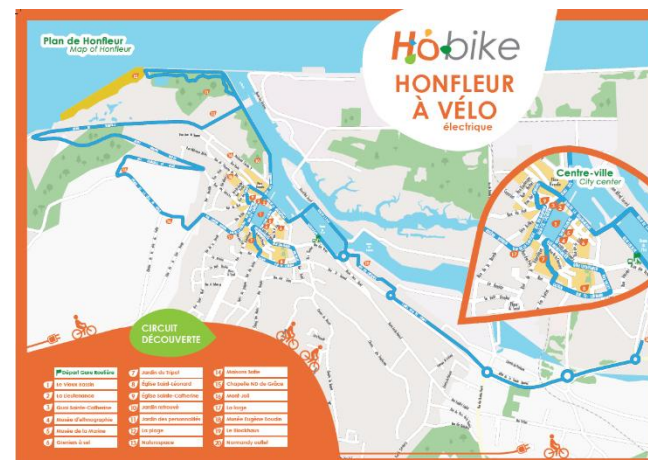
118 km en voies partagés ou en voies propres : 6 itinéraires



Location de vélo électrique HO Bike – Honfleur.



Extrait du réseau de transport HO BUS



Mobilité

Le stationnement

Le véhicule motorisé notamment l'automobile est le mode principal de déplacement sur le territoire. 89% des ménages ont à minima 1 voiture dont 41,7% ont deux véhicules et plus. Ce constat induit des pratiques quotidiennes et des formes d'urbaine fortement accentuées sur le tout-automobile. Le stationnement automobile tant dans la sphère privée que dans la sphère publique nécessite un aménagement qui peut être encadrer dans un document d'urbanisme. La gestion de cet espace relève donc d'un enjeu d'aménagement important qu'il est nécessaire d'appréhender différemment selon les flux.

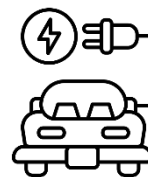
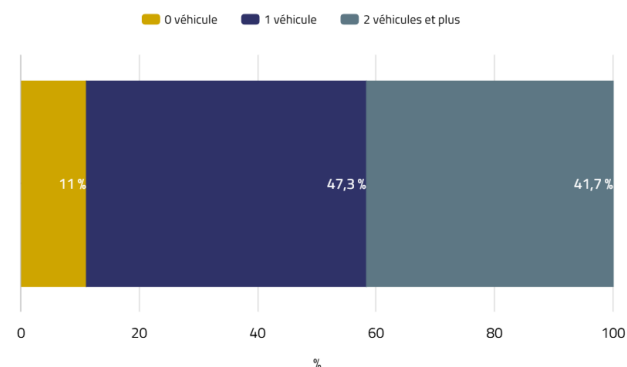
Le stationnement public des bourgs ruraux se situe souvent à proximité des lieux de centralité existant (parvis d'église ou de la mairie, école, salle municipale, etc.). Dans la plupart des cas le stationnement sert d'espace de vie sociale, par exemple en accueillant un marché, une brocante...

Hors période estivale, les communes de Beuzeville et de Honfleur ont une offre de stationnement public satisfaisant.

- La commune de Beuzeville possède un plan stationnement composé de 14 poches de stationnements pour un total de 508 places.
- La commune de Honfleur possède un plan stationnement composé d'une vingtaine poches de stationnements pour un total de 2700 places.

En 2018, d'après le bilan d'activité de l'office de tourisme, sur la période estivale, Honfleur a enregistré, des pics de fréquentations mensuels de l'ordre de 45 000 visiteurs. Les visiteurs français sont originaires des régions voisines (région parisienne et Pas de Calais) ou de la région. Les infrastructures présentes sur le territoire offrent peu d'alternative à l'automobile. Ainsi, l'affluence de touristes automobiles amène des congestions et une saturation de l'offre de stationnement malgré offre quantitative existante.

Équipement automobile des ménages en 2021



6 bornes de recharges de véhicules électriques



Stationnement à développer en lien avec le plan vélo

Beuzeville



9 places pour 1 habitant dans le centre-ville. (hors fréquentation touristique)

Honfleur



2,7 places pour 1 habitant dans le centre-ville/ (hors fréquentation touristique)

Honfleur



Stationnement tarifié pour réguler les flux quotidiens et touristique

Mobilité

Une stratégie mobilité à affirmer en parallèle de l'élaboration du PLUi

Les difficultés du modèle du tout automobile sur une intercommunalité bénéficiant d'un attrait touristique important a amené l'intercommunalité à établir une stratégie mobilité sur plusieurs aspects.

1 – Développer la pratique du vélo en élaborant un plan Vélo intercommunal.

Ce plan répond à deux objectifs principaux :

- **Développement le vélo dans les mobilités quotidiennes.** L'axe Beuzeville / Saint-Maclou / Honfleur est identifié comme un axe structurants inter-pôles pour aménager des liaisons douces.
- **Développer le cyclotourisme** afin de valoriser les lieux touristiques et la culture depuis la Seine à Vélo. Des nouveaux tronçons et boucles locales sont projetés pour développer le réseau cyclable (Boucles locales à partir de l'Eurovélo 4 (Kiev-Roscoff) et de la Vallée de la Seine).

2 – Travailler sur les points de tensions et de congestion routières.

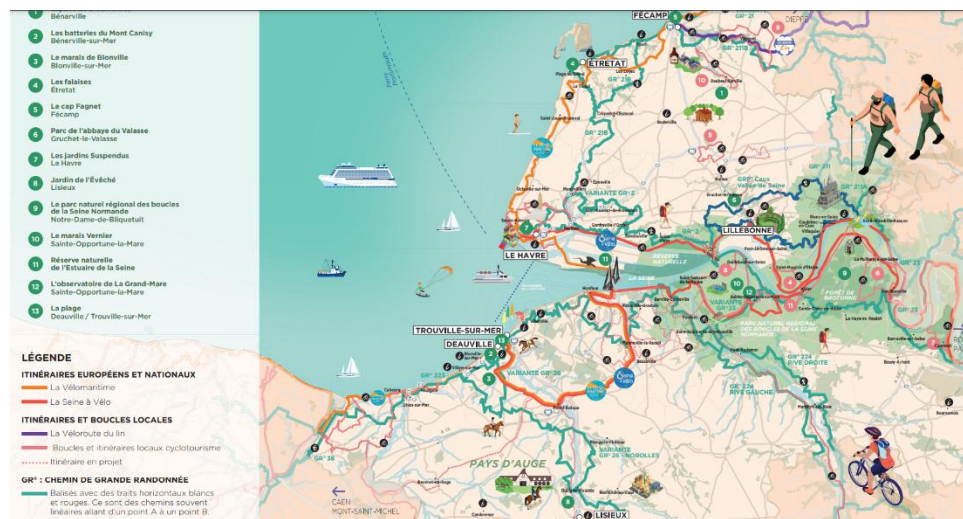
L'entrée de ville Est d'Honfleur Cours Jean de Vienne a été recensée comme étant un secteur à travailler. Cet axe a été créé dans les années 1970. Il est fortement impacté par les flux quotidiens engendré par le point de Normandie depuis sa création en 1995. En plus, d'épisodes réguliers de congestion, la voie est inadaptée pour les piétons et les vélos. La définition d'un plan d'aménagement urbain, paysager et de déplacement sur ce tronçon apparait comme une solution nécessaire pour répondre à cet enjeu d'entrée de ville structurante pour l'intercommunalité.

3 – L'ancienne voie de chemin de fer, des perspective intéressantes.

La voie ferrée Honfleur-Beuzeville-Pont l'Évêque (qui rejoint la voie Caen-Rouen) est une ligne désaffectée depuis 2000. Sur cette emprise existe plusieurs réflexions :

- La réhabilitation de la voie pour constituer une voie verte.
- La remise en service de la ligne pour du transport marchand et voyageurs (liaisons locales) vers la Vallée de la Risle.

Cette seconde réflexion offre une alternative à l'automobile et des perspectives économiques intéressantes sur le long terme. Honfleur a sollicité la Région pour la réalisation d'une étude de mise en circulation des voyageurs depuis Paris en associant du fret commercial.



Source : estuairesdelaseine.fr

Les mobilités

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- La ville d'Honfleur est le point de convergence des principaux flux, au carrefour des déplacements Est-Ouest (RD312/313) entre Deauville et Pont-Audemer et Nord-Sud (axe de l'A29 entre l'échangeur de l'A13 et le Havre)).
- La voiture demeure le moyen de transport privilégié pour plus de 80% des trajets domicile-travail.
- Un réseau de car régional peu utilisé pour les trajets quotidiens internes ou extérieurs au territoire.
- L'affluence de touristes sur Honfleur en haute saison engendre des problématiques de congestion et une saturation de l'offre de stationnement.
- Le pont de Normandie supporte près de 22 000 véhicules chaque jour, dont 15% de poids lourds.
- Une stratégie mobilité douce en cours à l'échelle du territoire communautaire.

→ Près de la moitié des flux quotidiens internes convergent vers Honfleur.

→ Le territoire dispose de 118 km de voies cyclables et de 21 circuits de randonnée pédestre.

→ 90% des ménages dispose d'au moins un véhicule.

→ En 2021, la part des déplacements piétons et cyclables pour les déplacements domicile/travail ne représentent que 6,6% des ménages dont seulement 1,1% des ménages qui prennent le vélo pour aller au travail.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Poursuivre les tendances positives au report modal (essor de la marche à pied, stabilité de la part modale voiture).
- Le renforcement des performances des modes alternatifs pour les rendre plus attractifs (vélo, transports collectifs et intermodalité).
- Assurer le maintien et la qualité du réseau viaire existant et de la lisibilité de sa hiérarchie.
- Limiter les effets de la périurbanisation autour de la ville d'Honfleur sur la génération de flux automobiles.
- Concilier l'attractivité résidentielle du territoire en répondant aux besoins des habitants en matière de stationnement avec l'amélioration des espaces publics notamment par la réduction de l'impact du stationnement.
- Encourager la politique du covoiturage notamment sur les flux domicile-travail vers le Havre.
- Développer la stratégie des courtes-distances et l'aménagement de voies cyclables autour de deux axes : le cyclotourisme et les mobilités du quotidien.
- Tirer parti de l'ancienne voie ferrée entre Honfleur et Pont-Audemer pour valoriser durablement le territoire.

Analyse du bâti et de la morphologie urbaine **D**

Consommation foncière **1**

Des modes de développement
caractérisés entre habitat diffus et
extensions urbaines

Consommation d'espace

Enjeux et objectifs de l'analyse de la consommation d'espaces

La réduction de l'artificialisation des sols est un enjeu majeur dont les pouvoirs publics se sont emparés depuis plusieurs années. Récemment, l'Etat a publié le 4 juillet 2018 le plan National Biodiversité qui vise à atteindre le « *zéro artificialisation nette* » (ZAN). De plus, un engagement a été pris de publier un état des lieux de la consommation d'espaces annuelle afin d'évaluer à l'échelle nationale les stratégies et les actions mises en place.

Un objectif national inscrit dans le Code de l'urbanisme

Dans ce cadre précis, l'élaboration d'un document d'urbanisme joue un rôle primordial. L'article L 151-4 du Code de l'urbanisme précise les études nécessaires pour réaliser un document d'urbanisme visant à respecter un projet de territoire économe en foncier.

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme, et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.(...) »

Un constat national qui met en évidence le rôle de la construction dans l'artificialisation des sols

A l'échelle nationale, entre 2009 et 2020, 67% des terres artificialisées l'ont été pour le développement résidentiel puis le développement des activités économiques (25%).

L'artificialisation est un phénomène polarisé et orienté par des dynamiques territoriales de métropolisation d'une part et d'attraction du littoral de l'autre (héliotropisme).

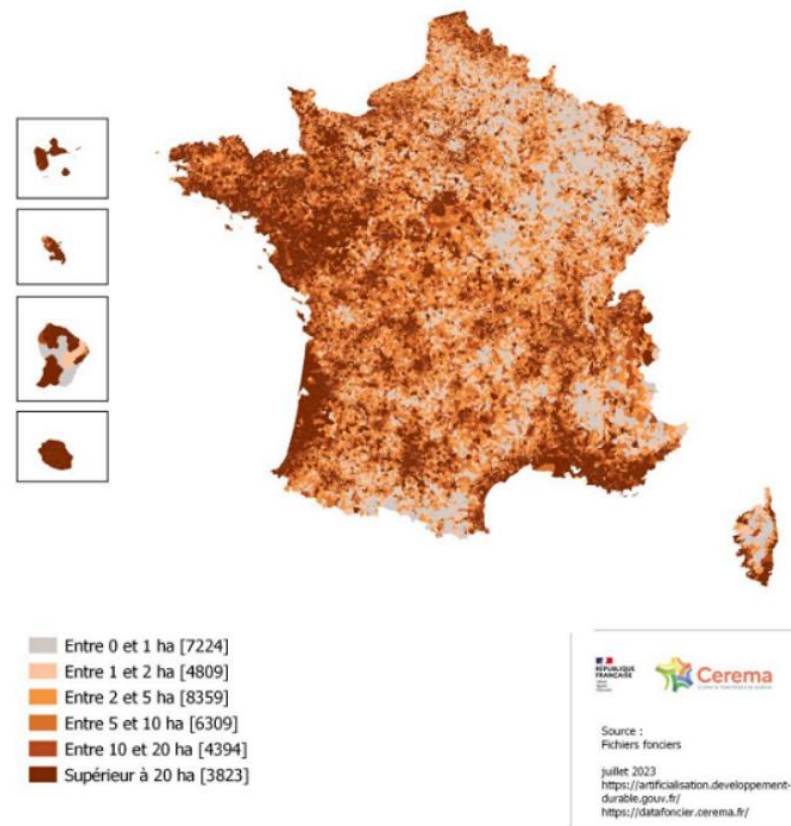
Les tendances observées à l'échelle nationale montrent une forte corrélation entre l'artificialisation des sols et la construction. La baisse de l'artificialisation des années 2011-2015 a été principalement causée par la baisse de la construction au niveau national : environ -20% entre 2009 et 2015. Dans un travail de prospective territoriale et d'élaboration d'un document d'urbanisme, cette corrélation en un défi majeur : localiser les secteurs de projet tout en réduisant l'artificialisation du territoire.

Consommation d'espace

Des pôles urbains régionaux qui se développent en périphérie

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est analysée à l'échelle nationale sur la période 2011-2021 par le CEREMA. Il en ressort notamment que le Calvados a artificialisé 4 960 ha soit près de 496 ha par an et l'Eure 3 098 soit 310 ha consommées annuellement (toute vocation confondue).

A l'échelle communale, le flux d'artificialisation présenté met en lumière l'urbanisation du pôle urbain du Havre (52 ha sur Gonfreville, 40 ha sur Octeville, 29 ha sur Montivilliers) mais aussi sur les communes situées en retro-littoral en voie de résidentialisation (Touques, Saint-Gatien notamment). Les communes de Pont-Audemer et Pont-l'Évêque ressortent nettement avec respectivement 22 et 39 ha artificialisés sur les 10 dernières années. Le territoire de la CdC Honfleur-Beuzeville intègre trois secteurs fortement consommateurs d'espaces sur cette période : Honfleur et ses communes périphériques, Beuzeville, la Rivière-Saint-Sauveur et Saint-Maclou.

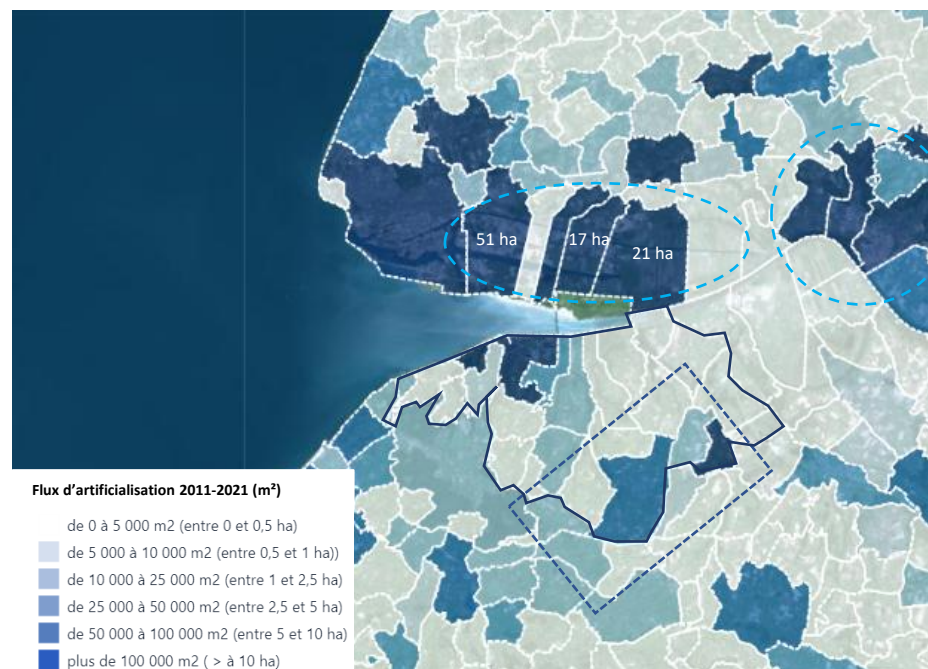


Consommation d'espace

Un développement résidentiel périurbain et une artificialisation à vocation d'activités liée au port du Havre

En distinguant la vocation de cette consommation d'espaces, les deux principales destinations concernent le développement économique et l'extension résidentielle.

- A l'échelle supra-territoriale, la distinction met en lumière les spécificités communales selon leur localisation et la logique de développement des principaux pôles urbains : les communes situées sur l'estuaire de la Seine ont connu un très fort développement de l'activité économique (Sandouville, Saint-Vigor-d'Ymonville notamment) et un développement résidentiel modéré. Ce constat met en avant l'importance de l'axe de la Seine comme colonne vertébrale du développement économique entre l'estuaire, Rouen et Paris.
- A l'inverse, la majeure partie des communes situées en retro-littoral et en périphérie des communes urbaines ont accueilli l'extension résidentielle de l'agglomération des principaux pôles (le Havre, Honfleur, Deauville, Pont-Audemer et Pont-l'Évêque principalement).
- A l'échelle de la CdC Honfleur-Beuzeville, si la quasi-totalité des communes ont consommé de l'espace dans le cadre de constructions de logements, seule 3 communes ont accueilli de l'activité économique en extension de leur tissu urbain de manière significative : Honfleur, Beuzeville et Saint-Maclou.



Consommation d'espace

Préambule technique

Afin de déterminer une consommation d'espace à l'échelle de chaque parcelle sur le territoire, CITADIA a élaboré une analyse fine de cette consommation d'espace sur la période 2011-2021.

La méthode suit la logique suivante :

1. **Utilisation de la base de données « MAJICS »** : fichiers fonciers (services du cadastre) renseignant la date de première construction d'une parcelle (seules les constructions à destination d'habitat sont renseignées au sein de cette base de données, servant pour le calcul de la Taxe d'Habitation notamment)
2. **Approfondissement de l'analyse à travers plusieurs éléments :**

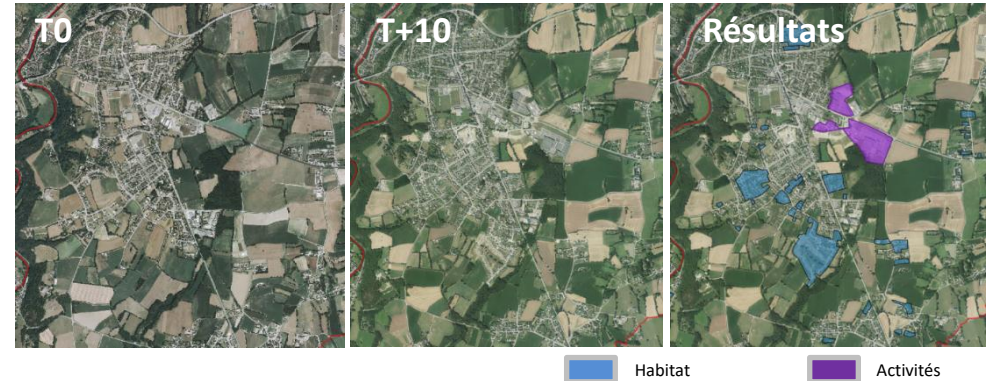
Vérification que la construction concernée a bien consommé l'intégralité de la parcelle (exemple d'une annexe sur une parcelle de 3 000 m²)

Intégration des infrastructures liées aux opérations d'habitat dans le calcul de la consommation d'espace : voirie / bassins d'orage de lotissements principalement. Cette méthodologie permet par exemple d'exprimer les densités en densité brute et non nette.

Comparaison des orthophotographies afin d'évaluer le foncier consommé par le développement économique, les équipements, les infrastructures...

Pour chaque espace consommé, deux critères ont été renseignés à chaque fois :

- **La destination de la construction / installation générant la consommation d'espace** : habitat, activités, équipements, activités agricoles, infrastructures.
- **Le mode de développement associé à chaque espace « consommé »** : dans les enveloppes urbaines des bourgs, en extension des bourgs ou dans les villages et hameaux.



Consommation d'espace

Résultats de l'analyse

Sur la période 2011-2021, 219,92 ha ont été artificialisés (constructions en extension et dans le diffus) (soit 22 ha par an en moyenne)

Cette artificialisation des sols fut principalement à vocation résidentielle (150,43 ha). L'extension des zones d'activités a consommé 62,28 ha. Enfin, les infrastructures (voies, ouvrages collectifs) ont consommé 6,11 ha et les équipements ont consommé 1,1 ha.

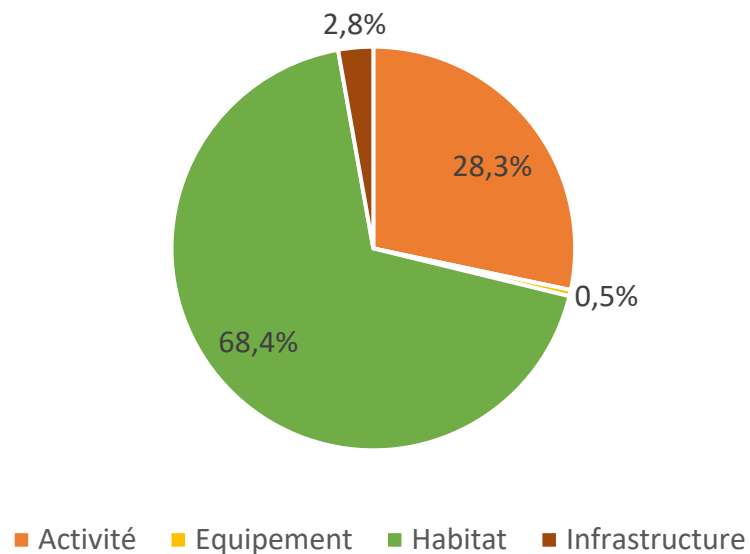
La carte de représentation de la consommation d'espace présentée ci-après fait ressortir les constats suivants :

La consommation foncière est fortement liée aux grands axes de circulation et aux pôles d'emplois.

Trois secteurs émergent :

- La commune de Beuzeville et particulièrement le Sud du bourg à proximité de l'échangeur de l'A13 ;
- Honfleur et la Rivière-Saint-Sauveur : le développement résidentiel et économique a engendré une consommation foncière de 88,65 ha, soit 40% de la consommation d'espace constatée sur le territoire : l'A29 et les axes d'entrée de ville sont le support de cette urbanisation ;
- Saint-Maclou/Boulleville : au croisement de la RD180 qui relie Honfleur à Pont-Audemer et la RD6178 qui joint l'A13 à l'A131, le secteur entre ces deux communes a connu un fort développement particulièrement en extension de la zone d'activité.

Consommation d'espaces entre 2011 et 2021
selon la destination



Consommation d'espace

Des modes extensifs sur 3 secteurs en développement

CONSOMMATION D'ESPACE
DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
(2011 - 2021)

49,1 ha ont été consommés par le développement résidentiel à Honfleur et autour et **51,84 ha** par le développement économique.

Espace consommé à vocation :

- Activité
- Equipement
- Habitat
- Infrastructure

- Une consommation foncière à vocation économique répartie sur trois secteurs : Honfleur, Beuzeville et Boulleville-Saint-Maclou
- Un développement résidentiel diffus en dehors des extensions urbaines de ces trois communes

5,65 ha ont été consommés par le développement économique sur Boulleville et Saint-Maclou et **13,76 ha** à vocation résidentielle.

1,32 ha ont été consommés par le développement économique à Beuzeville, **25,33 ha** à vocation résidentielle et **4,91 ha** pour les infrastructures.

0 2 4 km



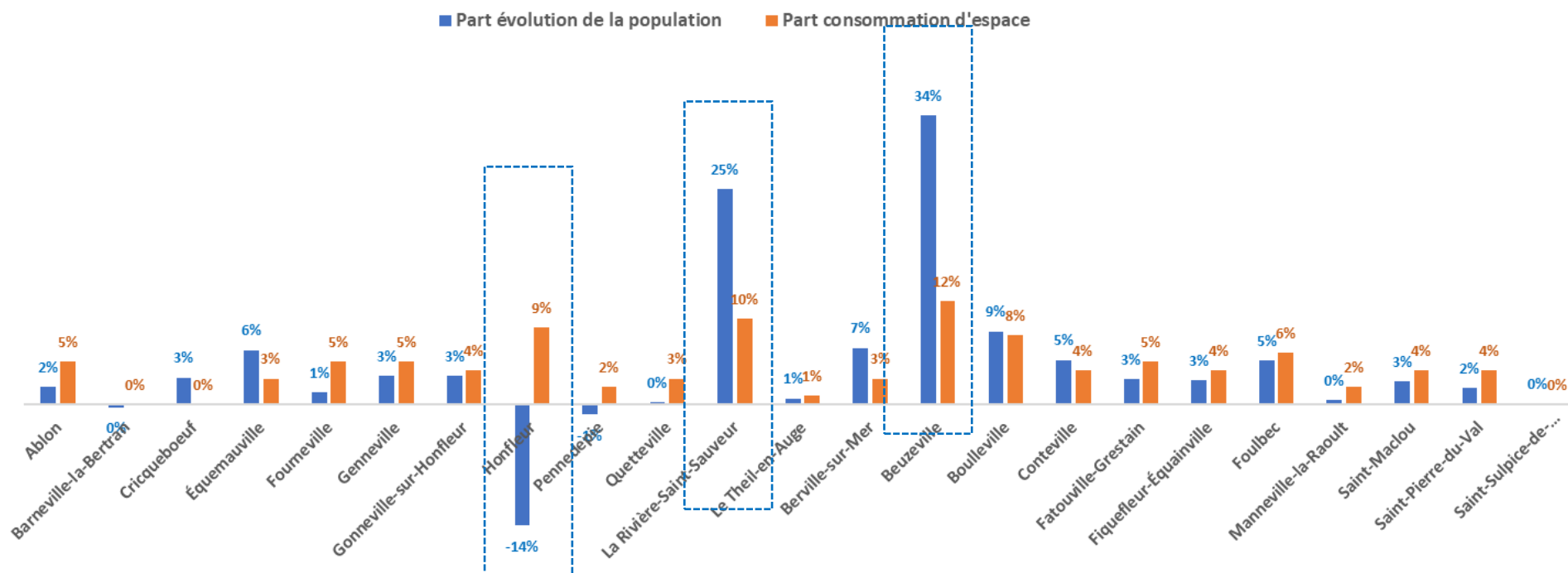
Consommation d'espace

Résultats de l'analyse

En analysant le graphique ci-dessous, on constate que la commune de La Rivière-Saint-Sauveur a connu une consommation d'espace importante au regard de la part de population communale. Ces éléments sont à pondérer au regard des notions de densité inscrites dans les opérations en fonction des secteurs et des capacités d'extension inhérentes aux différents territoires. En effet, la commune de la Rivière-Sain-Sauveur s'est développée en « desserrement » de l'agglomération honfleuraise selon des modes extensifs pavillonnaires peu denses, là où les secteurs sous tension foncière en centre-ville ont déjà enclenché sur la période précédente la modification de la façon de produire la ville (densité plus importante, renouvellement urbain favorisé au détriment des extensions plus éloignées des centralités de la commune...).

A contrario, la commune de Honfleur a consommé beaucoup moins d'espace que le poids de population qu'elle représente à l'échelle du territoire. Cela s'explique à la fois par les phénomènes explicités ci-avant mais également en raison des contraintes géographiques inhérentes au développement de la ville-centre, a fortiori dans un contexte d'urbanisme réglementaire raisonné à l'échelon communal.

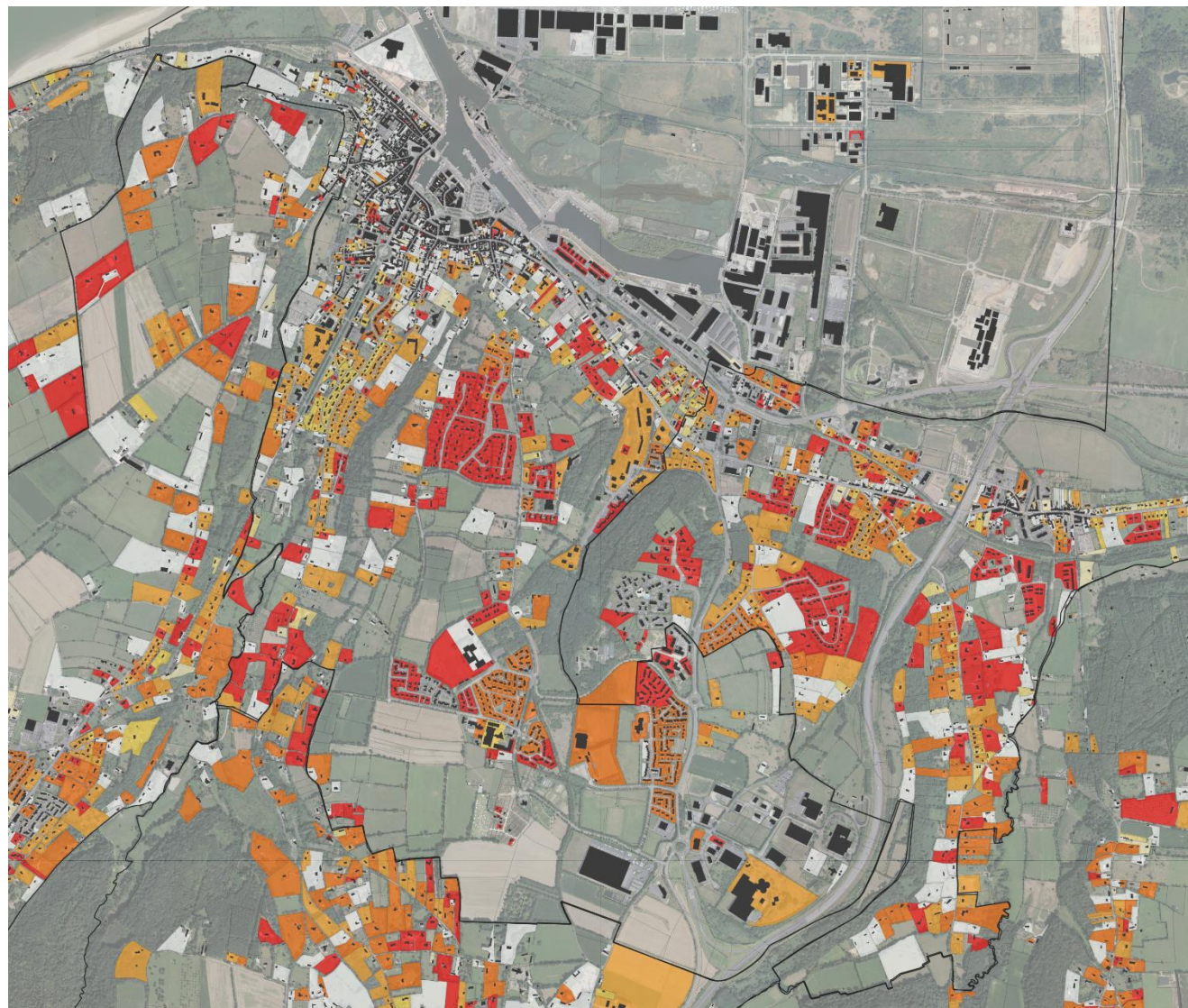
Lien entre évolution démographique et consommation d'espace entre 2005 et 2019



Consommation d'espace

Une extension progressive selon des modes de construction évolutifs

La localisation des secteurs de développement sur Honfleur se démontre par les formes urbaines construites ces dernières années : tandis que la très grande majorité des constructions datant d'avant 1940 constituent le cœur de ville historique, le développement engagé à partir des années 60 et la démocratisation de l'usage de l'automobile éloigne peu à peu les secteurs habités et inscrit l'habitat selon le développement sur réseau viaire (RD 289 entre Honfleur et Equemauville notamment). Les premières opérations d'ensemble s'opèrent à la fin des années 70 avec le développement de l'emploi sur le secteur du Plateau. Les années 90 confirment ce mode de construction sur les principaux axes en même temps que l'habitat individuel pavillonnaire s'affirme comme le logement privilégié. Le développement lors des années 2000 est illustré ici par les opérations an accroche au tissu urbain, assurant proximité de l'emploi, qualité du cadre de vie mais éloignement des services et commerces, et dépendance à la voiture individuelle.



Année de construction du bâti

- Avant 1900
- 1900 - 1920
- 1920,0 - 1940
- 1940 - 1960
- 1960 - 1980
- 1980 - 2000
- 2000 - 2017



0 200 400 m

Analyse du bâti et de la morphologie urbaine

D

Evolution des espaces habités et formes urbaines

Des modes de développement
caractérisés entre habitat diffus et
extensions urbaines

2

Evolutions des espaces habités et formes urbaines

Honfleur

Depuis les années 60, Honfleur a su préserver son cœur de ville et s'est fortement urbanisé depuis. Ce développement n'est pas intervenu de manière circulaire par « poche » de nouveaux quartiers mais de manière linéaire en lien avec les voies de circulation. Les implantations des constructions sont relativement aléatoires. Ce mode de développement abouti à des perspectives variées. Sa situation géographique, à proximité de l'Estuaire de la Seine et du Pont de Normandie ont participé à ces formes urbaines plus éparées qui lui confère une ambiance particulière. Les différentes photos présentées ci-dessous traduisent l'évolution urbaine de la commune d'Honfleur.



Beuzeville

Comme à Honfleur, Beuzeville est un exemple de commune sur le territoire de la CCHB qui s'est développé de manière linéaire en lien avec les voies de circulations. La commune de Beuzeville présente des formes urbaines variées témoignant chacune de leur époque. La zone d'activité au sud de la commune a participé ces formes urbaines.

Evolutions des espaces habités et formes urbaines

Boulleville-Equemaucelle

A l'image des communes de Boulleville et Equemaucelle, un certain nombre de communes n'étaient quasiment pas urbanisées dans les années 50. La construction de maisons pavillonnaire témoigne d'une urbanisation éparse, qui s'étale le long des axes de communication.

Le centre bourg est difficilement identifiable. Les fonctions principales de ces communes sont résidentielles.



Evolutions des espaces habités et formes urbaines



Beuzeville



Honfleur



Conteville

Les tissus centraux

Les tissus centraux sont des tissus mixtes à dominante résidentielle qui correspondent aux noyaux historiques des bourgs/villes. Ces tissus anciens ont été enrichis au cours du temps, par des extensions ou des reconstructions. Ils offrent la possibilité d'une multitude de pratiques et d'usages : vie sociale et publique, détente, rencontres, échanges. Ils symbolisent des lieux de vie et de rencontres auxquels s'identifient les habitants d'un territoire. La rue est structurée par des bâtiments implantés en continuité, à l'alignement ou en faible recul des voies, qui délimitent nettement l'espace public des espaces privés en privilégiant une animation de ses façades pour les piétons.

Les tissus mixtes front de mer

Le linéaire du front de mer se compose de diverses formes architecturales aux multiples vocations (Boutiques, restaurations, habitats, hôtel ...), ce sont des espaces bien entretenus et valorisés. Ils ont une vocation essentiellement touristique, la façade littorale est la vitrine de la commune. Les îlots d'habitation qui composent le front de mer font partie du tissu mixte, ils sont généralement composés de différents types de bâtis créant une hétérogénéité architecturale. Les principales caractéristiques :

- Bâti hétérogène
- Parcellaire : de petite taille ou de très grande taille
- Implantation : Le long de la voie publique et accolé en limite séparative
- Hauteur et emprise au sol variables

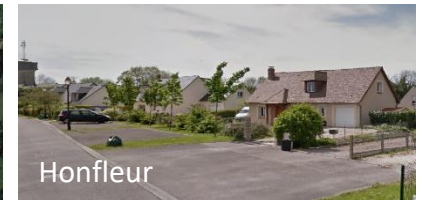
Les tissus Bourgs ruraux

Plusieurs bourgs ruraux traditionnels sont présents sur le territoire du Pays d'Honfleur-Beuzeville, composés majoritairement de maisons en pierre apparente ou de colombage (R+1 ou R+2) avec une toiture à double pente en ardoise. Le bâti se structure à l'alignement de la voirie formant une morphologie urbaine dite « organique ». L'église est l'élément central et le tissu urbain composé d'habitations et de commerces de proximité (boulangerie, épicerie, bar tabac, ...) s'est organisé autour de cet édifice et le long des axes. Des habitations à l'architecture plus contemporaine sont par la suite venues se greffer dans les dents creuses ou en continuité du bâti traditionnel.

Evolutions des espaces habités et formes urbaines

Les tissus résidentiels individuels

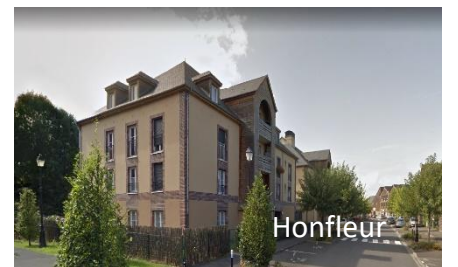
Organisés ou non organisés, formant un ensemble de villas, de pavillons, de maisons individuelles; Ces tissus sont représentatifs d'un mode d'urbanisation relativement récent. Leur développement massif est lié à l'essor économique d'après-guerre (post 1945) et à l'identification sociale au modèle d'habitat que représente la maison individuelle. Ce modèle d'urbanisation est toujours aussi prégnant aujourd'hui, malgré les problèmes de gestion de l'espace et de ségrégation spatiale qu'ils posent. Les tissus résidentiels à dominante d'habitat individuel, par les superficies qu'ils recouvrent, ont un impact majeur sur le paysage et l'environnement du territoire. La forme urbaine la plus répandue demeure la maison isolée en milieu de parcelle, mais à proximité d'autres secteurs urbains des formes plus denses peuvent apparaître : maisons de ville ou de village, maisons jumelées ou groupées. La morphologie de ces tissus varie peu, c'est une succession de maison individuelle (mitoyenne ou non).



Les tissus résidentiels collectifs

Ce type de morphologie urbaine concerne principalement les communes pôles d'Honfleur et de Beuzeville. Les tissus résidentiels collectifs correspondent aux grands ensembles construits lors des années 50/60/70 et aux ensembles d'immeubles collectifs plus anciens, sur le territoire Pays d'Honfleur Beuzeville. La plupart se caractérisent par un habitat collectif discontinu qui correspond à l'ensemble des opérations d'habitat collectif de tailles allant de la petite résidence collective au grand ensemble et de rapport au sol divers (constructions de plain-pied ou sur dalle). Il est caractérisé par :

- Un cadre bâti majoritairement en retrait par rapport aux voies, discontinu (absence de mitoyenneté et d'accolement des constructions) et composé d'immeubles collectifs sous formes de tours, barres, plots ou formes hétérogènes.
- Un usage résidentiel exclusivement d'habitat collectif



Capacité de densification

L'identification des formes urbaines dans le cadre du PLUi

Le PLUi de la CCPHB s'attache à définir 3 typologies de formes urbaines à dominante habitat disposant de possibilités de développement distinctes. Ces typologies de formes urbaines sont définies au regard de la morphologie urbaine des entités de bâtis, ainsi que de leur histoire et des fonctions qu'elles abritent (habitat, commerce, équipement, activités économiques ...). L'identification de ces formes variées vise à prioriser le renforcement des entités déjà constituées et de taille non négligeable, évitant ainsi la prolifération de petites entités éparées pouvant contraindre l'activité agricole et les continuités écologiques.

Villes :



Possibilité de constructions nouvelles en **renouvellement** et éventuellement en **extension**.

Bourgs :



Possibilité de constructions nouvelles en **renouvellement**.

Hameaux / villages :



Possibilité **d'extensions limitées** aux habitations existantes et création **d'annexes** (hors communes littorales).
Si le village ou le hameau contient plus de 30 habitations il est alors constructible.

Des critères objectifs visant à catégoriser les entités urbaines ont été définis et sont présentés dans le chapitre suivant.

En lien avec l'article L 151-4 du code de l'urbanisme, une étude précise, quantitative et qualitative de la consommation d'espaces doit être proposée dans le cadre du PLUi. Cette analyse vise à qualifier les habitudes d'urbanisation du territoire (extension, renouvellement, constructions diffuses ...). Elle est complétée par une étude sur les capacités de densification du territoire. Le foncier étant une ressource finie et non renouvelable, cette clef d'entrée vers le projet permet de poser les bases d'un questionnaire autour du devenir de nos espaces, de nos terres agricoles, de nos terres naturelles, de nos bourgs et villages en cohérence avec les objectifs de développement à définir.

Une méthodologie commune a été mise en place afin de définir les enveloppes urbaines permettant d'identifier le potentiel de densification du territoire. Cette analyse vise également à accompagner le territoire dans ces objectifs annoncés de préservation du foncier. La multiplicité des documents d'urbanisme (Cartes communales, Plans d'occupation des sols, Plan Local d'Urbanisme...) réalisés dans temporalités et contextes législatifs différents a induit la nécessité de repenser la manière de considérer les espaces densifiables du territoire intercommunal. Cette analyse est portée par un souci de cohérence, élaborée sur la base de critères communs et partagés.

Capacité de densification

Les dents creuses

Le développement urbain des bourgs et villages a engendré des espaces délaissés, vides de toute construction en cœur de bourg. Ces dents creuses, cœurs d'îlots, larges parcelles se situent à proximité des commerces, services et principaux équipements. Elles présentent un fort potentiel pour la dynamique des territoires. Elles permettent également de proposer des espaces constructibles sans pour autant consommer de terres agricoles. Aujourd'hui, l'enjeu autour de ces espaces est renforcé par l'introduction dans la loi ALUR d'une analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis.

Les résultats de cette étude permettront de déterminer la part du développement de l'habitat qui pourra être réalisée en renouvellement urbain.

Afin d'estimer au plus près le nombre de constructions réalisables au sein de l'enveloppe urbaine existante, les communes se sont prêtées à l'exercice du référentiel foncier. Cet exercice a pour vocation d'identifier les surfaces potentiellement disponibles en renouvellement urbain dans le temps du PLUi. Dans l'objectif d'utiliser de manière économe les ressources foncières présentes, un inventaire exhaustif du potentiel de densification en zone urbaine a été réalisé. Celui-ci prend en compte l'analyse de l'évolution du bourg et des hameaux.

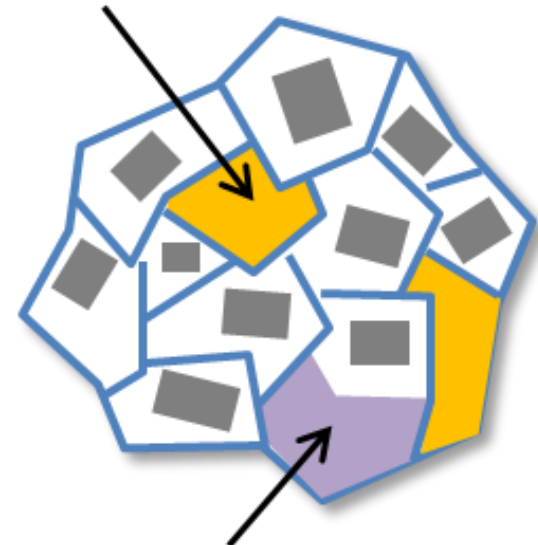
Les intérêts sont multiples :

- Identifier au sein de l'enveloppe urbaine les gisements fonciers bâtis et non bâtis.
- Apporter un éclairage sur la capacité de la collectivité à mobiliser sa ressource foncière pour répondre aux besoins et satisfaire les objectifs en matière de renouvellement urbain inscrits dans les documents stratégiques.
- Réguler les marchés fonciers et immobiliers via la gestion du foncier maîtrisé en renouvellement urbain.
- Limiter les risques liés au développement de l'habitat diffus (cadre de vie, atteinte des objectifs, etc...).
- Valoriser les centres-bourgs en leur redonnant de la dynamique et de l'attractivité.
- Favoriser la diversification du parc de logements, en proposant une offre de logements de bourg (maisons de ville, appartements) de tailles adaptées aux besoins locaux.

Une dent creuse doit respecter les critères suivants :

- Être desservie par les réseaux et en capacité d'accueillir une nouvelle construction ;
- Être vierge de toute urbanisation ;
- Être localisée entre 2 constructions situées à moins de 25 m de part et d'autre ;
- Être accessible sans aménagement de voie publique ;
- Ne pas faire l'objet de contraintes topographiques, environnementales ou risques spécifiques.

« Dent creuse »



Parcelle densifiable

Capacité de densification

Les dents creuses

Le travail de repérage du référentiel foncier se fait à l'aide d'un SIG (Système d'Information Géographique), il consiste en plusieurs étapes :

1. La sélection des zones inéligibles (zones naturelles, parcs urbains, zones d'activités, zones humides, ...),
 2. Le découpage de l'enveloppe urbaine (bourgs et villages présentés ci-dessous),
 3. Le repérage des gisements fonciers via le lancement d'une requête,
 4. La qualification des gisements fonciers (dents creuses, gisements fonciers, parcelles densifiables, cœurs d'îlots),
 5. L'amendement de l'étude par les élus (allers-retours entre équipe d'étude et communes),
- Ce travail réalisé est en lien direct avec la stratégie de développement économe en foncier proposée dans le cadre du PADD du PLUi. Le PLUi vise à mobiliser en premier lieu les dents creuses stratégiques identifiées comme secteurs de projets avant de projeter de la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

La difficulté en matière de mobilisation de ces espaces réside dans le caractère contraint de ces espaces. Le parcellaire multiple, rend l'acquisition des terrains complexe et parfois couteuse, les stratégies individuelles ne facilitent pas l'émergence de projet d'ensemble et la proximité du voisinage nécessite une réflexion approfondie en matière d'aménagement du site. Toutefois, dans un contexte de raréfaction du foncier disponible et au regard des enjeux environnementaux soulevés dans un document tel que le PLUi, ces espaces de dents creuses s'avèrent grandement stratégiques.

Ainsi, la mise en place d'une méthodologie spécifique, appuyée sur les critères d'élaboration de l'enveloppe urbaine (inter distance de 50 m entre les bâtis) a permis de faire émerger des espaces au sein du tissu urbain amenés à accueillir des projets d'aménagement d'ensemble.

Ces surfaces, une fois identifiées, ont été soumises à un arbitrage au cas par cas, en fonction des contraintes du sites (topographie, zones humides, boisements, dureté foncière, ...). Cet arbitrage a permis de sélectionner le foncier stratégique localisé au sein de l'enveloppe urbaine sur lequel des Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été proposées.

Au total, ce sont près de 96 hectares qui ont ainsi été mobilisés sur la base du recensement des dents-creuses, parcelles densifiables et friches. Un atlas est disponible en annexe du rapport de présentation qui permet de spatialiser ces secteurs.

Capacité de densification

Résultats de l'analyse

L'analyse met en lumière un total de 96 ha représentant un potentiel foncier pour le développement en densification urbaine. La répartition de ces surfaces selon les communes est exposée dans le tableau ci-après.

Certain de ces sites aux potentiels identifiés précédemment doivent faire l'objet d'une attention particulière en termes d'aménagement (zone littorale par exemple, représentant un fort enjeu foncier). Ainsi ces « dents creuses stratégiques » devront faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Le tableau ci-après reprend les surfaces concernées pour chaque commune. Au total, ces dents creuses stratégiques représentent 36,38 ha, soit environ 33,5% des surfaces de potentiel foncier.

Communes	Potentiel foncier (en ha) pour l'habitat	dont en dents creuses	Dont par division parcellaire	Dont friches
Ablon	2,02	1,03	0,99	
Barneville-la-Bertan	0,36	0,36		
Berville-sur-Mer	2,76	1,61	1,15	
Beuzeville	11,45	6,26	5,19	
Boulleville	9,48	3,91	5,57	
Contevelle	2,52	0,96	0,86	0,7
Cricqueboeuf	3,49	0,78	2,71	
Equemauville	3,7	1,54	2,16	
Fatouville-Grestain	2,05	0,32	1,73	
Fiquefleur-Equainville	4,23	0,67	3,56	

Communes	Potentiel foncier (en ha) pour l'habitat	dont en dents creuses	Dont par division parcellaire	Dont friches
Foulbec	1,77	1,38	0,39	
Fourneville	3,09	0,97	2,12	
Genneville	2,39	1,48	0,91	
Gonneville-sur-Honfleur	6,39	2,2	4,19	
Honfleur	23,36	4,94	1,7	16,72
La Rivière-Saint-Sauveur	3,69	1,73	1,96	
Le Theil-en-Auge	2,22	0,64	1,58	
Manneville-la-Raoult	1,82	0,67	1,15	
Pennedepie	0,46	0,31	0,15	
Quetteville	1,12	1	0,12	
Saint-Maclou	3,67	2,7	0,97	
Saint-Pierre-du-Val	3,19	0,78	2,41	
Saint-Sulpice-de-Grimbouville	0,95	0,14	0,81	

L'analyse permet également d'identifier le potentiel foncier disponible dans les zones économiques existantes. Ainsi, à l'échelle de l'intercommunalité, 7,27 hectares sont disponibles pour le développement économique, dont 2,95 ha à Beuzeville et 4,32 ha à Honfleur.

Analyse Paysagère **E**

L'identité paysagère **1**

Un paysage caractéristique qui fait l'identité du territoire, tout en présentant des variations qui lui donnent sa richesse

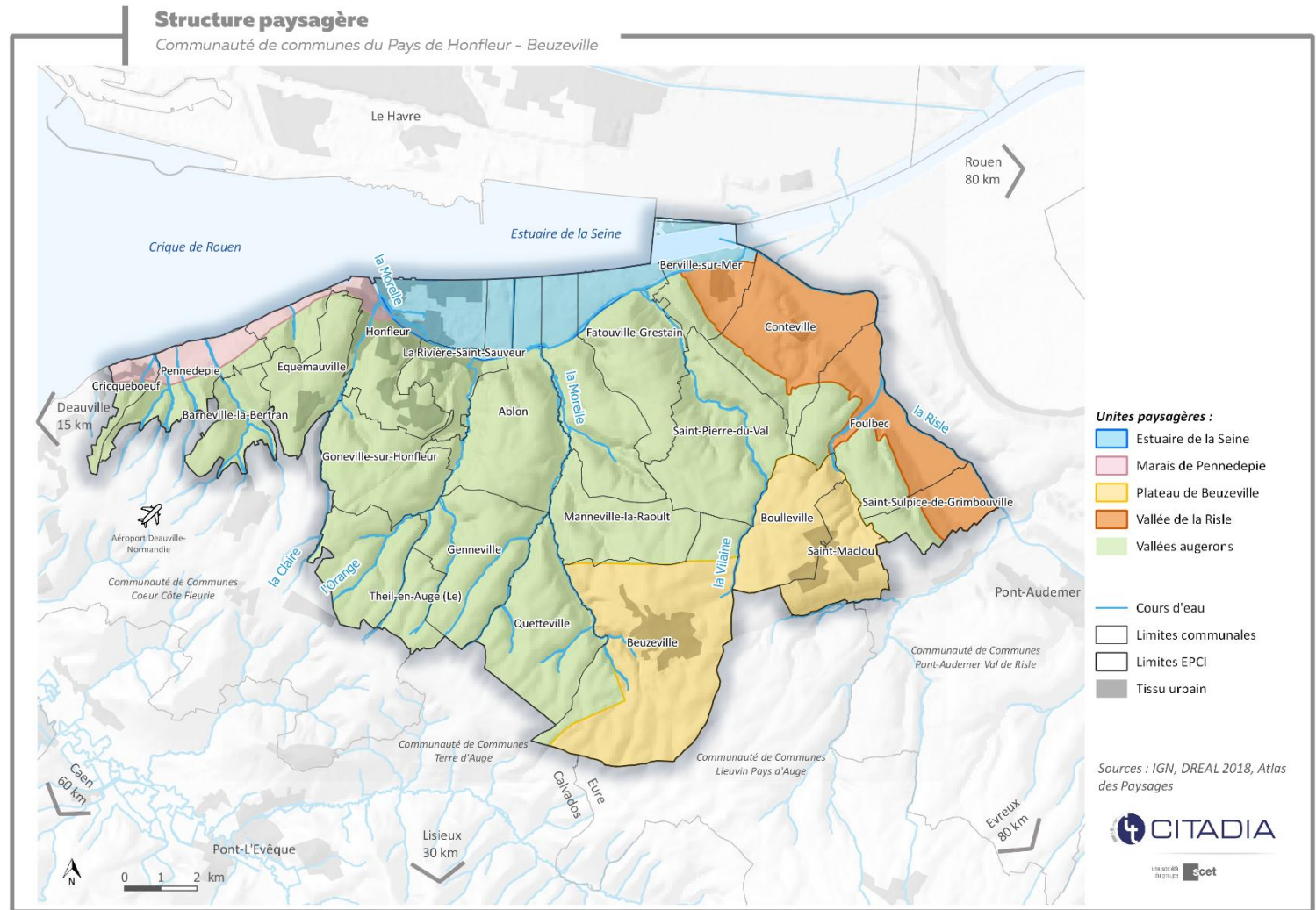
NB : Ce chapitre correspond à une synthèse du Livret Paysage – document spécifique sur l'étude paysagère du territoire de la Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville.

L'identité paysagère

La définition des unités paysagères à l'échelle du territoire d'étude du PLUi résulte de l'analyse des documents existants sur le sujet, notamment l'atlas des paysages de Haute-Normandie, l'inventaire des paysages de Basse-Normandie, le SCoT Nord Pays d'Auge et l'étude de la DREAL Basse Normandie sur le belvédère de la Côte de Grâce. Les différentes informations de ces documents ont été croisées avec une étude de terrain, ce qui a permis d'aboutir aux unités paysagères présentées par la suite.

5 unités paysagères ont donc été délimitées à l'échelle de la Communauté de communes :

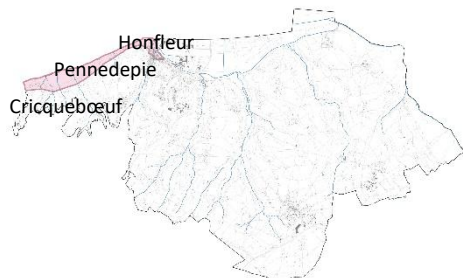
- Les Marais de Pennedepie ;
- L'estuaire de la Seine ;
- Les vallées augeronnes ;
- La vallée de la Risle
- Le plateau de Beuzeville.



L'identité paysagère

Les marais de Pennedepie

Cette unité paysagère littorale, alterne entre hameaux, pâtures et vergers. Elle est bordée au Sud par des falaises boisées et scandées de petites vallées perpendiculaires à la Seine.

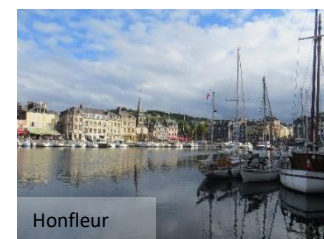


L'activité humaine y est ancienne et l'habitat traditionnellement dispersé, entre fermes isolées et grandes demeures de villégiature. Ce schéma de dispersion de l'habitat a été perpétué jusque dans les formes récentes d'urbanisation, qui restent malgré tout discrètes grâce à une installation en recul et une forte présence végétale.

L'unité paysagère des marais de Pennedepie se distingue des autres unités par une importante présence des vergers, proportionnellement aux autres occupations agricoles du sol. Elle se démarque également par un lien à l'eau visuel, mais aussi et surtout physique amplifié par rapport au reste territoire : l'eau est proche, accessible via les plages, visibles depuis les hauteurs ou sur les quais des bassins d'Honfleur.

Les évolutions du paysage sur l'unité paysagère – comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles :

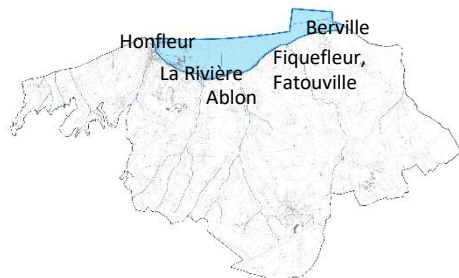
- A : disparition des vergers
- B : développement des boisements
- C : intensification de l'urbanisation



L'identité paysagère

L'estuaire de la Seine

L'unité paysagère de l'estuaire de la Seine se constitue d'une plaine alluviale, qui correspond à une ancienne ile basse de la Seine, rattachée au territoire par sédimentation suite à la construction de la digue.

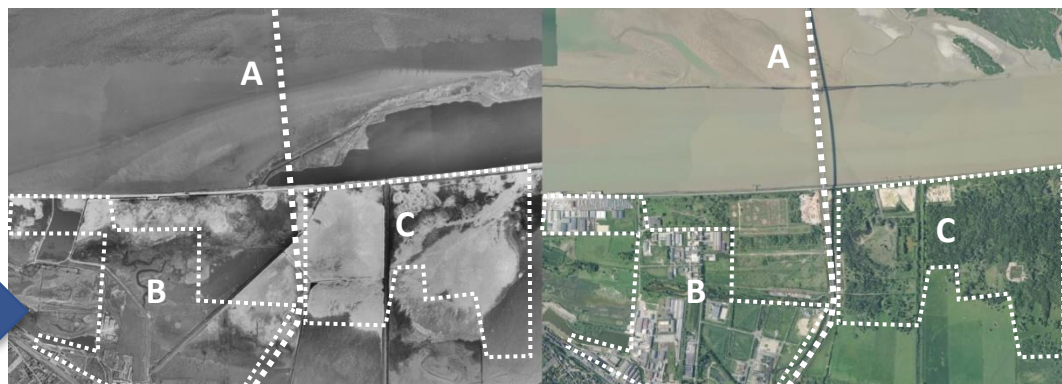
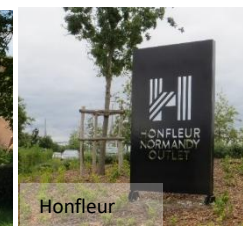
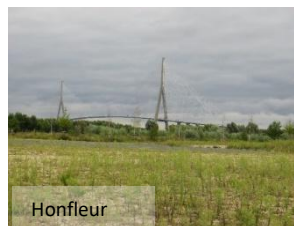
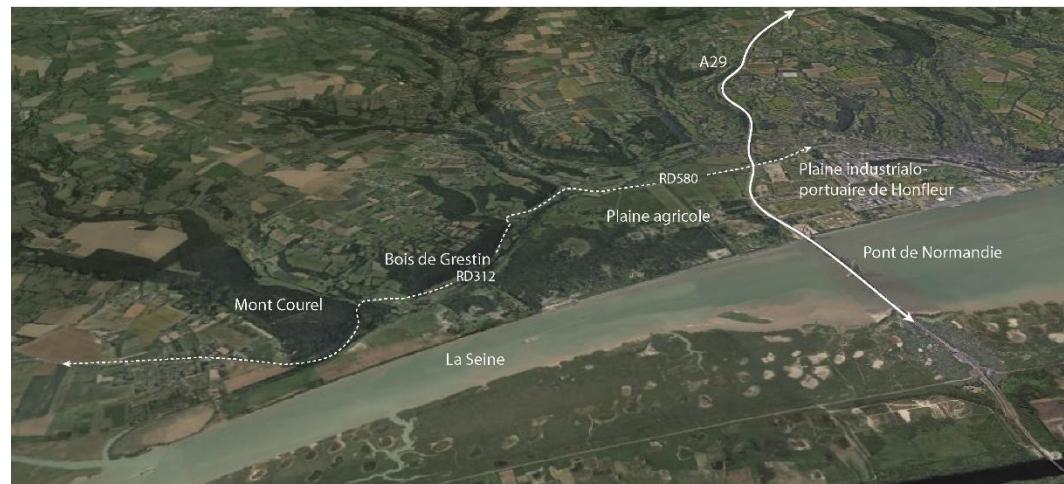


On peut distinguer deux parties au sein de cette unité paysagère, séparées par l'autoroute A29, qui forme une coupure nette. Une partie ouest, rattachée à la ville d'Honfleur, où l'industrie s'est développée dans la seconde partie du XXème siècle, en lien avec l'activité maritime et fluviale du port d'Honfleur. Ce secteur s'est doté récemment d'un grand centre commercial positionné en entrée de territoire, au pied du pont de Normandie.

Au-delà de l'autoroute, vers l'est, la plaine alluviale a conservé son caractère agricole et naturel. Elle tranche du reste du territoire par son absence apparente de constructions et son relief plat. Sur les dernières décennies, les boisements s'y sont largement développés refermant le paysage sur l'estuaire.

Les évolutions du paysage sur l'unité paysagère – comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles :

- A : construction de l'autoroute et du pont de Normandie
- B : artificialisation de la plaine alluviale par extension de l'activité artisanale/industrielle d'Honfleur
- C : développement des boisements.



L'identité paysagère

Les vallées augeronnes

Les vallées augeronnes concernent la quasi-totalité du territoire de la communauté de communes.

Cette unité paysagère se caractérise par une alternance régulière entre plateaux agricoles et vallées boisées.



L'unité paysagère des vallées augeronnes regroupe plusieurs éléments paysagers, qui font l'identité du territoire : un important couvert végétal, réparti entre coteaux boisés, vallées bocagères et plateaux agricoles, des constructions à colombages et toit de chaume et un réseau bocager plus ou moins dense en fonction des secteurs, mais toujours bien présent.

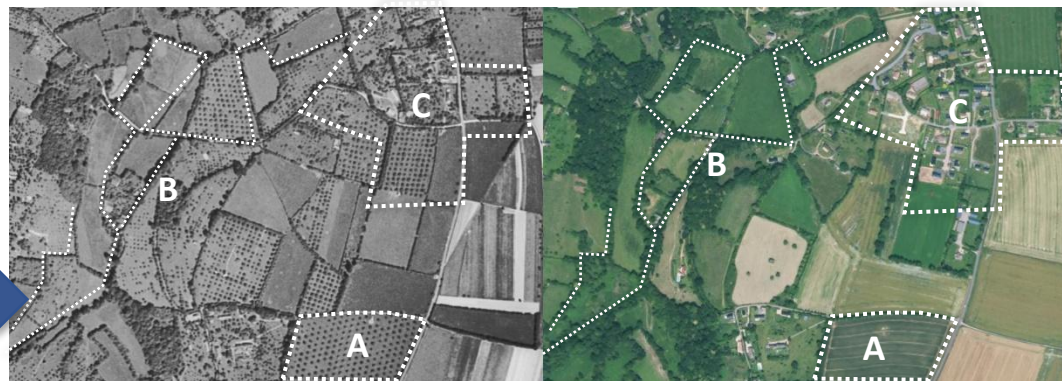
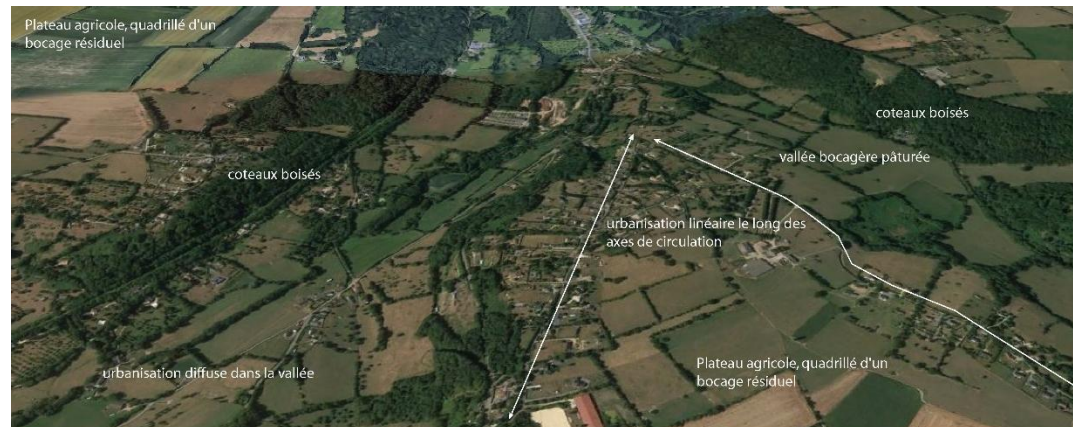
L'unité a été relativement préservée de grandes modifications paysagères depuis le milieu du XXème siècle, mis à part aux abords d'Honfleur où l'urbanisation a été plus intense.

Les évolutions du paysage sur l'unité paysagère – comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles :

A : Disparition des vergers

B : Maintien du réseau bocager

C : Intensification de l'urbanisation (extension urbaine au sud du bourg de Gennevill)

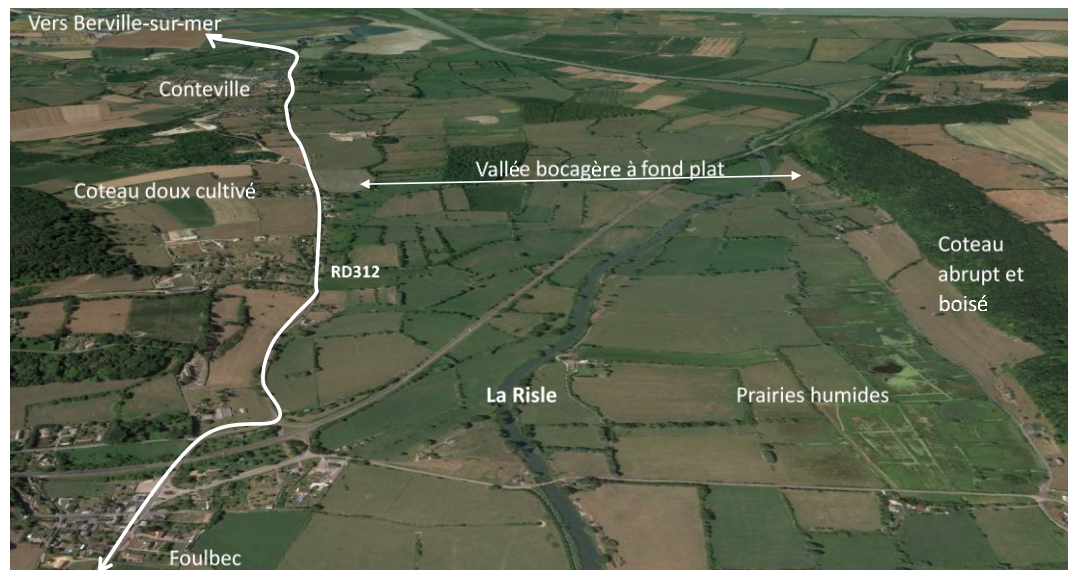
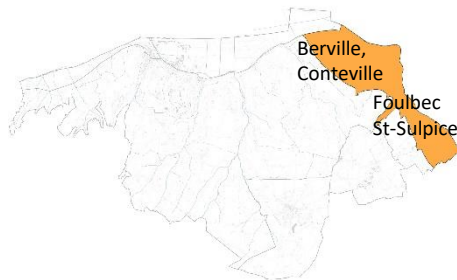


L'identité paysagère

La vallée de la Risle

La vallée de la Risle se distingue des autres vallées du territoire par sa dimension imposante de vallée à fond plat.

Les deux coteaux qui se font face s'opposent dans leur morphologie et leur occupation : les pentes douces du coteau Ouest sont cultivées, tandis que le coteau Est abrupt est dominé par les boisements.



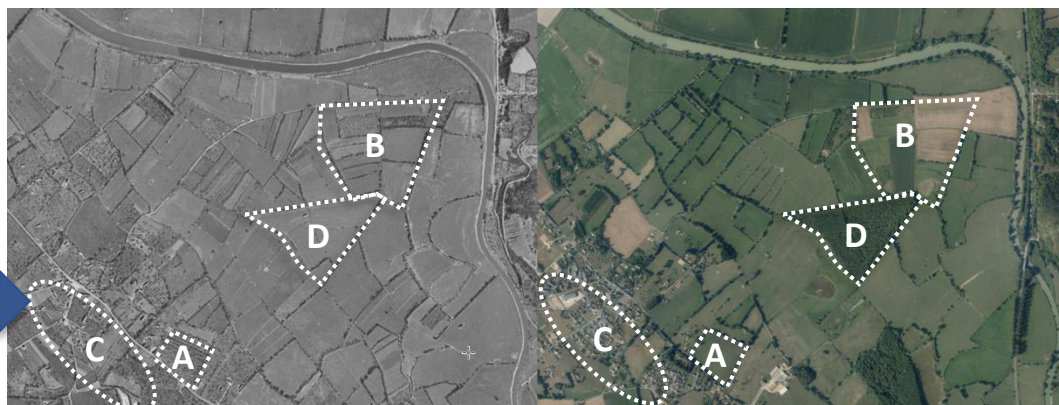
Le fond de la vallée est composé de prairies humides, qui conservent les traces d'une structuration bocagère marquée, au sein de laquelle on retrouve des essences appréciant les milieux humides, tels les frênes et les saules.

Le lien avec la Seine et l'estuaire est fort au sein de la vallée de la Risle, notamment du fait de l'influence des marées sur le paysage. La proximité du fleuve offre également à la vallée de la Risle une grande richesse environnementale.



Les évolutions du paysage sur l'unité paysagère – comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles :

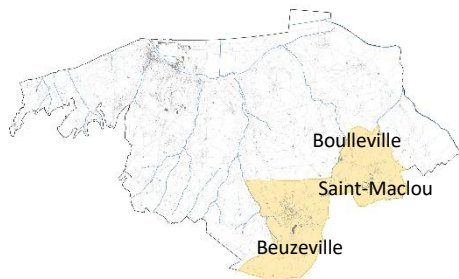
- A : Disparition des vergers
- B : Effacement des structures bocagères
- C : Intensification de l'urbanisation (extension urbaine au sud-ouest du bourg de Conteville)
- D : Développement des boisements



L'identité paysagère

Le plateau de Beuzeville

L'unité du plateau de Beuzeville se caractérise par un relief plus effacé (large plateau, peu entaillé par les vallées), de larges parcelles agricoles et une urbanisation conséquente, très lisible dans le paysage.

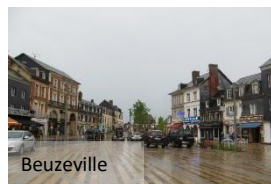


Le plateau de Beuzeville a connu de profondes modifications de son paysage, principalement liées à une importante urbanisation, mais aussi à la modification des pratiques agricoles entraînant une simplification et une homogénéisation du paysage rural (agrandissement des parcelles, monoculture, etc.). Les grandes parcelles céréalières sont en effet particulièrement présentes sur cette unité. Les prairies restent malgré tout majoritaires dans les surfaces agricoles enregistrées au RPG de 2017.

D'autres éléments paysagers identitaires du territoire d'Honfleur-Beuzeville sont néanmoins également présents dans cette unité paysagère, notamment quelques vergers résiduels et des éléments architecturaux traditionnels, sur des constructions anciennes, mais aussi sur des opérations récentes qui ont su s'intégrer au contexte local, notamment au sein du bourg de Beuzeville.

Les évolutions du paysage sur l'unité paysagère – comparaison de photographies aériennes anciennes et actuelles :

- A : Intensification de l'urbanisation
- B : Simplification du parcellaire agricole
- C : Disparition des vergers



L'identité paysagère

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Un relief ondulé, façonné par des rivières perpendiculaires à la Seine formant **cinq vallées principales** : la vallée de la Claire, la vallée de l'Orange, la vallée de la Morelle, la vallée de la Vilaine et la vallée de la Risle qui forme la limite est du territoire ;
- Un paysage de polyculture élevage qui se définit par son important maillage bocager ;
- Le verger, un motif paysager emblématique, **qui ne représente pourtant qu'une faible part de la SAU (2%)**. La disparition des vergers est en effet un des changements majeurs dans l'évolution du territoire depuis les années 1950 ;
- Une grande importance de l'arbre dans la structuration paysagère du territoire : haies bocagères, arbres isolés, boisements, ... l'omniprésence végétale offre une image verte et naturelle ;
- Une tendance à l'enfrichement qui semble se stabiliser sur les dernières années ;
- Une forte diminution de la surface de prairies, constatée sur la période 2011 – 2017 (-726 ha), en partie urbanisées, en partie converties en champs cultivés ;
- Une uniformisation des pratiques qui mène ponctuellement à une banalisation du paysage, par la multiplication de pattern standardisés ;
- Un habitat traditionnellement dispersé et une urbanisation récente qui suit ce schéma sans pour autant en reprendre tous les codes, qui permettraient une intégration optimale du bâti récent dans le paysage ;
- Des secteurs de forte urbanisation aux abords des axes structurants, avec un impact non négligeable sur le paysage des espaces de transition ;
- Un territoire découpé en **cinq grandes unités paysagères**, définies en fonction du relief, de l'occupation naturelle et agricole des sols, de l'urbanisation et de la présence visuelle de l'eau.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Maintien du bocage**, en particulier sur le secteur sud Beuzeville, Boulleville, Saint-Maclou et de façon générale, notamment sur les plateaux ;
- **Préservation des vergers**, notamment haute-tige ;
- **Maintien de coupures vertes** entre secteurs agglomérés.
- **Maîtrise de l'urbanisation**, en particulier sur les secteurs impactant le Grand Paysage (*ex : coteaux Rivière-Saint-Sauveur*) ;
- **Insertion paysagère de l'urbanisation récente et à venir**, notamment par le végétal ;
- **Inspiration** dans les modèles d'aménagement et d'architecture à rechercher pour les opérations nouvelles **dans les formes anciennes** ;
- **Maintien d'un cadre vert et naturel** pour l'arrivée sur le territoire depuis le pont de Normandie ;
- **Poursuite des efforts pour contrer les dynamiques d'enfrichement**, pour éviter la fermeture du paysage dans les vallées et sur la plaine alluviale (côté Est) ;
- **Requalification de certaines entrées de villes**, dont l'arrivée Est sur Beuzeville par la RD675 et l'entrée Est sur Honfleur par la RD580 ;
- **Anticipation des évolutions liées au dérèglement climatique**, qui concernent l'ensemble des motifs paysagers du territoire et en particulier les abords de l'estuaire.

Analyse Patrimoniale *F*

Le patrimoine bâti *1*

Préambule

Le patrimoine, un héritage commun à préserver et mettre en valeur

Le patrimoine a un rôle majeur à jouer dans la stratégie de développement de la CCPHB car il est le reflet, dans les paysages contemporains, de la longue et riche histoire qui a construit le territoire jusqu'à aujourd'hui. Il est aussi le témoignage de modes de vie et d'habiter, d'usages et de pratiques sociales, domestiques, constructives, agricoles, commerçantes... élaborés en relation intime avec l'environnement dans lequel les hommes se sont implantés.

La prise en compte du patrimoine à travers sa préservation et sa mise en valeur, respect d'une identité architecturale et paysagère construite à travers les siècles, doit constituer un cadre de vie de référence pour les habitants depuis longtemps établis ou nouveaux arrivants, comme pour les visiteurs. Dans tous les cas, il s'agit de faire découvrir, redécouvrir et s'approprier ce qui fait la particularité patrimoniale du Pays de Honfleur-Beuzeville afin de développer le sentiment d'attachement à ce territoire et à ses richesses souvent insoupçonnées. La qualité du patrimoine et des paysages révélés peut également permettre d'affirmer un sentiment de fierté et d'appartenance pour les habitants comme d'attractivité pour des porteurs de projet potentiels.

Héritage du passé, le patrimoine ne se limite pas aux grands chefs-d'œuvre des musées et aux grands ouvrages mais il englobe le tissu urbain et sa dimension sociologique. Il regroupe les monuments historiques, les vestiges archéologiques, les ensembles architecturaux urbains ou ruraux, les paysages, des notions immatérielles de l'histoire, de la culture ou des savoir-faire d'une société.

Il ne se limite pas non plus aux édifices publics, une grande partie du patrimoine commun ou monumental appartenant à des propriétaires privés (corps de ferme, maisons de maître, granges, pavillons, châteaux...).

Ainsi, le patrimoine sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville se veut riche et multiple, composé à la fois d'un patrimoine urbain dans les centres historiques de Honfleur et de Beuzeville notamment et d'un patrimoine rural disséminé dans les espaces naturels et agricoles du territoire.

La préservation du patrimoine ne doit pas être vue comme un phénomène figé mais plutôt comme un atout, un révélateur de l'identité d'un territoire et un catalyseur de dynamiques de territoires, facteur d'attractivité et de développement.

Elle ne doit pas être vue non plus comme une contrainte mais comme un outil pédagogique, la reconnaissance d'une richesse à valoriser. Tout projet est alors en capacité d'évoluer positivement pour venir se greffer dans un cycle de régénération continu, et s'inscrire dans l'expérience du passé tout en étant un « germe de l'avenir ».

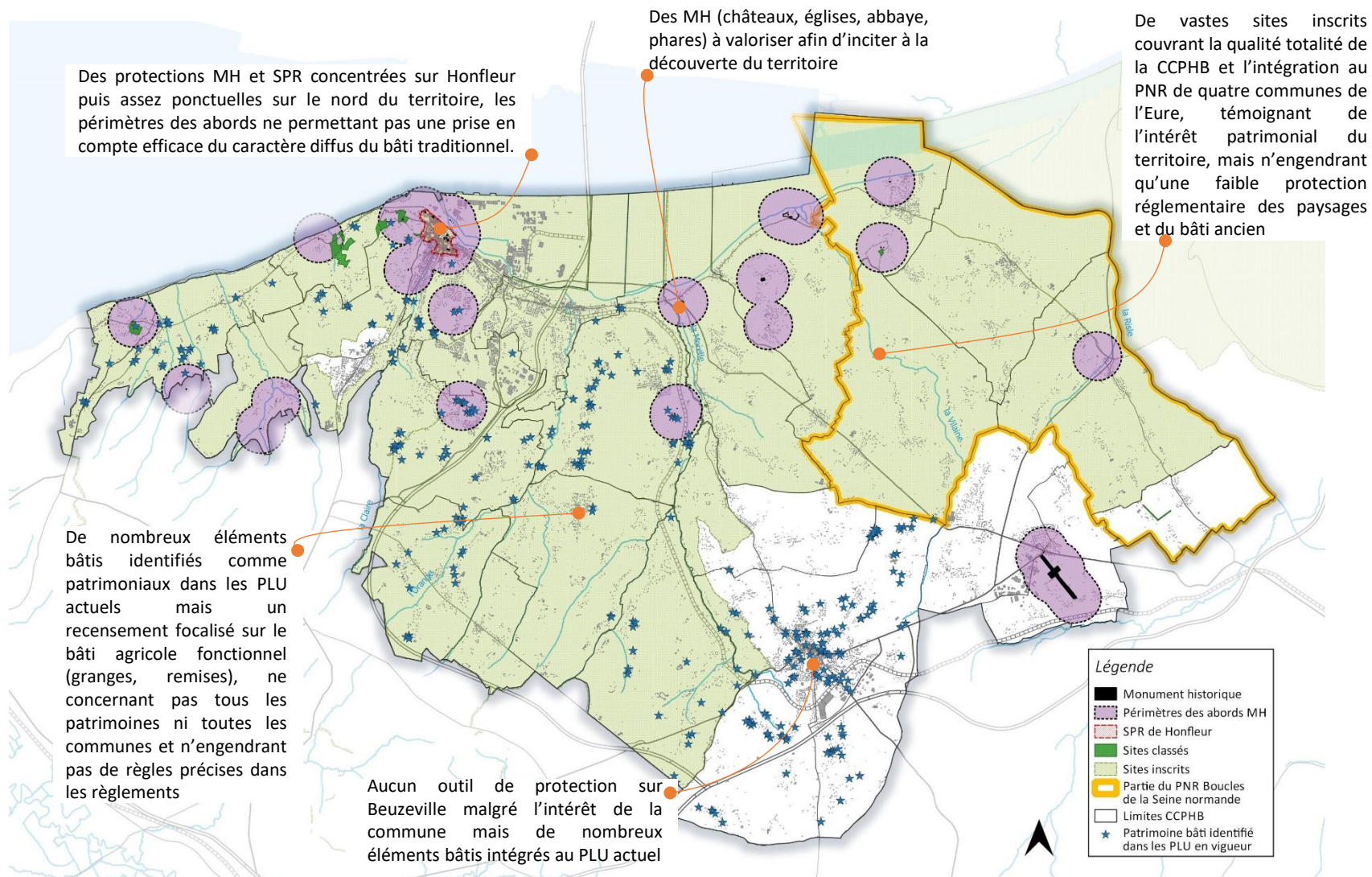


Le patrimoine protégé et reconnu

Une reconnaissance patrimoniale partagée mais des outils de protection hétérogènes

Construite en partie autour des visions artistiques des Impressionnistes au XIXe siècle, la reconnaissance de l'intérêt patrimonial du territoire de la CCPHB, comme de toute la Normandie, est ancienne. En témoignent les monuments de Honfleur classés dès 1875, le site du chemin du Mont-Joli classé en 1918, celui de l'église d'Equainville classé en 1926 ou le site de la Côte-de-Grâce inscrit en 1972 afin de conserver son caractère pittoresque et qui forme avec celui de la rive gauche de la Seine un vaste ensemble couvrant la côte de Tancarville à Criqueboeuf.

Une vision patrimoniale à inscrire à l'échelle de l'ensemble du territoire



Les espaces protégés

Sites classés et inscrits

Une des premières grandes caractéristiques de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville en termes d'outils de protection du patrimoine existants est la couverture de la quasi-totalité du territoire par des sites inscrits, traduisant la qualité paysagère de la côte de Grâce et de l'arrière-pays rural et verdoyant.

Les sites classés

Le territoire de la CCPHB compte dix sites classés répartis sur sept communes. Leur superficie est réduite : un arbre pour le plus petit à 14,7 ha pour le plus grand (parc du Clos Joli à Honfleur). La moitié d'entre eux est associée à un monument historique. Les sites classés sont centrés sur des éléments de patrimoine ou des ensembles particuliers : l'if du cimetière de Boulleville, trois églises avec leurs abords et des châteaux, manoirs ou domaine de type villa. Deux concernent plutôt des ensembles paysagers : le chemin du Mont-Joli et l'avenue de hêtres. Les sites classés présentent donc un caractère autant paysager qu'architectural et reflètent le double intérêt patrimonial du territoire : la côte balnéaire (domaines en bord de mer) et la campagne rurale (écrans accompagnant églises et châteaux dans les terres). Mais leur impact sur la protection reste réduit à des objets spécifiques et à leurs abords proches.



Rappel

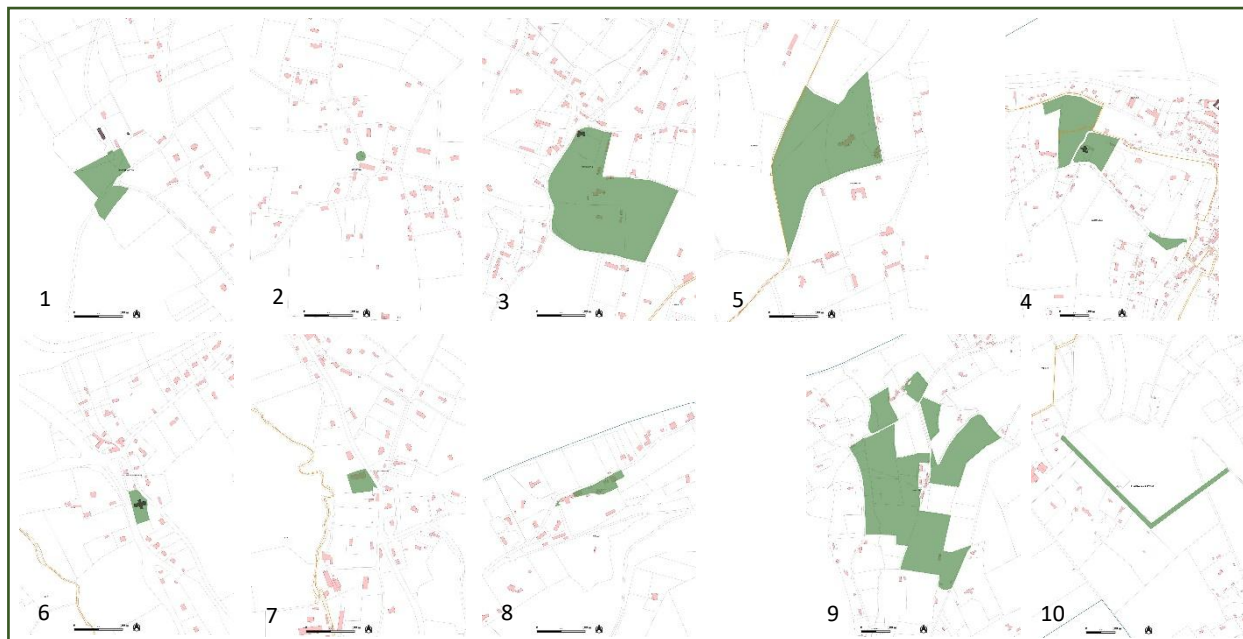
Un **site classé** correspond à un *paysage exceptionnel ou remarquable, de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.*

Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue.

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à *autorisation spéciale préalable* du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Les sites classés de la CCPHB

	DENOMINATION	COMMUNE
1	Domaine de Berville (MH)	Berville-sur-Mer
2	If du cimetière	Boulleville
3	Eglise, manoir et abords (MH)	Cricqueboeuf
4	Côte de Grâce et chemin du Mont Joli(MH)	Équemauville
5	Domaine du Bois Normand	Équemauville
6	Eglise, if et cimetière (MH)	Fiquefleur-Équainville
7	Eglise et cimetière (MH)	Fiquefleur-Équainville
8	Le Clos Fleuri	Honfleur
9	Le Clos Joli - Manoir du Parc - Domaine de la Michelière	Honfleur
10	Avenue de hêtres	Saint-Sulpice-de-Grimbouville



Les espaces protégés

Sites classés et inscrits

Les sites inscrits

Sur les 23 communes de la CCPHB, 18 sont entièrement couvertes par un périmètre de site inscrit (éventuellement combiné avec un site classé). Seules les communes de Bouleville, Saint-Maclou et Saint-Sulpice-de-Grimbouville ne présentent aucun site classé ou inscrit. Beuzeville et Manneville-la-Raoult ont une petite partie de leur territoire concernée par le site inscrit de la haute vallée de la Morelle. Six sites inscrits couvrent donc une majeure partie du territoire de la CCPHB, parfois en se chevauchant les uns les autres.

Ces sites sont de deux natures différentes :

- Deux s'attachent à préserver des ensembles localisés : la haute vallée de la Morelle et le château et la partie boisée du domaine de Berville entourant le site classé,
- Les quatre autres concernent de vastes entités paysagères qui dépassent la seule CCPHB mais à laquelle celle-ci participe : la côte de Grâce (est et ouest) et les rives de la Seine (rive gauche aux abords du pont de Tancarville et à l'embouchure du fleuve).

Ces importantes emprises protégées montrent l'intérêt du territoire dans le grand paysage normand, à la fois de bord de mer et de bord de Seine. La préservation du patrimoine doit aussi être réfléchi sous cet angle.



Côte de Grâce



Vallée de la Morelle

Rappel

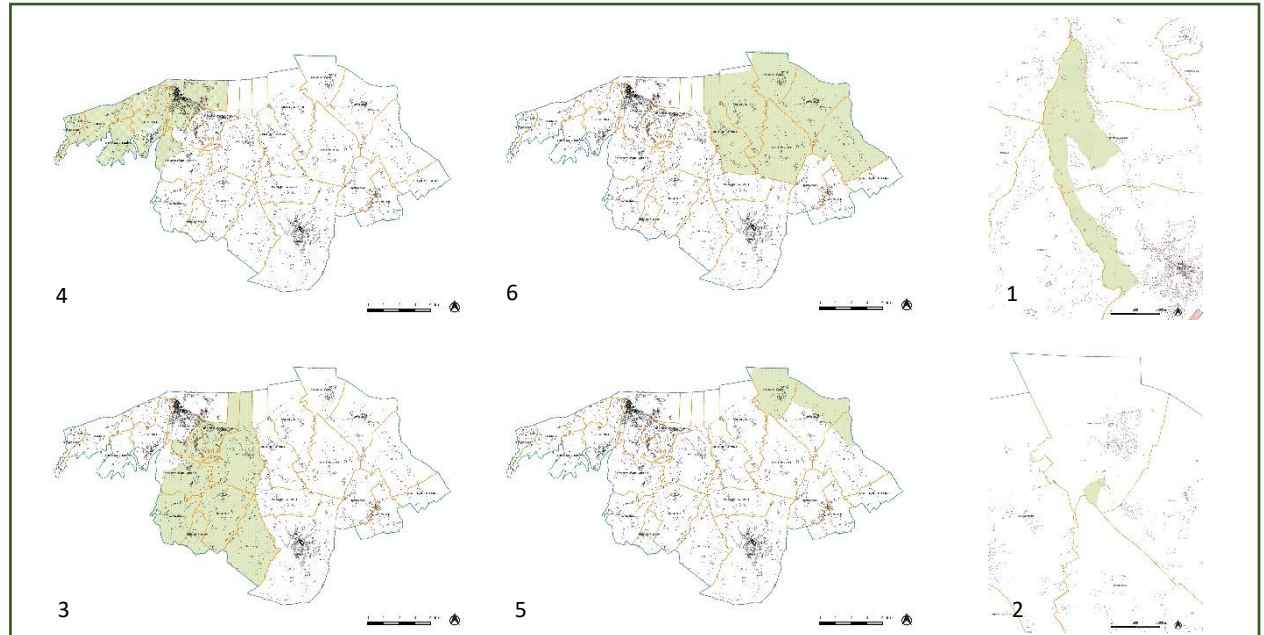
Un **site inscrit** est un *espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé*.

En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Avec les autres sites inscrits du territoire, celui de la côte de Grâce fait l'objet depuis 2010 d'un projet de classement sur ses secteurs les plus remarquables.

Les sites inscrits de la CCPHB

	DENOMINATION	COMMUNE
1	Le château et les bois du domaine de Berville (MH)	Berville-sur-Mer
2	La haute vallée de la Morelle	Beuzeville, Manneville-la-Raoult
3	La côte de Grâce (est)	Ablon, Forneville, Genneville, Gonneville-sur-H., Honfleur, Quetteville, La Rivière-St-Sauveur, Le Theil-en-Auge,
4	La côte de Grâce (ouest)	Barneville-la-Bertran, Cricqueboeuf, Équemauville, Gonneville-sur-H., Honfleur-Vasouy, Pennedepie
5	La rive gauche de la Seine aux abords du pont de Tancarville	Berville-sur-Mer, Conteville, Foulbec
6	La rive gauche de l'embouchure de la Seine	Berville-sur-Mer, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Saint-Pierre-du-Val



Les espaces protégés

Sites patrimoniaux remarquables et parc naturel régional

Le SPR et le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Honfleur

Le secteur sauvegardé de Honfleur a été créé en 1974 et son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé en 1985. La ville compte le deuxième PSMV du Calvados avec Bayeux. Le PSMV de Honfleur reflète la très forte valeur patrimoniale de la ville et permet de le protéger avec finesse.

Il serait néanmoins sans doute nécessaire de le réviser, afin de donner une meilleure cohérence à son périmètre et d'actualiser son règlement, notamment sur des thématiques contemporaines comme la prise en compte des dispositifs liés aux économies ou à la production d'énergie.

Le secteur sauvegardé est devenu, avec la loi LCAP de 2016 un site patrimonial remarquable (SPR). La CCPHB ne compte pas d'autres SPR sur son territoire, ces servitudes de protection s'appliquant à des secteurs bâtis et urbains. La CCPHB présentant plutôt un caractère rural au bâti diffus, les SPR s'appliqueraient aujourd'hui difficilement sur son territoire. Le centre-ville de Beuzeville pourrait néanmoins prétendre à un site patrimonial remarquable (de type plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine), au regard de son caractère massé et de la qualité de son patrimoine bâti et urbain.

Le parc naturel régional des boucles de la Seine normande

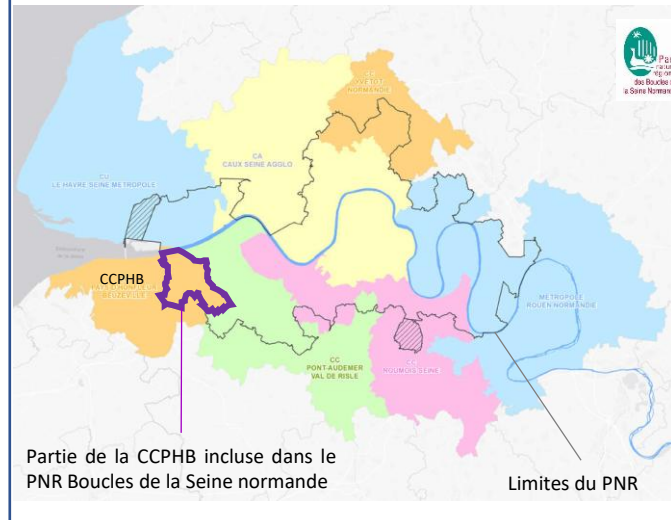
Le parc naturel régional (PNR) des boucles de la Seine normande est à cheval sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. Il s'étend sur 77 communes et représente une superficie de plus de 90 000 ha. Créé en 1977 d'abord autour de la forêt de Brotonne et du méandre de la Seine qui la contient, il s'étend en 2001 le long du fleuve et prend son nom actuel.

Dans la CCPHB, cinq communes de l'est du territoire sont incluses dans le périmètre du parc : Berville-sur-Mer, Conteville, Foulbec, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Sulpice-de-Grimbouville. Leur intégration dans le périmètre du parc témoigne de la reconnaissance d'un patrimoine naturel et culturel remarquable.



Emprise du SPR de Honfleur
(Atlas des patrimoines)

Le PNR des boucles de la Seine normande et les intercommunalités qui le concernent (carte © PNR Boucles de la Seine normande)



Rappel

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi LCAP du 7 juillet 2016.

Ils ont pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine urbain, architectural et paysager d'un territoire à forte valeur patrimoniale, à travers l'identification d'un périmètre de classement en SPR et la mise en œuvre d'un document réglementaire de gestion (anciennes ZPPAUP ou AVAP) : Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et/ou Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

En SPR, toute demande d'autorisation de travaux fait l'objet d'un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Rappel

Le concept de parc naturel régional (PNR) a été créé en 1967 dans le but de mettre en place une formule d'espace protégé sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable, qui soit moins contraignante que celle des Parcs nationaux.

Les PNR ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Ils n'ont pas d'objectif réglementaire mais assistent les communes adhérentes qui signent une Charte de protection et de développement durable du territoire, révisée tous les quinze ans.



Monuments historiques, labels et inventaire

Les monuments historiques

Le territoire de la CCPHB compte 81 monuments historiques : 19 sont classés, 59 inscrits et 3 partiellement classés et inscrits.

Ce grand nombre de monuments historiques cache en réalité une forte concentration des protections MH sur Honfleur, qui rassemble plus de 75 % des monuments du territoire. La ville constitue donc la polarité patrimoniale protégée majeure de la CCPHB.

Seules dix communes de la CCPHB comprennent au moins un monument historique : plus de la moitié des communes n'en compte donc pas.

D'autre part, le bâti traditionnel étant implanté de manière diffuse dans les paysages, la protection des églises par exemple ne permet pas de préserver les centres-bourgs au titre des abords, la CCPHB présentant peu de centralités urbaines ou villageoises marquées avec l'église au centre comme c'est le cas sur d'autres territoires. Ou, à l'inverse, lorsque l'église est au centre du bourg, elle peut ne pas être monument historique, comme à Genneville ou Saint-Sulpice-de-Grimbouville.

La protection des abords des MH ne concerne qu'une petite partie du territoire de la communauté de communes, essentiellement la partie nord. La diffusion traditionnelle de l'habitat fait que les périmètres des abords MH ne prennent en compte qu'une faible part du bâti ancien autour des monuments, parfois très isolés. Si les sites inscrits permettent néanmoins de palier en partie cette lacune (même si leur action a une moindre portée réglementaire), certains villages ou ensembles bâtis et paysagers remarquables justifieraient pourtant d'une protection d'ensemble plus poussée, comme Beuzeville ou Conteville.

D'autres outils, notamment à travers le PLUi, sont donc importants à mobiliser afin que le patrimoine et la qualité des paysages bâtis puissent être préservés efficacement.

La nature des monuments historiques du territoire est assez homogène :

- 51 éléments d'architecture domestique : maisons, immeubles, châteaux, manoirs
- 12 églises, une abbaye, une croix
- 5 édifices de génie civil : phares, puits, avant-port, baraques, mât de signaux
- Greniers à sel, lieutenance, hôtel-de-ville, hospice, prison, remparts

Certains monuments historiques isolés comme les châteaux, églises, abbaye, phares, particulièrement remarquables en termes d'architecture et d'histoire, seraient intéressants à valoriser afin d'inciter à la découverte du territoire.



Château d'Ablon



Phare de Fatouville



Greniers à sel Honfleur



Manoir des vallées



Foulbec



Église de Berville-sur-Mer



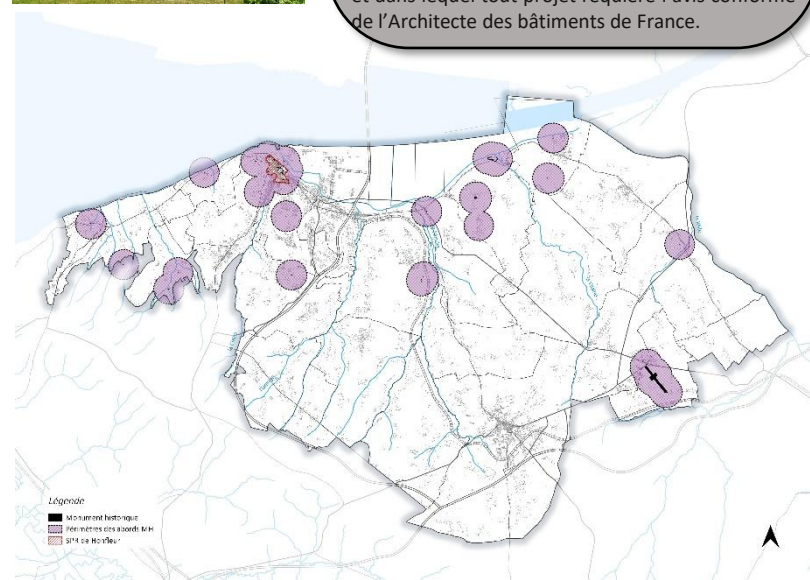
Abbaye de Grestain

Rappel

Les monuments historiques (MH) sont des constructions, des ensembles non bâtis (parc, jardin, grotte...) ou des objets mobiliers (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à les protéger pour leur intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'ils soient conservés, restaurés et mis en valeur.

Un MH peuvent faire l'objet d'un classement ou d'une inscription.

Les MH autres que les objets génèrent un périmètre de protection de leurs abords défini comme un cercle de 500 m de rayon autour du monument. Ces périmètres aléatoires peuvent être adaptés au territoire sous la forme d'un périmètre délimité des abords (PDA), plus réaliste et dans lequel tout projet requière l'avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France.



Monuments historiques et périmètres protégés des abords de la CCPHB

Monuments historiques, labels et inventaire

Les labels et inventaires

Label Architecture contemporaine remarquable

Un bâtiment sur le territoire de la CCPHB est labélisé « Architecture contemporaine remarquable » : l'institution pour handicapés physiques construite entre 1935 et 1938 rue des Forges à Bouleville par l'architecte Pierre Dupont.



Label Maison des Illustres

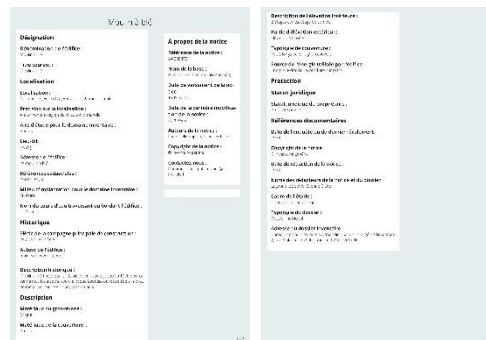
A Honfleur, les maisons Erik Satie ont reçu le label « Maison des Illustres ». Erik Satie, compositeur et pianiste, y est né en 1866. L'ensemble est aujourd'hui devenu un musée.



Inventaires du patrimoine

Le territoire de la CCPHB a partiellement fait l'objet d'un inventaire topographique mené dans les années 1980 par le service régional de l'inventaire de la Région Normandie sur le canton de Beuzeville. L'inventaire a permis de guider la sélection des constructions patrimoniales à protéger dans le cadre du PLUI et proposées aux différentes communes de la CCPHB.

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande a également mené des études de recensement patrimonial sur les communes qui le concernent, notamment Saint-Pierre-du-Val. Ces éléments ont été pris en compte dans l'étude.



Rappel

Le label « Architecture contemporaine remarquable » est créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce label succède au label « Patrimoine du XXe siècle ». Il signale les édifices d'intérêt architectural de moins de 100 ans et non protégés au titre des monuments historiques. L'attribution du label engage le propriétaire à informer les autorités compétentes sur son intention de réaliser des travaux, et ce préalablement à leur réalisation.

Rappel

Le label « Maisons des Illustres » a été créé en 2011. Cette distinction cherche à valoriser les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

Rappel

Créé en 1964 au sein du Ministère de la Culture à l'instigation d'André Malraux, le service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la France, aujourd'hui régionalisé, est une œuvre et de connaissance du patrimoine français. Sans incidences réglementaires, l'inventaire recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique sur le territoire.

Le patrimoine dans les documents d'urbanisme et supérieurs

Le SCoT du Nord Pays d'Auge

Le patrimoine dans le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord Pays d'Auge a été approuvé en février 2020.

La notion de patrimoine infuse profondément l'ensemble du SCoT, du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), traduisant la forte valeur patrimoniale du territoire mais aussi la sensibilité des élus et des partenaires à cette thématique.

Le diagnostic affirme ainsi que « sur l'ensemble du territoire, la qualité patrimoniale des espaces est au cœur du mode de vie et des moteurs économiques (tourisme, agriculture...) spécifiques au Nord Pays d'Auge qui font sa renommée. »

Dans le PADD, le Nord Pays d'Auge se positionne comme acteur majeur du renforcement et de la cohésion de l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen », arrimé à l'axe Seine. Un des axes d'affirmation de ce positionnement consiste en la contribution au rayonnement de l'espace métropolitain. Ainsi la qualité patrimoniale du territoire, qu'elle soit associée à ses patrimoine littoral, naturel, bâti, paysager ou culturel, doit être l'élément de cohésion sociale et de rayonnement du Nord Pays d'Auge.

L'Objectif 1 du DOO « Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence » intègre d'emblée le patrimoine dans les enjeux de développement du territoire. L'orientation 1.2 « Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge » affirme ainsi cette tendance. La sauvegarde d'un patrimoine vivant y est prescrite en parallèle à la qualification des lisières urbaines : « la stratégie d'excellence du territoire implique de soutenir le rôle d'un patrimoine vivant pour la qualité des paysages, l'animation et l'identité spécifique du Nord pays d'Auge ».

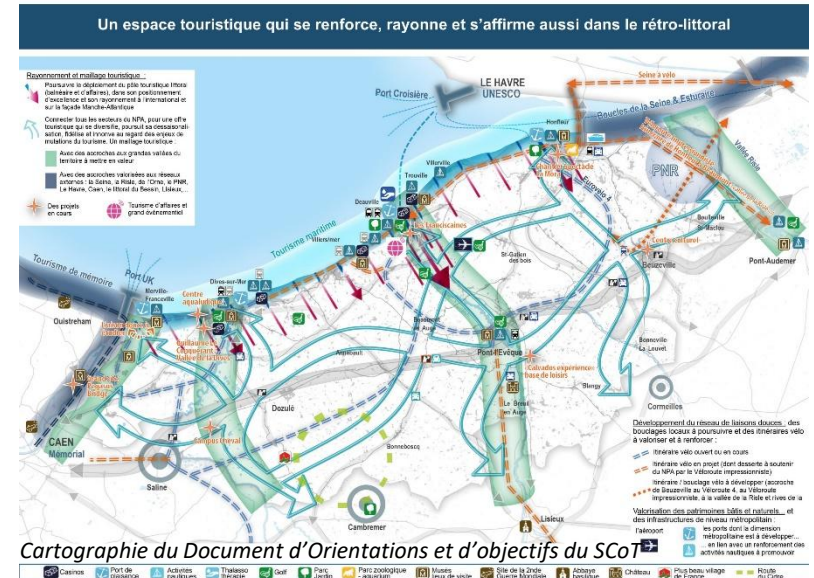
Le DOO développe ensuite les actions à engager en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine, en prenant en compte les enjeux de maintien ou de retour de son usage afin de le sauvegarder :

- Poursuivre les actions de reconnaissance des différents éléments de patrimoines bâtis,
- Prendre en compte ce patrimoine dans les partis d'aménagement,
- Protéger et faciliter la requalification du patrimoine en centre urbain comme dans l'espace rural,
- Prévoir en zone agricole et naturelle les possibilités de changement de destination pour le bâti présentant un intérêt architectural et patrimonial afin d'en assurer la conservation et lui permettre de maintenir ou retrouver un usage,
- Prendre en compte la présence de vergers dans les partis d'aménagements paysagers, afin notamment de qualifier les lisières urbaines ou des espaces de nature en ville.

Le PLUi de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville doit donc prendre en compte les orientations du PADD et du DOO du SCoT Nord Pays d'Auge et prévoir des actions de protection et de valorisation du patrimoine.



La CCPHB dans le Nord Pays d'Auge



Cartographie du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT

Le patrimoine dans les documents d'urbanisme et supérieurs

Les PLU en vigueur

Le patrimoine dans les PLU

Le patrimoine bâti est inégalement identifié et pris en compte dans les Plans Locaux Urbains (PLU) en vigueur sur le territoire de la communauté de communes.

Le PLU de certaines communes comme Beuzeville compte de nombreux éléments patrimoniaux identifiés pour être protégés (135 à Beuzeville, 79 à Ablon, 39 à Gonnevill-sur-Honfleur, etc.), là où d'autres communes, notamment sur l'est du territoire, n'ont aucun élément patrimonial recensé.

En tout dix communes de la CCPhB présentent un PLU qui compte des éléments de patrimoine bâti à protéger.

Le patrimoine recensé dans les PLU en vigueur est principalement focalisé sur le bâti agricole fonctionnel (granges, remises) et ne concerne pas tous les patrimoines (hormis à Beuzeville où sont également prise en compte des villas urbaine). Néanmoins les sélections ne montrent pas la diversité du patrimoine de la CCPhB. De plus ces protections restent graphiques et n'engendrent pas de prescriptions spécifiques dans les règlements.

Le PLUi devra permettre d'homogénéiser la prise en compte et la préservation du patrimoine dans le document d'urbanisme. Ce qui permettra d'un côté de répondre aux exigences du SCoT Nord Pays d'Auge et de l'autre de mettre en valeur la richesse patrimoniale de la CCPhB en complément des autres outils et servitudes de protection en vigueur sur le territoire.



Maison rurale identifiée dans le PLU de Beuzeville

L'identification du patrimoine dans les PLU en vigueur porte avant tout sur le patrimoine rural de type ferme, maison rurale, grange, remise... parfois en très mauvais état. Toutes les granges et remises n'ont pas été reportées dans le recensement du PLUi.



Granges identifiées dans les PLU de Gonnevill, Pennedepie et Quetteville



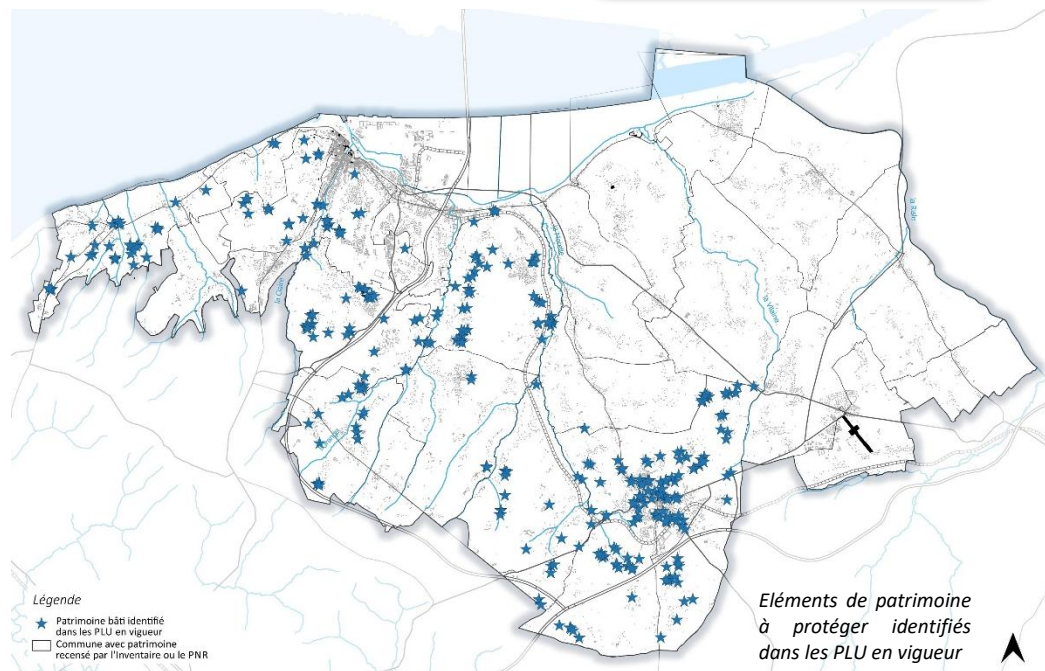
Exemple de bâtiment identifié à Pennedepie



Exemple à Beuzeville

Rappel

L'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme précise que le règlement d'un PLU ou d'un PLUi peut identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration.



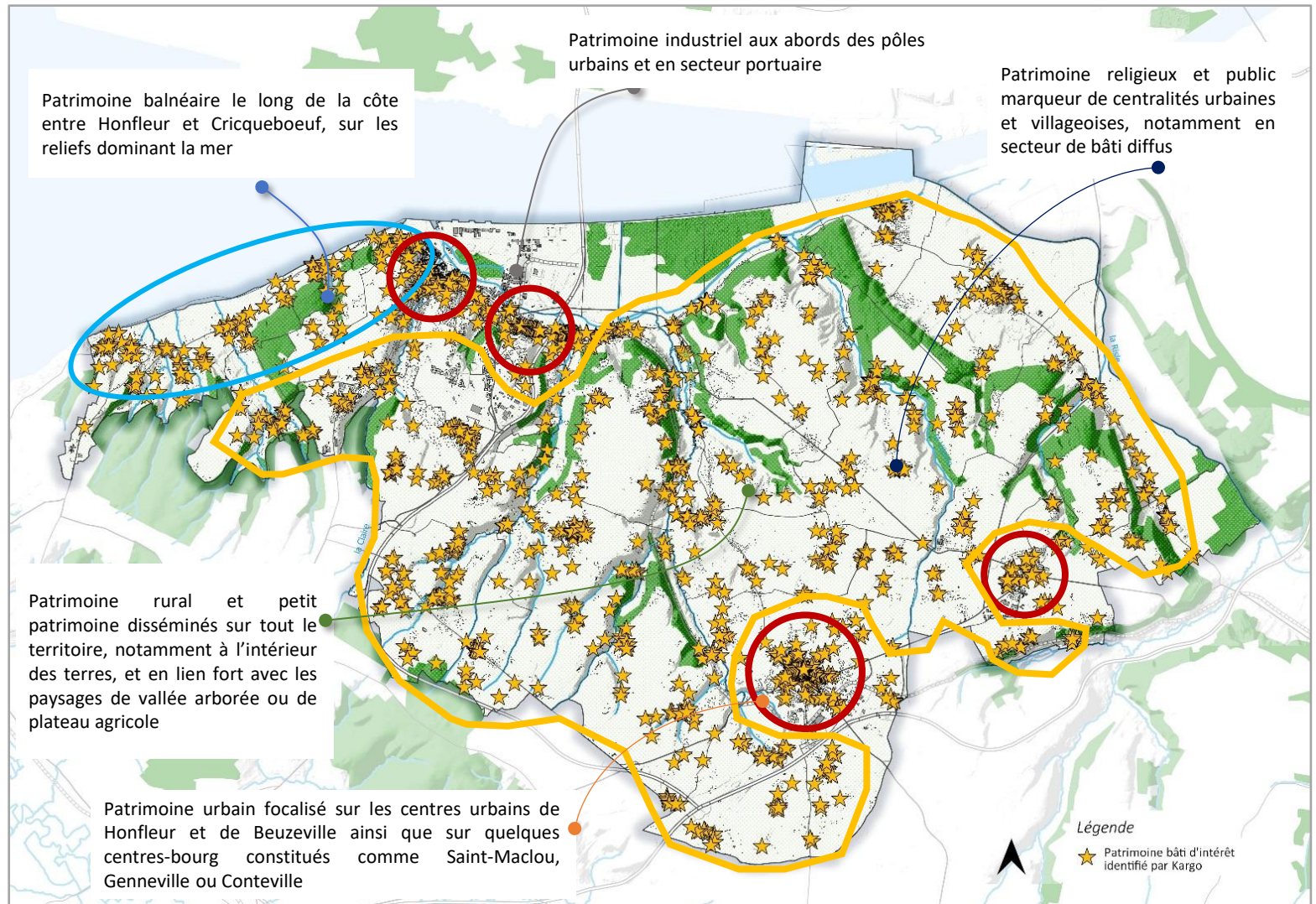
Légende
★ Patrimoine bâti identifié dans les PLU en vigueur
□ Commune avec patrimoine recensé par l'Inventaire ou le PNR

Éléments de patrimoine à protéger identifiés dans les PLU en vigueur

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des patrimoines bâtis à la fois diversifiés et très sectorisés, en lien avec la géographie et l'histoire du territoire

Plus de 1000 éléments de bâti patrimonial d'intérêt (non MH) ont été recensés sur la CCPHB. Ils témoignent de la forte valeur patrimoniale du territoire et sont représentatifs de la diversité des typologies architecturales identifiées, mettant en valeur la dualité géographique et historique du territoire entre mer et terre : patrimoine maritime et balnéaire et patrimoine terrien et agricole, patrimoine rural et patrimoine urbain. Ce patrimoine bâti date pour sa grande majorité des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, même si certains éléments sont hérités de la période médiévale et d'autres représentatifs d'un patrimoine du XXe siècle. Le patrimoine agricole (notamment les anciennes dépendances isolées) n'a pas vocation à être intégralement protégé, afin de ne pas gêner les exploitations agricoles actuelles ou futures en cas de changement de destination de ces constructions.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Un patrimoine bâti témoin des strates historiques profondes du territoire

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville appartient aux anciens pays d'Auge et du Lieuvin sur lesquels elle se trouve à cheval. Le pays levoxien (peuple gaulois qui l'habitait durant l'Antiquité) est toujours resté jusqu'aujourd'hui un territoire rural au bâti disséminé, dont la capitale, Lisieux, est l'héritage de l'oppidum central du pays. La longue histoire de la région a laissé des vestiges, plus ou moins nombreux, témoignant de l'occupation humaine depuis la période Néolithique de ce territoire riche en eau et donc aisé à cultiver.

La croix aux chiens, à Saint-Pierre-du-Val, aurait été taillée dans un ancien menhir christianisé vers le XVIII^e siècle. Elle témoigne donc, comme d'autres mégalithes de l'Eure (dolmen et pierre courcoulée des Ventes, menhirs de Port-Mort ou Landépéreuse, allée couverte de Pinterville...) et du Calvados (tumuli de Fontenay-le-Marmion, menhirs de Livarot, de Villerville, d'Olendon,...), des populations humaines vivant dans ces territoires avant l'arrivée des Gaulois et ayant élevé vers - 5000 ces grandes sépultures collectives. Ces ensembles sont pour la plupart protégés au titre des monuments historiques.

La période médiévale, avec la création du duché de Normandie et la christianisation de la région commencée dès la fin de l'empire romain et poursuivie en profondeur, est une période charnière pour le territoire. La société féodale qui s'organise à partir du Xe siècle a laissé encore des traces dans les paysages actuels : mottes castrales, colombiers en pierre, moulins, manoirs... même si les constructions ont été remaniées dans les siècles suivants. C'est également dans cette période que vont se développer les villes, même si les Pays d'Auge et du Lieuvin sont surtout marqués par un bâti disséminé et des villes de petite taille :

- Honfleur autour de son port, important lieu de commerce avec l'Angleterre. Implantée dans un lieu stratégique, la ville sera plusieurs fois fortifiée.
- Beuzeville, important lieu de foires, qui constitue notamment une centralité rurale.

Les siècles suivants voient une forme d'Âge d'or aux XVI^e et XVII^e siècles où Honfleur devient un port de première importance pour le commerce avec les colonies tandis qu'en campagne se multiplient châteaux et manoirs et se développe l'agriculture. L'entrée dans la modernité du XVIII^e au milieu du XX^e siècle voit l'affaiblissement progressif du port de Honfleur après la perte des colonies américaines, la concurrence du Havre et le Blocus continental, puis le développement de toute la côte avec l'engouement pour les bains de mer, l'arrivée du chemin de fer et la mise en valeur de la Normandie représentée par les peintres. Pendant cette période, Pays d'Auge et Lieuvin restent particulièrement ruraux et éloignés de la Révolution industrielle, caractère qu'ils ont conservé aujourd'hui.

Il reste de cette riche histoire des vestiges construits encore visibles, même si les périodes les plus représentées en architecture sont ici notamment les XVIII^e et XIX^e siècles.

Les typologies architecturales patrimoniales identifiées témoignent donc de l'évolution historique du territoire et des usages qui l'ont animé et peu à peu construit ou modifié. Elles reflètent ainsi une part de son identité actuelle qui plonge ses racines loin dans le passé et font patrimoine aujourd'hui.



La croix aux chiens à Saint-Pierre-du-Val (photo PNR)



Le port de Honfleur au XVIII^e siècle

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les ensembles patrimoniaux vecteurs de l'identité du territoire entre terre, mer, ville et campagne

L'histoire du Pays d'Auge et du Lieuvin peut être mise en parallèle avec la richesse des sols du territoire et la diversité de ses paysages à la fois de bord de mer, portuaire, urbain, de vallée, de plaine bocagère...

Le patrimoine bâti participe de cet héritage et sa diversité témoigne de cette amplitude historique comme des différents usages et pratiques qui se sont succédé sur le territoire et qui lui sont liés.

Il participe à matérialiser une identité au même titre que les paysages, des traditions et langues locales, des savoirs-faires, etc.

Le patrimoine bâti de la CCPHB relève ainsi de quatre grands ensembles :

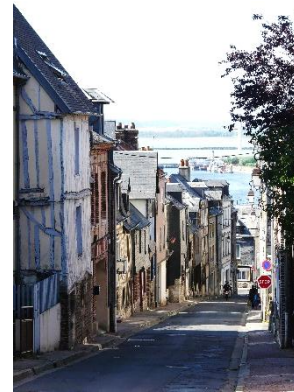
- **Le patrimoine urbain**

Deux polarités urbaines patrimoniales fortes émergent dans le territoire : Honfleur, ville portuaire, et Beuzeville, bourg rural de foires. Ces agglomérations présentent des ensembles architecturaux remarquables qui se distinguent des centres ruraux par leur densité, la présence de places urbaines régulières et des typologies architecturales différentes en termes de formes, d'ancienneté et de qualité du bâti. S'y concentrent notamment les maisons de bourg à pans-de-bois ou à façade en pierre des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles à plusieurs étages et boutique en rez-de-chaussée et les maisons bourgeoises que l'on ne retrouve pas dans les centres bourgs ruraux, qui constituent des fronts bâtis structurant remarquables. La qualité des matériaux et de leur mise en œuvre ainsi que la finesse des détails architecturaux sur les constructions y sont plus fortes que dans les secteurs ruraux.

Le patrimoine urbain regroupe ainsi deux types d'ensembles : le bâti massé en centre-ville (maisons à pans-de-bois étroites à plusieurs étages, maisons de ville en pierre à travées régulières, éventuellement avec boutique), et le bâti de faubourg (petites maisons inscrites dans la continuité du centre et logis de type villas du XIXe et du début du XXe siècle). Les logis de type villa présentent un portail et une clôture qui assurent la continuité de la trame urbaine.

- **Le patrimoine dans les centres-bourgs ruraux**

Si les paysages ruraux du territoire sont surtout marqués par un bâti traditionnellement disséminé, certaines communes (hors Honfleur et Beuzeville) présentent des centres-bourgs au caractère urbain de plus forte densité qui les distingue des autres ensembles bâtis en campagne, avec des regroupements de maisons mitoyennes et alignées sur rue : Saint-Maclou, Conteville, Genneville par exemples. La présence des édifices publics (la mairie, l'école) et de l'église forme une centralité pour la commune contrastant avec la dispersion du bâti sur le reste du territoire. Le centre-bourg prend un caractère plus minéral. Il est structuré par des alignements bâtis rigoureux et homogènes, constitués d'ensembles de maisons de bourg aux façades et aux toitures continues et à l'architecture sobre et régulière mettant en valeur la qualité des matériaux. Le bourg présente dans la plupart des cas une place centrale, espace de marché et de convivialité. Le centre-bourg rural s'étend néanmoins relativement peu. Les fronts bâtis sont constitués le long des voies principales et autour de la place centrale, cachant des jardins en contact avec la campagne ou avec les extensions pavillonnaires récentes. Le bourg ancien se développe peu en arrière-plan des voies principales.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les ensembles patrimoniaux vecteurs de l'identité du territoire entre terre, mer, ville et campagne

- **Le patrimoine en campagne**

Le bâti traditionnel dans le Pays d'Auge et le Lieuvin est dispersé : fermes, manoirs, maisons rurales, petits hameaux parsèment le territoire d'une constellation d'ensembles bâtis et d'écarts isolés, néanmoins intégrés par leur implantation et leurs matériaux dans les paysages qui ont été façonnés en même temps que ces constructions. Les villes se sont formées tardivement, autour de centres religieux ou de centralités commerçantes. La campagne est ainsi parsemée de nombreux éléments de patrimoine bâti témoignant du caractère rural du territoire : chapelles, pigeonniers, anciens moulins, croix et calvaires, fontaines et lavoirs... accompagnent les constructions agricoles ou seigneuriales. Le territoire s'est historiquement d'avantage tourné vers l'agriculture et l'élevage que vers l'économie maritime qui s'est concentrée sur le port de Honfleur. Le paysage agricole est structuré par les haies du bocage.

Le patrimoine bâti en campagne regroupe ainsi deux typologies de bâti : les résidences seigneuriales (manoirs, logis anciens) et les maisons et fermes en lien avec l'agriculture. Ces différents ensembles peuvent être assez simples et massés ou organiser autour d'un espace central ouvert le logis et des dépendances éparpillées utiles à la vie de la maison (communs, fournil...) et à l'activité agricole (grange, étable, remises...).

- **Le patrimoine de bord de mer**

Le Pays d'Auge et le Lieuvin se sont tournés relativement peu ou de façon ponctuelle dans l'histoire vers l'activité maritime, les nombreuses invasions et la richesse de l'agriculture incitant les habitants à se tourner plutôt vers la terre. Le territoire présente un seul grand port : Honfleur qui a concentré l'activité maritime, traduisant une économie de commerce avec les colonies et de haute-mer. Le littoral est également l'objet de fortifications, notamment avec Vauban au XVII^e siècle et dans les années 1940 avec la construction de blockhaus participant au « mur de l'Atlantique », mais aussi de travaux de balisage et de signalisation maritimes avec la construction de phares.

L'autre patrimoine bâti du territoire en lien avec le littoral est celui de la villégiature de bord de mer. Ce patrimoine est spécifique aux parties côtières qui ont connu un développement balnéaire à la fin du XIX^e s (Honfleur, Vasouy, Cricqueboeuf...). Avec l'arrivée du chemin de fer, la côte de Grâce devient un lieu prisé pour la bourgeoisie locale ou parisienne qui s'y fait construire des villas et de grandes maisons. Des hôtels, des pensions de famille, des petites maisons « néo-normandes » témoignent également de l'engouement pour le littoral normand.

Au sein de ces grands ensembles de patrimoine bâti peuvent être identifiées les typologies architecturales qui les constituent et qui témoignent plus en finesse de l'histoire et des pratiques spécifiques au territoire.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des typologies architecturales diversifiées et ancrées dans l'histoire du territoire

Le patrimoine religieux, public et scolaire

Il s'agit des édifices témoignant de pratiques religieuses anciennes (églises, abbayes), de la vie de la Municipalité héritée notamment du XIXe siècle (mairies, écoles) et de l'activité marchande communale (halles) ou d'utilité générale (Poste, Caisse d'Epargne). Ces édifices ont leurs caractéristiques morphologiques propres et présentent une qualité architecturale en lien avec leur fonction publique.

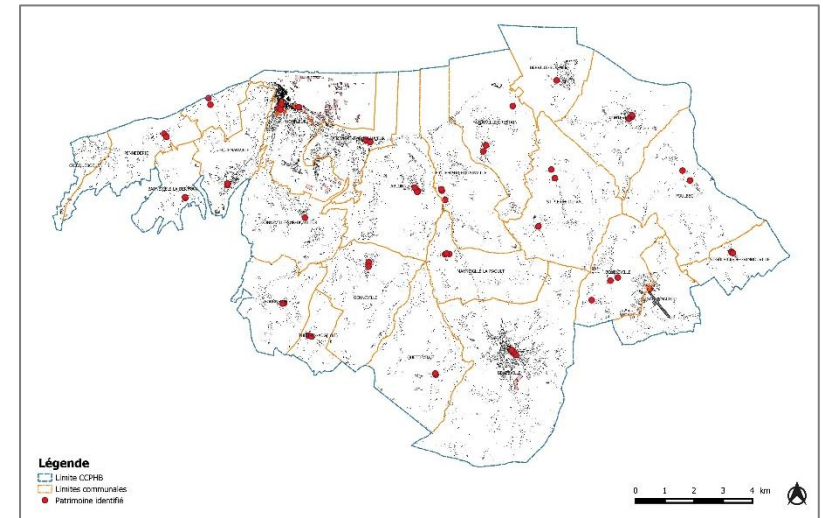
Ils marquent également une certaine centralité, notamment pour les communes dont le bâti est entièrement disséminé sur la commune. Le « centre-ville » d'une commune comme Saint-Pierre-du-Val par exemple n'est constitué que de l'église, de la mairie-école (distantes néanmoins de 300 m), du presbytère et de quelques maisons éparses. Ces édifices prennent ainsi une dimension symbolique supplémentaire.



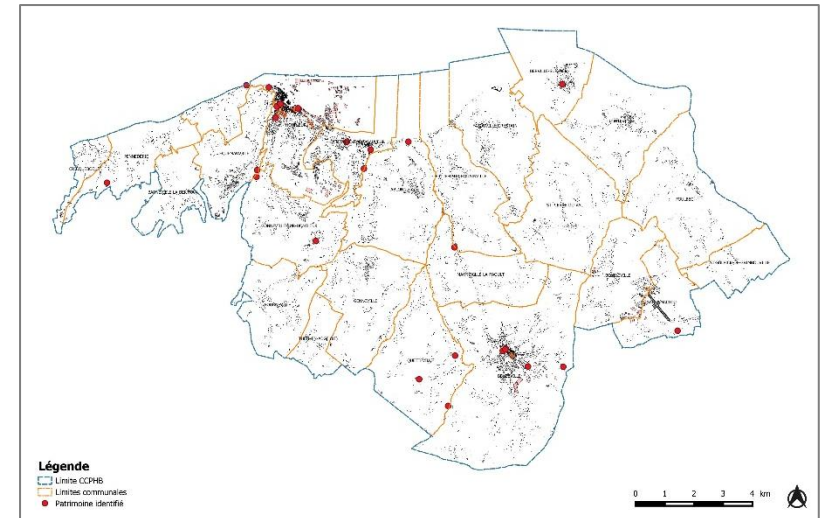
Le patrimoine maritime, artisanal et ferroviaire

Les édifices de cette typologie témoignent des activités spécifiques au territoire ou liées aux infrastructures de génie civil : moulins, cidrerie, brasserie, manufacture, hangars (liés à l'activité portuaire notamment), gares, maison de garde-barrière, phare, hôtels de voyageurs, haras, hippodrome.

Là aussi ces constructions ont leur morphologie propre et peuvent faire l'objet d'une architecture élaborée jouant sur les couleurs de la brique, la mise en œuvre du bois, la modénature, etc. témoignant entre autres du soin que l'architecture industrielle pouvait présenter au XIXe siècle.



Répartition du patrimoine religieux, public et scolaire identifié (Kargo)



Répartition du patrimoine maritime, artisanal, ferroviaire identifié (Kargo)

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des typologies architecturales diversifiées et ancrées dans l'histoire du territoire

Les trois dernières typologies regroupent les logis d'intérêt historique et patrimonial qui parsèment le territoire et reflètent ces trois grands caractères : rural, urbain et balnéaire.

Les logis ruraux

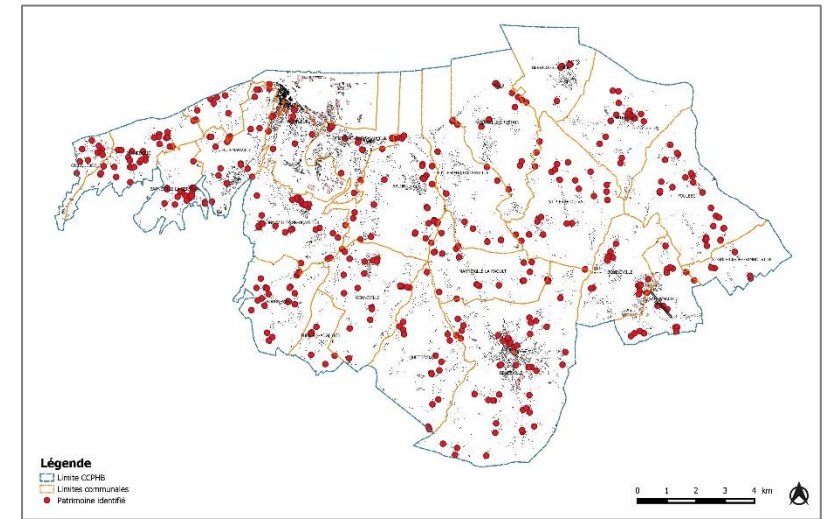
Les châteaux et manoirs

Ces demeures correspondent aux résidences seigneuriales ou de grands bourgeois qui s'égrènent dans la campagne ou en périphérie des bourgs. Ils possèdent chacun leur singularité architecturale mais sont reconnaissables par leur massivité, leurs grandes dimensions et la qualité de mise en œuvre des matériaux de construction comme des éléments de détail architectural ou de décor qui permettent d'identifier leur période de construction ou d'embellissement. Ces résidences se situent dans un parc et le mur de clôture, le portail d'entrée, les dépendances, le colombier participent au caractère remarquable de l'ensemble



Les maisons de maître

Elles forment des sortes de petits manoirs constitués d'un seul corps de bâtiment à un étage et cinq travées (parfois trois, parfois plus de cinq), isolés dans la campagne. Elles peuvent être construites en pans-de-bois, en maçonnerie de pierre ou de brique ou en pans-de-bois sur rez-de-chaussée en maçonnerie. Elles sont accompagnées de dépendances. L'architecture est soignée et peut présenter des éléments de modénature lorsque les façades sont en maçonnerie (corniche, fronton central...).



Répartition des logis ruraux patrimoniaux identifiés (Kargo)



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des typologies architecturales diversifiées et ancrées dans l'histoire du territoire

Les fermes et les maisons rurales

Fermes et maisons rurales sont proches en termes de typologie. Il s'agit de construction de type « longères », isolées sur leur parcelle (certaines néanmoins en centre-bourg ou en périphérie des bourgs peuvent être alignées sur rue), la plupart du temps en rez-de-chaussée et combles ou avec un étage carré pour certaines fermes. Elles sont construites en pans-de-bois et torchis sur un soubassement en pierre ou en brique. Certaines sont entièrement en maçonnerie de brique. Les couvertures sont réalisées en chaume ou en ardoise. Les fermes se distinguent des maisons rurales par leur plus grande taille et la présence de dépendances agricoles (grange, remise, fournil, étable...) qui peuvent être organisées en grande cour ouverte entourée d'un verger ou d'une pâture. Les maisons rurales présentent un seul volume de plus petite taille.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des typologies architecturales diversifiées et ancrées dans l'histoire du territoire

Les logis urbains

On retrouve en centre-bourg ou en périphérie des centres urbains des typologies spécifiques qui marquent la particularité architecturale de ces espaces.

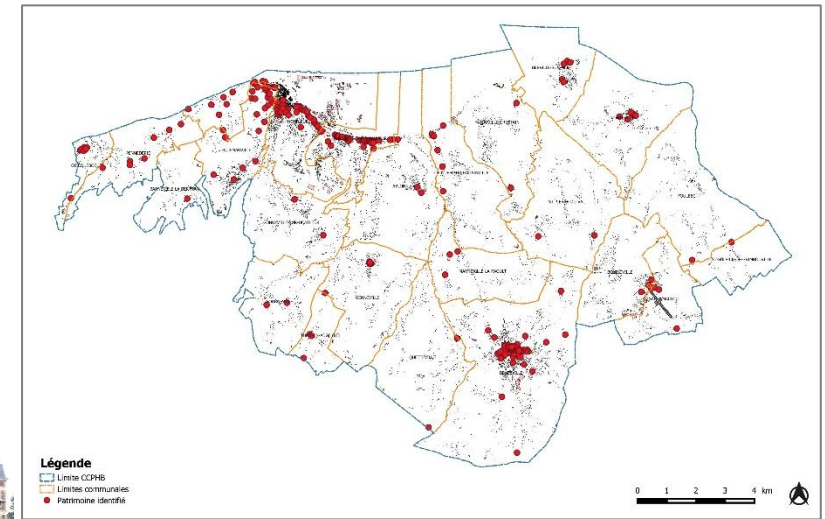
Les maisons de bourg

Elles constituent le cœur des centres urbains historiques. Constructions alignées sur rue et mitoyennes, elles forment des fronts bâtis dont la linéarité et la densité structurent les espaces urbains. Elles peuvent être construites en pans-de-bois, apparents ou couverts d'un essentage en ardoise, en brique, ou brique et pierre. Les façades sont régulières à travées, à un ou deux étages, et peuvent présenter une modénature de qualité qui les rapproche des maisons bourgeoises. Certaines, comme à Honfleur, peuvent être très étroites mais en général elles présentent une largeur comprise entre deux et quatre travées.



Les maisons bourgeoises

Ces maisons, également alignées sur rue et mitoyennes, participent aux fronts bâtis urbains en continuité des maisons de bourg. Elles présentent un caractère bourgeois par leur largeur (au moins quatre ou cinq travées), la composition rigoureuse de la façade (parfois symétrique) et leur modénature plus élaborée. Elles peuvent présenter une porte cochère qui signale la présence d'une calèche et sans doute d'une écurie à l'arrière.



Répartition des logis urbains et balnéaires patrimoniaux identifiés (Kargo)

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Des typologies architecturales diversifiées et ancrées dans l'histoire du territoire

Les villas urbaines et maisons de notable

Villas urbaines et maisons de notable sont les maisons construites en périphérie des villes et des bourgs, en retrait de la rue ou isolées sur leur parcelle, laissant voir le jardin. Les villas présentent trois travées et des compositions souvent symétriques. Les maisons de notable sont de plus grandes dimensions, souvent à cinq travées ou plus. La clôture et le portail d'entrée prennent une grande importance car ce sont eux qui structurent l'espace urbain et font la limite entre espace public et privé, tout en laissant percevoir le jardin qui anime ainsi la rue. La clôture est dessinée en cohérence avec l'architecture de la maison. Ces maisons présentent une architecture riche et soignée, d'inspiration classique (avec bandeaux moulurés, corniches, pilastres, arcades, mascarons...) ou régionaliste (avec fermes apparentes, épis de faîtage en bois, lambrequins, décors en brique, terre cuite vernissée, faux pans-de-bois...).



Les logis de villégiature balnéaire

Les villas de bord de mer

Les villas balnéaires sont caractéristiques de l'engouement pour les bains de mer qui se développe à partir du milieu du XIXe siècle, avec l'implantation du chemin de fer. Elles sont situées sur la côte de Grâce et reprennent une architecture historiciste ou régionaliste du même type que les villas urbaines précédentes.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

Le bâti ancien présente des constantes architecturales qui permettent de l'identifier dans les paysages construits : matériaux, forme des toitures, détails architecturaux... contribuent à repérer une construction ancienne et sont autant de caractéristiques à préserver afin de maintenir l'intérêt patrimonial du bâti et ses spécificités. Spécificités qui font l'identité d'un territoire et participent à la qualité d'un cadre de vie recherché.

En façade

Matériaux, enduits

Les Pays d'Auge et du Lieuvin sont des territoires de transition entre la Haute-Normandie, pays à l'architecture en pans-de-bois et en terre, et la Basse-Normandie, pays d'architecture en pierre. La nature des matériaux utilisés pour la construction du bâti ancien traduit les types de **ressources locales disponibles** : les **terres argileuses**, la rareté des ressources rocheuses propres à la construction et l'abondance des forêts de chêne. Ces éléments ont déterminé une architecture traditionnelle basée sur le pan-de-bois et le remplissage en torchis, structure légère ne nécessitant pas de fondations profondes et dont la souplesse permet de palier à l'instabilité des sols. Les soubassements de pierre permettent de limiter les remontées d'humidité par capillarité. L'argile a également permis l'émergence de briqueteries comme à Equemauville et Cricqueboeuf. Ainsi la terre, le bois, la brique, le silex et la pierre calcaire, la chaux, l'ardoise en essentage composent une architecture typiquement augeronne dont les différences de couleur, de texture et de mise en œuvre des matériaux donnent une remarquable diversité aux façades. Utilisés également pour les constructions du XIXe siècle, ces matériaux assurent la continuité et l'homogénéité d'ensemble du patrimoine bâti à travers les époques et les typologies d'usage.

Inchangé depuis le Moyen Âge, le bâti en pans-de-bois, simple, s'apparente à un jeu de construction. Des pièces de bois, fabriquées en atelier par un charpentier d'après une esquisse, sont assemblées sur place à l'aide de tenons et de mortaises. Des poteaux verticaux supportent la charpente et sont reliés entre eux par des poutres horizontales, appelées « sablières » ; puis l'ensemble est complété de pièces obliques, ou « écharpes ». Cette structure première est ensuite comblée, ou hourdie, de torchis composé d'un mélange de terre et de paille, ou encore de tuileaux montés au mortier de chaux grasse. Le torchis peut être protégé par un enduit à la chaux. Facile à monter et peu onéreuse, l'architecture en pans-de-bois est bien adaptée aux constructions rurales. L'utilisation de la pierre et de la brique correspond à des constructions plus bourgeoises ou urbaines. Ces matériaux se retrouvent notamment dans les châteaux, les manoirs, les maisons de bourg ou bourgeoises, les villas. Le pan-de-bois est également utilisé pour les maisons de maître ou les manoirs et permet des décors géométriques en fonction de l'orientation du bois et peut être sculpté. Les églises et les édifices publics sont quant à eux construits en maçonnerie, parfois remarquablement mise en valeur pour les édifices religieux par la présence de pierres taillées ou d'alternances de types et de couleurs de pierre (damiers de silex et de calcaire par exemple).



Un condensé en une façade des matériaux traditionnels visibles sur le territoire : le pan-de-bois avec remplissage terre et enduit chaux, la brique, la pierre calcaire, le silex. Cette diversité des couleurs et des mises en œuvre apporte une grande qualité architecturale aux paysages bâtis anciens.

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien : matériaux et enduits



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

Ouvertures, menuiseries et ferronneries

Le type et l'organisation des ouvertures en façade participent au caractère de la construction (rural, seigneurial, bourgeois, urbain...), à la lisibilité de sa typologie d'origine ainsi qu'à sa qualité architecturale. Une façade à travées régulières et à haute fenêtres, avec une porte d'entrée marquée par des proportions généreuses, la présence d'une porte cochère, pourront indiquer un château, une maison urbaine ou bourgeoise, tandis que des fenêtres plus petites et moins nombreuses, réparties de façon moins rigoureuse sur la façade, la présence d'une porte charretière pourront témoigner d'une maison rurale ou d'une ferme. Les proportions des ouvertures anciennes, généralement plus hautes que larges, sont en cohérence avec l'architecture de la construction mais aussi avec l'ensoleillement d'hiver et d'été : ces proportions optimisent en effet l'ensoleillement intérieur tout en limitant la déperdition de chaleur. Les ouvertures n'ont également pas les mêmes dimensions en fonction des étages ou des anciens usages des pièces qu'elles desservent ou éclairent. La préservation des proportions d'origine des baies participe ainsi au maintien de la cohérence d'ensemble de la construction ancienne et donc de sa qualité patrimoniale.

Les menuiseries traditionnelles sont réalisées en bois peint. Elles présentent des petits-bois qui partitionnent la fenêtre et accompagnent l'architecture d'ensemble de la construction. Les portes sont simples dans l'architecture rurale et plus ouvragées dans l'architecture urbaine ou bourgeoise. De remarquables exemples de portes d'entrée sont encore visibles, les fenêtres ayant étant le plus souvent été remplacées récemment. Les maisons de ville des centres urbains peuvent également présenter d'intéressantes devantures anciennes.

Les ferronneries (garde-corps d'appui de fenêtre ou de balcon, main courante des perrons) sont rares avant le XIXe siècle, même si l'on observe quelques garde-corps intéressants du XVIIIe.

Modénature et décors, détails architecturaux

❖ L'architecture ancienne jusqu'au milieu du XIXe siècle

L'architecture ancienne présente un caractère relativement sobre, notamment en milieu rural. Les fermes et maisons rurales ne présentent pas de modénature. Leur qualité architecturale se manifeste notamment par la mise en œuvre et la diversité des matériaux en lien direct avec l'environnement local. Les châteaux, maisons de ville ou bourgeoises présentent eux des éléments de modénature permettant une plus grande ornementation des façades et affichant un certain niveau social. Les éléments de décor et de modénature se concentrent à des emplacements stratégiques : mascaron sculpté sur le linteau de la porte d'entrée, corniche en sous-toiture, mouluration des encadrements de baie, pilastres ou chaînages à l'angle des façades.

Les matériaux peuvent être mis en œuvre de façon à créer des motifs géométriques décoratifs par le contraste des matières et des couleurs : l'orientation des pans-de-bois, les lits de pierre calcaire blanche alternant avec des lits de silex noir ou de brique rouge, les motifs en damiers composant des motifs remarquables par l'alternance de la pierre calcaire blanc mat et du silex gris foncé brillant taillé en carré.



Façade rigoureuse et symétrique d'un château de style classique



Façade de maison rurale



Exemples d'ouvertures, menuiseries et ferronneries anciennes



Décor et modénature du XVIIIe et du début du XIXe siècle

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

- ❖ L'architecture à partir de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe et les spécificités de l'architecture de villégiature

A partir du milieu du XIXe siècle, avec les avancées techniques, l'industrialisation qui réduit les coûts, l'arrivée du chemin de fer qui permet l'importation de matériaux préfabriqués, l'architecture devient plus ostentatoire et multiplie les ornements, tout en gardant des références à l'architecture régionale ou historique. L'architecture de la fin du XIXe et du début du XXe siècle est ainsi marquée par la présence d'une modénature plus riche et plus complexe et par une grande diversité de détails qui se développent sur la façade : corniches, pilastres, jeux de briques de différentes couleurs, marquises avec lambrequin, boutons, fleurs et carreaux vernissés, dates, sculptures, jeux multiples des couleurs, matériaux et faux-matériaux. Le métal peut devenir apparent (linteaux métalliques avec rivets en forme de fleurette) tandis que les constructions du début du XXe siècle font entrer le béton dans le vocabulaire architectural.

Cette ornementation plus poussée des façades caractérise le patrimoine bâti urbain et de villégiature, ainsi que le patrimoine balnéaire, celui-ci enrichissant encore le vocabulaire architectural par l'ajout de bow-windows, balcons et terrasses aux garde-corps ajourés permettant de profiter de la vue sur mer.

Ce développement d'une architecture très ornementée correspond également à une période de développement économique où la bourgeoisie affiche sa réussite sociale.

Sur le littoral augeron, avec Trouville en 1825, Cabourg en 1854, Villers-sur-Mer en 1856, Deauville et Houlgate en 1858 se multiplient les stations balnéaires. Facilement accessible depuis Paris, mise en valeur par les peintres, la côte normande voit fleurir entre les années 1860 et 1920 de nombreuses villas de villégiature. Celles bâties dans les premières années sont associées à des programmes à ce point ambitieux qu'elles font figure de véritables monuments. La côte entre Honfleur et Cricqueboeuf participe de cet engouement pour le littoral et présentent encore aujourd'hui des ensembles remarquables de villas balnéaires. Ces villas répondent à une double préoccupation : voir et être vu, c'est-à-dire profiter des extérieurs et du spectacle de la mer grâce à de multiples éléments saillants ou de grands vitrages mais aussi affirmer sa réussite ou sa position par un très grand luxe. Ce programme, luxe et ouverture, a notamment été décliné dans un style régionaliste ou Art Nouveau s'inspirant des modèles architecturaux locaux : le (faux) pan-de-bois, les jeux de brique, les damiers reprenant les détails de la mise en œuvre des silex... dessinent des façades colorées et ornementées, aux multiples effets de formes de toiture et de volumétries de façades.



Villa en périphérie de Beuzeville



Villa face à la mer à Vasouy



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien : modénature et décors



A gauche, modénature classique en pierre ou en plâtre (corniches, pilastres, moulures)
Architecture et modénature de brique. En haut un pignon ancien alternant pierre calcaire et silex.



Utilisation des carreaux de terre cuite vernissée ou à motifs en architecture



Détail (date), exemples de garde-corps, marquise et devanture ancienne

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

En toiture

Matériaux de couverture

Avec leurs teintes gris/bleu ou gris/brun, les matériaux de couverture sont homogènes sur le territoire et contribuent à offrir une perception cohérente des paysages bâtis, notamment dans les vues d'ensemble mêlant des constructions de différentes typologies et époques. Les deux principaux matériaux aujourd'hui sont le chaume et l'ardoise. La tuile a reculé bien qu'elle était fortement utilisée auparavant.

On observe encore quelques toitures en petite tuile plate. La tuile à côte dite « tuile mécanique » héritée de la fin du XIXe siècle est plus présente sur les architectures de type villa.

Enfin la tôle a remplacé le chaume sur les constructions agricoles en mauvais état. Bien que précaire, ce matériau présente une couleur qui se rapproche du gris de l'ardoise. La couleur des tôles rouge n'est pas adaptée.

Formes de toiture

L'architecture ancienne avant le milieu du XIXe siècle présente des toitures au forme simples : deux pans, le plus souvent avec une croupe sur une ou les deux extrémités. Les pentes peuvent être très fortes, notamment pour les couvertures en chaume afin d'évacuer correctement les eaux de pluie.

A partir du XIXe siècle, les formes se complexifient, comme en témoigne l'architecture de la villégiature : pans brisés à la Mansart, tourelles avec toits en poivrière ou en pavillon, multiplication des volumes couverts par des toitures différentes, des pignons en façade, etc.



Le chaume est aujourd'hui réservé aux constructions rurales



L'ardoise, omniprésente en milieu rural comme urbain et bourgeois



La tôle sur des constructions agricoles



Exceptionnelle toiture en terre cuite vernissée à Conteville



Quelques exemples de toitures en tuiles plates

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

Détails et ornements de toit

Epis de faîtage, girouettes et crêtes de toit, aisseliers, fermes apparentes, lambrequins sont des éléments d'ornementation des toitures de caractère plutôt bourgeois ou urbain et hérités du XIXe siècle. Ils sont généralement réalisés en métal, tandis que les épis de faîtage en terre cuite vernissée ornés d'animaux marquent plutôt les villas au style régionaliste.

Les aisseliers en bois peints et les lambrequins ajourés en bois ou en métal sont caractéristiques de l'architecture de la villégiature ou balnéaire du XIXe et du début du XXe siècle. Ils ont un rôle structurel (soutien du débord de toit et protection de la façade contre la pluie) comme décoratifs et marquent la transition entre la toiture et la façade.

Souches de cheminée

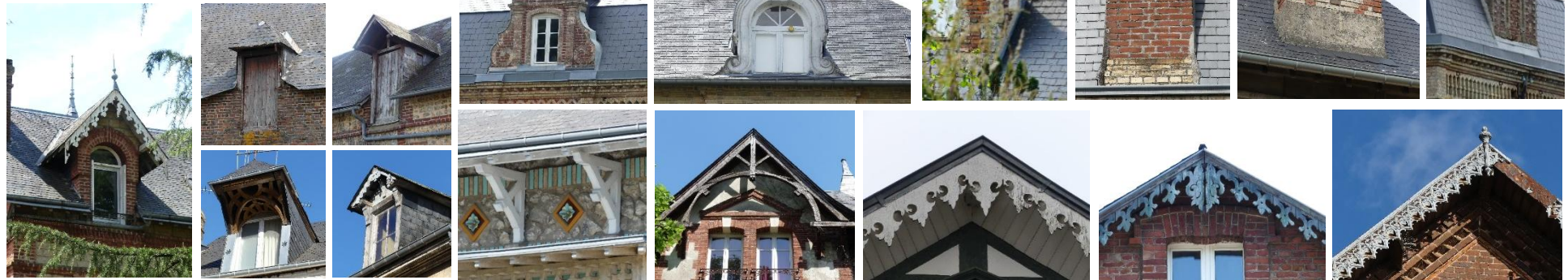
Les cheminées témoignent d'une époque où l'on ne se chauffait qu'au bois. Elles font partie intégrante de l'architecture de la construction. Elles sont réalisées généralement en brique. Si les cheminées rurales sont de facture simple, celles des constructions urbaines ou des villas sont souvent plus nombreuses, larges et décoratives avec des éléments de modénature, des jeux de brique de couleurs, des ancres décoratives, etc.

Lucarnes

L'imposant volume des toitures dans l'architecture ancienne a favorisé l'implantation de lucarnes, qui témoignent de deux modes d'occupation des combles : espace de stockage dans le monde rural, lieu d'habitation de la domesticité dans le monde urbain ou bourgeois.

Les lucarnes rurales sont peu nombreuses sur les constructions et descendent jusqu'au niveau du plancher afin de permettre un accès aisé sous le toit directement depuis la cour. Les lucarnes urbaines sont plus petites et présentent un caractère décoratif en cohérence avec l'architecture de la façade.

Les lucarnes sont réalisées en bois protégé par un essentage en ardoise, ou en maçonnerie de brique ou de pierre, parfois en zinc.



Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien

En abords

Le patrimoine bâti, ce ne sont pas seulement des façades et des toitures, mais aussi tous les éléments qui, en abord des constructions, participent à la qualité des perceptions d'ensemble, à la compréhension de l'implantation du patrimoine dans le paysage, au lien entre bâti ancien et environnement, usages et histoire et à la cohérence des paysages bâtis modelés par l'homme depuis des siècles.

Cours, parcs et jardins

Le bâti s'accompagne d'espaces extérieurs aménagés qui peuvent avoir plusieurs fonctions : lieu de travail, de distribution des différents bâtiments de l'ensemble bâti, nourricier, d'agrément, de représentation ou de prestige... La cour et le jardin participent à la mise en valeur du patrimoine bâti et à sa lisibilité dans les paysages. Châteaux et maisons de maître sont entourés d'un parc tandis qu'une allée plantée met en valeur l'accès au domaine et marque le rang social du propriétaire. Fermes et maisons rurales sont généralement implantées au milieu d'espaces cultivés qui témoignent des pratiques agricoles anciennes. Ainsi, des « cours augeronnes » sont encore visibles sur tout le territoire : sur une prairie plantée de pommiers se trouvent, rassemblés, l'habitation des fermiers, l'étable, la laiterie, la grange à foin, la grange à battre, le four à pain, le pressoir, le poulailler, le puits, etc. L'espace est ouvert et permet la circulation entre les différents bâtiments autour de ce grand espace central. Ces « cours » peuvent encore aujourd'hui être plantées de vergers ou avoir été transformées en parc arborés, parfois remarquables. Les fermes et maisons rurales implantées dans des tissus urbains s'inscrivent dans les trames urbaines. Elles peuvent être alignées sur rue et présentent des parcelles plus petites, avec une cour minérale plutôt que plantée. Parcs et cours augeronnes comportent des arbres isolés remarquables qui marquent, avec les haies, le patrimoine végétal du territoire. On peut retrouver également, mais de façon plus ponctuelle, des talus plantés en bordure de voie, sur le principe par exemple des clos-masures du Pays de Caux. Dans les abords se trouvent également les annexes qui participent de l'intérêt patrimonial de l'ensemble bâti : remises agricoles, granges des fermes mais aussi pavillons de jardin, pigeonnier, dépendances des châteaux et maisons bourgeoises.

Murs, clôtures, portails et porches

Si les fermes et les maisons rurales s'inscrivent dans des espaces paysagers traditionnellement ouverts, le bâti plus urbain ou bourgeois s'isole de l'espace public par des ouvrages de clôture des parcelles : murs en maçonnerie ou en terre, grilles surmontant un mur-bahut en pierre ou en brique, percés d'un portail parfois monumental. Murs et clôtures accompagnent l'architecture de la construction par une cohérence de matériaux, de mise en œuvre et de détails qui mettent en valeur la maison. Ces ouvrages participent également à structurer l'espace urbain qui se définit non plus par les alignements de maisons sur rue mais par ceux des murs et clôtures, d'où débordent la végétation des jardins. En campagne, la qualité des clôtures et des haies des parcelles agricoles comme des ensembles bâtis neufs, doit également participer à celle des paysages ruraux. Certains portails de villas ou de châteaux comme certains porches peuvent être particulièrement remarquables et concourent à la qualité des espaces bâtis anciens au même titre que l'architecture des constructions.



Une « cour augeronne »



Manoir à Saint-Pierre-du-Val avec dépendances et chapelle. Le parc est clos d'un mur



Allée plantée



Orangerie et pavillon de jardin d'un manoir



Mur de clôture et portail d'une grande propriété à Vasouy

Un territoire à la forte identité patrimoniale

Les caractéristiques architecturales du bâti ancien : les abords des constructions anciennes



Cour augeronne



Ferme et ses différentes dépendances



Ancienne cour augeronne transformée en parc d'agrément



Allées plantées de châteaux et maisons bourgeoises et pigeonnier sans parc de château.



Murs en maçonnerie de silex et de brique, en terre, avec palissage et clôture de villa



Exemples de porches et portails



Le repérage des constructions patrimoniales

Critères de sélection du patrimoine bâti

L'ensemble du territoire de la communauté de communes du pays de Honfleur-Beuzeville a fait l'objet d'un recensement de son patrimoine bâti, afin d'identifier les éléments architecturaux à protéger dans le cadre du PLUi. Ces éléments sont représentatifs de l'histoire du Pays d'Auge et du Lieuvin, ont un intérêt architectural et présentent un bon état de conservation patrimoniale. Les édifices ou ensembles déjà protégés au titre des Monuments historiques n'ont pas été intégrés à l'étude car ils font l'objet d'une réglementation spécifique.

Les deux critères principaux de sélection du patrimoine bâti sont la qualité architecturale de la construction et sa bonne préservation patrimoniale, à savoir le fait qu'elle ait conservé ses dispositions d'origine (lisibilité de la typologie, caractéristiques architecturales).

D'autres niveaux d'analyse permettent également de mesurer le degré d'intérêt patrimonial d'une construction :

- Le niveau d'ancienneté du bâti (ou la lisibilité de ses différentes strates historiques),
- Le respect et le maintien de l'emprise bâtie ancienne et des gabarits,
- Le respect et le maintien des matériaux traditionnels,
- La présence de détails architecturaux remarquables,
- Le rôle structurant de la construction dans l'espace urbain.

Un bâtiment identifié comme patrimonial a ainsi conservé dans sa forme d'ensemble comme dans ses détails ce qui permet de comprendre sa typologie d'origine (en lien avec l'usage), d'identifier son époque de construction ou ses différentes strates historiques et de mesurer sa qualité architecturale dans ses différentes composantes : organisation des volumes et composition des façades, ouvertures « d'origine » liées à la typologie et à une fonction caractéristique (portes charrières, façade régulière d'une maison de bourg ou bourgeoise...), mise en œuvre des matériaux (pierre, brique, bois, torchis, chaume, ardoise...), modénature et décors, survivance de menuiseries bois anciennes ou d'enduits anciens à la chaux, etc. Il forme ainsi un ensemble qui a gardé sa cohérence.

Enfin, la présence de murs en pierre, d'une clôture ancienne, d'un portail ancien, d'un verger, d'un puits, d'un pavillon, de dépendances intéressantes, etc. concourt également à l'identification de l'ensemble comme patrimonial.

A l'inverse, les éléments et constructions non sélectionnés correspondent à :

- Des éléments trop récents pour être déjà patrimonialisés (à partir des années 1960 / 1970, les éléments de patrimoine « contemporain » doivent présenter un grand intérêt architectural ou sociologique),
- Des éléments fortement transformés et ayant perdu leurs caractéristiques architecturales et/ou la lisibilité de leur typologie d'origine, dénaturant ainsi leur caractère patrimonial,
- Des éléments dont la nature ne permet pas de les protéger dans le cadre du PLUi ou qui sont déjà protégés au titre des monuments historiques,
- Des éléments ne présentant pas un intérêt patrimonial suffisant pour être protégés à titre individuel dans le PLUi.

Le patrimoine bâti identifié englobe des édifices « majeurs » (églises, châteaux...) comme plus « ordinaires » ou modestes (chaumières, maisons de bourg, chapelles, lavoirs...) mais qui présentent un intérêt patrimonial car ils sont bien conservés et qu'ils marquent l'identité architecturale spécifique de la CCPhB. Les constructions peuvent être de propriété publique comme privée.

A noter qu'un bâti repéré dont la restauration récente n'a pas ou peu altéré la qualité de l'architecture traditionnelle ni la lisibilité des anciennes fonctions du bâtiment mais a permis au contraire leur mise en valeur peut être identifié comme patrimonial. Ce ne sera pas le cas si la dénaturation est trop importante. Le critère de la **dénaturation** du bâti ancien visible aujourd'hui et de ses abords est donc un enjeu particulièrement fort dans l'identification et la valorisation de ce qui fait patrimoine remarquable ou non sur le territoire. Des éléments bâtis ou urbains, bien qu'anciens dans leur emprise et dans leur histoire, mais trop transformés par des travaux modifiant en profondeur la lecture des façades, des toitures et des volumétries d'origine sans respecter les proportions, les matériaux, les mises en œuvre et les couleurs traditionnelles (modifications et création d'ouvertures en façade ou en toiture, utilisation d'enduits ou de matériaux standardisés premiers prix, extensions dénaturant la volumétrie d'origine...) ont été écartés de la sélection comme ne reflétant plus la qualité patrimoniale et architecturale de la CCPhB. Cet indicateur montre combien l'attention à porter à la qualité des restaurations et des interventions sur le bâti et sur les espaces jardinés, paysagers et urbains qui l'accompagnent est importante si l'on souhaite maintenir la haute valeur patrimoniale du cadre de vie et du territoire en général.

Le repérage des constructions patrimoniales

Critères de sélection du patrimoine bâti

Différents degrés de valeur peuvent donc être mis en avant quant à la sélection d'édifices à préserver pour leur intérêt patrimonial :

- *Valeur historique et/ou monumentale* : châteaux, mairies, églises...
- *Valeur d'ancienneté*, mettant en avant le caractère historique du bâtiment (construction médiévale ou Renaissance par exemple) dont témoignent à la fois le maintien de l'emprise bâtie et la présence de détails architecturaux remarquables encore existants sur la construction (fenêtres à meneaux, linteau à accolade...). Certaines maisons de bourg « ordinaires » comportant des détails ou des modes architecturaux témoignant de leur ancienneté relèvent ainsi de cette valeur, à la fois pour le bâti lui-même et en tant que représentant d'une période ancienne de construction de la ville. Des villas du XIXe siècle, quoique relativement récentes, présentent également un caractère historique car représentatif de la période du développement balnéaire de la côte normande ;
- *Valeur associant morphologie du bâti et usages*, mettant en exergue les constructions en tant que représentantes préservées d'une typologie architecturale caractéristique du patrimoine bâti local et dont les usages qui leur ont été associés sont encore perçus ;
- *Valeur liée à la préservation des caractéristiques générales* du bâti ancien : qualité des enduits et des matériaux, éléments de modénature, menuiseries anciennes... Il peut s'agir de constructions anciennes (relevant donc également de la valeur d'ancienneté) comme de constructions plus récentes (du XIXe ou du début du XXe siècle par exemples) ;
- *Valeur urbaine*, où la construction marque par son emplacement un espace urbain (angle de rue, place, perspective...) et prend donc une importance singulière dans la silhouette bâtie générale du secteur bâti ;
- *Valeur architecturale*, liée à la régularité de la construction, ses détails et sa modénature, la composition de ses façades et de sa volumétrie ;
- *Valeur pittoresque*, caractère plus « sensible » lié au « charme » d'une construction et de son environnement (jardin, clôtures plantées, portail...) et pris en compte si un ou plusieurs des critères précédents a été validé.

Ces différents critères sont plus ou moins cumulés entre eux selon les constructions.

Ainsi l'église, la mairie-école, le ou les châteaux de la commune sont sélectionnés pour leur intérêt remarquable au regard de l'architecture et de l'histoire locales, mais aussi des maisons de bourg, des maisons rurales ou des fermes préservées, des villas, des haras ou des éléments de petit patrimoine (lavoirs, croix, fontaines...) car représentatifs de l'identité du territoire.



Le territoire présente de remarquables « pépites » architecturales et patrimoniales, aujourd'hui non protégées, qui mériteraient d'être mises en valeur

Le repérage des constructions patrimoniales

La caractérisation du patrimoine bâti identifié

1251 éléments ou ensembles de patrimoine bâti ont été identifiés au total sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville. Ce patrimoine témoigne de la profondeur et de la richesse historiques du territoire et reflète la diversité des typologies architecturales patrimoniales et urbaines qui le caractérisent, de la croix de chemin aux maisons rurales ou villas remarquables.

Répartition par communes

Le repérage du patrimoine a permis d'identifier des éléments de patrimoine remarquables et intéressants sur les 23 communes du territoire. Le centre-ville de Honfleur n'a pas été inventorié car il est déjà couvert par un site patrimonial remarquable qui en protège les éléments patrimoniaux de façon approfondie.

Si le nombre d'éléments recensés par communes est assez homogène (entre 30 et 50 éléments environ), on observe des disparités qui reflètent les différentes natures bâties (urbaines, rurales, balnéaires) des communes :

- Soit les communes sont à la fois de grande superficie et fortement bâties (centre-ville dense, hameaux, nombreuses fermes et maisons rurales isolées, ensembles de villas...) et particulièrement patrimoniales car comptant un grand nombre d'éléments présentant à la fois un intérêt lié à leur ancienneté et à leur architecture et un bon état de préservation : Honfleur, Beuzeville, la Rivière-Saint-Sauveur, Equemauville. Ces communes et ces quartiers de villas sont non loin de la mer et des gares de chemin de fer. Pour certaines communes au grand nombre d'éléments patrimoniaux identifiés, la répartition par typologies peut être en partie « trompeuse » : à Beuzeville par exemple, sur les 210 éléments recensés, 1/3 concernent du petit patrimoine (croix, lavoir, dépendances agricoles...) qui sont à distinguer du bâti (villas, maisons de bourg, églises, manoirs, etc.).
- Soit les communes présentent peu de bâti de fait sur leur territoire (commune rurale avec un bâti diffus, sans centre-bourg dense, quelques maisons de maître ou château et fermes) et le nombre d'éléments patrimoniaux est alors logiquement moindre que des communes densément construites : Le Theil-en-Auge, Berville-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Cricqueboeuf. Le relativement faible nombre total d'éléments patrimoniaux listé ne présage néanmoins pas de l'intérêt de la commune.

De façon générale, l'ensemble des communes présentent un caractère patrimonial marqué. Certaines communes rurales, bien que moins densément bâties que celles au caractère urbain et/ou balnéaire, se singularisent par une grande richesse patrimoniale liée à l'intérêt de leurs paysages et du bâti ancien qui a conservé ses caractéristiques patrimoniales : Saint-Pierre-du-Val, Barneville-la-Bertran...

Commune	Nombre éléments	Commune	Nombre éléments
Ablon	59	Genneville	63
Barneville-la-Bertran	32	Gonneville-sur-Honfleur	59
Berville-sur-Mer	23	Honfleur-Vasouy	115
Beuzeville	210	Manneville-la-Raoult	47
Boulleville	31	Pennedepie	47
Conteville	49	Quetteville	47
Cricqueboeuf	23	La Rivière-Saint-Sauveur	104
Equemauville	60	Saint-Maclou	36
Fatouville-Grestain	31	Saint-Pierre-du-Val	55
Fiquefleur-Equainville	35	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	16
Foulbec	43	Le Theil-en-Auge	14
Fourneville	52		
TOTAL			1251

Répartition des éléments de patrimoine bâti identifiés par communes de la CCPH



Barneville-la-Bertran, une petite commune rurale au fort potentiel patrimonial

Le repérage des constructions patrimoniales

La caractérisation du patrimoine bâti identifié

Répartition par typologies architecturales

Il faut bien distinguer trois grands types de patrimoine bâti identifié :

- Le « petit patrimoine » (croix, lavoir, puits, monuments aux morts, dépendances agricoles...) qui a été sélectionné de façon systématique et qui représente 1/3 du repérage, soit 420 éléments. Cette catégorie est représentée d'un côté par des édifices liés aux modes de vie anciens (39 croix et calvaires, 18 lavoirs, monuments aux morts, borne de la Liberté, fontaines,...) et de l'autre par des bâtiments dont de nombreuses dépendances agricoles anciennes (chapelles, pressoirs, pigeonniers, fours à pain, granges, grangettes, remises...).
- Le patrimoine architectural associé à l'habitat (maisons, fermes, villas, châteaux), qui représente 60% du repérage, soit 744 éléments,
- Le patrimoine architectural lié aux édifices publics, scolaires, religieux et de patrimoine ferroviaire, maritime, d'artisanat ou d'industrie et à des typologies spécifiques comme les haras ou les hôtels de voyageurs, qui représente 6 % du repérage, soit 84 éléments.

Deux arbres remarquables ont également été identifiés en complément du repérage du bâti patrimonial ainsi qu'un ensemble bâti et paysager particulier intéressant : le roulage Saint-Nicol à Honfleur.

La répartition des typologies les plus représentées dans le repérage montre le triple caractère du territoire, à la fois :

- rural avec 225 maisons rurales, 78 châteaux, 59 fermes identifiées, répartis sur l'ensemble du territoire dans l'arrière-pays,
- urbain avec 110 maisons de bourg concentrées sur certaines communes au bâti dense : Honfleur, Beuzeville, La Rivière-Saint-Sauveur, Genneville.
- et de villégiature en secteurs balnéaires comme urbains avec 161 villas et maisons de notable notamment identifiées sur les communes littorales : Honfleur, Vasouy, Equemauville, Pennedepie, Cricqueboeuf... même si on en retrouve sur quasiment toutes les communes.

Etat du patrimoine identifié

Hormis les édifices religieux et certains châteaux ou manoirs pour lesquels les traces médiévales sont encore prégnantes, le patrimoine bâti sur le territoire constitue plutôt un héritage des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles (dans les élévations visibles aujourd'hui mais avec des bases sans doute plus anciennes pour certaines typologies).

Le bâti agricole est le plus en danger de disparition. Les granges et remises, nombreuses sur le territoire mais construites en matériau périssable et ayant perdu leur utilité, sont souvent en état d'abandon voire menacent ruine. Les toitures en chaume ont été remplacées par de la tôle ondulée, les torchis et les pans-de-bois ne sont pas entretenus ou restaurés et se dégradent.

Châteaux, manoirs, maisons de maîtres, villas et maisons de notable ont par contre conservé leurs caractéristiques architecturales et leur qualité patrimoniale et ont été en grande majorité peu modifiés. Les restaurations sont souvent de bonne qualité.

Peu de maisons rurales ou de chaumières ont subi de fortes modifications, mise à part pour certaines le traitement des couvertures (avec des matériaux comme la tuile « mécanique » ou de synthèse qui nuit à la qualité d'ensemble) ou la multiplication des lucarnes en toiture. Ces constructions sont en grande majorité habitées et rénovées, souvent de bonne façon qualitative.

Les maisons de bourg sont également de façon générale assez bien préservées mais mériteraient d'être mises en valeur.

Typologie	Nombre éléments	Typologie	Nombre éléments
Petit patrimoine	420	Edifice religieux	23
Maison rurale	225	Patrimoine artisanal et industriel	13
Villas et maisons de notable	161	Patrimoine ferroviaire	5
Maison de bourg	110	Haras	4
Châteaux et manoirs	78	Hôtel de voyageurs	4
Maison de maître	77	Arbre remarquable	2
Ferme	59	Ensemble bâti	1
Maison bourgeoise	34	Patrimoine maritime	1
Edifice public ou scolaire	34		
TOTAL			1251

Répartition des éléments de patrimoine bâti identifiés par typologies

Le repérage des constructions patrimoniales

Enjeux patrimoniaux du territoire : points de vigilance

De façon générale, le bâti ancien sur le territoire est plutôt bien préservé. Il a conservé les caractéristiques architecturales traditionnelles en termes de matériaux, de mises en œuvre, de formes, de détails qui lui donnent son identité patrimoniale. Les rénovations ou restaurations observées sont de bonne facture, comme peut le traduire la forte présence du chaume en couverture des maisons rurales, signe de la préservation d'une caractéristique architecturale patrimoniale mais aussi d'une filière artisanale traditionnelle. Cette qualité peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la sensibilité des habitants et propriétaires à l'intérêt du patrimoine bâti augeron et lieuvain, le fort pourcentage de résidences secondaires et maisons d'hôtes cherchant à conserver le « cachet » des maisons anciennes ou, à l'inverse, un certain manque de moyens limitant l'ampleur des travaux réalisables.

Néanmoins, certaines tendances impactant de façon négative l'architecture ancienne et le patrimoine bâti ont été observées. Ces points de vigilance paysagère ou architecturale sont souvent stratégiques en termes de qualité de perception des paysages bâtis traditionnels, d'esthétique des constructions, voire de structure du bâti. Une attention particulière à ces thématiques doit être portée dans le futur PLUi.

Les dispositifs liés aux objectifs environnementaux d'économie et de production d'énergies

Le premier point de vigilance et sans doute le plus important est celui de l'isolation des constructions. De nombreux exemples d'isolation du bâti ancien par l'extérieur réalisée avec des produits industriels étanches de type bardage PVC ont été observés. Ces produits posent différents types de question :

- l'uniformisation du bâti : enrobées de bardages gris, les façades perdent tout caractère et identité, l'isolation cachant les matériaux d'origine, les détails de modénature, les couleurs de l'architecture. Les différentes typologies, les époques de construction, la diversité du patrimoine ne sont plus lisibles.
- les risques de désordres structurels : l'isolation par l'extérieur avec des produits comme le polystyrène et le PVC bloque les échanges de vapeur d'eau qui se font normalement à travers les parois en pierre ou en terre. Ces échanges hygrométriques permettent à la maison de « respirer » et d'évacuer l'eau issue des remontées capillaires et des activités humaines. L'eau, si elle est retenue dans les murs, les dégrade progressivement. La mauvaise gestion de la vapeur d'eau peut entraîner des problèmes liés à l'humidité (moisissures, apparition de champignons...), comme des dégradations structurelles (pourrissement des bois, délitement des mortiers et des maçonneries) constituant un risque pour le maintien du bâtiment.
- Le débord de la façade sur l'emprise publique : avec l'épaisseur de l'isolant et le bardage, la façade s'épaissit et empiète sur l'espace public. L'isolant ne descendant pas jusqu'au sol pour éviter les remontées capillaires, la façade prend un aspect « surélevé » souvent disgracieux. Dans un linéaire de façades alignées, l'isolation par l'extérieur de certaines d'entre elles rompt l'homogénéité de l'ensemble.



Le repérage des constructions patrimoniales

Enjeux patrimoniaux du territoire : points de vigilance

Le bâti ancien, en relation directe avec son environnement local, est déjà en grande partie « durable » : les matériaux utilisés sont issus de l'environnement immédiat, la construction est pensée pour le long terme, les modes constructifs cherchent à tirer le meilleur parti du terrain, de l'orientation, etc. Ce bâti se caractérise entre autres par des spécificités en termes d'inertie et d'échanges hygrothermiques qui ne sont pas ceux du bâti moderne à caractère industriel qui lui s'isole de l'environnement extérieur (ventilation artificielle, blocage des apports d'eau...). Le bâti ancien « possède des qualités thermiques et hydriques naturelles. Il vit avec son environnement (eau, air, climat) grâce à un équilibre subtil et fragile, qui ne doit pas être perturbé. On dit qu'il « respire ». Il est constitué de matériaux naturels, peu transformé, le plus souvent trouvés dans un périmètre proche. Seuls appels à l'industrie : terre cuite, chaux, verre, fer. Il est durable et réemployable en majeure partie. Un bâtiment ancien, originel, bien traité, bien conservé, présente en général d'assez bonnes performances thermiques. » (fiches Atheba). Bien sûr le bâti ancien présente aussi des points faibles, notamment dans sa gestion du froid l'hiver. Il s'agit de les corriger sans porter atteinte aux qualités d'inertie et de perméabilité à la vapeur d'eau du bâti.

Les spécificités du bâti ancien doivent notamment être prises en compte lorsqu'il s'agit d'isoler les constructions :

- Le bâti ancien en pierre possède généralement de bonnes qualités thermiques liées notamment à l'épaisseur et à l'inertie des murs. Il s'agit alors de ne procéder qu'à des corrections thermiques améliorant le confort intérieur (« parois froides »). Le bâti en pan-de-bois peut être renforcé thermiquement par la mise en œuvre de remplissages et d'enduits au chanvre ou au lin qui se rapprochent du torchis traditionnel ;
- L'attention doit être portée sur le fait de ne bloquer ni la ventilation naturelle des intérieurs ni la perspiration (capacité à réguler la vapeur d'eau) des murs sans lesquels peuvent apparaître des désordres importants ;
- L'intérêt esthétique de l'architecture ancienne ne doit pas être mise à mal par des isolations par l'extérieur de type bardage PVC, composite ou bois, du moins sur les façades principales des habitations. Un enduit isolant (de type chaux-chanvre par exemple) peut permettre d'améliorer la performance thermique du bâti sans le dénaturer.

La pose de panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture peut également poser des questions dans un pays de chaume où le contraste avec la brillance et la couleur sombre des panneaux rend ces derniers très visibles. Le risque d'incendie est également élevé. Sur les toitures en ardoise, les panneaux sont moins perceptibles, néanmoins ils restent souvent très impactant dans les paysages lorsqu'ils sont posés sur les toitures principales. Il s'agit alors de privilégier les panneaux sur des toitures secondaires moins visibles où ils peuvent représenter 100% de la toiture, dans les jardins ou en appui intérieur sur les murs de clôture, en auvent, en pergola... Ce qui peut permettre d'améliorer leur intégration dans les paysages bâtis patrimoniaux. Dans tous les cas, en toiture et en termes esthétiques, la pose intégrée des panneaux est préférable à la pose en surimposition car elle permet de conserver un nu de toiture homogène et de mieux les dissimuler.



Maison ancienne en brique, avec modénature (corniche, bandeau, fronton mouluré...) qui présente une identité forte



Le même type de maison couverte d'un bardage, avec menuiseries PVC et volets roulants, devient banale



Implantation de panneaux sur toiture principale très visible



Implantation sur toiture secondaire moins visible



Implantations dans le jardin moins impactantes pour le patrimoine

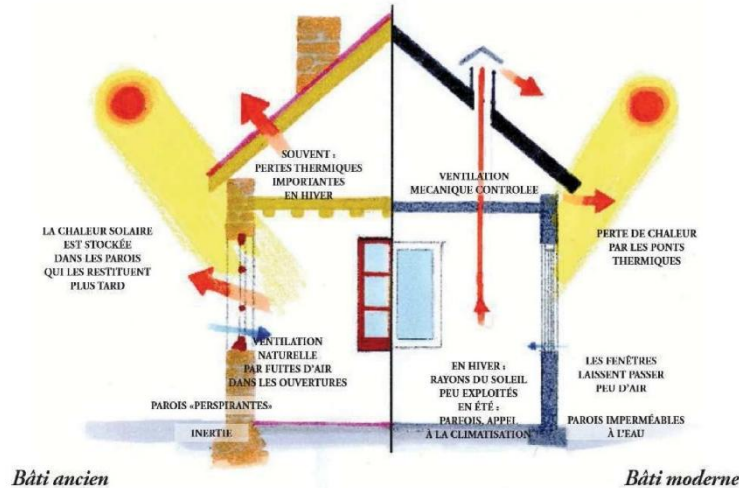
Le repérage des constructions patrimoniales

Enjeux patrimoniaux du territoire : points de vigilance

1 / Connaissance du bâti ancien Comprendre son comportement thermique

ATHEBA

AMÉLIORATION
THERMIQUE
BÂTI ANCIEN



Bâti ancien : un comportement thermique très différent du bâti moderne

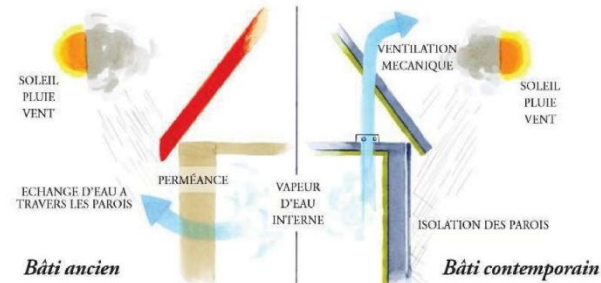
Si le **bâti moderne** est conçu généralement pour être **étanche** à l'air, à l'eau et ventilé de manière artificielle, le **bâti ancien**, à l'inverse, est conçu davantage comme un système **ouvert**.

Le bâti ancien tire parti du site dans lequel il s'inscrit pour gérer son air, sa température et sa vapeur d'eau intérieurs.
Des différences fondamentales s'ajoutent ainsi dans son mode constructif, notamment par son **inertie** très lourde et la **micro-porosité** de ses matériaux de gros œuvre (cf. fiche « Comprendre son comportement hydrique »).
Ces propriétés du bâti ancien, trop souvent mal connues, induisent un comportement thermique très différent du bâti moderne, en été comme en hiver, qu'il convient de préserver en les comprenant.
Elles doivent être, le plus souvent, rétablies avant d'entreprendre d'autres travaux d'amélioration.

1 / Connaissance du bâti ancien Comprendre son comportement hygrométrique

ATHEBA

AMÉLIORATION
THERMIQUE
BÂTI ANCIEN



L'eau

Le **bâti contemporain** s'isole des apports d'eau.

Le **bâti ancien** contient de l'eau qu'il gère selon un équilibre qu'il importe de maintenir.

La plupart des constructions anciennes bien entretenues que nous rencontrons aujourd'hui, n'ont pas de problèmes d'humidité. Celles qui en avaient dès l'origine à cause d'une mauvaise conception, ont disparu, détruites par l'humidité et le temps.

Cependant, les nombreuses pathologies que nous sommes obligés de soigner aujourd'hui sont très souvent dues à l'humidité. Leurs origines sont soit le manque d'entretien (cas le moins grave), soit les changements apportés par une réhabilitation désastreuse (cas grave car souvent accompagné d'importantes pertes financières), soit enfin par un changement radical de l'environnement ou de l'utilisation du bâtiment (dans ce cas, le propriétaire n'a pas toujours la liberté d'intervenir à temps).

Bâti contemporain ou ancien, des différences majeures

Les matériaux industriels d'aujourd'hui (enduits monocouches extérieurs, murs en béton) sont souvent moins sensibles à l'humidité que ne le sont les matériaux traditionnels (enduits à la chaux, bois, pierre, ...), mais aussi beaucoup plus imperméables à la vapeur d'eau. Les ventilations mécaniques contrôlées (VMC) sont obligatoires, mais souvent mal entretenues, et leur fonctionnement parfois aléatoire.

Les bâtiments contemporains contiennent une « coupure de capillarité » obligatoire (produits bitumés, plastiques, chimiques), qui les isole de l'humidité du terrain sur lequel ils sont construits.

En revanche le bâti ancien a été conçu de manière à éviter naturellement les problèmes dus à l'eau et à l'humidité.

Les fondations assises sur un lit de pierres, les soubassements construits en pierres plus denses (anglaises) que les murs de superstructure, une ventilation naturelle mais permanente, des matériaux perméables à la vapeur d'eau, en sont des exemples.

Le repérage des constructions patrimoniales

Enjeux patrimoniaux du territoire : points de vigilance

La modification du bâti existant

La transformation du bâti existant est une opportunité de lui rendre son attractivité en l'adaptant aux exigences contemporaines liées à l'habitat et de faire revenir des habitants. Si le bâti ancien a toujours évolué en fonction des besoins des habitants et doit continuer à le faire pour rester vivant et attractif, la standardisation des matériaux et les changements profonds de modes de vie contemporains, associés à une forme d'acculturation face aux spécificités du bâti ancien, peuvent fortement impacter la qualité de l'architecture patrimoniale, si les travaux réalisés ne sont pas menés dans le respect des caractéristiques traditionnelles de ce type de bâti. Le risque est en effet de banaliser l'architecture, de lui faire perdre son intérêt patrimonial et identitaire de manière parfois irrémédiable.

Il s'agit surtout de porter attention à plusieurs éléments de risques :

- La modification des ouvertures anciennes ou la création de nouveaux percements sans prise en compte de l'architecture d'ensemble de la façade,
- Le traitement des rez-de-chaussée dans le cas d'un changement de destination (commerce ou dépendance en logement ou garage par exemple) ou de la création de plusieurs appartements dans une maison avec mise en place d'un hall d'entrée commun,
- La modification des volumétries bâties existantes : extension, surélévation, démolition partielle qui, si elles ne sont pas traitées dans le respect des trames architecturales anciennes peuvent impacter fortement la cohérence et la qualité de la construction,
- L'intégration des éléments techniques : boîte aux lettres, coffrets réseaux, ventilation...
- La qualité des menuiseries : PVC, portes de garage premier prix, bois verni...
- La transformation des toitures (création de terrasses, châssis de toit, verrières...).

Si ces éléments peuvent pour certains paraître comme étant de l'ordre du « détail », ils ont en réalité une forte incidence sur la qualité des façades et donc des espaces publics. La dénaturation des architectures traditionnelles par la transformation des ouvertures anciennes, l'incohérence des nouveaux percements, la suppression des détails architecturaux ou de la modénature, l'ajout non réfléchi de boîtiers réseaux ou d'éléments techniques de toutes sortes, la mauvaise qualité des menuiseries nouvelles, etc. entraîne la perte parfois irréversible de petits joyaux hérités du Moyen-Âge ou des 17^e, 18^e ou 19^e siècles. L'architecture perd de sa qualité et de sa lisibilité. De même les espaces publics perdent leur cohérence et les ambiances urbaines leur singularité. Les espaces bâtis parfois très anciens se banalisent, au détriment d'une attractivité particulière en termes de lieux de visite touristique comme de cadre de vie. Mises bout à bout, ces interventions multiples font perdre au territoire son authenticité, son caractère.

En conclusion, il ne s'agit pas de figer les ensembles bâtis anciens mais de trouver le bon équilibre entre préservation de ce bâti et évolution, d'accompagner les projets dans le respect des caractéristiques patrimoniales en place, ce qui implique de se pencher sur chaque cas de manière avisée.



Exemples d'extension de maison rurale peu valorisante pour le bâti ancien comme pour les paysages



Extensions contemporaines intéressantes, inscrites dans les trames architecturales anciennes



Le repérage des constructions patrimoniales

Enjeux patrimoniaux du territoire : points de vigilance

Abords du patrimoine, clôtures et portails

Le patrimoine bâti s'inscrit dans un ensemble, urbain ou paysager, qui contribue à le mettre en valeur et qui participe également de l'intérêt patrimonial du territoire. L'environnement du patrimoine remarquable identifié comme du patrimoine « ordinaire » évolue et peut faire l'objet d'opérations de construction qui ont un impact fort sur la perception du patrimoine comme des ensembles bâtis et des paysages en général.

Gérer cet environnement c'est aujourd'hui à la fois préserver et promouvoir les éléments paysagers qui permettent entre autres d'assurer des continuités et des transitions entre les différents espaces urbains et réfléchir à la façon de construire ou de densifier les tissus urbains existants en préservant la qualité des groupements bâtis tels qu'ils sont aujourd'hui. C'est aussi dessiner avec soin l'aménagement des espaces publics (traitement des sols, végétalisation, qualité du mobilier urbain).

Il s'agit en premier lieu de préserver les jardins et les éléments paysagers (arbres, haies...) qui accompagnent le patrimoine bâti et le mettent en scène. Ils rappellent leur fonction première liée à la subsistance (jardins potagers, vergers) ou contribuent à la beauté des lieux. Les jardins et éléments paysagers assurent également une transition douce entre l'espace bâti et ses abords cultivés et naturels. Ils contribuent enfin aux continuités écologiques à travers les espaces anthropisés, apportent de la biodiversité en ville et participent à lutter contre les effets d'îlots de chaleur l'été. Les éléments de paysage comme les haies ou les alignements d'arbres permettent également une meilleure intégration des constructions nouvelles et des lotissements en garantissant une transition visuelle entre les espaces bâtis anciens et nouveaux et en assurant une continuité entre des tissus urbains parfois très différents.

L'attention doit également être portée sur la façon de construire aux abords des éléments patrimoniaux ou des tissus bâtis anciens, comme dans les paysages en général. Les questions d'implantation et de gabarits des constructions, des couleurs, des matériaux, des clôtures, du maintien de la végétalisation des sols et de la présence d'éléments paysagers (haies notamment et arbres) peuvent permettre une insertion plus harmonieuse des constructions nouvelles dans les paysages.

L'architecture contemporaine n'est pas impossible à mettre en œuvre en secteur patrimonial, lorsqu'elle prend en compte les caractéristiques des paysages et de l'architecture ancienne des sites dans lesquels elle s'insère. Elle est souvent préférable à un pastiche de mauvaise qualité. Les formes de toit, les couleurs, les matériaux, la qualité des clôtures et des haies sont des éléments majeurs pour permettre une intégration de qualité des constructions nouvelles dans les paysages bâtis ou naturels traditionnels. Le territoire compte plusieurs exemples de constructions nouvelles (maisons individuelles, quartiers urbains) et d'extensions d'architecture contemporaine de qualité, reprenant les gabarits, les formes de toiture et la simplicité du bâti traditionnel en les réinterprétant. L'utilisation de matériaux traditionnels (bois en bardage, brique, ardoise) et la qualité des aménagements paysagers aux abords contribuent à assurer leur insertion dans les paysages urbains ou agricoles.



Nouveaux quartiers de Beuzeville

Analyse Environnementale **G**

Les risques naturels et technologiques **1**

Les risques technologiques

Le risque industriel – sites BASOL et BASIAS

DÉFINITIONS :

Les sites BASOL correspondent à des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Les sites BASIAS font partie de l'inventaire des sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante.

La loi ALUR a mis en place les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), qui sont élaborés par l'Etat sur les secteurs où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sol et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

• Sites BASOL

Le territoire compte **2 sites ex-BASOL**, présents sur la commune de Honfleur et sur la commune de Conteville : l'ancien dépôt Miroline (ancien dépôt d'hydrocarbures) et le site de la Société des carrières de Conteville.

L'ancien dépôt Miroline est un ancien dépôt d'hydrocarbures dont l'activité a cessé en 1996 et actuellement en friche. Il y a des risques de sol et nappes polluées dues au fonctionnement de l'installation. **Ce dépôt est situé à 2km de l'urbanisation du centre-ville de Honfleur.**

Le site de la Société des carrières de Conteville correspond à l'entreposage illicite de déchets industriels banals (D.I.B) et de déchets industriels spéciaux (D.I.S) dans une ancienne carrière transformée en bassin de décantation. Le site est pollué par dépôt de déchets dangereux et non dangereux. **Il est situé à proximité de lotissements de Conteville.**

• Sites BASIAS

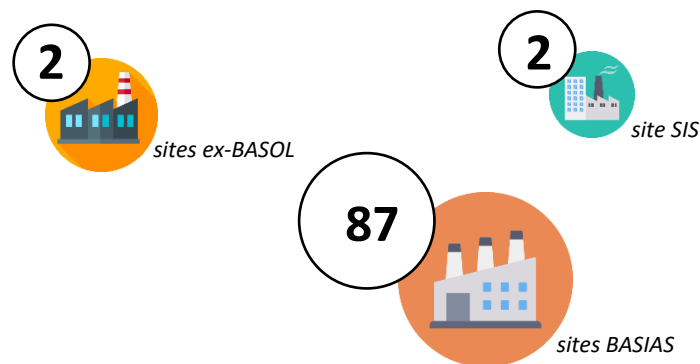
87 sites BASIAS ont été recensés sur le territoire intercommunal. Ils sont principalement concentrés sur la ville d'Honfleur), souvent au niveau de la plaine industrialo-portuaire, mais pas uniquement.

On en retrouve un certain nombre dans le milieu urbain de Honfleur, principalement au niveau des axes structurants.

Les sites dont l'activité a cessé peuvent constituer des opportunités de renouvellement urbain en parallèle de leur dépollution.

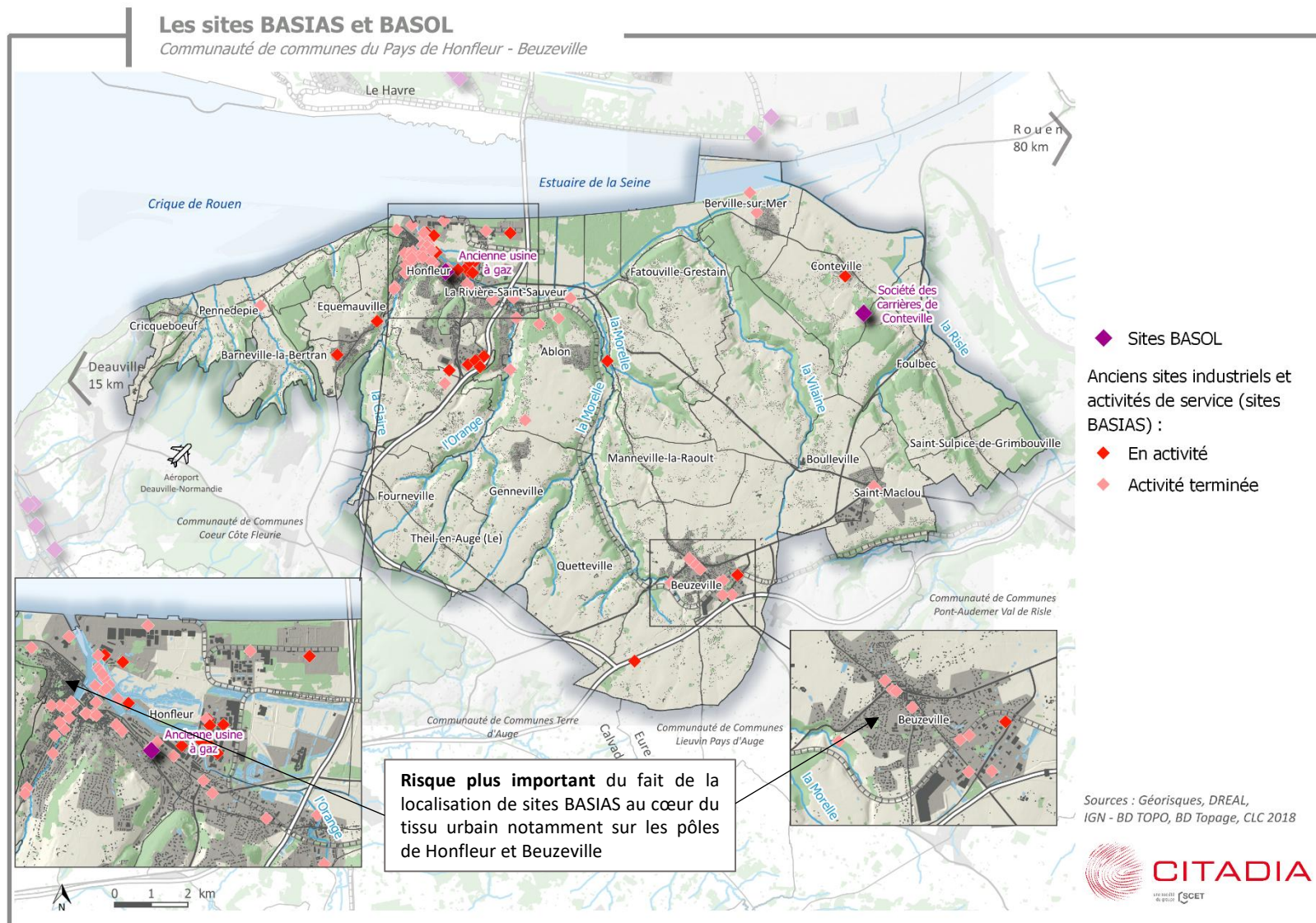
• Sites SIS

Actuellement, **2 SIS (ex-BASOL) sont identifiés sur le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville.**



Les risques technologiques

Le risque industriel – sites BASOL et BASIAS



Les risques technologiques

Le risque industriel

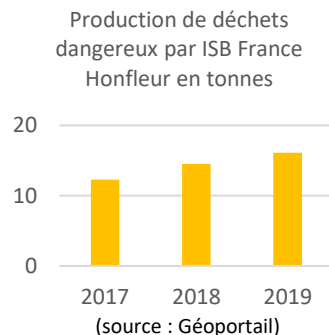
- **Etablissements déclarant des rejets et transferts de polluants**

Trois établissements déclarant des rejets et transferts de polluant sont présents sur la commune de Honfleur, au niveau de la zone industrialo-portuaire. Il s'agit d'une usine de fabrication de meubles de bureau et de magasin (Buronomic), d'un établissement de commerce de gros de bois et matériaux de construction (ISB France), ainsi que d'une usine de fabrication de produits chimiques inorganiques de base n.c.a. (Arkema).

Une société de récupération de déchets triés (SARL BRDM) est présente sur Beuzeville et à proximité directe du territoire, sur la commune du Torpt en limite de Beuzeville est installée une entreprise de démantèlement d'épaves (Multi choc)

ISB France

Cet établissement déclare des rejets et transferts de polluants. D'après le Registre des émissions polluantes, cet établissement a produit 16,11 Tonnes de déchets dangereux en 2019. Cette production de déchets dangereux est un véritable enjeu puisque l'établissement est situé à proximité directe du cours d'eau de la Morelle qui se jette dans la crique de Rouen.



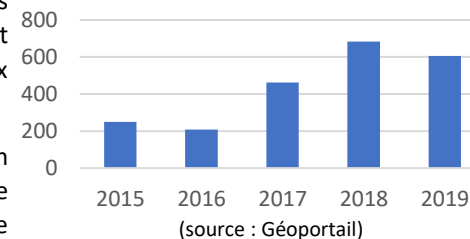
Établissements déclarant des rejets de polluants

Arkema

Cet établissement déclare des rejets et transferts de polluants. D'après le Registre des émissions polluantes, cet établissement a émis 10474,7 tonnes de CO₂ dans l'air et a produit 606,402 tonnes de déchets dangereux en 2019.

Cette production est à nouveau un enjeu à prendre en compte puisque l'usine se situe à proximité directe de la Morelle qui se jette dans la Seine

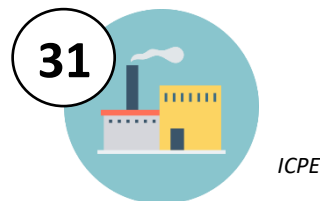
Evolution de la quantité de déchets dangereux produits par Arkema (en tonnes)



- **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

58 ICPE ont été recensées sur le territoire intercommunal (géorisques). 14 sont sous le régime de l'autorisation, 22 sont sous le régime de l'enregistrement et 22 sont identifiées comme soumises à un « autre régime ». Un peu plus de la moitié de ces ICPE sont installées sur la commune de Honfleur. **L'ensemble des ICPE sont localisées aux abords des principaux pôles urbains du territoire que sont Honfleur et Beuzeville.**

Aucune de ces ICPE n'a été identifiée comme étant un site SEVESO.



ICPE

Les risques technologiques

Risque industriel

DÉFINITIONS :

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, maritime ou fluviale ou par canalisation. Les marchandises dangereuses peuvent, par leur propriétés physiques ou chimiques ou par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, entraîner des conséquences graves pour la population, l'environnement et les biens (explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, pollution des sols ou aquatique, risques d'irradiation ou de contamination par des matières radioactives).

- **Le transport de matières dangereuses par véhicule routier**

Les axes supportant un lourd trafic sont ceux qui sont le plus concernés par le risque lié au transport de matières dangereuses. Sur le territoire du Pays de Honfleur Beuzeville, il s'agit essentiellement des autoroutes A13 et A29, des routes classées à grande circulation que sont les départementales RD579, RD180, RD6178, RD675 et RD27. Cependant tous les axes routiers principaux peuvent être potentiellement concernés par ce risque.

A Honfleur s'ajoute un risque lié au transport maritime, la zone portuaire reçoit régulièrement des engrais au nitrate d'ammonium. Ce trafic maritime induit des flux de transport routier sur la zone portuaire et les axes qui la desservent.

- **Les canalisations de gaz et d'hydrocarbures**

La communauté de communes est également concernée par le transport de matière dangereuse via les canalisations. Un pipeline d'hydrocarbure (TRAPIL) traverse le territoire avec une direction Sud-Ouest /Nord-Est. Il s'agit d'une canalisation provenant du port du Havre et alimentant la ville de Caen.

Des canalisations de gaz sont également présentes et suivent plus ou moins le même tracé que le pipeline d'hydrocarbure, avec un embranchement en direction de Honfleur.

- **Zone d'exposition au risque technologique**

D'après les Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Calvados et de l'Eure, les communes d'Ablon, La Rivière-Saint-Sauveur, Honfleur et Equemauville sont concernées par le périmètre d'exposition au risque technologique lié à la Zone Industrielle du Havre qui comporte 16 entreprises à haut risque (classées SEVESO) dans le cas d'un évènement accidentel qui pourrait donc entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les populations de ces communes sont donc à risque dans le cas d'un incident pouvant engendrer une déflagration ou un dégagement toxique.



Communes dans la zone d'exposition au risque technologique de la ZI du Havre



Sites SEVESO sur la ZI du Havre

Les risques technologiques

Carte synthèse des risques technologiques du territoire

Les risques technologiques

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Un réseau de canalisations de matières dangereuses à distance des grands pôles du territoire.

La ZI du Havre, à proximité, possède **16 sites SEVESO** pouvant impacter les communes proches lors d'incident

Les communes d'Ablon, La Rivière-Saint-Sauveur, Honfleur et Equemauville sont concernées par le **périmètre d'exposition au risque technologique** lié à la ZI du Havre.

Un réseau routier traversant de nombreuses agglomérations et concerné par le risque de transport de matières dangereuses en lien avec le transport maritime du port d'Honfleur.

Sites à risque industriel

◆ Sites BASOL

Anciens sites industriels et activités de service (sites BASIAS) :

- ◆ En activité
- ◆ Activité terminée

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- ICPE soumises à autorisation ou enregistrement
- Autres
- ▲ Etablissements déclarant des rejets et transferts de polluants

Réseau de transport de matières dangereuses

Canalisations :

■ Gaz naturel

■ Hydrocarbures

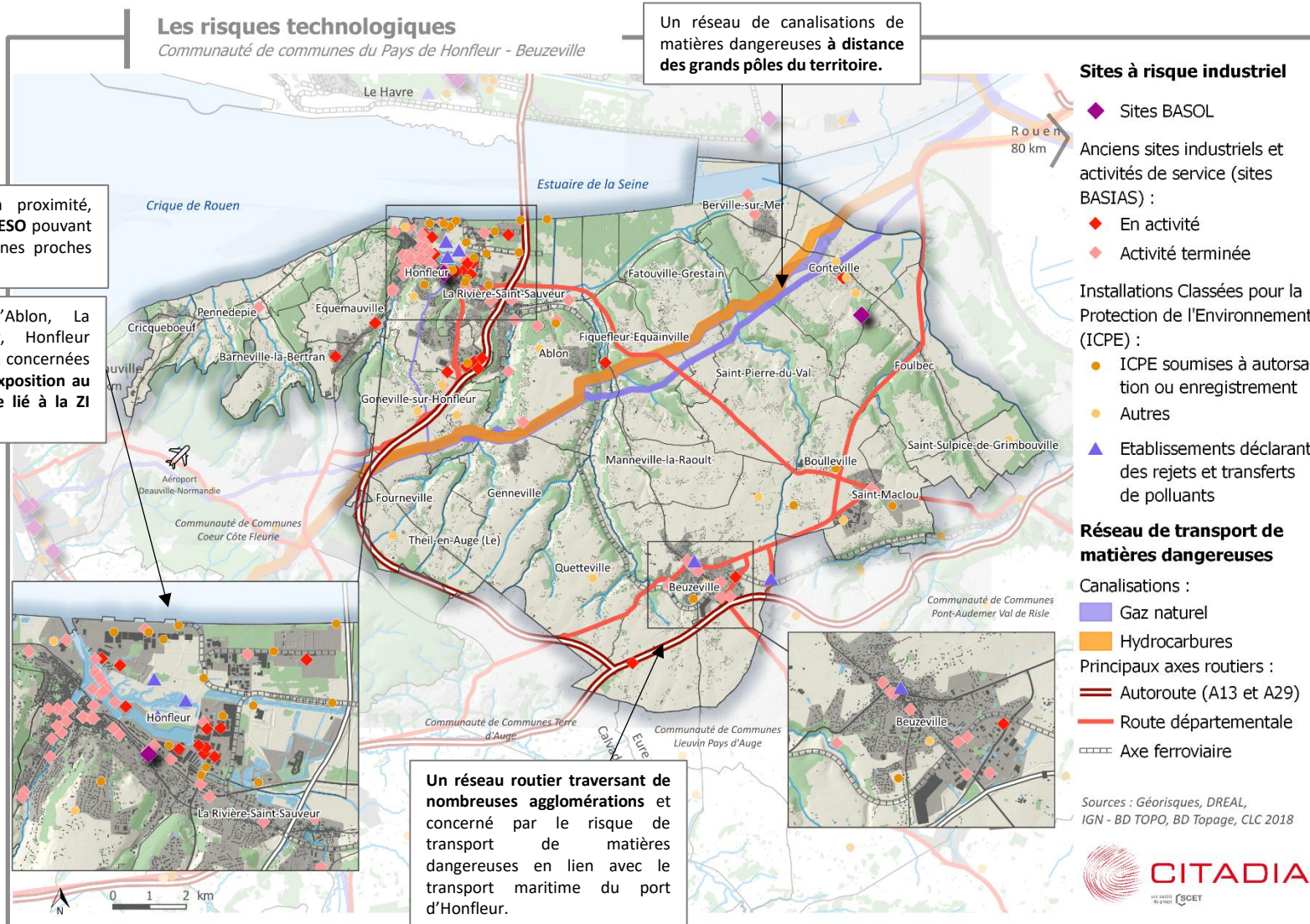
Principaux axes routiers :

■ Autoroute (A13 et A29)

■ Route départementale

■ Axe ferroviaire

Sources : Géorisques, DREAL, IGN - BD TOPO, BD Topage, CLC 2018



Les risques naturels

Risques liés à l'eau

Les inondations sont relativement fréquentes au niveau de l'estuaire de la Seine. Elles peuvent être dues à des débordements de cours d'eau liés à des crues, des ruissellements suite à de très forts orages, à des remontées de nappe souterraine ou encore à des phénomènes de submersion marine lors de violentes tempêtes.

Le territoire de la Communauté de Communes ne possède pas de PPRI mais est concerné par l'AZI (Atlas des Zones Inondables) et le ZNM (atlas des Zones situées sous le Niveau Marin) de Basse-Normandie. L'aléa est pourtant existant sur le territoire, sous la forme de débordement de cours d'eau, de submersion marine ou de remontée de nappes.

• Remontée de nappes

Le niveau des nappes phréatiques varie de façon saisonnière mais des événements pluvieux exceptionnels peuvent provoquer une remontée de la nappe à la surface et donc une inondation.

Les phénomènes de remontées de nappe n'impliquent pas de fait une interdiction d'urbaniser, mais **nécessitent une prise de précaution lors des aménagements**. Des études au cas par cas peuvent s'avérer nécessaires, notamment lorsque l'aléa se superpose avec d'autres risques naturels ou à la présence de zones humides.

Sur le territoire, la nappe est sub-affleurante sur l'ensemble des terres basses et dans les lits des cours d'eau. **Les communes du littoral sont ainsi particulièrement concernées.**

Sur le reste du territoire, la sensibilité est relativement faible.

La submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères. L'évaluation du risque de submersion marine repose sur l'étude des territoires ayant été submergés par le passé et/ ou qui pourrait l'être et d'évaluer les effets de ces submersions.

Les services de l'Etat de l'Eure ont établi une cartographie des zones basses en comparant l'altitude du terrain à la surcote de référence de 5,16 mètres.

• Submersion marine

Le littoral Normand présente un linéaire important de côtes basses, ponctuées de marais maritimes, ce qui le rend vulnérable face aux phénomènes de submersion marine et de mobilité du trait de côte. Les côtes sont généralement protégées des impacts directs de la mer par des cordons dunaires naturels ou des ouvrages de défense contre la mer. D'après une étude de l'INSEE de 2020, plus de 110 000 résidents, logements et emplois sont concernés par ces inondations temporaires à l'échelle de la région.

Les zones concernées par les risques liés à l'eau sont détaillées sur la carte ci-après.

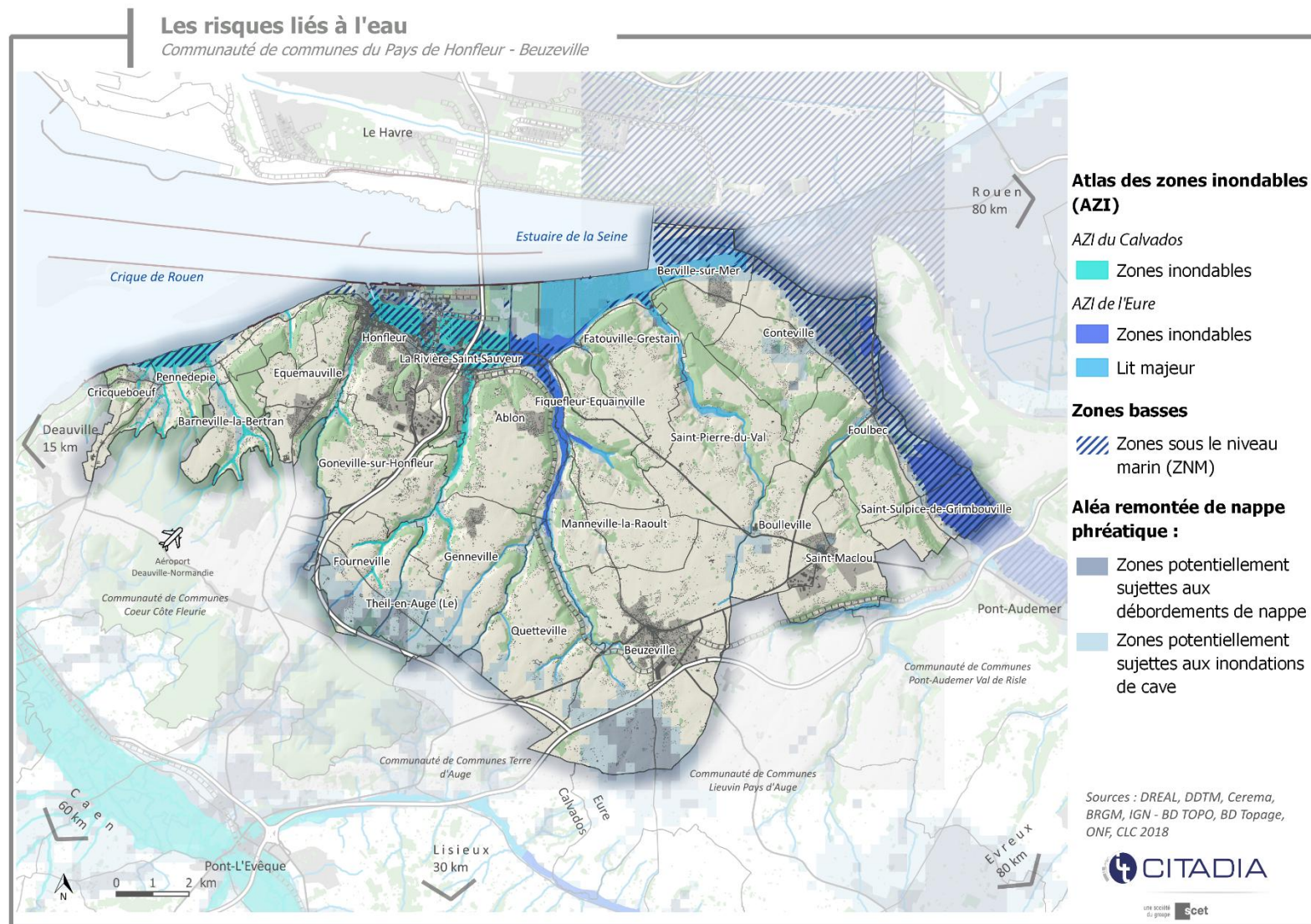
A SAVOIR :

L'atlas définit trois niveaux de risques :

- *Les territoires situés **plus d'un mètre sous la cote** de la marée de référence sont potentiellement submersibles par plus d'un mètre d'eau et sont donc considérés à risque fort.*
- *Les territoires situés entre **zéro et un mètre sous la cote** de la marée de référence sont potentiellement submersibles, avec des impacts moins importants.*
- *Les territoires situés à **moins d'un mètre au-dessus de la cote** de la marée de référence pourraient être soumis à des submersions d'eaux marines à plus long terme en raison de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique.*

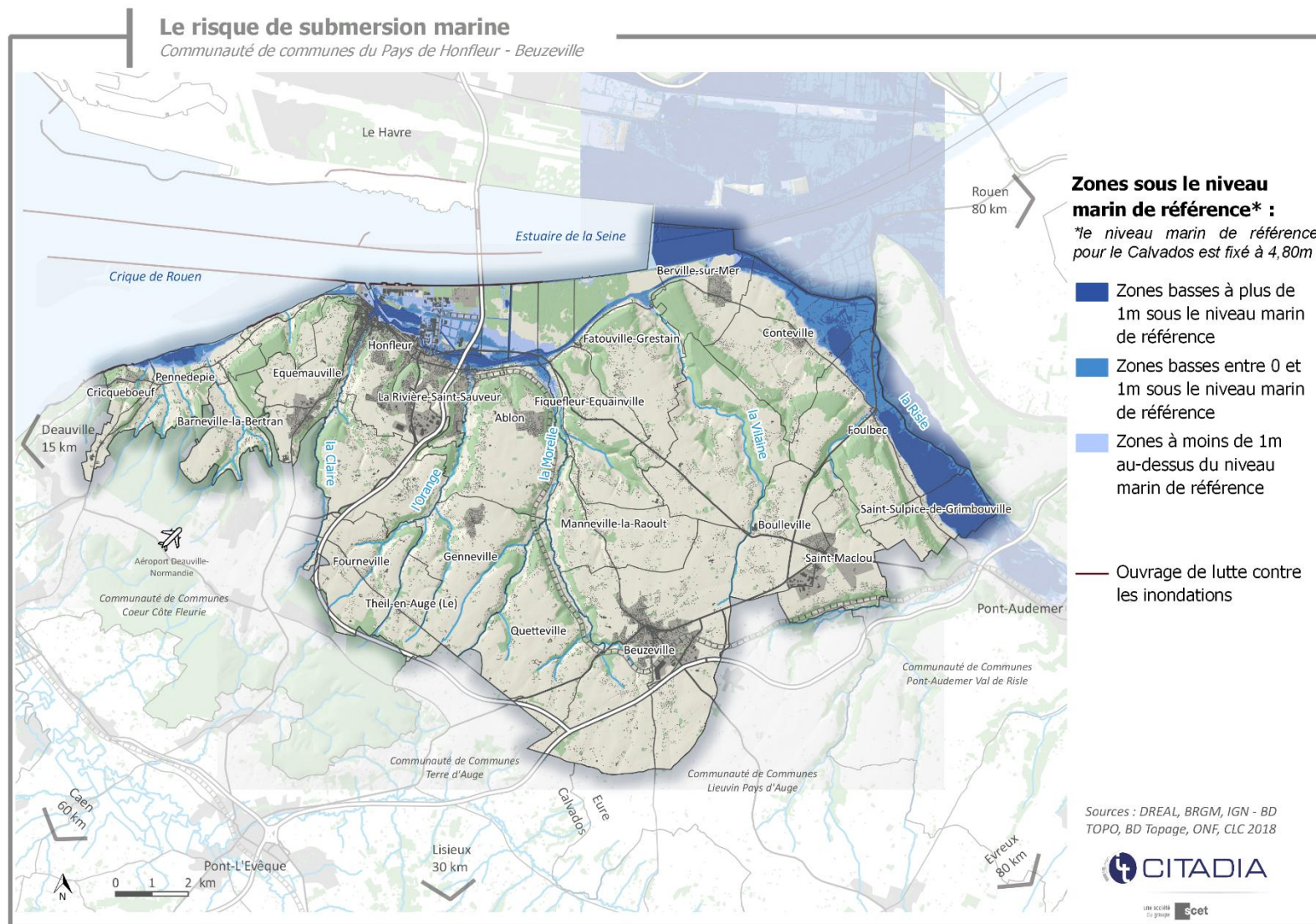
Les risques naturels

Risques liés à l'eau



Les risques naturels

Risques liés à l'eau

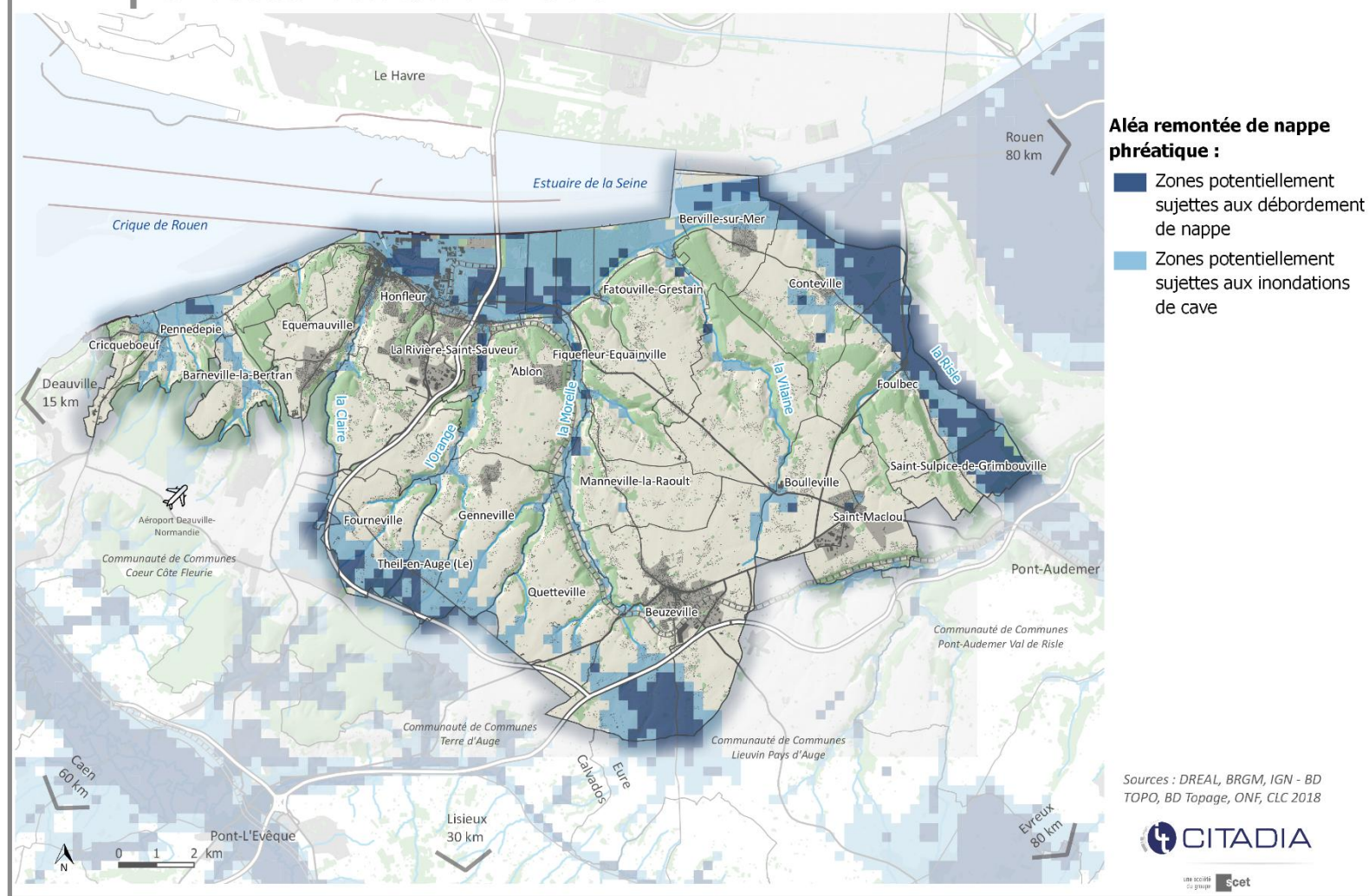


Les risques naturels

Risques liés à l'eau

Les risques liés aux remontées de nappes phréatiques

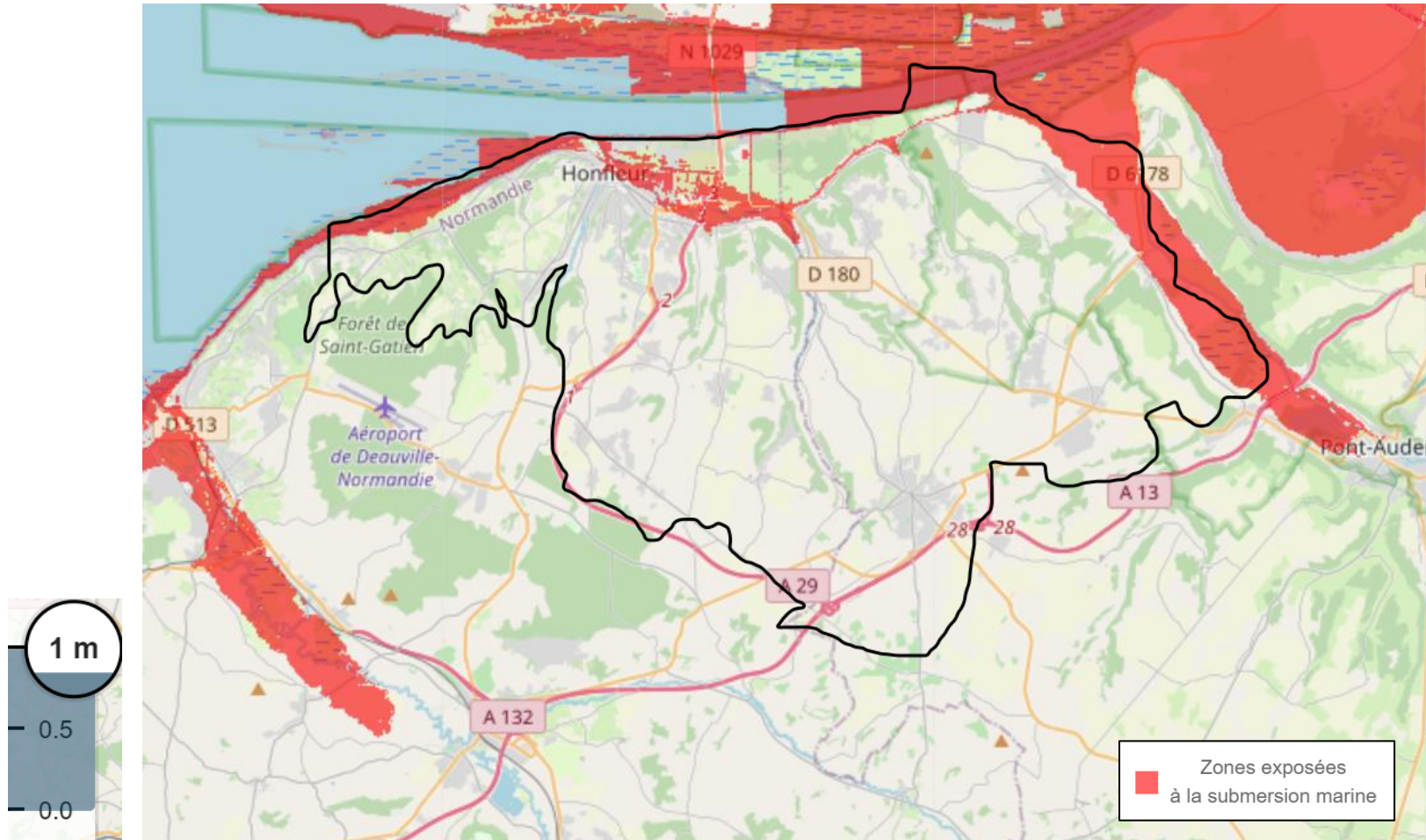
Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



Les risques naturels

Risques liés à l'eau

Carte des zones exposées à la submersion marine en cas de montée du niveau de la mer de +1m (Source : BRGM)



Les risques naturels

Risque de mouvement de terrain

DÉFINITIONS :

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Ce risque peut se manifester par :

- le retrait-gonflement des argiles ;
- les glissements de terrain ;
- les effondrements de cavités souterraines (en dehors des risques miniers) ;
- les éboulements et chutes de blocs ;
- les coulées de boues et torrentielles.

En France, chaque année, l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...) ont des conséquences humaines et socio-économiques.

• Retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments.

L'aléa est considéré comme moyen pour une bande isométrique (autour de 100m) suivant le tracé du lit des cours d'eau. Pour le reste du territoire, l'aléa est considéré comme faible. La construction dans les sols argileux n'est pas impossible mais des mesures préventives simples peuvent être prises afin de construire en toute sécurité. La prise en compte de la sensibilité du sol au phénomène de retrait gonflement des argiles est essentielle pour maîtriser le risque. Cette connaissance ne conduit pas à devoir interdire ou à limiter les nouveaux projets. Toutefois, les constructeurs doivent être incités à :

- Procéder à une reconnaissance géotechnique sur la parcelle ;
- Réaliser des fondations appropriées ;
- Consolider les murs porteurs ;
- Désolidariser les bâtiments accolés ;
- Éviter les variations d'humidité à proximité des bâtiments.

Aussi, la loi ELAN inscrit des dispositions en matière d'études géotechniques dans le cadre de la cession de biens, notamment pour la prévention des risques de

mouvements de terrain (de type tassements différentiels) consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

Lors de construction de maison individuelle, l'article 68 de la loi ELAN impose ainsi :

- au vendeur du terrain de fournir une étude géotechnique dans toutes les zones exposées au risque retrait-gonflement des argiles en aléa moyen et fort.
- au constructeur de suivre une étude géotechnique de conception ou d'appliquer des dispositions constructives forfaitaires.

• Chutes de blocs

Le risque chute de blocs est concentré dans les zones où la pente est forte. **L'ensemble des communes du territoire, excepté Theil-en-Auge est concerné par le risque de chute de bloc.** En effet, sur ces communes, le relief, creusé par les cours d'eau, est très marqué et les affleurements rocheux sont nombreux. L'aléa concerne autant l'aval des zones rocheuses qui réceptionnent les blocs que l'amont de la zone où il y a un risque de décompression des terrains.

• Glissement de terrains

Du fait de la nature géologique du sous-sol et de la topographie, certains versants présentent une prédisposition aux mouvements de terrain. Là encore, les risques concernent les terrains en pente correspondant aux coteaux de part et d'autre des cours d'eau du territoire.

La commune de Cricquebœuf est comprise dans le périmètre de prévention des risques de mouvement de terrain de Trouville-sur-Mer – Villerville – Cricquebœuf approuvé en 2022.

Les risques naturels

- **Risque d'effondrement**

Le territoire est concerné par le risque d'effondrements liés à la présence de cavités souterraines. Un inventaire non exhaustif des cavités souterraines a été fait par le BRGM. **On en retrouve ainsi sur presque toutes les communes du territoire (sauf Cricquebœuf, la Rivière-Saint-Sauveur, Barneville-la-Bertran et le Theil-en-Auge).** La commune de Beuzeville est particulièrement sensible à ce risque puisque 237 cavités sont dénombrées sur son territoire.

Risque radon et risque sismique

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants.

L'IRSN a établi une carte du risque radon en France.

- **Risque radon**

Le territoire de la Communauté de Communes est situé en catégorie 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (Massif central, Polynésie française, Antilles...).

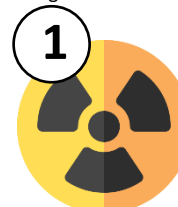
Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.

- **Risque sismique**

Le territoire se situe en zone sismique 1, soit très faible. Les constructions doivent répondre aux normes de cette zone.

Le classement en zone de sismicité très faible (niveau 1) ne soumet pas les nouvelles constructions, les extensions ou les aménagements de constructions existantes aux règles de construction parasismique.

catégorie



Risque radon faible

catégorie



Risque sismique faible

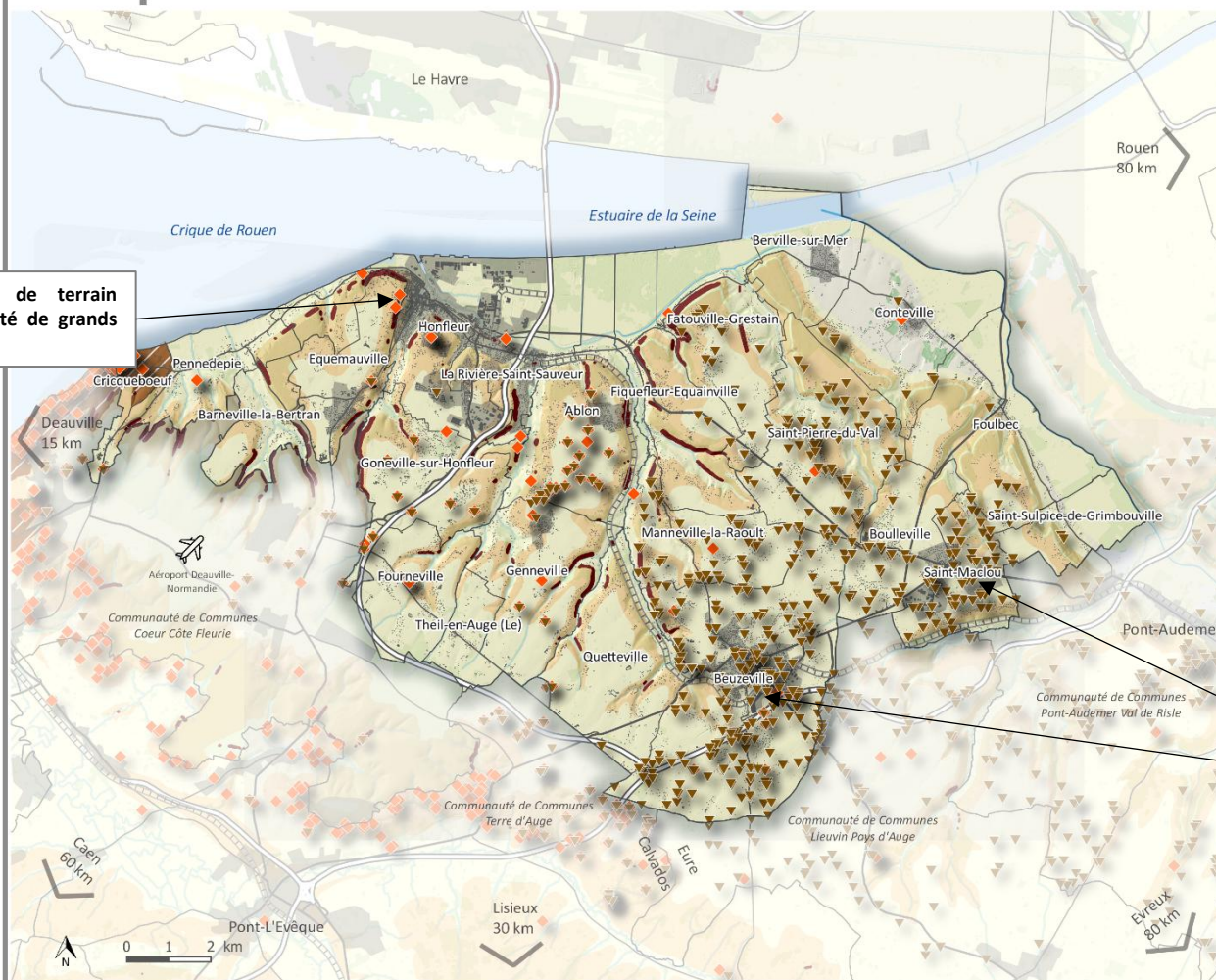
Les risques naturels

Risque de mouvement de terrain

Les risques liés au sol

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Des mouvements de terrain localisés à proximité de grands pôles urbains



Aléa retrait-gonflement des argiles

- Moyen
- Faible

Aléa effondrement

- Chut de blocs (pentes fortes à extrêmes)
- Cavités localisées

Aléa mouvement de terrain

- Mouvement de terrain localisés
- Commune soumise à un Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvement de Terrain

De très nombreuses cavités, sont présentes sur le territoire, pouvant entraîner des risques d'effondrement, très localisés autour de zones urbaines comme Beuzeville et Saint-Maclou

Sources : DREAL, BD TOPO, BD Topage, ONF, CLC 2018

CITADIA

scet

Les risques et nuisances

Les nuisances sonores

A SAVOIR :

Le classement sonore du réseau routier défini par arrêté préfectoral du 3 février 1999 a établi des catégories de classement en fonction de plusieurs paramètres (trafic, structure de la chaussée...).

CATÉGORIE DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
CATÉGORIE 1 (LA PLUS BRUYANTE)	300 m
CATÉGORIE 2	250 m
CATÉGORIE 3	100 m
CATÉGORIE 4	30 m
CATÉGORIE 5	10 m

• Nuisances sonores liées au trafic routier

Sur le territoire de la Communauté de Communes, plusieurs voies ont été classées comme bruyantes sur des secteurs délimités.

L'autoroute **A29** est classée en catégorie 2 et traverse de nombreuses zones urbanisées comme **La Rivière Saint Sauveur**.

La **RD 579**, qui traverse Fourneville, Gonneville-sur-Honfleur et la Rivière-Saint-Sauveur selon les sections, soit en **catégorie 3** avec un secteur affecté de 100 m en tissu ouvert, soit en **catégorie 4** avec un secteur affecté de 30 m en tissu ouvert.

La commune de Beuzeville est concernée par le classement de la **E46** qui passe à proximité directe des zones urbanisées

En dehors des espaces urbanisés, les secteurs ci-dessous sont soumis aux dispositions de l'article L. 111-6 du code de l'urbanisme qui imposent un recul de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de 75 mètres par rapport à l'axe des voies ayant le statut de « routes à grande circulation » :

- 100 mètres le long des autoroutes (**A13 et A29**) ;
- 75 mètres le long des routes départementales **RD580** (Honfleur / Ablon), **RD180** (Fiquefleur-Equainville / Saint-Maclou) et **RD675** (Beuzeville / Saint-Maclou) et **RD6178** (Boulleville / Foulbec).

• Nuisances sonores liées au trafic aérien

La zone située autour de l'aéroport de Deauville-Saint-Gatien est concernée par un PEB (Plan d'exposition au bruit). **Sur le territoire, l'extrémité de la commune de Cricquebœuf est concernée par cette zone ainsi que la commune de Pennedepie.**

Les risques et nuisances

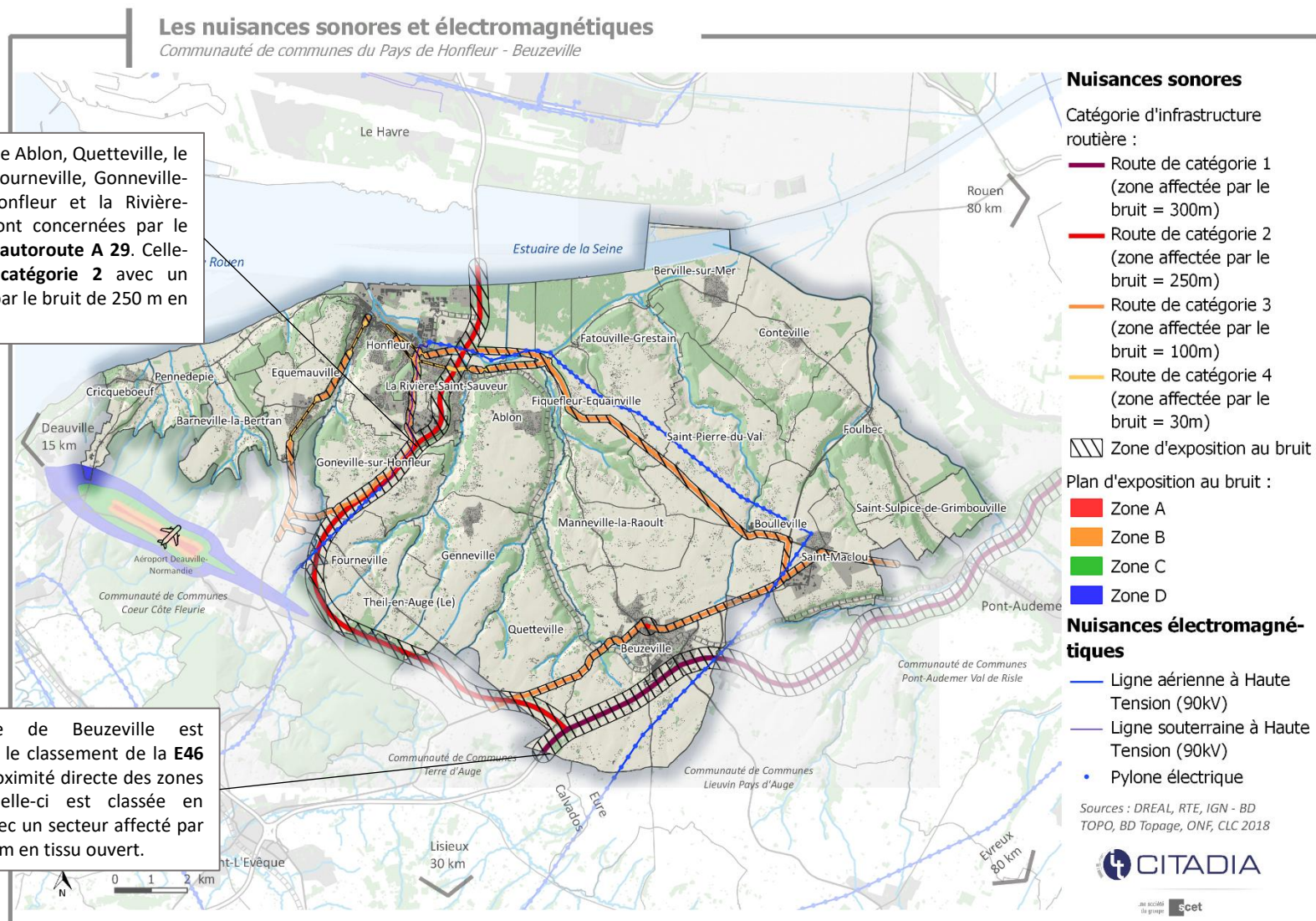
Les nuisances sonores

Les nuisances sonores et électromagnétiques

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Les communes de Ablon, Quetteville, le Theil-en-Auge, Fourneville, Gonneville-sur-Honfleur, Honfleur et la Rivière-Saint-Sauveur sont concernées par le classement de l'autoroute A 29. Celle-ci est classée **catégorie 2** avec un secteur affecté par le bruit de 250 m en tissu ouvert.

La commune de Beuzeville est concernée par le classement de la E46 qui passe à proximité directe des zones urbanisées. Celle-ci est classée en **catégorie 1** avec un secteur affecté par le bruit de 300m en tissu ouvert.



Les risques naturels

Risque de tempête et de feux de forêt

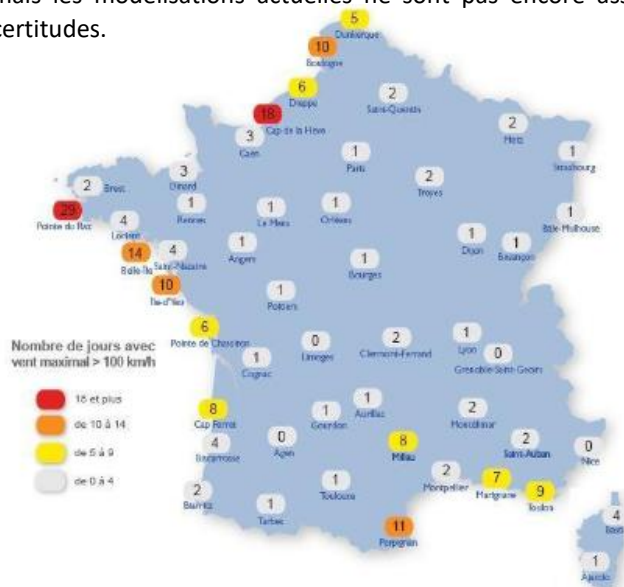
• Risque de tempêtes

Les régions les plus concernées par le risque de tempêtes sont le quart nord-ouest du territoire métropolitain et la façade atlantique. **Le territoire est donc exposé de par sa position géographique aux risques de tempête.**

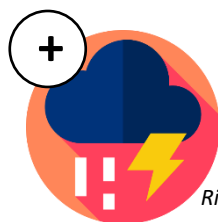
Sur le département du Calvados, le vent atteint ou dépasse 100km/h trois à quatre jours par an en moyenne.

En plus des autres risques générés par les tempêtes (submersion marine, ruissellement...), la force du vent cause de nombreux dommages et d'importants dégâts matériels.

D'après les études en cours, le changement climatique pourrait conduire à une augmentation de l'intensité des tempêtes voir à une augmentation de leur fréquence mais les modélisations actuelles ne sont pas encore assez précises pour avoir des certitudes.



Vent maximal instantané supérieur à 100km/h. Nombre de jours par an (moyenne 1981-2000) (Source : Météo France)



Risque tempête important



Risque feux de forêt faible

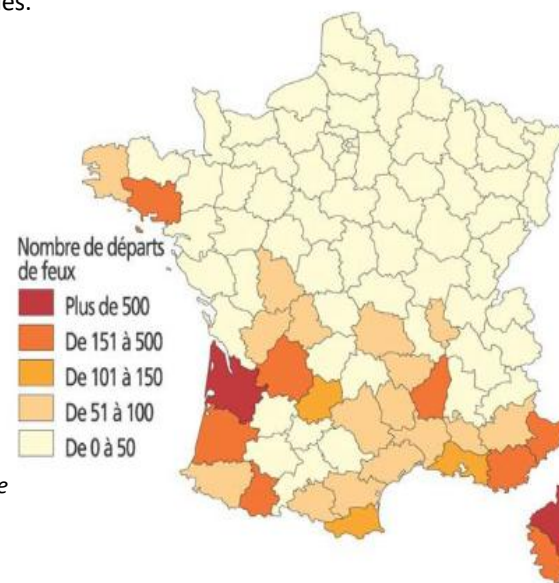
• Risque de feux de forêt

L'Eure et le Calvados font partie des départements français les moins touchés par les incendies de forêt.

En 2009 et 2010, 6 incendies ont été enregistrés sur le département de l'Eure pour une surface totale incendiée de 20,45ha. Aucun des incendies enregistrés ne s'est propagé vers des constructions.

Le principal facteur aggravant les risques d'incendies est le manque d'entretien des forêts. L'absence d'élagage ou de rabattage des fougères sèches augmente considérablement les risques par la présence d'une végétation basse inflammable.

Les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et cette tendance pourrait se poursuivre sous l'effet du changement climatique, ce qui augmente sensiblement les risques d'incendies.



Régions françaises les plus touchées par les incendies de forêt. Nombre de départements (Source : Météo France)

Les risques naturels et technologiques

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Un grand nombre de sites BASIAS et ICPE au niveau de zones urbanisées (Honfleur, Beuzeville)
- Un réseau routier traversant de nombreuses agglomérations et concerné par le risque de transport de matières dangereuses en lien avec le transport maritime du port d'Honfleur
- Un réseau de canalisations de matières dangereuses à distance des grands pôles urbains
- Parmi les risques et nuisances que la CCPHB connaît actuellement, les risques d'inondation sont majeurs
- Des inondations particulièrement sévères
- Le cumul de tous les risques encourus montre qu'une très grande partie des espaces urbains sont concernés par une des trois typologies d'inondations (submersion, crues des cours d'eau, remontées de nappes)
- Des mouvements de terrain localisés à proximité de grands pôles urbains
- De très nombreuses cavités présentes sur le territoire, pouvant entraîner des risques d'effondrement et localisées autour de zones urbaines comme Beuzeville et Saint Maclou
- Des pôles urbains (Honfleur, Beuzeville, Saint-Maclou) traversés par un réseau routier entraînant des nuisances sonores

→ 3 sites BASOL, ~100 sites BASIAS, 0 site SIS

→ 3 établissements déclarant des rejets et transferts de polluants

→ 31 ICPE

→ 4 communes dans la zone d'exposition au risques technologique de la ZI du Havre

→ Risque radon et sismique en catégorie 1

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Prendre en compte l'aggravation des risques liés à l'eau induits par la crise climatique en cours et notamment l'élévation du niveau marin d'un mètre d'ici 2100
- Prendre en compte les risques liés aux mouvements de terrain lors de la construction de nouveaux bâtiments et installations
- Prendre en compte la présence d'un réseau routier lié à des nuisances sonores et aux risques de transport de matières dangereuses lors de l'expansion urbaine

Analyse Environnementale **G**

Energie / climat **2**

Sobriété territoriale

Climat / météorologie

Sur le territoire, le climat est océanique, c'est-à-dire qu'il est fréquemment humide et que les températures varient selon une faible amplitude.

A RETENIR :



1999-2019 : températures moyennes annuelles oscillent entre 10,3°C en 2013 et 12,2°C en 2003



Température la plus élevée : 39,4°C en 2019



Température la plus faible : -6,9°C en 2003

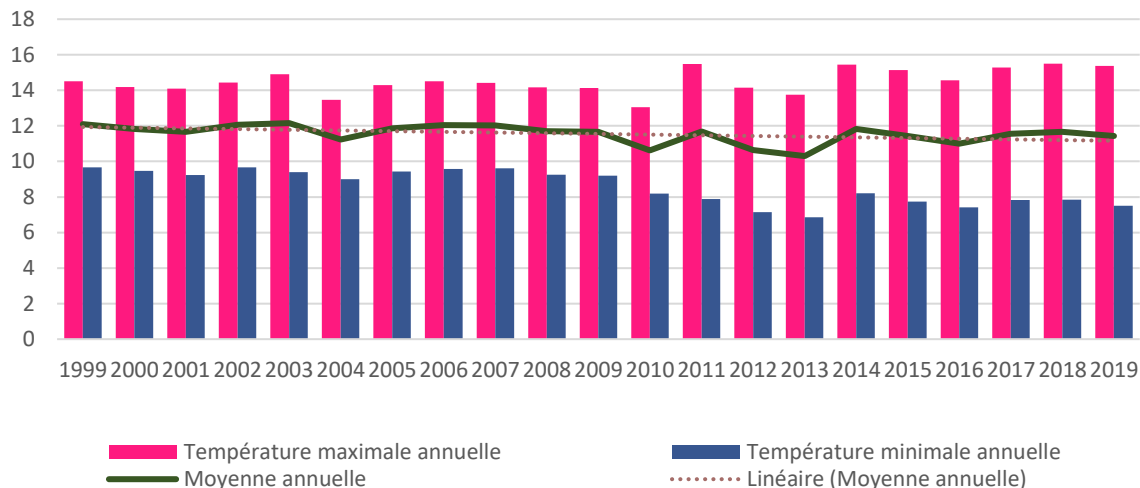


1999-2019 : précipitations moyennes annuelles oscillent entre 660mm en 2004 et 1071,2mm en 2012

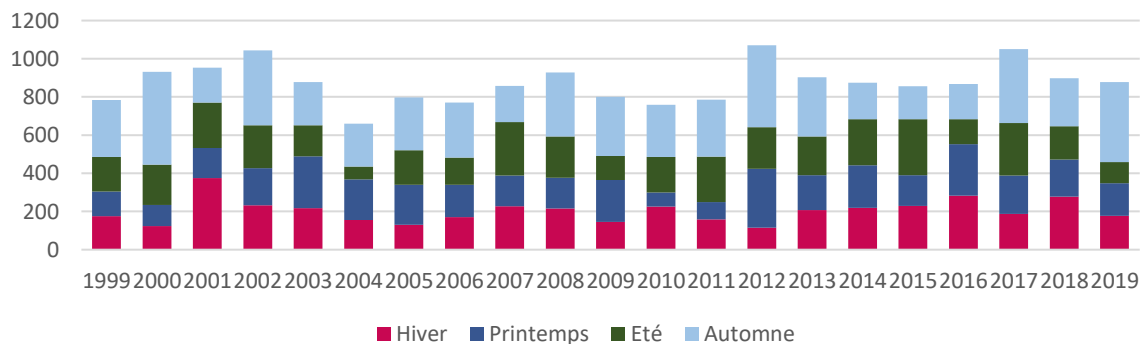


Ensoleillement total annuel le plus élevé : 1802,9 heures en 2015

Evolution des températures entre 1999 et 2019



Evolution des précipitations par saison



Source : PCAET – Reprise Even Conseil

Sobriété territoriale

Climat / météorologie

• Evolution du climat

Afin d'évaluer l'évolution du climat sur le territoire dans le futur, les 3 scénarii climatiques du GIEC ont été pris en compte :

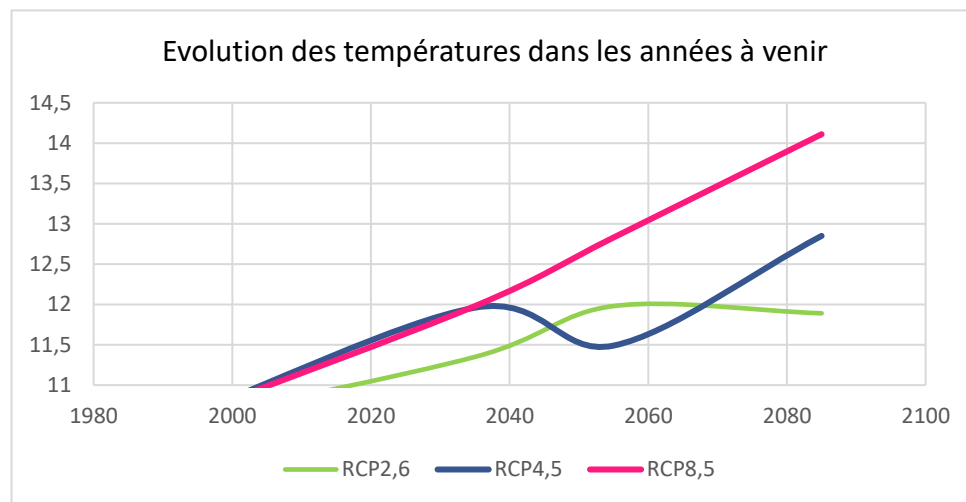
- RCP2.6 : scénario volontariste visant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre
- RCP4.5 : scénario visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre
- RCP8.5 : scénario sans politique climatique

Ainsi, les graphiques proposent l'évolution des températures et l'évolution des précipitations dans les années à venir, selon les 3 scénarii du GIEC.

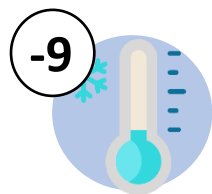
Les températures sont amenées à augmenter d'ici 2040-2050 dans l'ensemble des scénarii. Toutefois, pour le scénario le plus optimiste (RCP2.6), elles se stabilisent aux horizons de 2050-2060.

Aux horizons 2050-2060, **les précipitations resteront globalement stables peu importe les scénarii**, avec une légère diminution aux horizons 2070-2080 selon les scénarii 4,5 et 8,5.

Les nombres de jours de gel devraient eux aussi diminuer selon tous les scénarii tandis que le nombre de jours estivaux devrait augmenter.



Source : PCAET



Evolution de différents facteurs climatiques d'ici à 2100 selon le scénario RCP2,6 (source : PCAET)

Sobriété territoriale

Consommation d'énergie

Les données de consommation d'énergie sont tirées du PCAET de la Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville.

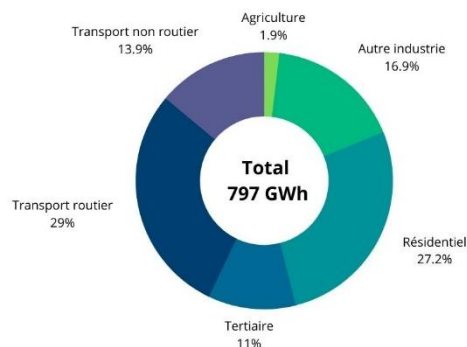
• Consommation par secteur d'activité

En 2014 le territoire de la CCPHB a consommé au total près de 800GWh, soit en moyenne 30MWh/hab.

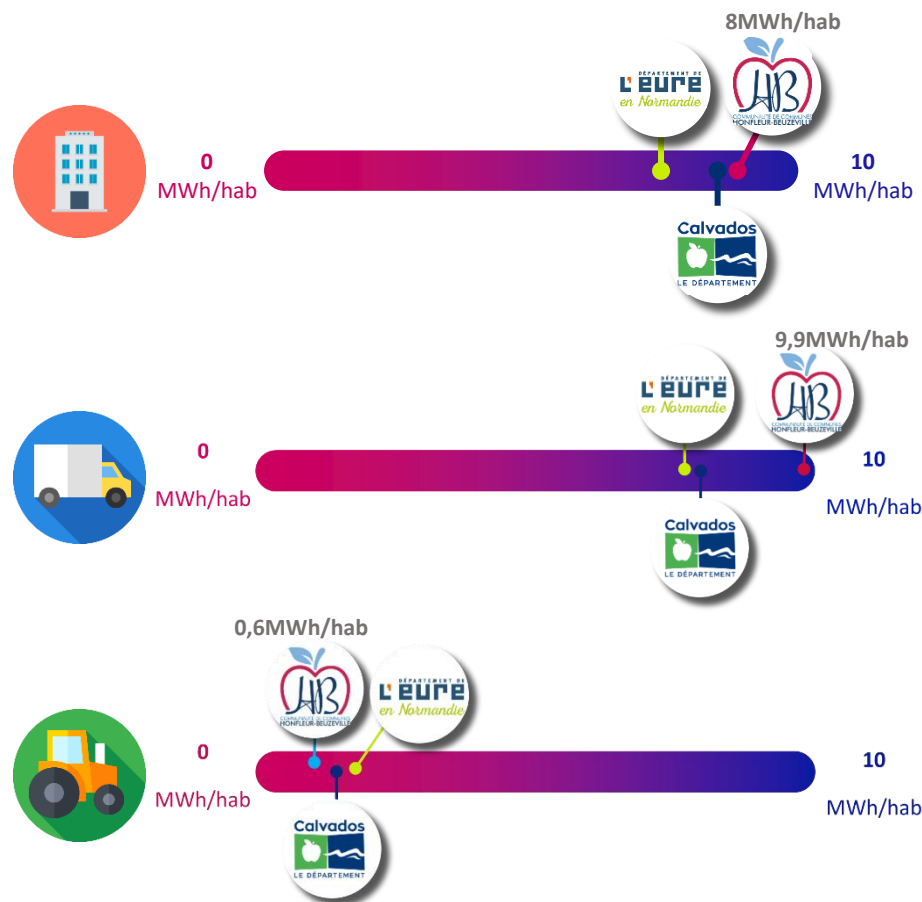
Le secteur le plus consommateur est de loin le transport avec 43% des consommations. Les deux tiers de celles-ci sont dus au transport routier et un tiers pour les autres modes (maritime, aérien, ferroviaire, fluvial...). Le deuxième secteur le plus consommateur est le résidentiel, suivi par l'industrie. Les consommations de l'agriculture sont très faibles relativement aux autres secteurs.

Les consommations d'énergie pour le résidentiel sont de 8MWh/hab. C'est le même niveau de consommation que la moyenne départementale du Calvados mais légèrement supérieur à celle de l'Eure. Le ratio associé à l'agriculture est légèrement inférieur aux moyennes départementales.

En revanche, le territoire a un niveau d'intensité de consommation pour les transports routiers beaucoup plus fort que les moyennes départementales. De même, les consommations de l'industrie sont relativement élevées par rapport à la population, sans pour autant égaler le niveau de consommation à l'échelle de l'Eure. A l'inverse, les consommations tertiaires sont modérées.



Consommations totales de la Communauté de Communes en 2014 (source : PCAET CCPHB)



Comparaison des consommations d'énergie pour différents secteurs entre la CCPBH, l'Eure et le Calvados (source : PCAET CCPHB)

Sobriété territoriale

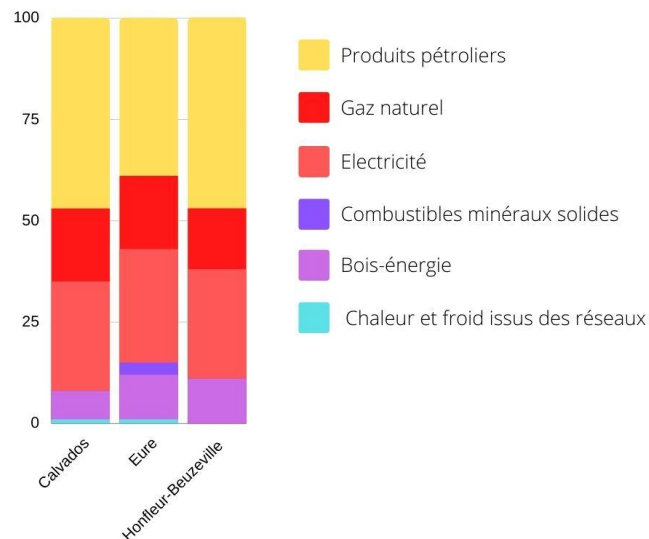
Consommation d'énergie

• Consommation par type d'énergie

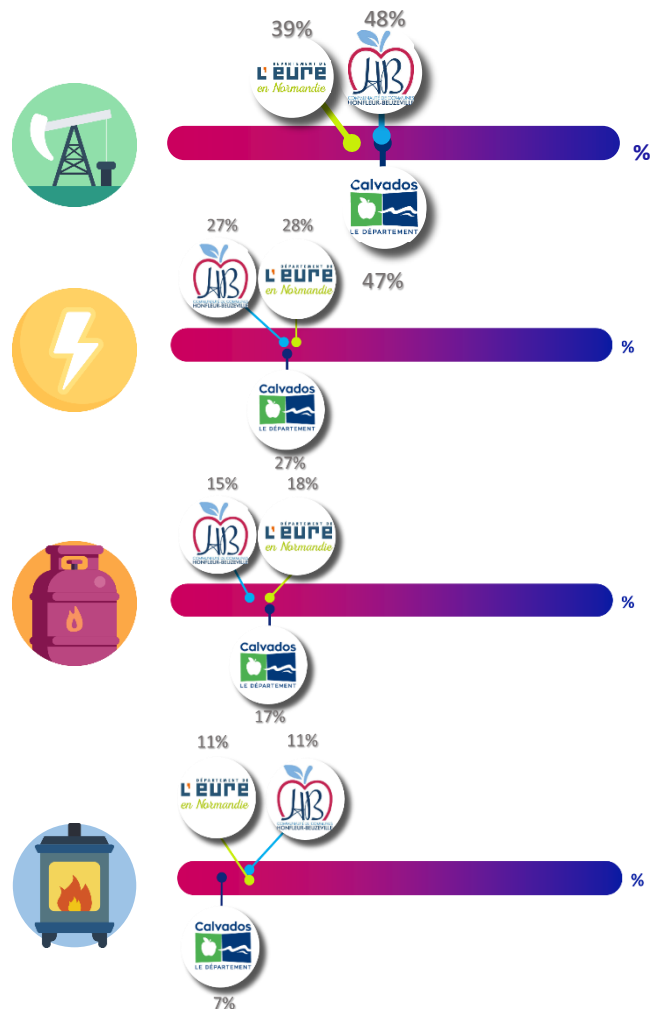
Les produits pétroliers sont les plus consommés sur le territoire avec le transport routier comme plus gros consommateur. La part des produits pétroliers est égale à celle du Calvados mais supérieure à celle de l'Eure.

L'utilisation du bois énergie (11%) est importante. Au contraire, la part du gaz sur la CCHB est légèrement inférieure à celles des départements, malgré un territoire dont la part des consommations de l'industrie est élevé.

Finalement, l'électricité ne représente que 27% de l'énergie consommée.



Consommations par type d'énergie (source : PCAET CCPHB)



Comparaison des consommations de différentes énergies entre la CCPBH, l'Eure et le Calvados (source : PCAET CCPHB)

Sobriété territoriale

Consommation d'énergie

- Evolution des consommations

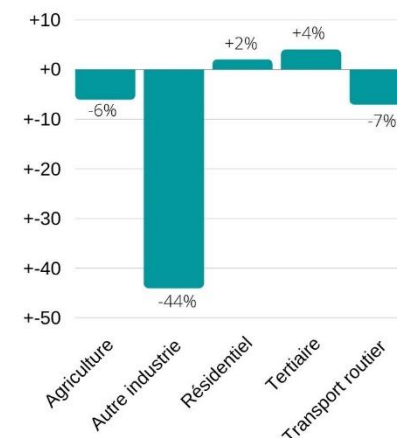
Sur le territoire de la CCPHB, **les consommations d'énergie ont baissé de 14% entre 2005 et 2014**. C'est principalement le fait de l'industrie, qui a réduit ses consommations annuelles de 106GWh, surtout entre 2005 et 2010. Cela représente 84% des baisses de consommations. Cette baisse est très certainement principalement une conséquence d'une baisse d'activité du fait de la crise économique en 2010.

Les consommations du secteur agricole sont en légère baisse alors que celles de l'habitat et du tertiaire sont en légère hausse. L'amélioration des performances énergétiques des logements suite aux nouvelles réglementations thermiques et aux actions de rénovation compensent en grande partie l'accroissement de la population sur cette période mais pas complètement. **L'amélioration de la performance énergétique des logements reste insuffisante.**

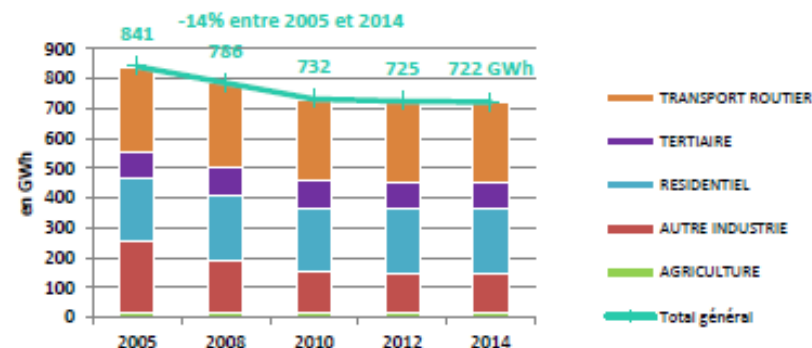
La baisse des consommations de produits pétroliers est présente dans tous les secteurs d'activités.

Les consommations en gaz naturel sont en légère augmentation depuis 2010 dans tous les secteurs d'activité qui l'utilisent, après une baisse brutale et très importante entre 2008 et 2010 dans le secteur industriel. **Les consommations d'énergie reflètent l'impact de la crise économique mondiale subie également par les entreprises du territoire.**

Les consommations de bois énergie connaissent une hausse continue depuis 2005.



Evolution des consommations en énergie sur le territoire entre 2005 et 2014
(source : PCAET CCPHB)



Détail des évolutions des consommations en énergie sur le territoire entre 2005 et 2014
(source : PCAET CCPHB)

Sobriété territoriale

Production d'énergie renouvelable

Les données sur les énergies renouvelables sont issues du PCAET de la Communauté de Communes d'Honfleur-Beuzeville.

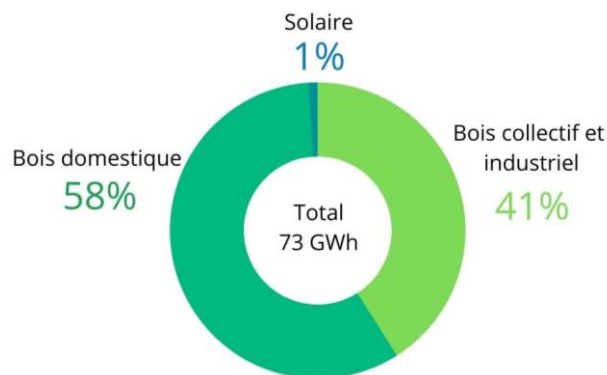
En 2016, le territoire a produit 73GWh d'énergies renouvelables. Cela correspond à 2,7MWh/hab.

La production d'énergie renouvelable sur le territoire se fait presque intégralement à partir de bois énergie. Les autres types d'ENR sont négligeables. **On note ainsi l'absence d'installations de méthanisation, de grand éolien, d'installations hydroélectriques ou encore de récupération de chaleur fatale et de déchets.**

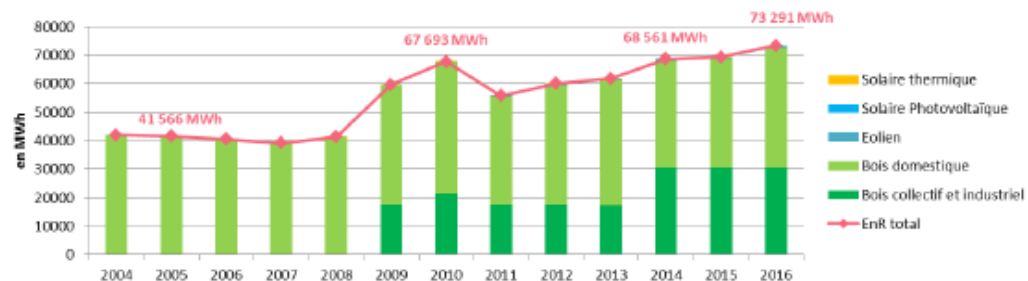
La proportion de bois énergie collectif et industriel est élevée, plus forte qu'en moyenne sur le Calvados ou sur l'Eure.

L'usage du bois domestique (appareils indépendants au bois comme les poêles, cheminées, insert... et chaudières bois) est également important, en moyenne comme dans le département de l'Eure, mais supérieur à ce qui est observé en moyenne sur le Calvados.

Le mix énergétique renouvelable est ainsi exclusivement thermique. Les productions électriques sont négligeables.



Production d'ENR sur le territoire en 2016
(source : PCAET CCPHB)



Evolution de la production d'ENR sur le territoire
(source : PCAET CCPHB, données : ORECAN)

Variation de la production d'ENR

On constate que la production d'ENR est variable selon les années. Différents facteurs expliquent ces variations :

- **La variation de la puissance installée** : mise en production de nouvelles installations, qui se visualise par une augmentation de la puissance installée, ou remplacement d'installations (dont la puissance peut être revue à la baisse).
- **Défaillance technique ou grosses opérations de maintenance** des chaudières bois qui obligent à utiliser davantage le secours ou les chaudières d'appoints (gaz ou fioul) et réduisent les consommations en bois.
- **La dureté de l'hiver** : la production d'ENR thermiques, notamment le bois énergie, est directement liée au besoin de consommation. Elle varie donc selon les années. Pour le bois domestique et collectif, ce sont les Degrés Jour Unifiées qui traduisent ce besoin en chaleur. La production de bois énergie domestique suit ainsi la courbe des DJU.
- **L'activité économique** : pour le bois industriel, c'est l'activité et le dynamisme économique qui gouverne les consommations

Sobriété territoriale

Production d'énergie renouvelable

- Lien avec les objectifs français

Les types d'énergie peuvent être classés en 3 catégories fonction de leur usage, l'électricité, l'énergie thermique et les carburants. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et le plan national en faveur des ENR fixent des objectifs précis d'incorporation d'énergie renouvelable pour chacune d'entre elles (cf Tableau ci-contre)

La CCPHB est proche des objectifs français à 2020 concernant la production de chaleur renouvelable. Toutefois, il faudra continuer de développer cette production pour atteindre les objectifs 2030.

En revanche, le territoire est très en retard concernant la production électrique renouvelable et la production de biométhane. Des efforts considérables devront être faits pour atteindre ou s'approcher des objectifs nationaux.

	Consommation 2014 sur le territoire	Production renouvelable 2014 sur le territoire	Taux d'ENR		
			En 2014 sur le territoire	Objectifs français 2020	Objectifs français 2030
Thermique	254 GWh (dont 108 GWh de gaz naturel)	68,1GWh	27% (dont 0% pour le gaz)	33%	38% (dont 10% pour le gaz)
Electrique	195 GWh	0,5 GWh	<1%	27%	40%
Carburant	273 GWh	Non estimée	Non estimée	10%	15%
Total	722 GWh	68,6GWh	9,5%	23%	32%

Production d'ENR sur le territoire en lien avec les objectifs français
(source : PCAET CCPHB)

Sobriété territoriale

Production d'énergie renouvelable

- **Détail des installations ENR du territoire (hors bois énergie domestique)**

Le territoire compte 7 chaufferies bois énergie, pour un total de 10MW. 3 chaufferies à bois sont à l'initiative d'entreprises industrielles, et 4 chaufferies ont été installées par des collectivités.

Une éolienne de 24 kW est présente à Saint-Sulpice-de-Grimbouville. Elle a été mise en service en 2009. Sa capacité de production est estimée entre 18 et 20 MWh par an (selon l'ORECAN), soit l'équivalent des besoins électriques de 8 foyers⁶ (usage domestique, hors chauffage). Cette installation n'est pas référencée dans l'open data d'ENEDIS, montrant qu'il n'y a pas d'injection dans le réseau ENEDIS. Cela peut interroger sur l'état de fonctionnement de cette installation.

7 installations solaires thermiques sur la CCPHB, pour un total de 180m² de panneaux, ont été construites entre 2005 et 2010 et ont bénéficié d'une aide ADEME/Région. L'ORECAN estime que la surface totale de panneaux solaire thermique a atteint un peu plus de 480 m² en 2016.

A noter, des panneaux solaires thermiques alimentent en eau chaude sanitaire deux bâtiments publics.

Une installation photovoltaïque est d'envergure sur le territoire, côté Eure, sur un bâtiment agricole, à Foulbec. Elle a été construite en 2011. Elle fournit à elle seule l'équivalent de la consommation électrique domestique (hors chauffage) de 38 foyers. Les autres installations font moins de 36 kWc. Leur nombre est passé de 47 en 2011 à 87 en 2017. Sur le territoire, il se construit donc en moyenne 6 à 7 installations de moins de 36 kWc par an.

Au total, ce sont 375 MWh produit en 2017 par le photovoltaïque. La mise en place d'un cadastre solaire par le SDEC ENERGIE et l'EPCI devrait faciliter la construction de nouvelles installations, tant chez les particuliers, les collectivités que chez les entreprises privées.

La construction de la centrale photovoltaïque sur le gymnase de Beuzeville a augmenté la production photovoltaïque totale du territoire de +27%, pour passer à 475 MWh/an.

Sobriété territoriale

Emissions de GES

En 2014, le territoire a émis 213 kteq CO₂. C'est en moyenne 7.9 teq CO₂/habitant/an. C'est proche de la moyenne du Calvados, mais supérieur à la moyenne de l'Eure. La CCHB est le 9ème territoire le plus émetteur de GES relativement à sa population sur le Calvados.

Le CO₂ est responsable de 65% des émissions de GES. C'est le principal gaz à effet de serre, loin devant le méthane (16% des émissions).

Le secteur le plus émetteur de GES est le transport routier, devant l'agriculture (2ème secteur le plus émetteur) et l'industrie (3ème secteur le plus émetteur). La différence de classement comparé aux données de consommations d'énergie s'explique par le fait que d'autres facteurs entrent en jeu, à savoir le type de combustible consommé (différence de facteurs d'émissions) et les phénomènes « hors combustion » qui s'ajoutent. Le territoire est moins agricole qu'en moyenne sur le Calvados. Son profil d'émissions par secteurs d'activités est proche de celui à l'échelle du département de l'Eure.

Emissions hors combustion

Les émissions « hors combustion » représentent 34% des émissions de GES du territoire, pour 72 kteq CO₂. C'est un peu plus d'un tiers des émissions. Elles résultent à 63% de l'activité agricole et à 28% d'activités industrielles.

45% des émissions hors combustion sont dues au méthane, 20% au protoxyde d'azote et 30% sont dues aux HFC.

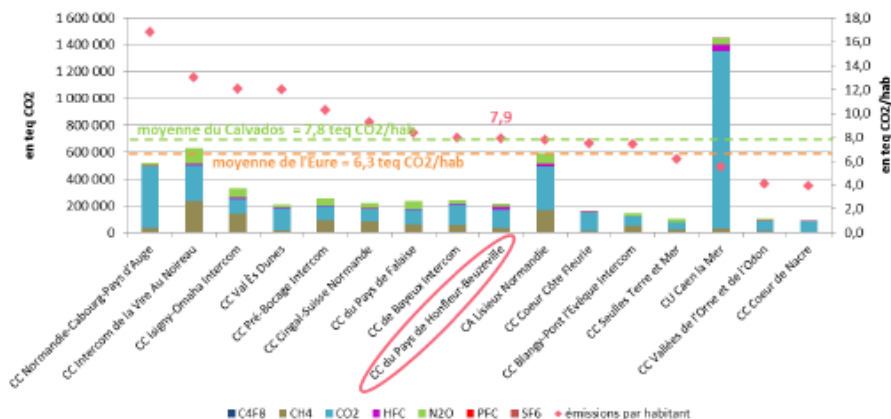
Emissions énergétiques

Les émissions « énergétiques » sont majoritaires sur le territoire. Elles représentent les deux-tiers des émissions totales.

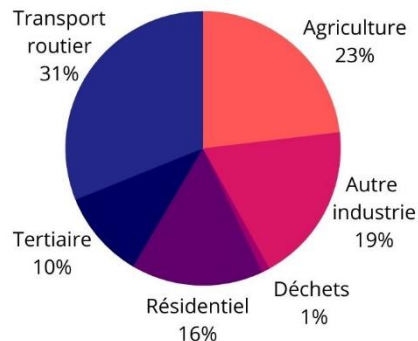
Lorsque l'on compare la répartition des émissions énergétiques par secteurs d'activités avec celles des consommations d'énergie, on remarque une différence qui s'explique par le mix énergétique utilisé.

Ainsi, l'habitat a une part d'émissions de GES énergétiques plus faible que sa part de consommation d'énergie. Le résidentiel consomme en effet davantage d'électricité et de bois énergie, dont l'impact GES est moindre, que les autres secteurs. Il en est de même pour le secteur industriel.

Au contraire, la part des émissions de GES énergétiques du transport augmente puisque les combustibles utilisés sont des énergies fossiles, avec des facteurs d'émissions élevés.



Emissions de GES en 2014 pour différentes ECPI du Calvados, hors transports non routiers (source : PCAET CCPBH, donnée : ORECAN)



Emissions de GES en 2014 par secteur d'activité (source : PCAET CCPBH, donnée : ORECAN)

Sobriété territoriale

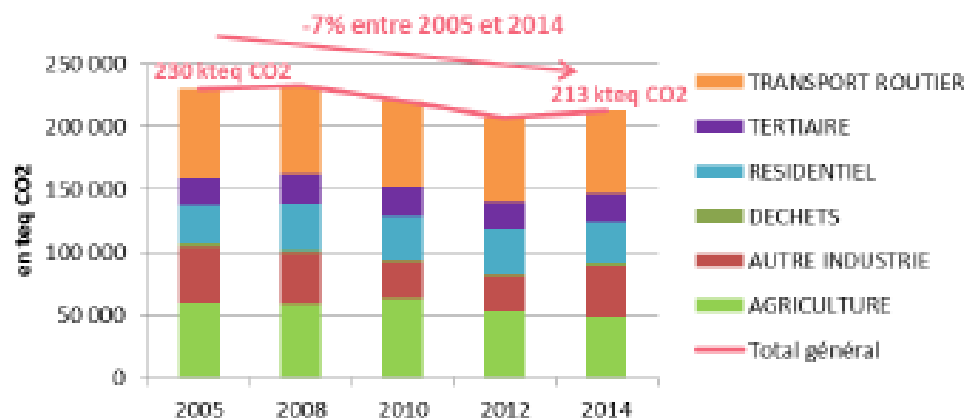
Emissions de GES

• Evolution des émissions de GES

Entre 2005 et 2014, le territoire voit ses émissions totales de GES baisser de 7%, avec un peu plus de 17 kteq CO2 évités. C'est l'agriculture qui est acteur de la plus forte baisse, avec -11 kteq CO2, soit 18% d'émissions en moins sur cette période.

Le deuxième secteur qui réduit le plus ses émissions est l'industrie (-11% d'émissions, pour une économie en 2014 de 4.8 kteq CO2 par rapport à 2005). Les évolutions des secteurs des déchets et du tertiaire sont négligeables. En revanche, le résidentiel augmente fortement ses émissions de GES (+11%).

Ce sont les émissions de CO2 qui varient le plus (à la baisse). Les émissions des autres polluants sont globalement stables, hormis une croissance récente des HFC (hydrofluorcarbures). Ce sont donc les émissions énergétiques (-17 kteq CO2) qui expliquent la baisse des GES.



Evolution des émissions de GES sur le territoire
(Source : PCAET, données ORECAN)

Les émissions énergétiques des transports routiers ont baissé de -7% entre 2005 et 2014, comme pour les consommations d'énergie, grâce à la modernisation progressive du parc automobile pour des véhicules moins polluants.

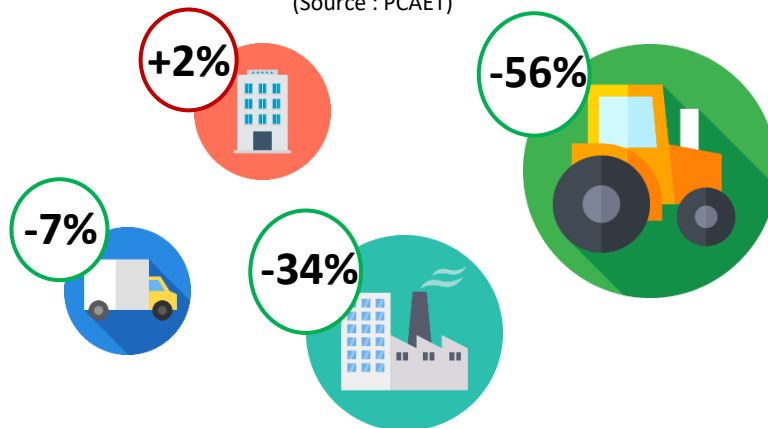
Les émissions énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire évoluent de la même manière que leurs consommations d'énergie, à savoir respectivement de +2% et +4% entre 2005 et 2014. **Cela montre que le mix énergétique n'a pas évolué pour ces secteurs.**

Les émissions énergétiques du secteur industriel ont baissé de 34% entre 2005 et 2014. En proportion, le secteur industriel a davantage réduit ses consommations (-44%) que ses émissions.

Cela s'explique par la forte baisse des consommations électriques, qui ont un impact réduit sur les émissions de GES. Les émissions énergétiques du secteur industriel baissent fortement après 2008, et révèlent ainsi l'impact de la crise économique, jusqu'en 2014.

Les émissions énergétiques du secteur agricole baissent de moitié (-56%) entre 2005 et 2014, principalement à partir de 2012. Cette baisse importante s'explique par le passage au gazole non routier (moins émetteurs de GES) et à la baisse progressive d'utilisation d'essence.

Evolution des émissions de GES des secteurs des transports, résidentiel et industriel.
(Source : PCAET)



Sobriété territoriale

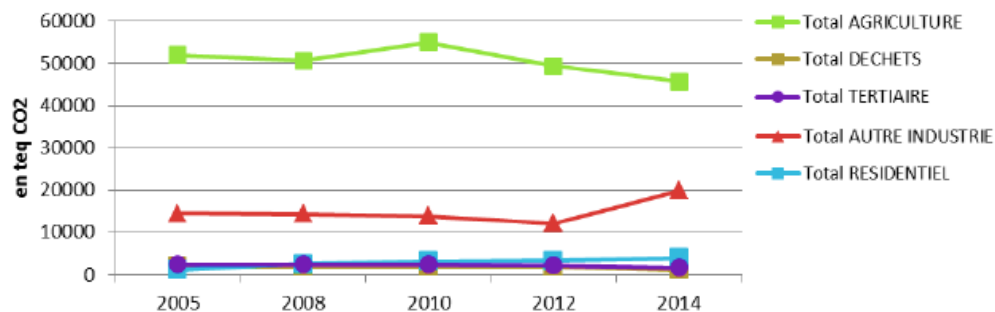
Emissions de GES et stockage de carbone

On note l'apparition d'émissions énergétiques dans le secteur des déchets en 2014. Cela ne correspond à aucun changement sur le territoire, mais à une modification comptable de l'ORECAN, sur sa manière d'estimer les consommations et émissions de GES des déchets. La part d'émissions énergétiques indiquées en 2014 était imputée en totalité aux émissions « hors combustion » des années antérieures.

Les émissions hors combustion sont globalement stables, bien qu'on distingue des différences entre le secteur agricole, qui baisse légèrement ses émissions à partir de 2010, et le secteur industriel, qui voit ses émissions augmenter en 2014, très certainement en lien avec une augmentation des activités.

La baisse des émissions hors combustion en agriculture est principalement due à la réduction des émissions de méthane et de protoxyde d'azote. Elle traduirait une baisse du cheptel observé à partir de 2010.

Concernant l'habitat, alors que ses émissions énergétiques n'augmentent que de +2%, malgré une augmentation de la population à 2 chiffres, les émissions hors combustion du résidentiel augmentent de +237% du fait de l'augmentation des émissions de HFC ! **Au total les émissions hors combustion contribuent à 85% de l'augmentation des GES de l'habitat.** Cela s'explique par l'utilisation croissante de pompes à chaleur, qui permettent de réduire les consommations d'énergie, mais sont émettrices de HFC à fort PRG, qui au final, dégradent le bilan GES de l'habitat.



Evolution des émissions hors combustion par secteurs d'activité
(Source : PCAET, données ORECAN)

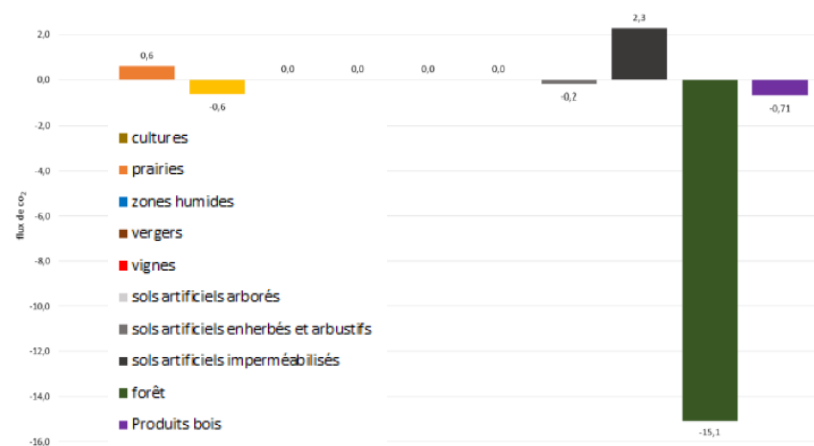
• Stockage de carbone

Le stock de carbone est estimé à 7000 kteq CO2 sur la CCHB (périmètre 2018). La séquestration carbone liée au changement d'affectation des sols, à la croissance de la forêt, au développement de l'agriculture de conservation et à la plantation de haies bocagères est estimée à presque 14 kteq CO2/an par l'outil ALDO. **C'est ainsi près de 6.5% des émissions de GES du territoire qui sont séquestrées chaque année et donc, compensées.**

79% du stock de carbone du territoire se trouvent dans les sols, avec un rôle majeur des prairies (48.5% du stock de carbone total de la CCPHB).

L'artificialisation des terres émet chaque année l'équivalent de 2.3 ktCO2. C'est donc un enjeu majeur car cette artificialisation des terres entraine aussi la dégradation du stock carbone.

Le mode de gestion forestière augmente la séquestration carbone (accroissement net positif de la forêt). La forêt stocke ainsi l'équivalent de 15.1 ktCO2/an. Elle prend part à 91% du carbone séquestré chaque année.



Flux en milliers de tteq CO2/an sur la CCPHB, par occupation du sol
(source : PCAET CCPHB)

Sobriété territoriale

Qualité de l'air

• Evolution des polluants atmosphériques

Tous les polluants atmosphériques sont à la baisse, sauf l'ammoniac. Les plus fortes baisses s'observent pour le SO₂, les COVnm et les NOx. Les baisses sont plus modérées pour les particules fines et poussières en suspension.

L'évolution à la baisse de ces émissions de polluants s'explique en partie par la baisse des consommations d'énergie, mais ce sont aussi les réglementations et les politiques publiques qui en sont à l'origine.

Ces politiques publiques impactent de nombreux produits de grandes consommations (peintures intérieures, mobilier, matériel informatique...). Elles sont à l'origine d'une baisse de leurs émissions de COVnm.

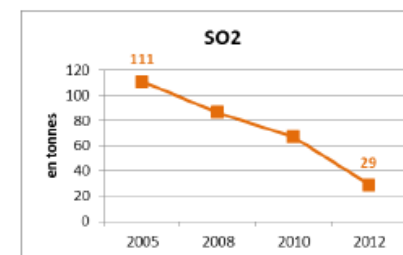
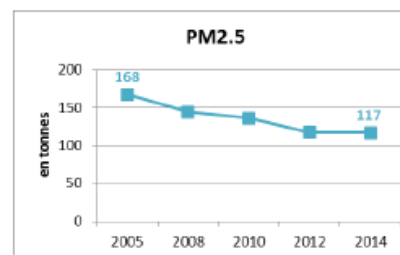
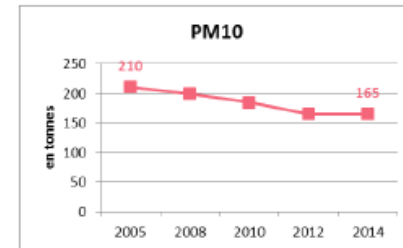
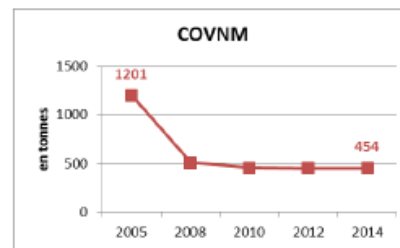
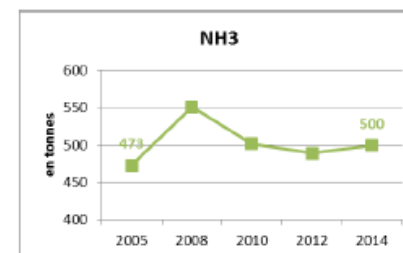
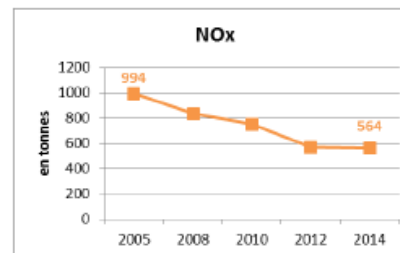
Les maîtres d'ouvrage (collectivités notamment) peuvent également prendre en compte la qualité de l'air intérieur comme critère dans leurs appels d'offres pour la construction ou la rénovation de bâtiments.

Dans l'automobile, la fiscalité évolue pour inciter la population à se tourner vers de motorisations moins polluantes vis-à-vis de la qualité de l'air.

• L'exposition des populations

Résultats de la station de Honfleur : **en 2018, aucun dépassement réglementaire n'a eu lieu pour le SO₂, ni pour l'ozone**, dont les mesures restent inférieures à la valeur cible pour la protection de la santé humaine. En revanche, **on recense 8 jours de dépassement de l'objectif de qualité pour l'O₃** (plus restrictif que la valeur cible).

Par ailleurs, il y a eu **2 jours de dépassement des valeurs limites pour les PM₁₀**.



Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire
(source : PCAET, données : ORECAN)

Sobriété territoriale

Qualité de l'air

• Comparaison avec les objectifs européens

Au niveau européen, la directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030, en intégrant les objectifs du Protocole de Göteborg. Ces obligations se traduisent par l'obligation de mettre en place :

- un système d'inventaires nationaux d'émissions de polluants atmosphériques ;
- un plan d'action national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Les objectifs, fixés pour chaque État membre, doivent permettre de réduire de 50 % la mortalité prématurée due à la pollution atmosphérique au niveau européen. A l'échelle de la France, des objectifs ont fixés par le PREPA pour 5 polluants atmosphériques, le SO₂, les NO_x, les COVnm, les PM_{2.5} et le NH₃.

Sur le territoire de la CCPHB, les objectifs 2030 sont atteints dès 2014 pour le SO₂ et les COVnm.

Les objectifs 2020 sont atteints dès 2014 pour les PM_{2.5} mais cette baisse est se poursuit pour atteindre les objectifs 2025 et 2030.

En revanche, la baisse des NO_x est encore insuffisante et devra se confirmer pour atteindre les objectifs 2020. **De même, le NH₃ est en augmentation**, alors que le PREPA prévoit des objectifs à la baisse.

Type de polluant	Emissions sur le territoire			Objectifs de réduction du PREPA		
	2005, en tonnes	2014, en tonnes	Évolution 2005-2014	Evolution 2005-2020	Evolution 2005-2025	Evolution 2005-2030
SO ₂	111	27	-76%	-55%	-66%	-77%
NO _x	994	564	-43%	-50%	-60%	-69%
COVnm	1201	454	-62%	-43%	-47%	-52%
PM _{2.5}	168	117	-30%	-27%	-42%	-57%
NH ₃	473	500	+6%	-4%	-8%	-13%

Comparaison des émissions du territoire avec les objectifs européens
(source : PCAET)

Climat et énergie

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Les bâtiments et les transports, responsables des émissions de gaz à effet de serre énergétiques
- Un territoire fortement dépendant aux énergies fossiles
- Une séquestration carbone renforcée par le boisement mais contrecarrée par la détérioration du bocage
- Une neutralité carbone loin d'être atteinte
- Un climat de plus en plus chaud et humide
- Baisse des émissions de tous les polluants atmosphériques

→ Consommation énergétique de 30MWh/hab/an

→ -14% de consommation d'énergie entre 2005 et 2014

→ 73 GWh d'énergies renouvelables produites sur le territoire en 2016

→ 213kteq de CO₂ émises en 2014 sur le territoire

→ -7% d'émissions de GES entre 2005 et 2014

→ stock de carbone de 7000 kteq CO₂ sur le territoire

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Prendre en compte le dérèglement climatique qui va continuer de fragiliser la CCPHB
- Production d'énergie renouvelable à développer afin d'atteindre les objectifs français 2030
- Renforcer les baisses d'émissions de polluants atmosphériques afin d'atteindre les objectifs européens en 2030
- Des logements à rénover et repenser
- La prise en compte des réflexions menées au travers la démarche de PCAET

Analyse Environnementale **G**

Les Ressources **3**

Déchets, eau potable, eaux
pluviales, eaux usées

Gestion des ressources

Ressource en eau

- Documents cadres de la gestion de l'eau

Le territoire de la communauté de communes est concerné par le **SDAGE Eau Seine Normandie 2022-2027**.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), d'initiative locale, mettent en œuvre le SDAGE dans des zones géographiques correspondant à des sous-bassins ou ensemble de bassins, formant des unités cohérentes. Ils déclinent les orientations et les dispositions, en les complétant ou en les adaptant si nécessaire aux contextes locaux.

Le territoire intercommunal n'est concerné par aucun SAGE en vigueur pour le moment.

NB : le territoire est concerné par le SAGE Risle et Charentonne. Ce dernier est actuellement annulé suite au jugement prononcé en 2018, mais l'animation du SAGE se poursuit et la CLE reste active : un projet de révision a été annoncé lors de la réunion du 22 septembre 2021.

Les objectifs du SDAGE :

- 52% des cours d'eau et eaux littorales de bassin en bon état écologique en 2027
- 32% des eaux souterraines en bon état chimique en 2027

	SDAGE 2022 – 2027	Etat	Etat	SDAGE 2016-2021		
	Nouvel objectif 2027	EDL 2019 (règles nouvelles)	EDL 2013	Objec tif 2015	Objec tif 2021	Objec tif 2027
Eaux de surface continentales (cours d'eau et plans d'eau)						
% de masses d'eau en très bon ou bon état écologique	52	32	38	42	62	100
% de masses d'eau en bon état chimique (avec HAP)	36	32	31	33	33	100
% de masses d'eau en bon état chimique (sans HAP)	95	90	92	91	91	100
Eaux côtières et de transition						
% de masses d'eau en très bon ou bon état écologique	52	48	58	52	59	100
% des masses d'eau en bon état chimique (avec HAP)	41	15	46	56	67	100
% des masses d'eau en bon état chimique (sans HAP)	89	74	54	/	96	100
Eaux souterraines						
% de masses d'eau en bon état chimique	32	30	28	30	32	100
% des masses d'eau en bon état quantitatif	100	93	96	97	100	100

Comparaison des progrès accomplis depuis 2013 par rapport aux objectifs du SDAGE 2016-2027 et des nouveaux objectifs de 2027
(source : SDAGE Eau Seine Normandie 2022-2027)

Gestion des ressources

Ressource en eau – Qualité des masses d'eau

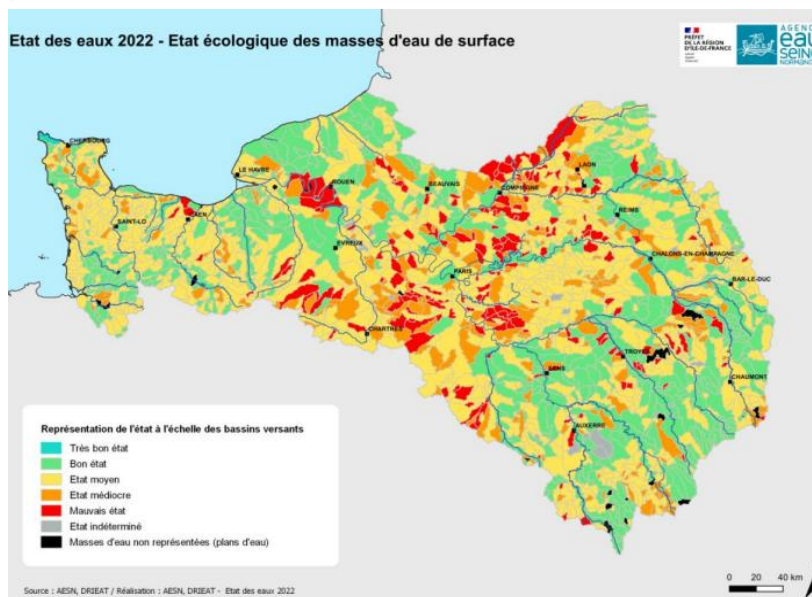
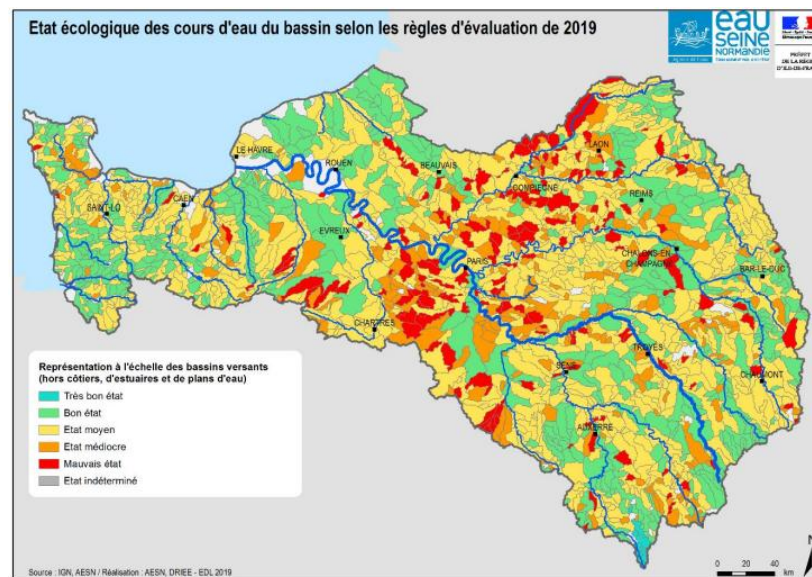
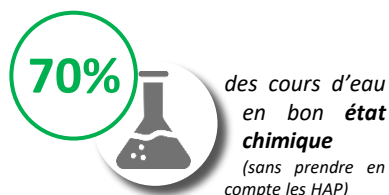
Etat écologique des cours d'eau (rivières et canaux)

D'après le SDAGE Seine Normandie, l'état écologique des cours d'eau actualisé en 2022 atteint **30% de masses d'eau en bon ou très bon état écologique contre 32 % en 2019**.

Par rapport à l'état des lieux de 2019, on note que plus on mesure les paramètres hydro biologiques et plus ils déclassent. Le phosphore, le carbone organique, les nitrites, les nitrates et la saturation en oxygène sont légèrement plus déclassants, le diflufenicanil reste à un niveau haut, le métazachlore est bien moins déclassant qu'en 2019, à l'image de la diminution de ses ventes. Les autres pesticides recherchés sont également en retrait.

Etat chimique des cours d'eau (rivières et canaux)

L'état chimique des cours d'eau est en baisse de plus de 4 points entre l'état des lieux de 2019 et l'état 2022. 32% des masses d'eau étaient en bon état chimique avec substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (ou PBT) ubiquistes lors de l'EDL 2019. Il y a aujourd'hui **28% de masses d'eau en bon état** mais plus de 2% des masses d'eau sont aujourd'hui déclassées par le seul PFOS (perfluorooctane sulfonates, composé perfluoré ubiquiste PBT) qui n'avaient été que très peu pris en compte dans l'état des lieux de 2019.



Evolution de l'état écologique des masses d'eau de 2019 à 2022
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)

Gestion des ressources

Ressource en eau – Qualité des masses d'eau

- Etat écologique des masses d'eau côtières et de transition

L'état écologique est la résultante des états biologiques et physicochimiques.

Le nombre de masses d'eau côtières et de transition qui atteignent le bon et le très bon état a légèrement diminué. Il passe de **13 en 2019 à 12 en 2022**. 3 masses d'eau sont en mauvais état contre 1 en 2019. Il n'y a plus de masse d'eau en état médiocre et les masses d'eau en état moyen passent de 8 à 11.

- Etat chimique des masses d'eau côtières et de transition

L'état chimique des masses d'eau littorales reste stable à **15% de bon état**, la dégradation étant essentiellement liés aux PCB, polluant historique. Spatialement la répartition des masses d'eau est elle aussi similaire.



Dernier état écologique des masses d'eau côtières et de transition
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)



des masses d'eau
côtières et de
transition en **bon ou
très bon état
écologique**



des masses d'eau
côtières et de
transition en **bon
état chimique**

Gestion des ressources

Ressource en eau – Qualité des masses d'eau

- Etat chimique des masses d'eau souterraines

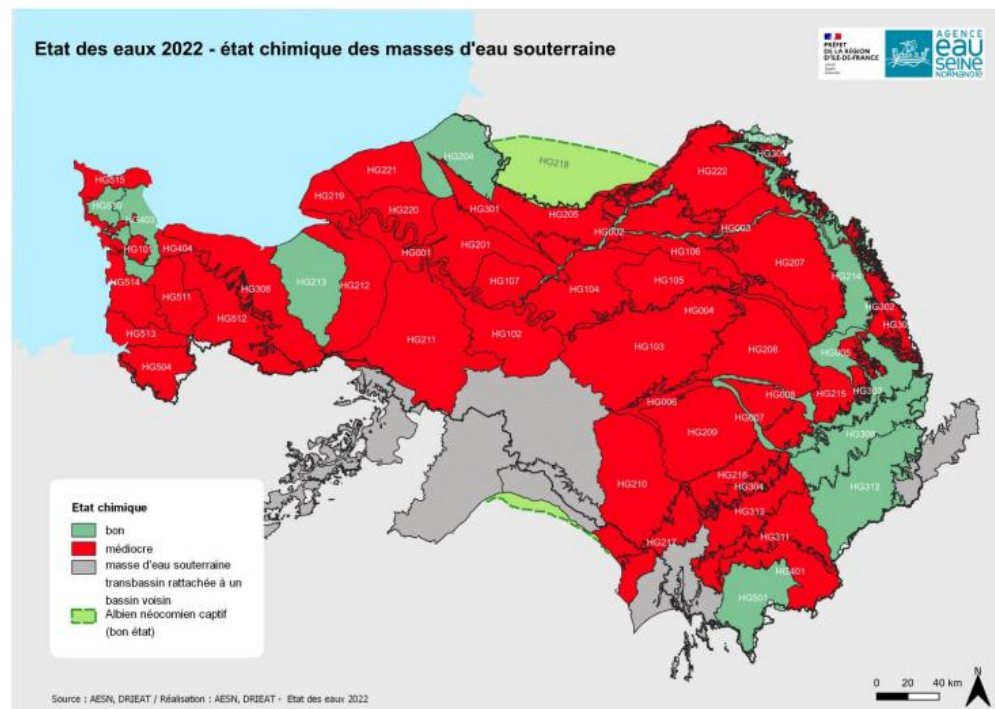
La chronique de données utilisée est 2015-2020.

Trois masses d'eau passent du bon état chimique à un état chimique médiocre et 2 progressent et sont désormais évaluées en bon état chimique. Au final on note une dégradation de **2 points entre 2019 et 2022 soit un passage de 30% à 28%** de masses d'eau en bon état.

- Etat quantitatif des masses d'eau souterraines

L'état quantitatif des masses d'eau souterraines n'a pas été ré évalué en 2022. Les données se basent donc sur le précédent état des lieux de 2019.

En 2019, 93% des nappes sont en bon état quantitatif, en légère baisse par rapport à 2013 (96%) mais des tensions locales sont identifiées : Le déséquilibre entre les prélèvements et les apports est fort dans la plaine de Caen, la craie du Neubourg, la craie de Champagne sud et centre ainsi qu'une partie de l'isthme du Cotentin.



Etat chimique des masses d'eau souterraines
(source : SDAGE Seine Normandie, données 2022)



des masses d'eau
souterraines en
bon état chimique



Du **bon état quantitatif** des
masses d'eau
souterraines en
2019 par rapport à
2013

Gestion des ressources

Ressource en eau – Bilan qualité des masses d'eau

MASSE D'EAU SUPERFICIELLE	TYPE	ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES 2022	ETAT ÉCOLOGIQUE 2022
ESTUAIRE DE SEINE AVAL	DE TRANSITION	MAUVAIS	MOYEN
RUISSEAU DE BARNEVILLE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA SEINE (EXCLU)	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
RUISSEAU LA CLAIRE	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
LA MORELLE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA SEINE (EXCLU)	COURS D'EAU	MAUVAIS	MEDIOCRE
RIVIERE L'ORANGE	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
RU DE FLIQUEFLEUR	COURS D'EAU	MAUVAIS	MEDIOCRE
COURS D'EAU DE GENNEVILLE	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
RUISSEAU DE LA FONTAINE SAINT LAURENT	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
LA VILAINE	COURS D'EAU	INDETERMINE	BON
RUISSEAU DES GODELIERS	COURS D'EAU	INDETERMINE	MOYEN
LE DOUET	COURS D'EAU	INDETERMINE	BON
RISLE MARITIME	DE TRANSITION	INDETERMINE	MOYEN
CANAL DE RETOUR D'EAU	COURS D'EAU	MAUVAIS	BON
MASSE D'EAU SOUTERRAINE	TYPE	ETAT CHIMIQUE 2022	ETAT QUANTITATIF 2019 (Données indisponibles pour pour 2022)
CRAIE LIEUVIN OUCHE – BV DE LA RISLE	SOUTERRAINE AFFLEURANTE	MEDIOCRE	BON
ALLUVIONS DE LA SEINE MOYENNE ET AVAL	SOUTERRAINE AFFLEURANTE	MEDIOCRE	BON

Synthèse de la qualité des masses d'eau sur le territoire
(Source : Géo-Seine-Normandie)

Gestion des ressources

Ressource en eau - Qualité des eaux de loisirs et des eaux de pluie

- **Eaux de baignade**

Selon l'Agence Régionale de la Santé en Normandie, on observe une **qualité excellente des eaux des zones de baignades** du secteur littoral de Honfleur Beuzeville en 2022. La commune de Honfleur possède une zone de baignade, nommée « Plage du Butin », dont le classement de l'eau en qualité excellente perdure depuis 2013.

De même, aucune alerte n'a été donnée concernant les plans d'eau destinés à la baignade sur le territoire. Les relevés qui ont été effectués présentent donc tous des résultats Excellents ou Bons.

- **Pêche à pied**

Dans le département du Calvados, la vulnérabilité des zones de production coquillères et des zones de pêche à pied récréative a été étudiée dans le cadre des profils de vulnérabilité des eaux de baignade et est donc intégrée dans les profils des eaux de baignade. Il est à noter que pour les coquillages, l'arrêté du 24 décembre 2019 modifié, relatif au classement de la salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants dans le département du Calvados, classe la zone littorale comprise entre Honfleur et Trouville-sur-Mer comme interdite à toute pêche de coquillages (professionnelle et de loisirs). Il n'y a pas de données sur la qualité des eaux pour la pêche à pied dans le département de l'Eure.

- **Eaux conchylicoles**

Il n'y a pas de zones conchylicoles sur cette partie du territoire

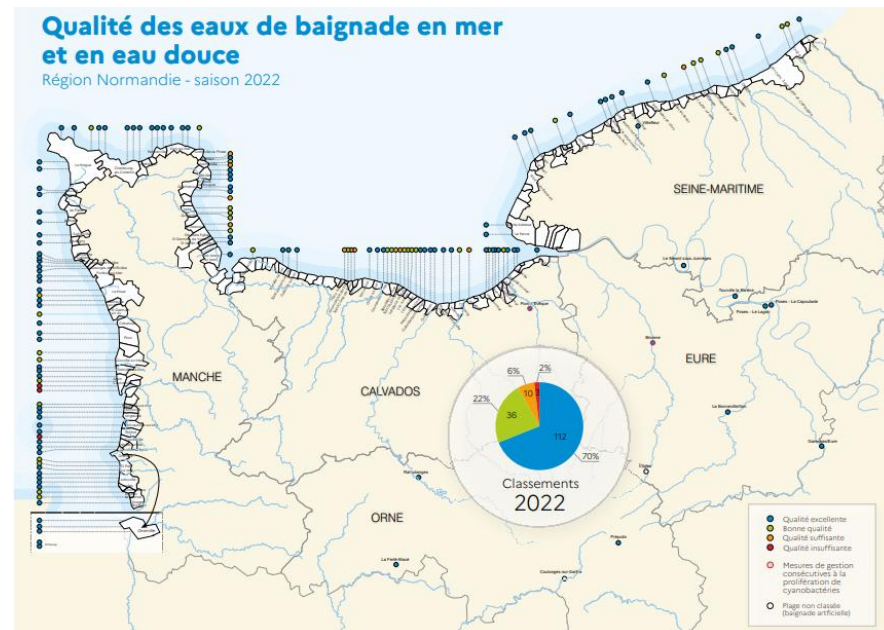
A SAVOIR :

Les coquillages commercialisés proviennent de la filière professionnelle (conchyliculture ou pêche professionnelle) et répondent à des contrôles spécifiques garantissant la sécurité sanitaire des coquillages venant du commerce.

Les coquillages pêchés dans le cadre de la pêche récréative sont consommés sans traitement et ne permettant pas toujours de diminuer suffisamment le risque sanitaire.

La pêche à pied récréative est pratiquée toute l'année par des milliers d'usagers, sur une partie importante du linéaire côtier normand.

En complément de la surveillance des gisements professionnels de coquillages, exercée par IFREMER, l'ARS assure le suivi de la qualité des coquillages de pêche à pied récréative au niveau des gisements les plus fréquentés de la façade maritime.



Qualité des eaux de baignade en 2022 (source ARS)

Gestion des ressources

Ressource en eau – Eau potable

• La production d'eau potable

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 7 communes sont regroupées au sein d'un **Syndicat Intercommunal de Production et de Distribution d'eau potable des sources de Cresseveuille** pour la production et la distribution de l'eau potable. Ce syndicat est formé par extension au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Gonneville-sur-Honfleur, Fourneville et le Rivière-Saint-Sauveur.

Les communes concernées sont :

- Barneville-la-Bertran
- Equemauville
- Fourneville
- Gonneville-sur-Honfleur
- Honfleur/Vasouy
- Pennedepie
- La Rivière-Saint-Sauveur

En 2019, 15090 habitants étaient desservis en eau potable par ce syndicat.

A Cricquebœuf, l'eau potable est gérée en régie mais l'assainissement est géré par le SIVOM (mais non rattaché à la STEP du SIVOM)

Sur le territoire, 2 captages ont été créés pour le stockage offrant 1500m3 supplémentaires. Une phase de prospection est en cours afin de savoir si d'autres captages sont encore possibles.

• Les captages d'eau

Les eaux brutes destinées à produire des eaux de consommation sont prélevées dans les nappes souterraines (sources, forages ou puits) ou dans les eaux superficielles (prises d'eau en rivière ou dans une retenue).

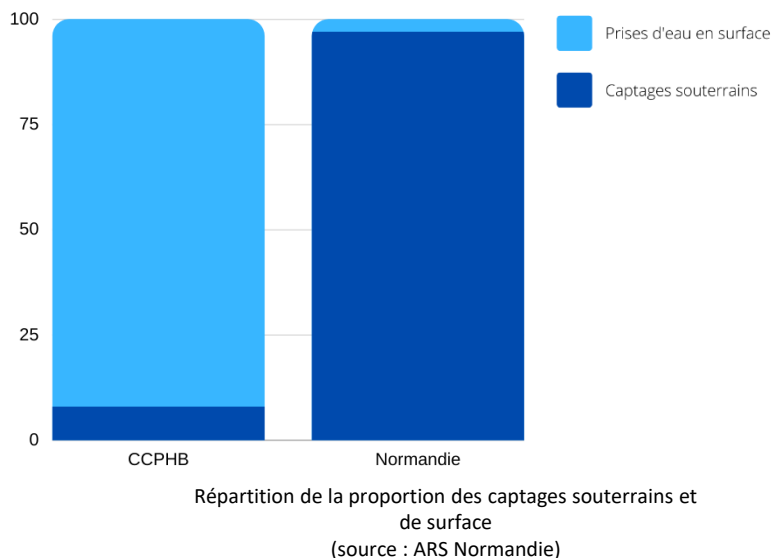
Sur la région Normandie, **98 captages sont identifiés comme prioritaires** (50 captages Grenelle et 48 captages sélectionnés suite à la conférence environnementale de 2013) pour mener des actions de lutte contre les pollutions diffuses.

• Stations de production

De nombreuses sources existent sur le territoire de la Communauté de Communes. Certaines étant déjà utilisées pour l'alimentation en eau potable, elles font l'objet de périmètre de protection :

- Captage de la Voie ferrée d'Albon
- Source des Broches à Cricqueboeuf
- Source des Moulineaux à Equemauville
- Sources Pimont et de Cresseveuille à Gonneville-sur-Honfleur
- Captage de Rochefontaine à Quetteville
- Source de la vallée d'Ingrès à la Rivière-Saint-Sauveur
- Captage de la Fontaine Ruante à Saint-Gatien-des-Bois et du puits du Bourg.

Une potentielle nouvelle réserve d'eau potable a été identifiée à la source de Fontaine Goubard. L'arrêté de déclaration d'utilité publique est en annexe du PLUi.



Gestion des ressources

Ressource en eau – Eau potable

- **Département du Calvados**

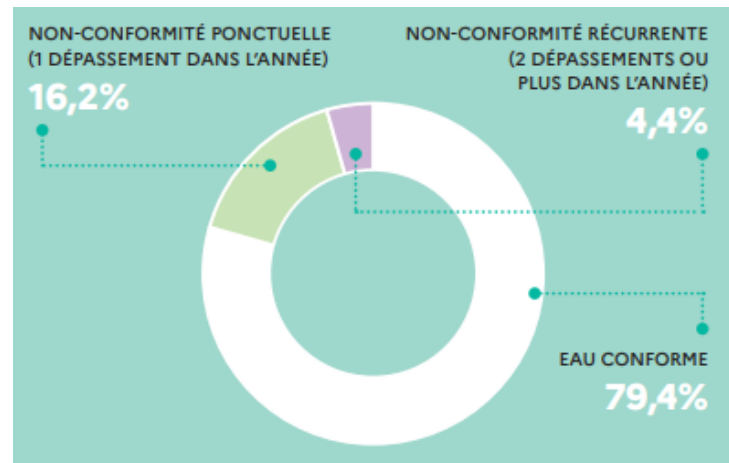
En 2021, **79,4% de la population a été alimentée par une eau conforme** en permanence aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au titre du contrôle sanitaire réglementaire exercé par l'ARS.

On note une baisse importante du taux de conformité de l'eau distribuée par rapport aux bilans annuels précédents. Cette baisse ne traduit pas une dégradation récente de la qualité de l'eau distribuée mais correspond principalement à la mise à jour du nombre de métabolites de pesticides recherchés lors des prélèvements et la mise en évidence de dépassements de la norme de 0,1 µg/L par l'ESA métolachlore issu de la dégradation de l'herbicide S métolachlore. Les concentrations mesurées sont néanmoins largement inférieures à sa valeur sanitaire de référence (510 µg/L) à partir de laquelle on estime qu'il y a un risque pour la santé du consommateur.

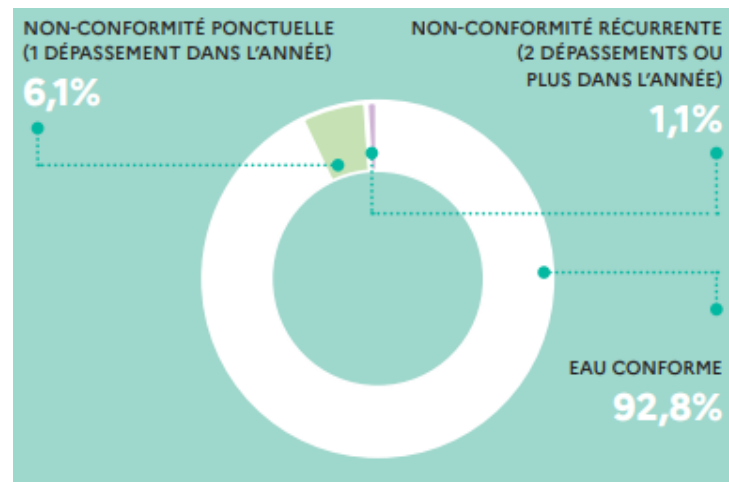
- **Département de l'Eure**

En 2021, **92,8% de la population a été alimentée par une eau conforme** en permanence aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au titre du contrôle sanitaire réglementaire exercé par l'ARS.

Les non-conformités ponctuelles de courte durée ont concerné les paramètres bactériologie, pesticides, nitrates, turbidité et bromates. Pour ce dernier paramètre, l'origine est liée à un dysfonctionnement du système de chloration dont le risque pour le consommateur a été maîtrisé par restriction d'usage temporaire. Les non-conformités récurrentes sont toutes liées à la présence de pesticides.



Conformité de l'eau distribuée en 2021 dans le Calvados
(% de population)
(source : ARS Normandie)



Conformité de l'eau distribuée en 2021 dans l'Eure
(% de population)
(Source : ARS Normandie)

Gestion des ressources

Ressources en eau – L’assainissement

Assainissement collectif

Le territoire de la Communautés de Communes de Honfleur Beuzeville compte **7 stations d’épurations**. Ces stations représentent une capacité totale de traitement de 34702 EH. La moyenne d’âge du parc épuratoire est 2003.

D’après le portail d’informations sur l’assainissement communal, plusieurs STEP n’ont pas la capacité de répondre aux besoins en assainissement. C’est le cas des STEP de Beuzeville, de Genneville et de Saint-Maclou.

La **station d’Ablon** bien que conforme sur l’année 2021 présente sur les années précédentes une non-conformité en performance. La commune et l’intercommunalité conscientes des problématiques et que de nouveaux raccordements ne peuvent être envisagés, ont lancé des études pour la réhabilitation de la station. Par ailleurs la commune a transmis la compétence assainissement des eaux usées au SIVOM d’Honfleur en 2021 et des travaux sont programmés pour l’année 2024. La commune d’Ablon doit être prochainement raccordée à la STEP de Honfleur, ainsi la station a vocation à être supprimée. Ce raccordement pourrait se faire à court terme, une délibération du SIVOM et des études sont en cours.

La **station de Beuzeville** présente également une non-conformité et une surcapacité. La commune consciente de ce problème a lancé des études et est en cours de règlement de ce problème en réalisant une extension de la station existante pour la porter à 8 000 équivalents habitant avec mise en eau prévue fin 2026.

La station de Genneville est en sur-débit en 2022 (dépassement sur le paramètre N-NTK), celui-ci ne s’est pas reproduit avec la mise en œuvre de travaux qui ont permis l’amélioration du fonctionnement de la station en 2023 avec le renouvellement d’une vanne. Pour preuve, les bilans des 4 dernières années, d’un point de vue purement organique, sont positifs et la station est chargée à environ 36 % (314 EH).

La station de Saint-Maclou est en non-conformité performance, celle-ci a une capacité de 1.467 EH. Les problèmes de non-conformités sont liés à des déversements en entrée de station par temps de pluie liés à des mauvais branchements sur réseau et la station n’a rien à voir là-dedans. Il semble aussi que la méthode de comptage de ces déversements soit mal calibrée. Par temps sec, elle est à peu près à moitié de sa capacité de traitement.

Ainsi en 2021, ce sont **quatre stations d’épuration qui présentent des problèmes dans la gestion des eaux usées**. Ces stations représentent environ 6352EH en capacité nominale soit 18% de la capacité nominale du parc épuratoire total. Elles constituent donc un risque de pollution important pour les milieux environnants. Toutefois, la station de Beuzeville est en cours de conformité ce qui devrait diminuer le risque de pollution.

* En 2021, la STEP d’Ablon était en conformité performance ce qui n’était pas le cas de la station avant 2021.
** Sur la moyenne 2019-2022, la STEP de Saint-Maclou était en sur-débit ce qui n’est pas le cas sur l’année 2021.

Etat des stations d’épuration du territoire en 2021
(source : portail d’informations sur l’assainissement communal)

STATIONS D'ÉPURATION	MISE EN SERVICE	CAPACITÉ NOMINALE (EH)	STATIONS EN SURCAPACITÉ	STATIONS EN SUR-DEBITS	STATIONS EN NON CONFORMITÉ EQUIPEMENT	STATIONS EN NON CONFORMITÉ PERFORMANCE
Ablon*	1986	480				
Berville-sur-Mer	2004	800				
Beuzeville	2005	4000	En cours de conformité			En cours de conformité
Conteville	2016	1070				
Genneville	1986	885				
Honfleur	2004	26000				
Saint Maclou**	2017	1467				

Gestion des ressources

Ressources en eau – L’assainissement

Communes couvertes par les ouvrages	Mise en service	Traitement filière eau	Milieu récepteur	Moyenne entre 2018 et 2022		Capacité totale des ouvrages		Charge actuelle des ouvrages	Capacités résiduelles des ouvrages		Charge hydraulique (m3/j)	Capacité (m3/j)	Capacité résiduelle
				Charge organique (kg/j de DB05)	Equivalent Habitant (si 1 EH= 0,06 kg de DB05)	Capacité (kg/j de DB05)	Equivalent Habitant (si 1 EH= 0,06 kg de DB05)		Capacité résiduelle des ouvrages	Equivalent Habitant (si 1 EH= 0,06 kg de DB05)			
Honfleur - Equemauville - Gonneville sur Honfleur - La Rivière Saint Sauveur	2004	Boues activées+Filtre plantés de roseaux	la Morelle	806	13433	1560	26000	52%	754	12567	3807	5349	29%
Genneville	2014	Filtres plantés de roseaux	L'orange	18	292	53	885	33%	36	593	-	133	-
Ablon*	1986	lagune	la Morelle	20	326	29	480	68%	9	154	37	73	49%
Cricqueboeuf - Pennedepie (rejet 4cf)		Boues activées+membr	La Touque	ouvrage géré par la 4CF									
Beuzeville	2005	Boues activées	La morelle	162	2700	240	4000	68%	78	1300	502	600	16%
Berville-sur-Mer	2004	Lagune	Zone d'infiltration	46	765	48	800	96%	2	35	-	120	-
Conteville	2016	Boues activées	La Risle	30	500	64	1067	47%	34	567	52	173	70%
Boulleville - Saint-Maclou	2018	Boues activées	Fossé routier le long de la RD90	58	973	84	1400	70%	26	427	364	252	-44%

*à noter que la station de Ablon doit être réhabilitée ou les eaux transférées à la STEP de Honfleur (étude en cours)

Etat des stations d'épuration du territoire sur la période 2019 – 2022 (les données proviennent de moyennes sur la période 2019 – 2022)
(source : Communes du territoire)

A l'échelle du territoire, environ 68% des habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Il convient donc de prendre en compte les capacités épuratoires dans la stratégie de développement territorial afin d'adapter le dimensionnement des systèmes d'assainissement au développement projeté. Il paraît nécessaire de **prioriser le développement urbain dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif suffisamment dimensionné.**

Gestion des ressources

Ressources en eau – L’assainissement

• Assainissement non collectif

Les données sur l’assainissement collectif sur le territoire sont tirées du Rapport sur le Prix et la Qualité des services de 2022.

La Communauté de Communes du pays d’Honfleur-Beuzeville possède la compétence « Contrôle » du SPANC depuis 2003. Les contrôles sont donc gérés en régie par les agents du SPANC sur tout le territoire. La CCPBH est également compétente pour suivre les travaux de réhabilitation des installations d’assainissement non collectif défectueuses à la demande des propriétaires.

Le SPANC intervient sur les 23 communes du territoire du Pays d’Honfleur-Beuzeville. Sur le territoire, 5165 installations d’assainissement non collectif sont recensées et assurent la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées dans le milieu naturel. Le SPANC a un rôle de diagnostic et de contrôle des installations.

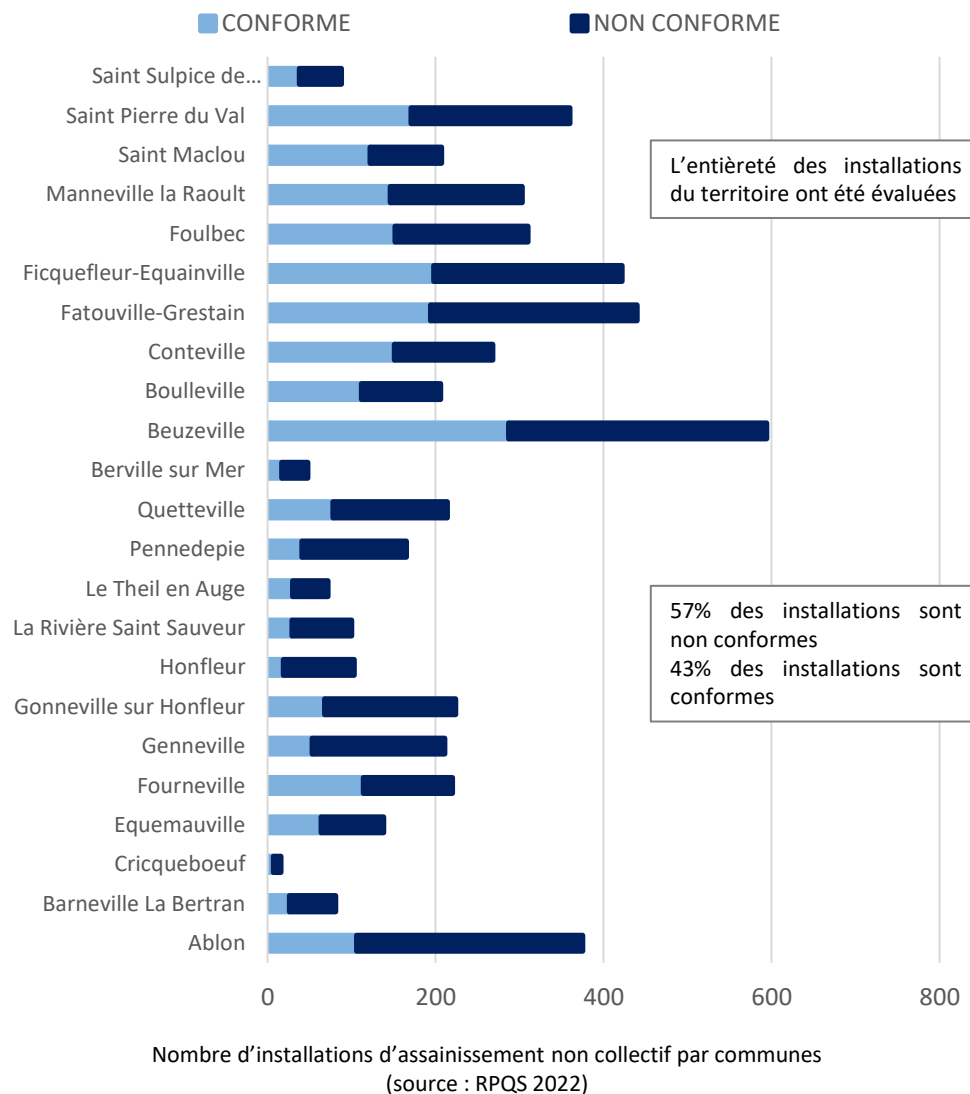
Parmi toutes ces installations, **2223 ont reçu un avis favorable de bonne conformité et 2942 ont reçu un avis défavorable de non conformité**. Ci-contre, le graphique représente la répartition des installations d’assainissement non collectif et l’avis obtenu suite à un contrôle de conformité.

• Les eaux de pluie

La gestion des eaux pluviales est une **compétence communale**.

L’organisation de la gestion des eaux pluviales apparait essentielle pour le territoire de Honfleur Beuzeville.

Cela passe par le dimensionnement des équipements de régulation en milieu urbain, ainsi que par le maintien de talus, d’un maillage bocager et de zones humides qui participent à la limitation ou la régulation des ruissellements. De manière plus globale, la réduction de l’artificialisation des sols permet un moindre ruissellement des eaux pluviales. L’aménagement du territoire de l’agglomération devra privilégier le recours à des méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales.



Gestion des ressources

Gestion des déchets

La compétence de prévention et de gestion des déchets est organisée différemment sur le territoire : la compétence globale de gestion (collecte et traitement) est assurée par la Collectivité sur la partie Calvadosienne, et la compétence « traitement » est transférée à un syndicat de traitement pour la partie Euroise.

Deux déchèteries sont présentes sur le territoire, l'une à Beuzeville, gérée par le SDOMODE, et l'autre à Honfleur, dont la gestion est assurée par la société COVED dans le cadre d'un contrat de prestation de service. **La déchetterie d'Honfleur est au cœur de questionnements**, en effet, elle doit être refaite car elle est trop petite et accidentogène (croisement des camions pour le transfert des déchets et des voitures des particuliers).

De plus, au vu de sa localisation, la déchetterie n'est pas vraiment centrale au territoire. Le projet devra être acté d'ici 2 ou 3 ans.

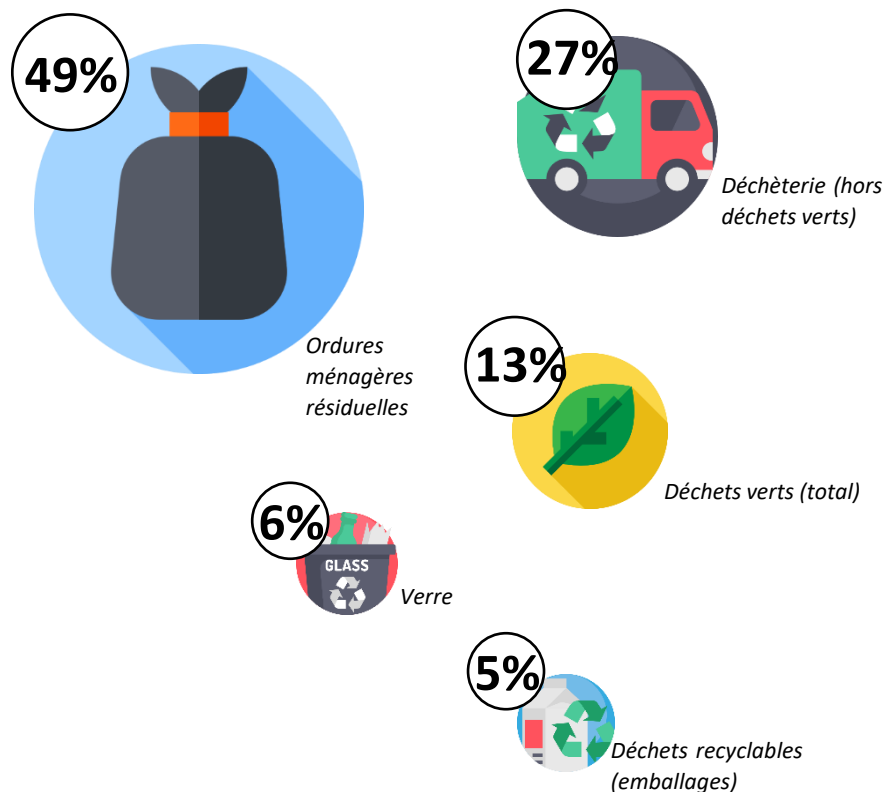
Pour les habitants à l'ouest du territoire, un contrat est envisagé avec la Communauté de Communes limitrophe. Cela permettrait aux habitants des communes de Cricquebœuf et de Pennedepie d'accéder à la déchetterie de la Communauté de Communes voisine très proche.

Les modes privilégiés de traitement sont, par ordre de priorité : la réutilisation (ex: textiles usagers...), le recyclage (ex: papier, verre), la valorisation, matière ou énergétique (ex: déchets verts, ordures ménagère résiduelles...) et enfin l'élimination (ex: encombrants...).

La production moyenne de déchets ménagers et assimilés en 2020 est de **727 kg/an/habitant**. Au regard des différents types de déchets produits, dont la répartition est illustrée, il apparaît que les principaux flux sont :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les végétaux
- Les encombrants.

Répartition des tonnages de déchets pris en charge par le service
(source : Rapport annuel OM 2020 CCPHB)



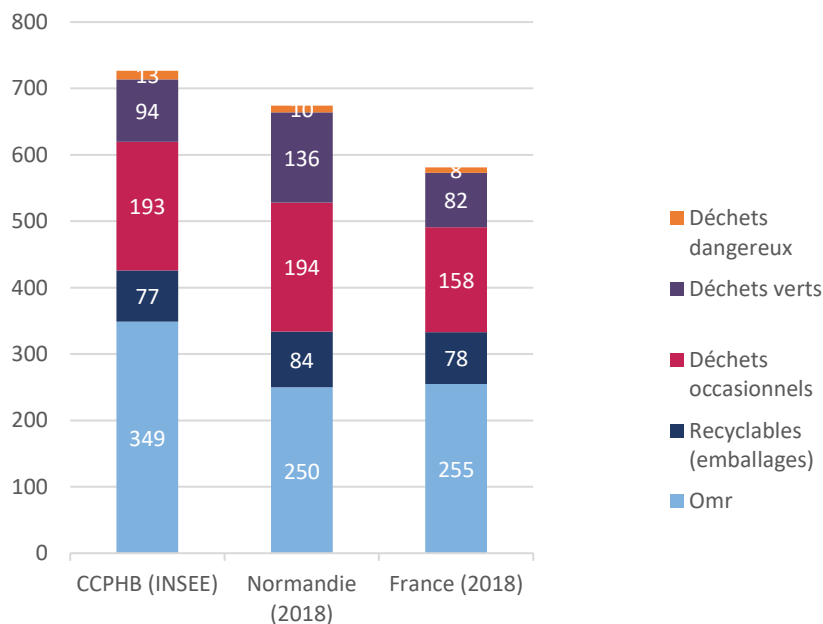
Gestion des ressources

Gestion des déchets

Le ratio de déchets par habitant est **au-dessus des moyennes départementales et nationale**. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Le calcul du ratio qui divise le tonnage par la population (résidents à l'année + résidences secondaires) alors qu'il existe également un apport conséquent des activités économiques et un **afflux important de touristes** de passage toute l'année;
- Le tonnage d'ordures résiduelles pris pour les calculs correspond à la quantité totale incinérée, ce qui comprend les déchets municipaux;
- La région de Normandie constate une production par habitants de déchets verts nettement supérieure à la moyenne nationale (128kg/an/hab contre 54kg/an/hab pour les déchets verts collectés en déchèterie par exemple en 2014).

Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (INSEE) à différentes échelles géographiques
(Source : Rapport annuel OM 2020 CCPHB)

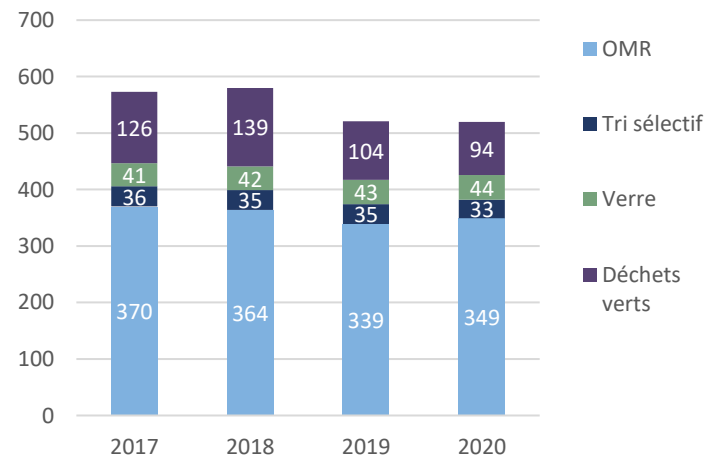


Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est mis en place pour réduire la quantité de déchets sur le territoire. Ce programme est en cours d'action (2019-2024) et vise à réduire de 6% en 5ans la quantité de déchets sur le territoire.

Globalement, **la quantité de déchets pris en charge tend déjà à diminuer ces dernières années**. Ainsi, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué d'environ 6% entre 2017 et 2020; la baisse est observée pour tous les flux exceptés les apports en déchèteries autres que les déchets verts, ainsi que les gravats.

L'année 2020 a été marquée par des modifications importantes du service en raison du **contexte sanitaire** lié à l'épidémie de COVID-19. **Des fluctuations restent plus ou moins importantes d'une année à l'autre** selon l'affluence touristique très importante sur la période estivale, entraînant une forte production d'ordures ménagères ou bien Une compensation de la diminution de cartons professionnels collectés dans l'hypercentre, par l'augmentation de cartons produits par les particuliers, liée à des changements de mode de consommation (livraisons, vente à emporter...). Enfin, à l'échelle du territoire, des fluctuations peuvent apparaître à cause de la variation du nombre de communes sur le territoire. C'est pourquoi les comparaisons doivent être effectuées à partir du poids par habitant.

Evolution de la production de déchets (en kg/hab)
(Source : Rapport annuel OM 2020 CCPHB)



Attention : la population prise en compte pour calculer le ratio des ordures ménagères résiduelles produites par habitant, a été modifiée entre 2019 et 2020. En effet, plusieurs communes Euroises hors territoires étaient collectées via une convention jusqu'au 31 décembre 2019

Gestion des ressources

Gestion des déchets - Valorisation

• Traitement des déchets

Il n'y a pas de site de traitement des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes.

Pour la partie Calvados du territoire les déchets sont valorisés énergétiquement par incinération. Pour la partie Euroise du territoire, le SDOMODE possède son propre centre d'enfouissement et fait aussi de la valorisation énergétique des déchets.

Le site d'enfouissement se situe en dehors du territoire à Malleville-sur-le-Bec à 25km du quai de transfert de Pont-Audemer. Les déchets sont d'abord envoyés à Beuzeville puis au quai de transfert et enfin au centre d'enfouissement ce qui pose un problème en termes de transports.

Dans la partie Calvados, une autre problématique se pose avec **l'envoi du verre à Caen**. Une étude a été réalisée afin d'estimer si il ne serait pas plus avantageux de valoriser le verre en lien avec le Havre. Néanmoins, d'un point de vue financier, l'utilisation du quai de transfert beaucoup plus proche n'est pas possible à cause du péage du pont de Normandie. Cette solution n'est donc pas envisageable.

Afin de valoriser les déchets verts, la Communauté de Communes propose à la vente aux particuliers deux types de composteurs (un en plastique et un en bois).

Sur le territoire, une expérience de compostage a été réalisée dans une résidence et la Communauté de Commune du Pays de Honfleur-Beuzeville souhaite développer cette alternative.

• Urbanisme circulaire

Depuis quelques temps, se développe la notion d'urbanisme circulaire qui comme l'économie circulaire et la gestion des déchets, vise à aménager et construire en veillant à mieux préserver les ressources particulièrement le sol, les milieux agricoles et naturels, les matériaux, l'eau et l'énergie selon deux principes :

- 1- un principe de sobriété
- 2- un principe d'efficacité

Et tout cela, sans entraver l'attractivité et le développement territorial.

• Economie circulaire

Depuis quelques années, l'économie circulaire est devenue un enjeu majeur des collectivités territoriales pour leur développement économique. Elle vise à allier développement et meilleure gestion des ressources.

Le recyclage et les déchèteries sont au cœur des politiques publiques mais des initiatives privées, parfois accompagnées par les collectivités visent à renforcer la dynamique.

Bien qu'il n'existe pas encore de stratégie de développement de l'économie circulaire dans la communauté de communes, plusieurs initiatives peuvent être mises en avant :

- L'amélioration et le renforcement du tri pour les particuliers et les professionnels ;
- Le développement des composteurs ;
- Le renforcement du réseau des ressourceries et recycleries telles qu'Emmaüs ;
- L'usage toujours plus important des applications de deuxième vie : Vinted, LeBonCoin...

De nombreuses autres pistes existent en vue de renforcer l'économie circulaire.

Les points saillants de l'urbanisme circulaire



Construire et aménager sur le long terme
(au-delà de 50 ans)



Être sobre dans l'usage de ressources



Optimiser les espaces et l'usage des bâtiments existants



Eviter l'usage de ressources non recyclables et carbonées



Identifier les potentiels de réhabilitation et de reconstruction



Réutiliser les ressources issues de déconstruction et locales

Gestion des ressources

Ressources en bois

• Surface et statut

La forêt Normande, publique et privée, s'étend sur près de 420000ha, soit 14% de la surface totale de la Normandie (contre 30% en moyenne nationale).

L'Eure est un des départements les plus boisés de Normandie avec 20% de forêts et le Calvados possède un taux de boisement de seulement 8%.

La forêt privée représente les 3/4 de la surface boisée régionale avec environ 320000ha avec là encore des disparités au niveau départemental.

Par ailleurs, il a été recensé un linéaire d'environ 130000 km de haies en Normandie, principalement sur le territoire de la Basse Normandie.

Zone géographique	Taux de boisement	Part de la forêt privée
Calvados	8%	89%
Eure	20%	87%
Normandie	14%	78%

Source : IGN

• Essences et peuplements

La forêt normande est **principalement composée de feuillus**.

Les forêts normandes sont parmi les plus productives sur le territoire national. La production annuelle est estimée à 2,7 millions de m³ par an soit près de 7m³/ha/an. Les types de peuplements les plus fréquemment rencontrés sont les futaies et les mélanges futaies-taillis.

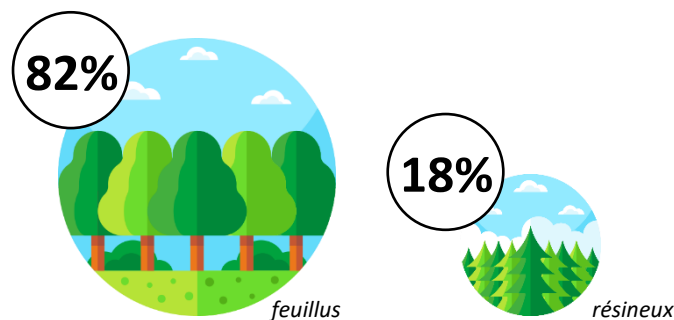
• Structure de la forêt privée

Sur les cinq départements normands, on recense environ **90 000 propriétaires forestiers** dont :

- 30 000 de plus de 1ha
- 9000 de plus de 4ha

En Normandie, la surface moyenne des propriétés forestières est plus importante qu'au niveau national. En effet, la surface moyenne des propriétés de plus de 1 ha en France est de 8,8 ha alors qu'elle s'élève à 10,5 ha en Normandie.

La même tendance s'observe sur les propriétés de plus de 25 ha. La moyenne nationale est de 74,5 ha alors qu'elle est d'environ 90 ha en Normandie. En Normandie, les 30 000 propriétaires de plus de 1 ha représentent 293 000 ha. Les propriétés de plus de 25 ha représentent 60 % de la surface et sont détenues par seulement 7 % des propriétaires.



Source : CNPF Normandie

Ressources en bois

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

territorialement privée :
de la forêt est
elle est aussi
localisée à proximité
au qui traversent le

Le Havre

Estuaire de la Seine

Rouen 80 km

Berville-sur-Mer

Corteville

Fatouville-Grestain

La Rivière-Saint-Sauveur

Honfleur

Pennedepie

Criqueboeuf

Deauville 15 km

Barneville-la-Bertrange

Abлон

Fiquenieur-Equainville

Saint-Pierre-du-Val

Foulbec

Saint-Sulpice-de-Grimbouville

Bouleville

Saint-Maclo

Beuzeville

Quetteville

Genneville

Fourneville

Gonneville-sur-Honfleur

Aéroport Deauville-Normandie

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Pont-Audemer

Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

Communauté de Communes Terre d'Auge

Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Caen 50 km

Pont-L'Évêque

Lisieux 30 km

Eure

Calvados

Évreux 80 km

- Forêt de conifères
- Forêt de feuillus
- Forêt mixte
- Haies

— Réseau hydrographique
■ Zones humides

La forêt du territoire est majoritairement **composée de feuillus à 82%**.

Sources : BD Topo, BD Topage,
CorineLandCover 2012



Les ressources

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Un ratio de déchets produits par habitant supérieur aux moyennes nationales et départementales
- Forte influence de l'activité touristique dans la gestion des déchets
- Un recyclage de plus en plus important mais qui reste limité
- Des masses d'eau principalement fragilisées par des pollutions d'origine agricoles
- Des eaux de baignade et de pêche à pied de qualité
- Une qualité des eaux potables conformes
- Une forêt Normande principalement privée et constituée de feuillus

→ 9 stations de production

→ 39% des cours d'eau en bon ou très bon état écologique et 92% en bon état chimique

→ 50% des masses d'eau côtières en bon ou très bon état écologique et 54% en bon état chimique

→ 28% des masses d'eau souterraines en bon état chimique mais 2 masses d'eau qui n'atteignent pas le bon état quantitatif

→ 7 STEP dont 2 non conformes en performance en 2019

→ Capacité totale de traitement des STEP de 34702 EH

→ 68% des habitants sont reliés au réseau d'assainissement collectif

→ 66% des installations d'assainissement non collectif sont déclarées conformes

→ 2 déchetteries sur le territoire

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Renforcer l'économie et l'urbanisme circulaire
- Tendre vers un usage plus sobre et efficient des ressources
- Renforcer la qualité des eaux
- Surveiller l'état du parc épuratoire et prioriser le développement urbain dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif suffisamment dimensionné
- Privilégier le recours à des méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales

Analyse Environnementale **G**

Biodiversité et Trame Verte et Bleue **4**

Milieux remarquables

Des milieux reconnus et protégés pour leurs intérêts écologiques

Par sa position géographique, le territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville compte de nombreux milieux naturels riches et variés : milieux marins, plage, prairies humides, milieux calcicoles et silicicoles, boisés, bocagers, etc.

Les espaces naturels remarquables pour leur richesse biologique se concentrent sur la côte, en mer et au niveau des vallées du territoire. Ces milieux reconnus bénéficient d'un classement ou d'un contrat de gestion :

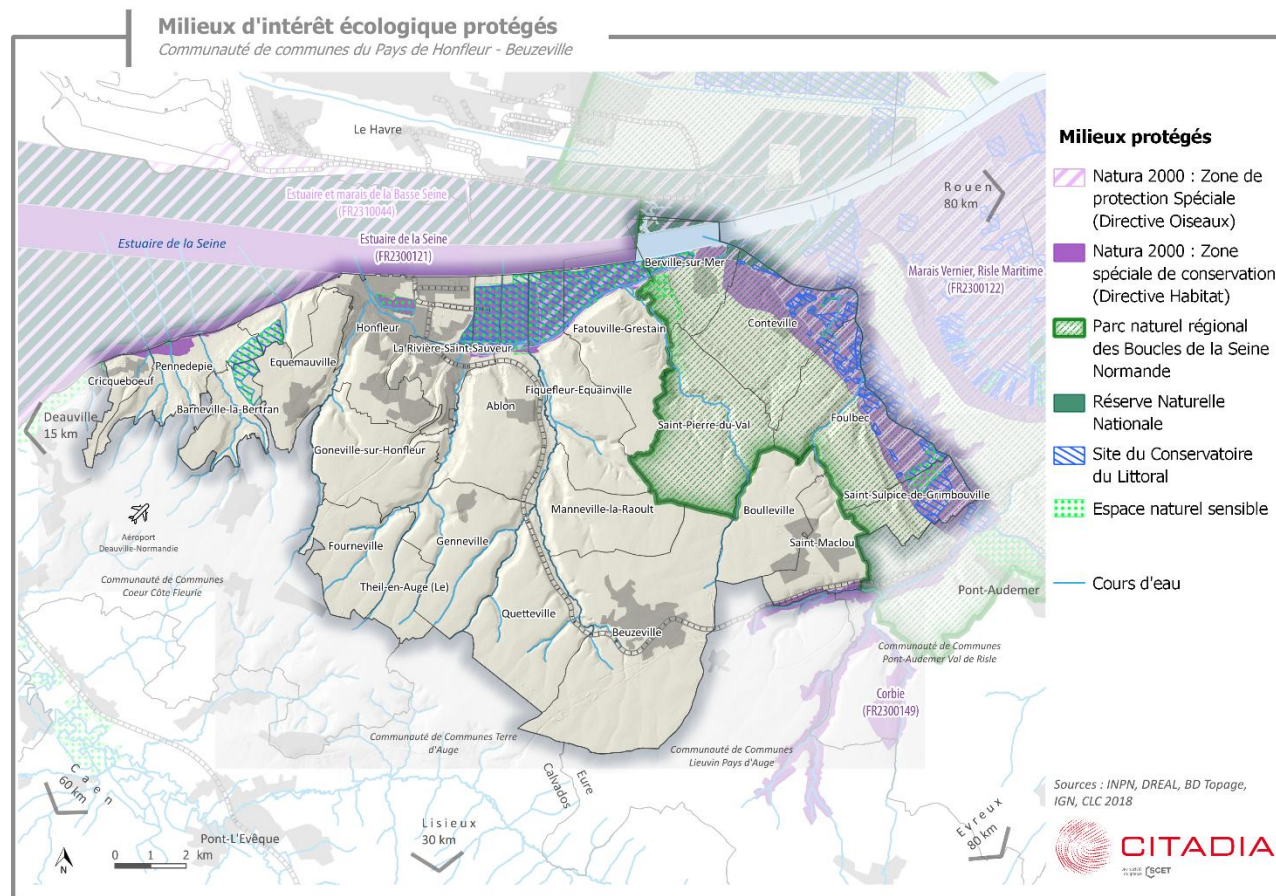
4 Sites Natura 2000
3696 ha sur le territoire

7 Espaces Naturels Sensibles
1050 ha sur le territoire

1 Réserve Naturelle Nationale
109 ha sur le territoire

Les 4 sites Natura 2000 sont associés à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire à préserver. Les 7 ENS sont destinés à préserver les milieux.

5 communes du PLUI appartiennent au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et témoignent de paysages et milieux remarquables : Berville-sur-Mer, Conteville, Saint-Pierre-du-Val, Foulbec et Saint-Sulpice-de-Grimbouville. La charte du PNR détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc, intégrées par ailleurs par le SCoT Nord Pays d'Auge avec lequel le PLUI doit être compatible.



25 % du territoire intercommunal bénéficie d'une protection ou d'un contrat de gestion



La liste des Sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles est à retrouver dans l'annexe du diagnostic.

Milieux remarquables

Des milieux inventoriés

Au-delà des zones protégées, le territoire compte des milieux naturels reconnus et inventoriés en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Les ZNIEFF sont détaillées selon leur type :

18 ZNIEFF de type I

(dont 1 ZNIEFF marine)

Espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

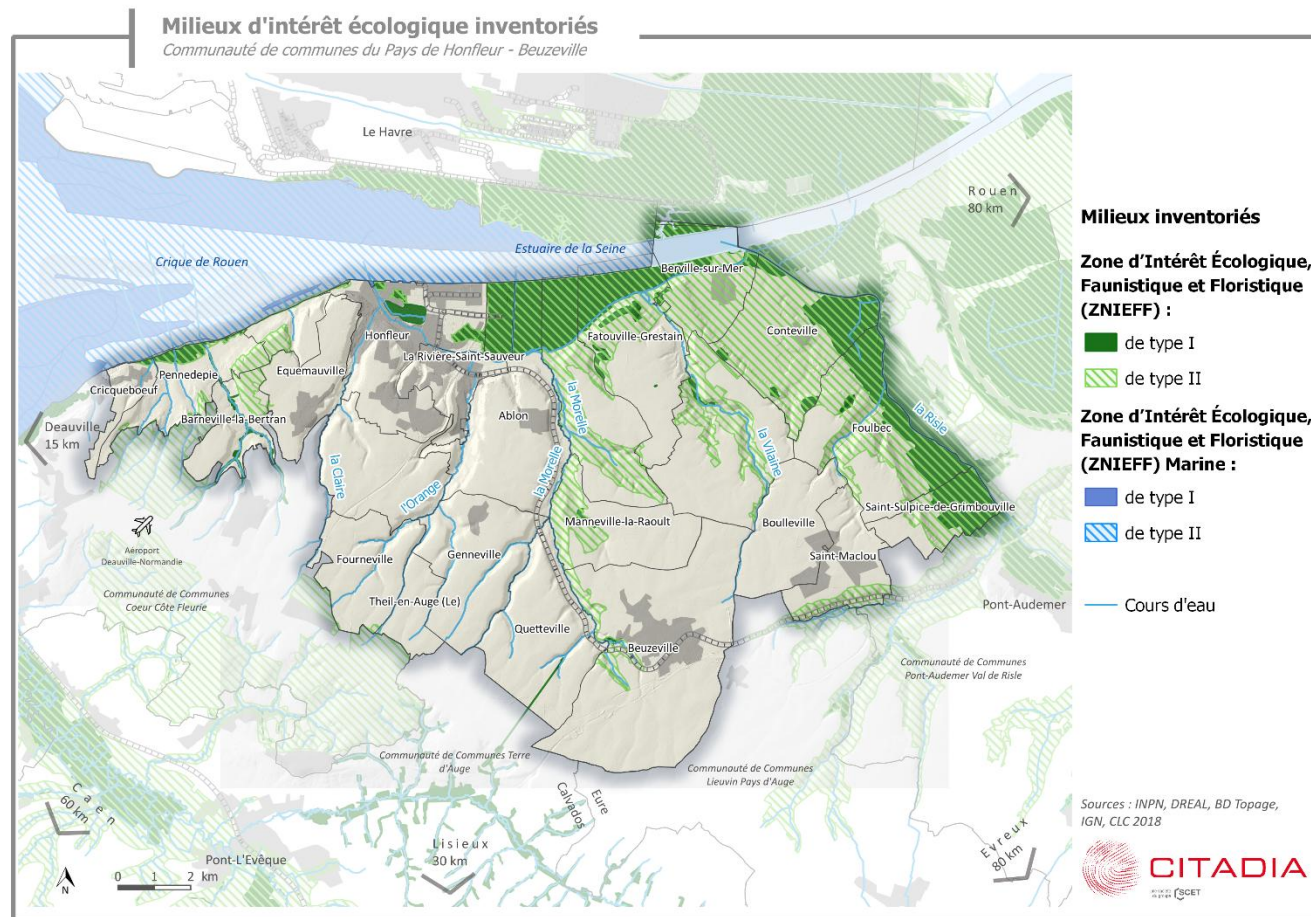
7 ZNIEFF de type II

(dont 1 ZNIEFF marine)

Espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Les espaces de ZNIEFF de type II regroupent ainsi plusieurs types d'habitats : marais, fond de vallée, espaces côtiers, corridors riverains, espaces boisés et bocagers... etc. mettant en évidence le rôle majeur de la perméabilité environnementale des milieux naturels et agricoles associés au réseau hydrographique et humide

Certaines ZNIEFF se superposent avec des espaces protégés tels que les Espaces Naturels Sensibles ou les zones Natura 2000. Les ZNIEFF non protégées au contraire doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le PLUi.



38 %



de ZNIEFF non couvertes par un périmètre de protection environnemental (Natura 2000, ENS, Arrêté protection biotope, Réserve Naturelle Nationale ou PNR)

La liste des ZNIEFF de types I et II est à retrouver dans l'annexe du diagnostic.

Les composantes du maillage écologique du territoire

Les milieux aquatiques et humides

Milieux aquatiques continentaux

Bien que les milieux remarquables soient souvent associés à des mesures de protection, les milieux ordinaires sont aussi un support important pour le développement de la biodiversité et doivent être pris en compte.

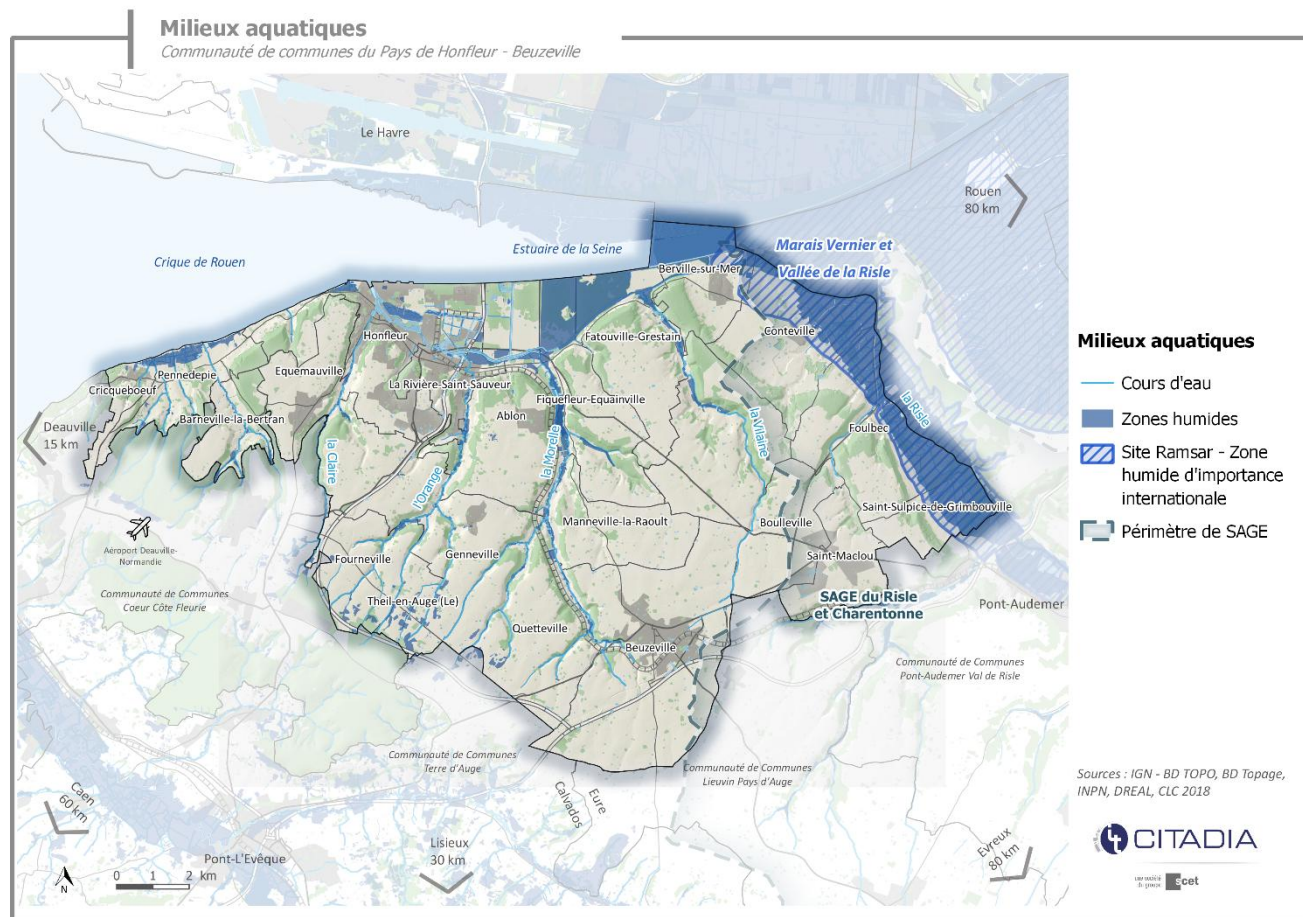
Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau représentant un intérêt écologique majeur : la Risle, La Vilaine, La Morelle, l'Orange et la Claire. Ces cours d'eau, leurs affluents et milieux associés (boisements, bocage, zones humides) forment des continuités écologiques à préserver.

Milieux humides

Les zones humides sont les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par les plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Ces milieux accueillent une biodiversité importante : flore inféodée aux zones humides, avifaune, mammifères, amphibiens, odonates, chiroptères. Le territoire compte une zone humide d'importance internationale (Marais Verniers et Vallée de la Risle).

Les milieux aquatiques et humides du territoire sont menacés par l'artificialisation des terres, la création de plans d'eau, la mise en culture, le drainage et comblement de mares, la populiculture, etc. La préservation de ces espaces constitue donc un enjeu majeur du bon fonctionnement du territoire (biodiversité, cycle de l'eau et prévention des risques).



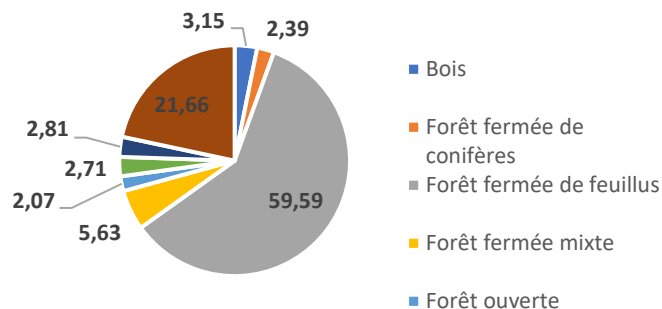
La cartographie ci-dessus des zones humides sur le territoire est issue de prélocalisations cartographiques et n'ont pas fait l'objet d'une délimitation précise par le biais d'une phase de terrain. Les communes suivantes ont bénéficié d'inventaires précis sur sites de projet dans le cadre de l'élaboration document d'urbanisme précédant l'élaboration du présent PLUi : Cricqueboeuf, Gonneville-sur-Mer, La Rivière-Saint-Sauveur, Le Thril-en-Auge.

Les composantes du maillage écologique du territoire

Les milieux boisés

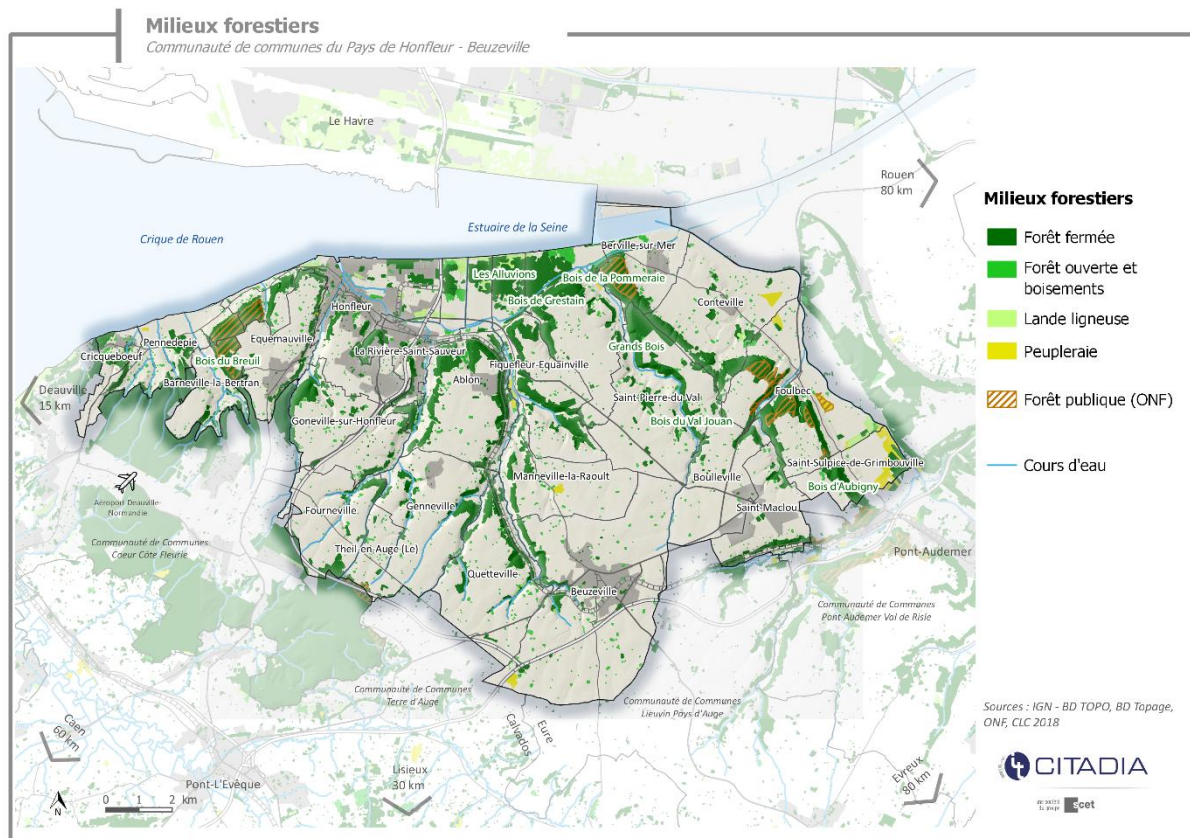
La superficie forestière représente 4100 ha soit 21 % du territoire du Pays de Honfleur-Beuzeville. Les boisements sont constitués le plus souvent par plusieurs habitats naturels en étroite relation les uns avec les autres, formant ainsi des complexes écologiques intéressants pour la faune. Ils jouent également un rôle de régulation de la qualité de l'air et de puits de carbone.

Nous pouvons notamment mettre en évidence les espaces forestiers principaux suivants : Domaine du Bois Normand, Bois du Breuil, Le Marélot, les Alluvions, les Bois de Gestain, de Joble, de la Pommeraie, les Grands Bois, les Bruyères, les Bois des Chensnots, du Val Jouan, des Talyaux et d'Aubigny.



Répartition des types de couverts forestiers sur le territoire

Des peupleraies se sont par ailleurs développées au niveau des vallées du territoire en lien avec l'activité d'arboriculture. Ces peupleraies représentent 115 ha soit 3% de la surface forestière du territoire. Monocultures, elles ont tendance à homogénéiser le paysage et constituer une baisse de la biodiversité.



La liste des ZNIEFF de types I et II est à retrouver dans l'annexe du diagnostic.

Les composantes du maillage écologique du territoire

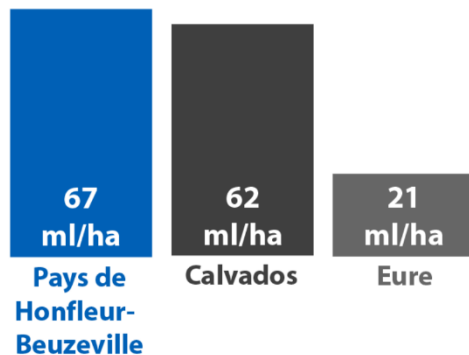
Le maillage de haies bocagères

Le bocage est un écosystème complexe constitué d'un ensemble de prairies séparées par des linéaires de haies, fossés et talus. Le bocage participe au maintien des équilibres naturels : il régule le climat, contribue à la qualité de l'eau, protège les cultures et préserve la biodiversité, etc.

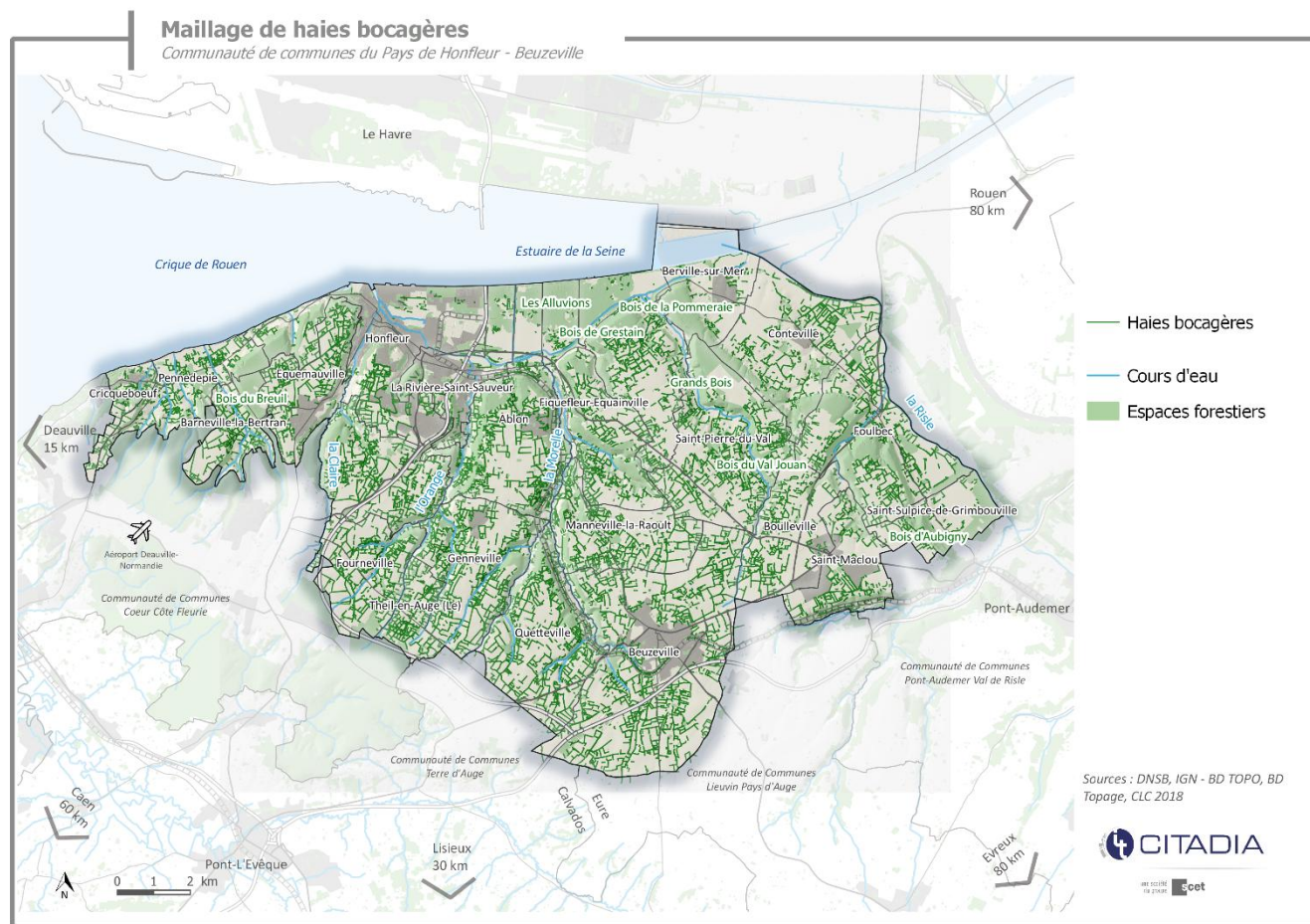
En particulier dans les vallées du territoire, l'interconnexion est très forte avec les fonctions des autres milieux : milieux aquatiques et humides, prairies et boisements.

En lien avec l'agrandissement des cultures et le recul de l'élevage, le maillage de haies bocagères connaît un déclin en Normandie.

Le territoire présente une densité bocagère de 67 mètres linéaires par hectare (surface totale du territoire), soit 141 ml/ha de Surface Agricole Utile (SAU).



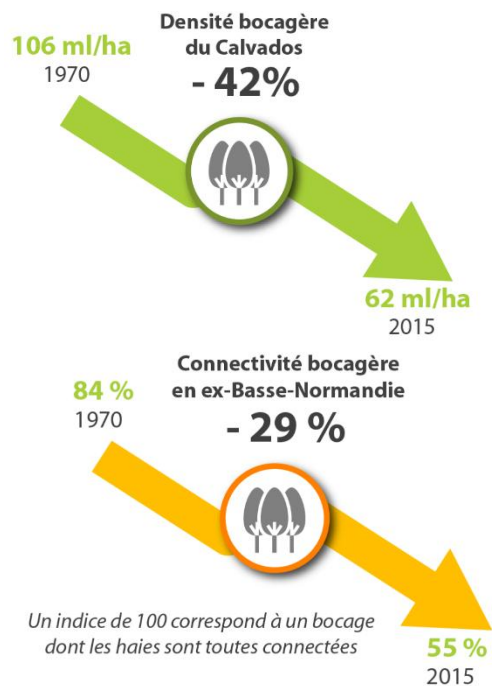
Densité bocagère du territoire comparée aux moyennes départementales



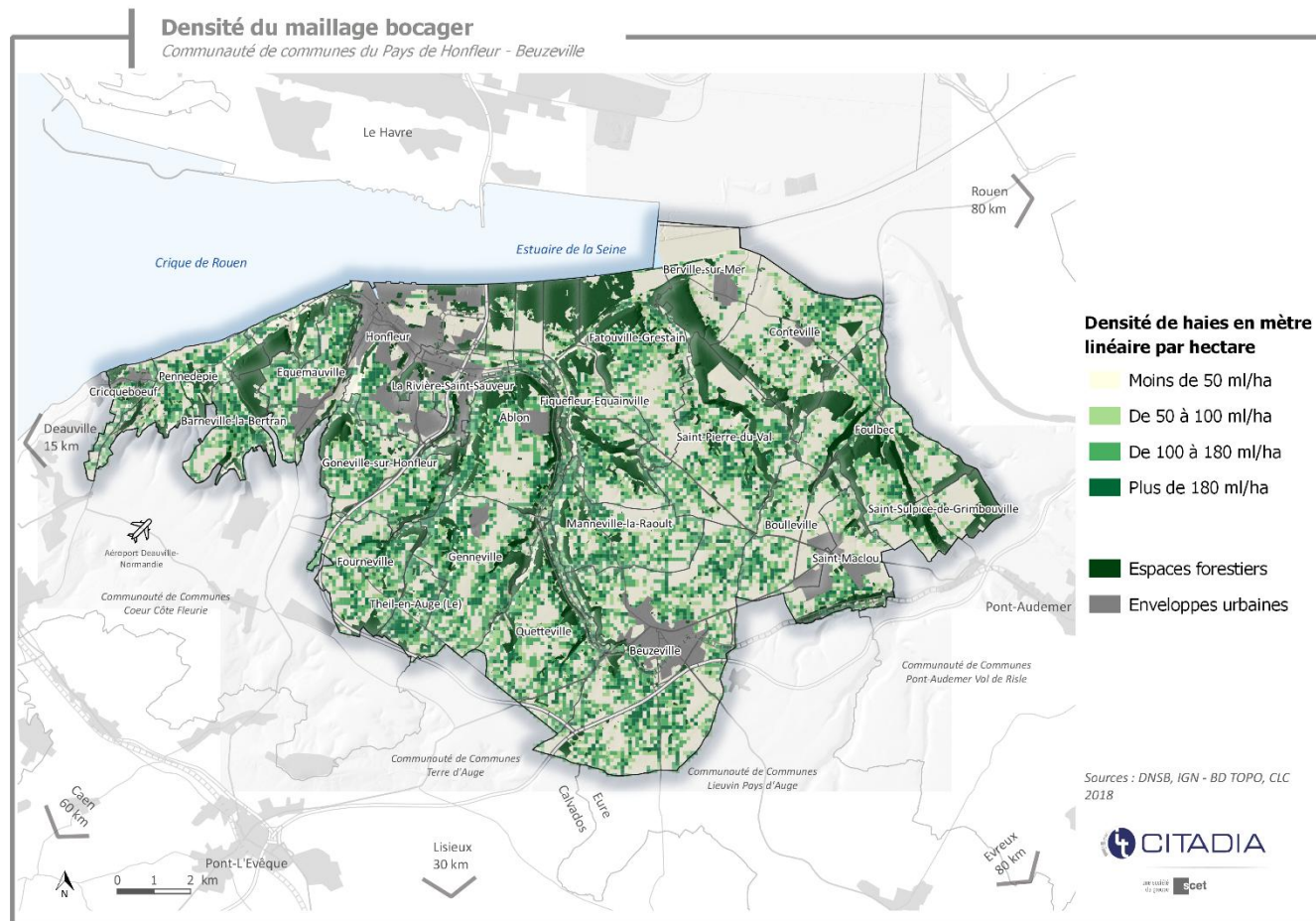
Les composantes du maillage écologique du territoire

Le maillage de haies bocagères

Ce déclin du linéaire des maillage bocager s'accompagne d'une baisse de la connectivité des haies, engendrant un amoindrissement progressif de la valeur biologique du bocage et de sa fonctionnalité.



19,9% du maillage bocager n'est pas couvert par une protection ou un contrat de gestion



La Trame Verte et Bleue

Un outil au service de la biodiversité

Le concept de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire à part entière qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité en préservant et restaurant les continuités écologiques. Cet outil est pensé à l'échelle nationale, puis décliné dans les documents d'urbanisme territoriaux et locaux (SCoT, SRCE et PLU). Le SCoT doit donc permettre de construire une véritable armature écologique qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain.

Elle a plusieurs objectifs écologiques :

- Conserver et améliorer la qualité des différents milieux naturels et de réduire la fragmentation des habitats,
- Garantir la libre circulation des espèces et permettre le déplacement des espèces,
- Accompagner les évolutions du climat,
- Assurer la fourniture des services écologiques rendus par la biodiversité.

Cette Trame s'articule avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de Biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux...) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020. La TVB tient compte des espaces et espèces protégées, mais également des fonctionnalités des écosystèmes et de la biodiversité ordinaire. Elle se matérialise ainsi par :

- **Des réservoirs de biodiversité** : espaces protégés et espaces naturels riches, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle biologique (alimentation, repos, reproduction) ;
- **Des corridors écologiques** : voies de déplacement qui relient les réservoirs de biodiversité et constituent à la fois des habitats et des couloirs (haies, cours d'eau, arbres isolés, mares...). Ces corridors peuvent être de différents types :
 - En pas japonais : formés par des îlots de végétation ;
 - Linéaires : formés par l'enchevêtrement des haies du bocage ;
 - Aquatiques et composés des berges du réseau hydrographique : passage des amphibiens, oiseaux, poissons...
 - Paysagers.

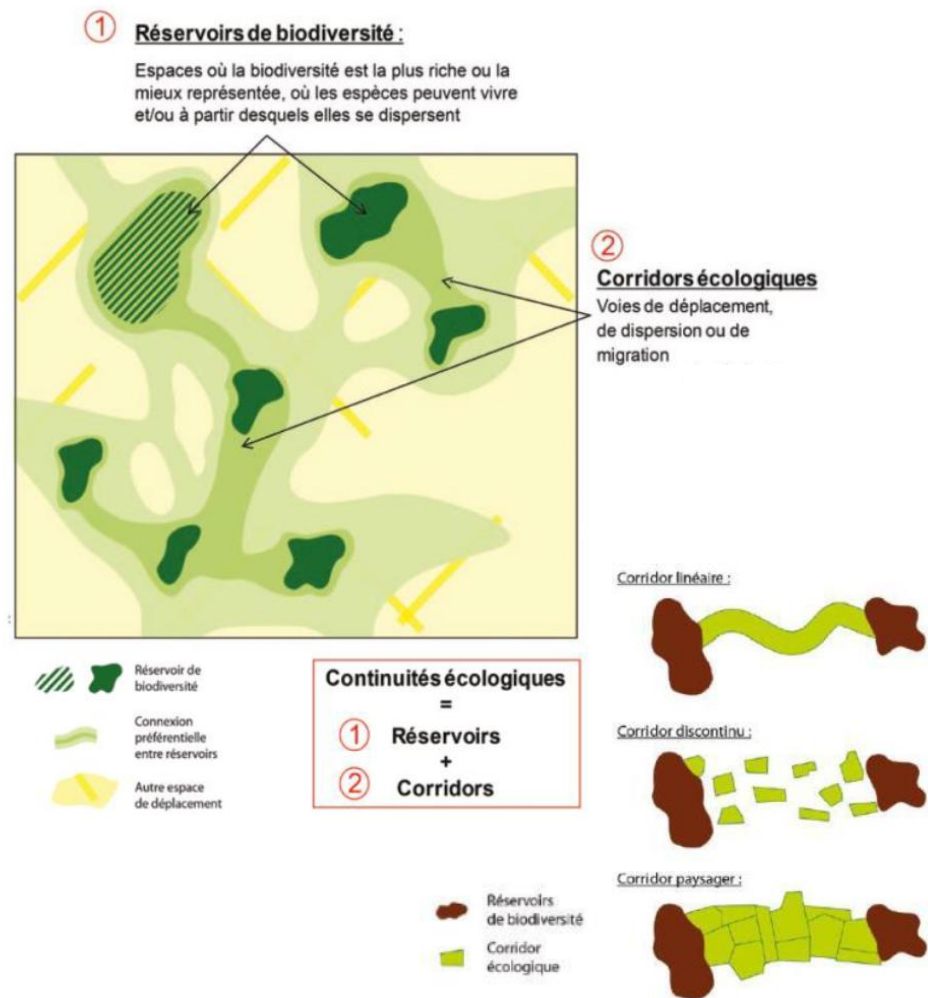


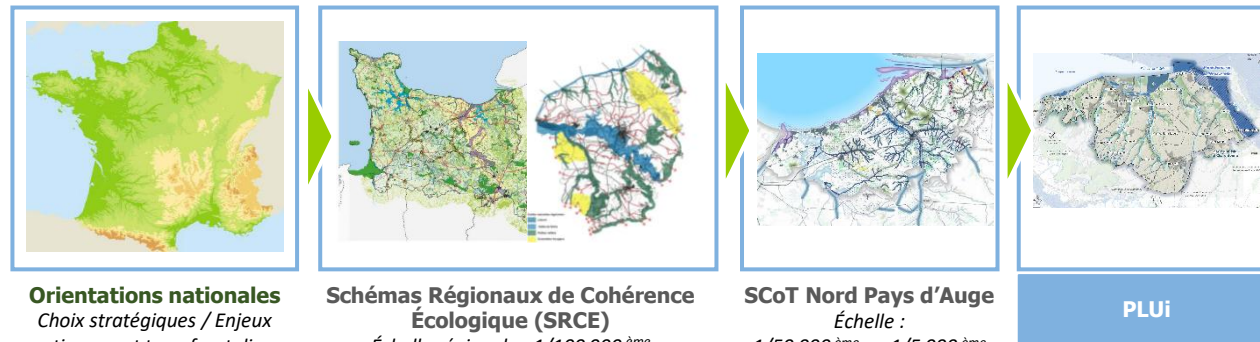
Schéma récapitulatif de la constitution de continuités écologiques (source : SRCE Bretagne)

La Trame Verte et Bleue

Un outil au service de la biodiversité

La conception de la Trame Verte et Bleue repose sur 3 niveaux :

- des orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques,
- des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), élaborés par les régions et l'Etat en association avec les collectivités, les associations de protection de l'environnement concernées ainsi que des représentants des partenaires socioprofessionnels intéressés,
- des documents de planification et les projets des collectivités territoriales.

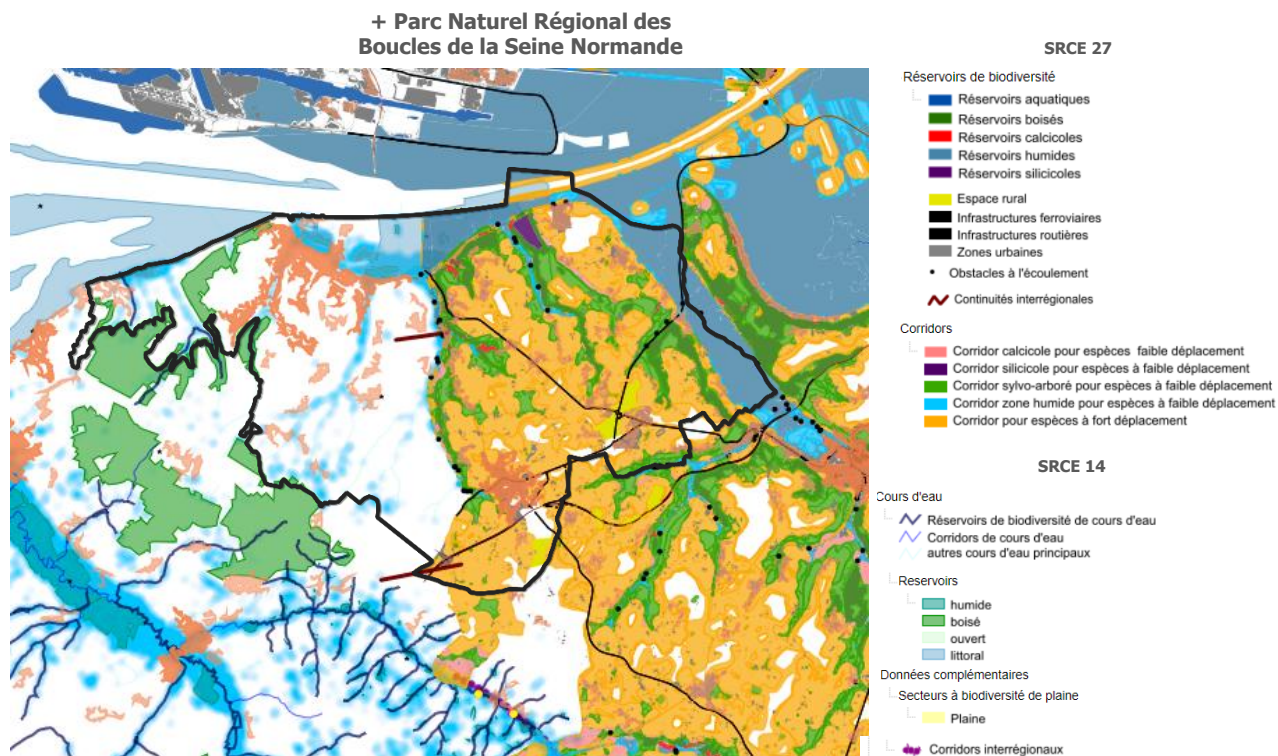


Les Schéma Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue de la communauté de communes se fait dans un contexte où cette réflexion a déjà été menée aux échelles supérieures. Le territoire étant positionné sur les deux anciennes régions de la Basse-Normandie et Haute-Normandie, il est concerné par les deux SRCE régionaux.

Adoptés en 2014, ces derniers présentent les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques et identifient une Trame Verte et Bleue à leur échelle.

Les SRCE identifient les enjeux globaux suivants : limitation des impacts des activités humaines sur les habitats de nature « ordinaire » et les continuités écologiques, le maintien des fonctionnalités des milieux boisés, bocagers, humides, aquatiques, littoraux, ainsi que la restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques fragmentées.

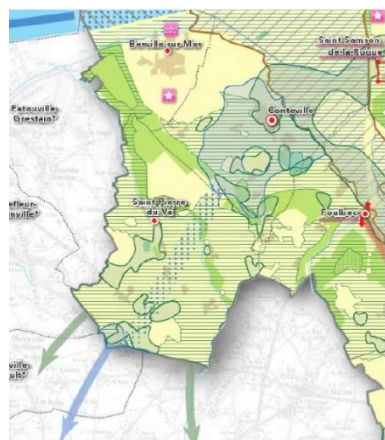


La Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue du PNR et du SCoT

La TVB identifiée par le PNR

La charte du Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normande détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. La carte de la charte du parc fait figurer une Trame Verte et Bleue à décliner et intégrer dans les documents d'urbanisme. Ainsi, le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Pays d'Auge couvrant le territoire du PLUi, intègre et affine les éléments de la Trame Verte et Bleue du parc.



Carte de la charte du PNR (source : PNR Boucles de la Seine Normande)

- réservoirs de biodiversité non humides (1.3.3)
- réservoirs de biodiversité : réseaux de haies (1.3.3)
- corridors écologiques non humides (1.3.3)
- corridors écologiques non humides hors territoire (1.3.3)
- réservoirs de biodiversité humides (1.3.2)
- réservoirs de biodiversité : réseaux de mares (1.3.2)
- réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : cours d'eau (1.3.2)
- corridors écologiques humides (1.3.2)
- corridors écologiques humides hors territoire (1.3.2)

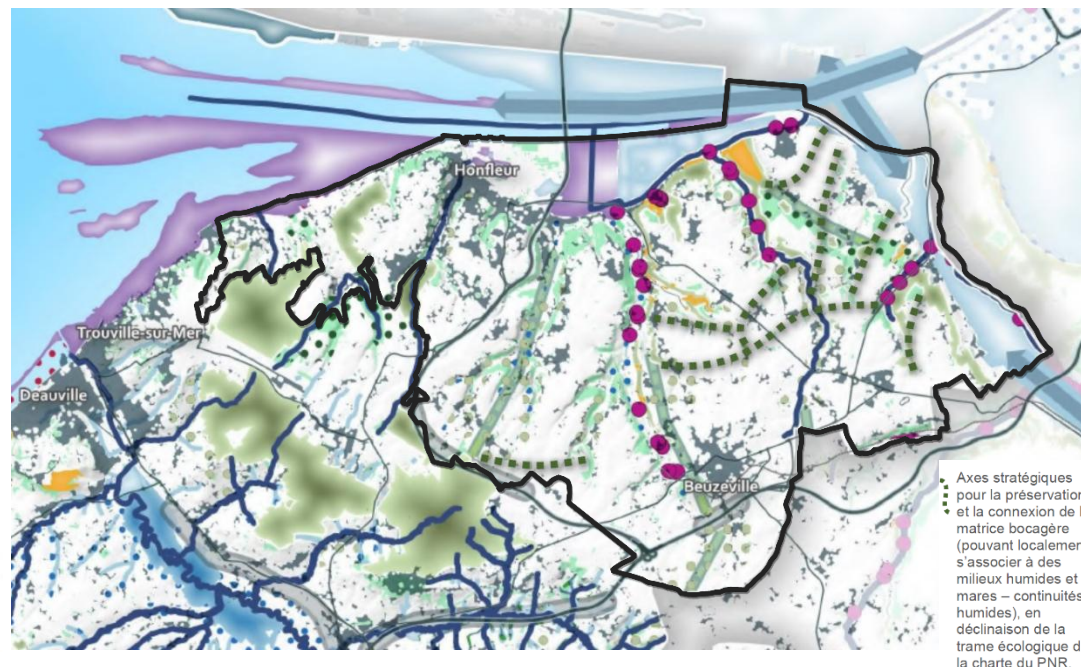
La TVB identifiée par le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Pays d'Auge a décliné une Trame Verte et Bleue à l'échelle de son territoire. Celui-ci a pris en compte les deux SRCE ainsi que la TVB identifiée par le PNR dans l'identification des continuités écologiques. La Trame Verte et Bleue du PLUi devra donc être compatible avec celle du SCoT.

Ainsi au niveau local, les documents d'urbanisme ou de planification devront prévoir une trame verte et bleue, cohérente avec les deux précédentes. Chaque nouvelle échelle doit affiner le travail de la précédente afin d'intégrer des espaces qui n'auraient pas pu être repérés autrement.

La cartographie de la Trame Verte et Bleue du PLUi vient donc préciser ou confirmer les secteurs déjà identifiés dans le SRCE, le PNR et le SCoT comme réservoirs ou corridors écologiques.

Extrait de la Trame Verte et Bleue identifiée par le SCoT Nord Pays d'Auge sur le territoire du PLUi (source : SCoT Nord Pays d'Auge, EIE)



LEGENDE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Trame Bleue

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité des milieux humides
- Réservoirs de biodiversité des milieux humides et aquatiques

Corridors écologiques - espaces de perméabilité

- Corridors écologiques des milieux humides
- Corridors écologiques des milieux aquatiques (cours d'eau)
- Liaison extra-territoriale

Trame Verte

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité des milieux littoraux
- Réservoirs de biodiversité des milieux ouverts
- Réservoirs de biodiversité des milieux fermés (grottes et cavités)
- Réservoirs de biodiversité des milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité des milieux forestiers riverains

Corridors écologiques - espaces de perméabilité

- Corridors écologiques des milieux littoraux
- Corridors écologiques des milieux forestiers
- Corridors écologiques des milieux bocagers
- Liaison inter-bassin hydrographique

Éléments de fragmentations

- Tache urbaine
- Voie ferrée
- Route
- Obstacles aux écoulements

Éléments structurels

- Routes
- Voie ferrée
- Boisements

La Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue du PLUi

Suivant le diagnostic environnemental réalisé (occupation des sols, inventaires de biodiversité, protection de milieux naturels et éléments de nature ordinaire), 6 sous-trames ont été retenues pour le territoire :

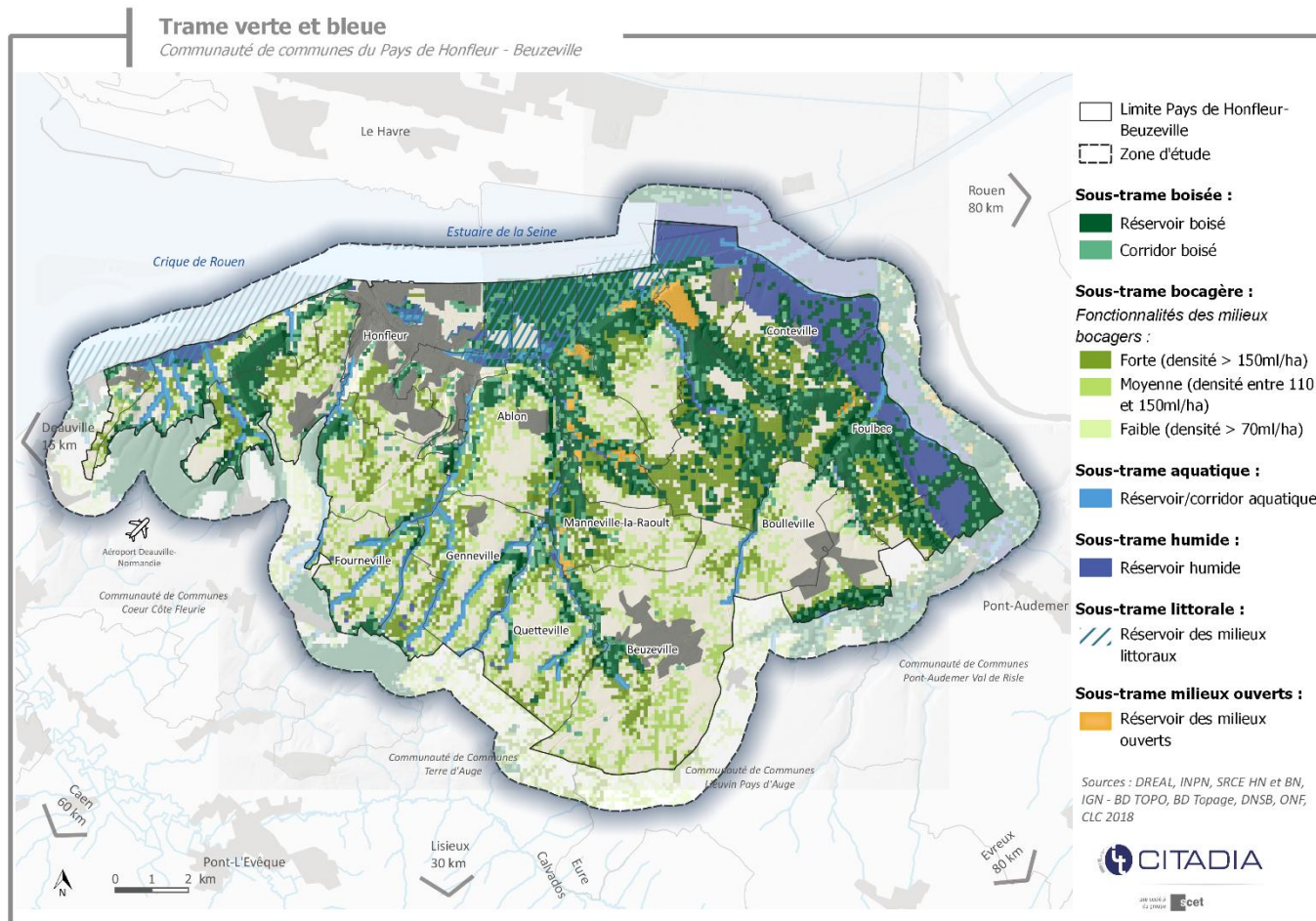
-  La sous-trame des milieux bocagers
-  La sous-trame des milieux boisés
-  La sous-trame des milieux aquatiques
-  La sous-trame des milieux humides
-  La sous-trame milieux ouverts (milieux calcicoles, silicicoles)
-  La sous-trame littorale

Les éléments constitutifs de chaque sous-trame sont déterminés, par la mobilisation de plusieurs sources de données.

Le territoire est ensuite découpé selon un maillage d'un hectare (100 x 100 mètres).

Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques potentiels sont ainsi déterminés pour chaque sous-trame, selon les seuils de pourcentage de couverture de chaque maille, et de divers autres critères selon les sous-trames analysées. Les zonages de protection et d'inventaires ont été associés, après analyses des habitats déterminants, à un type de sous-trame.

La sous-trame des milieux littoraux ne présente pas de corridor écologique, le déplacement des espèces s'effectuant au niveau de corridors des sous-trames boisés ou bocagères.



Les milieux ouverts constituent des espaces ponctuels au sein d'une matrice plus variée : bocage, zones humides, boisements. Les espèces peuvent emprunter ces autres milieux pour se déplacer à travers le territoire, il n'y a donc pas de corridor associé aux milieux ouverts.

La sous-trame des milieux aquatiques ou cours d'eau ne distingue pas de réservoirs et de corridors, le chevelu hydrographique jouant un double rôle.

La Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue du PLUi

La Trame Verte et Bleue carroyée a été schématisée afin de faciliter sa lecture cartographique.

Les principaux réservoirs de la Trame Verte et Bleue se concentrent sur la façade littorale et au niveau des milieux estuariens de la Seine et les vallées de la Risle, La Morelle, La Vilaine, l'Orange et la Claire. Ces secteurs regroupent en effet de nombreux milieux de différentes sous-trames (milieux littoraux, ouverts, aquatiques, humides, bocagers et boisés).

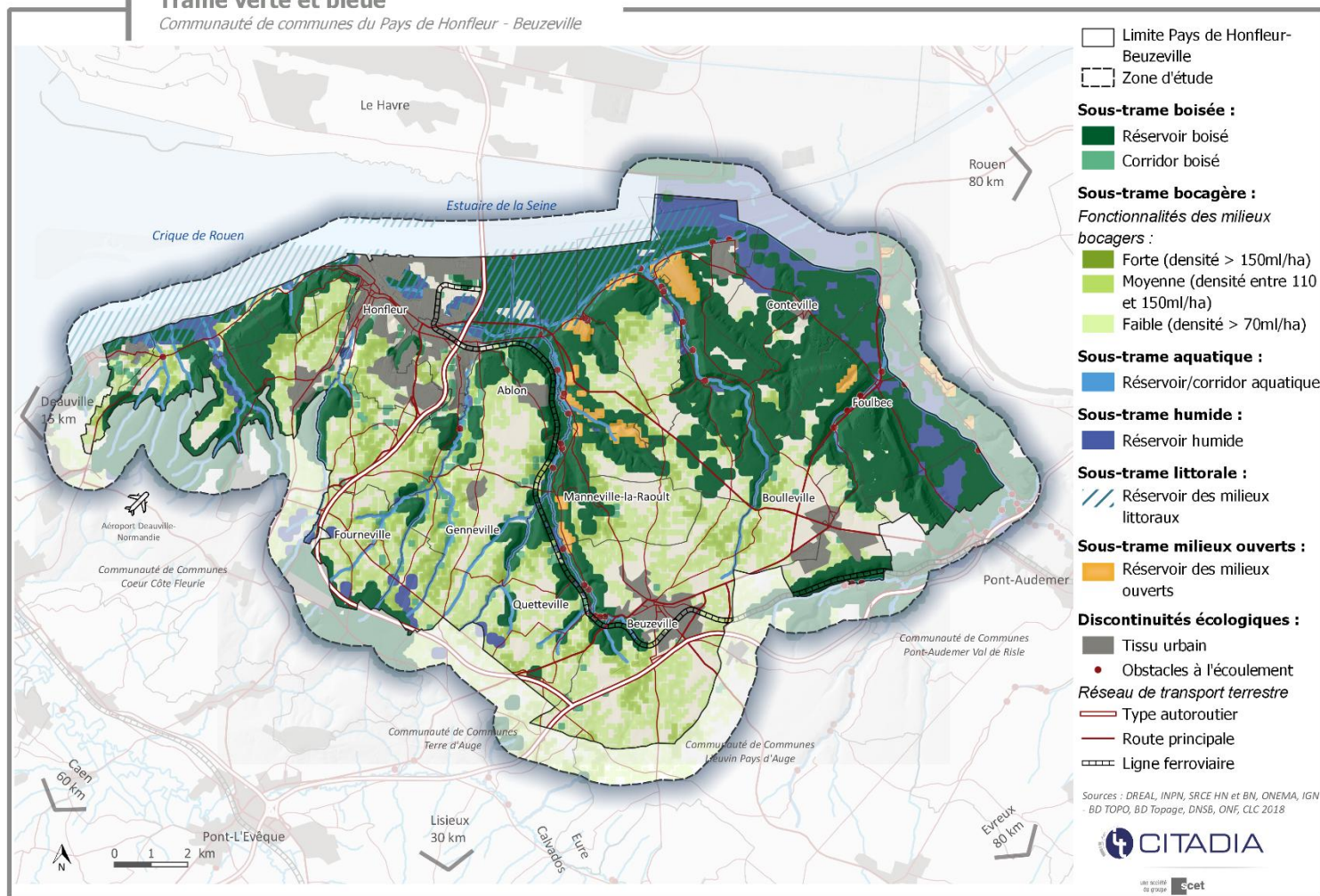
Le territoire comporte des secteurs de continuités bocagères ou boisées fragmentés entre réservoirs et constituent donc des corridors à renforcer.

Enfin, le territoire comporte des éléments fragmentants des continuités écologiques liés à l'artificialisation et les infrastructures de transport terrestre :

- Tissu urbain
- Routes
- Voies ferrées
- Ouvrages constituant des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Trame verte et bleue

Communauté de communes du Pays de Honfleur - Beuzeville



La Trame Verte et Bleue

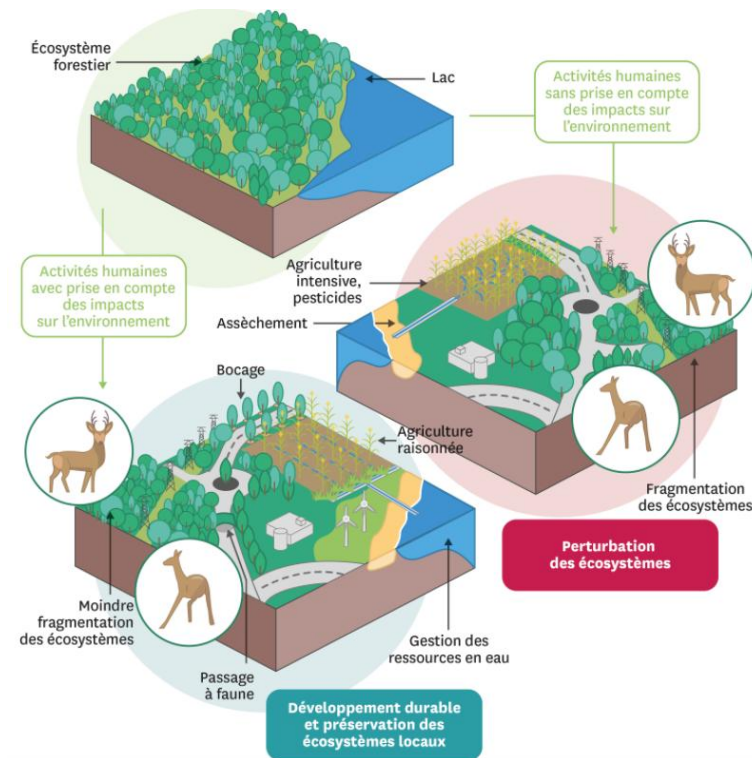
La vulnérabilité de la biodiversité sur le territoire

Les occupations et activités humaines ont un impact considérable sur les espaces naturels et les paysages :

- **Urbanisation** : l'étalement urbain a pour effet la destruction d'habitats, le fractionnement de continuités écologiques, dont la maîtrise constitue l'enjeu majeur du PLUi.
- **Transports et infrastructures** : ces aménagements constituent des fragmentations de continuités écologiques.
- **Activités forestières** : les espaces forestiers nécessitent d'être exploités de façon durable au service des écosystèmes. La sylviculture a eu tendance à privilégier des cultures monospécifiques au détriment de la richesse écologique.
- **Activités agricoles** : l'évolution du modèle agricole et son intensification ont eu pour effet l'atténuation de continuités écologiques (déclin du bocage et des milieux humides, pollution des milieux). Une gestion raisonnée des activités agricoles permet de maintenir les milieux ouverts, humides et bocagers.

Le réchauffement climatique actuel modifie, perturbe et menace la biodiversité : certains cycles végétatifs s'accroissent, l'aire de répartition des espèces animales et végétale se déplace et continuera à se déplacer. Certaines espèces invasives se déplacent en effet vers des zones géographiques jusque là épargnées.

L'arrivée d'espèces invasives est un phénomène à prendre en compte, pour limiter leur développement. Ces dernières peuvent causer des dommages importants à la biodiversité locale et ainsi perturber le bon équilibre des écosystèmes.



Liste des espèces exotiques envahissantes de Normandie (source : Conservatoire d'espaces naturels Normandie)

Arbre à papillons	Egérie dense	Hydrocotyle fausse-renoncule
Azolla fausse-fougère	Elodée de Nuttall	Jussies
Balsamine de l'Himalaya	Grand lagarosiphon	Myriophylle du Brésil
Berce du Caucase	Griffes de sorcière	Renouées asiatiques
Crassule de Helms	Herbe de la pampa	Seneçon en arbre



Herbe de la pampa



Jussies



Arbre à papillon

Source photos :
Conservatoire d'espaces naturels Normandie

Biodiversité et Trame Verte et Bleue

Ce qu'il faut retenir

SYNTHESE DES CONSTATS & CHIFFRES CLES

- Une biodiversité principalement liée à la trame bleue et concentrée sur le littoral, les milieux estuariens de la Seine et les vallées de la Risle, La Morelle, La Vilaine, l'Orange et la Claire.
- Des milieux remarquables littoraux et estuariens bénéficiant de protection ou de document de gestion permettant d'assurer leur préservation (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Sites gérés par le Conservatoire du Littoral, Réserve Naturelle Nationale, RAMSAR) mais soumis à des pressions liées à l'occupation humaine (tourisme, urbanisation/artificialisation, pratiques agricoles)
- Des zones urbanisées à proximité immédiate de secteurs remarquables d'intérêt écologique
- Des milieux naturels reconnus et inventoriés (ZNIEFF) mais parfois non protégés.
- Des milieux de nature « ordinaire » bocagers, humides, boisés, aquatiques constituant des continuités écologiques essentielles et parfois menacés par les activités humaines.
- Une densité du maillage bocager en baisse
- Des données d'inventaire des zones humides et milieux bocagers non homogène sur l'ensemble du territoire intercommunal

→ 25 % du territoire intercommunal bénéficiant d'une protection ou d'un contrat de gestion : 4 sites Natura 2000, 7 Espaces Naturels Sensibles, 1 Réserve Naturelle Nationale, 1 site RAMSAR, 5 communes en PNR

→ 18 ZNIEFF de type I, 7 ZNIEFF de type II : 38 % des espaces inventoriés non couverts par une protection ou un contrat de gestion

→ Des milieux forestiers représentant 4100 ha soit 21% du territoire intercommunal

→ Une densité moyenne de 67 ml/ha de haies bocagères, soit une densité de 141 ml/ha de SAU

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Prendre en compte et préserver les réservoirs de biodiversité concentrant des milieux naturels remarquables, en particulier en secteurs littoraux et estuariens soumis à une pression urbaine et touristique
- Préserver les milieux de nature inventoriés (ZNIEFF) et « ordinaires » car non protégés
- Préserver le réseau de continuités écologiques et participer au confortement/restauration dans les zones peu fonctionnelles sur le plan écologique
- Planifier un aménagement de l'espace et un développement touristique compatibles avec la sensibilité écologique du territoire : limitation de la consommation foncière et des activités impactantes pour la biodiversité, réflexion sur la place de la nature en ville
- Limiter le déclin du maillage bocager et préserver les haies au service des continuités écologiques
- Intégrer les enjeux de biodiversité en frange et au sein des zones urbaines et des sites de projet
- Anticiper et limiter les fragilités de la Trame Verte et Bleue au regard des effets du changement climatique